

LES

DOCTRINES ROMAINES

SUR LE LIBÉRALISME

IMPRIMATUR

Romæ, die vigesima quarta januarii 1870

JOSSE

Vic. gen. Meld.

LES

DOCTRINES ROMAINES

SUR LE

LIBÉRALISME

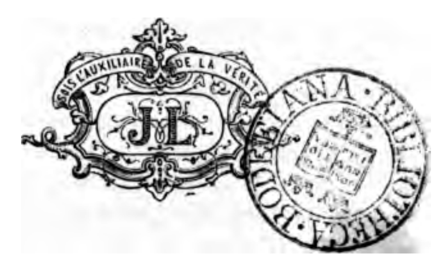
ENVISAGÉES

DANS LEURS RAPPORTS AVEC LE DOGME CHRÉTIEN

ET AVEC LES BESOINS DES SOCIÉTÉS MODERNES

PAR LE P. H. RAMIÈRE

De la Compagnie de Jésus



PARIS

LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE

ANCIENNE MAISON PERISSE FRÈRES DE PARIS

LECOFFRE FILS ET Cie, SUCCESSEURS

90, RUE BONAPARTE, 90

—

1870

DILECTO FILIO HENRICO RAMIÈRE, SACERDOTI SOCIETATIS JESU

PIUS PP. IX

Dilecte Fili, salutem et Apostolicam Benedictionem.

Quam amarum sit reliquisse Dominum legisque ejus suave jugum excussisse passim nationes experiuntur. Utinam resipiscerent et redirent ad cor; illis certe cum hac sapientia omnia bona pariter obvenirent.

Verum ipsæ non intelligentes, humanæ societati neminem fundamentum aliud ponere posse præter illud, quod positum est a divino ejus Auctore, stulte jamdiu huic suffodiendo adlaborant; ratæ nec perfici eam posse, nec ad plenam adduci felicitatem, nisi commenta sua priori fundamento subducto suffecerint. Sociali propterea ædificio substruunt libertates quasdam, quarum si originem expenderent et malignam indolem, exitiososque considerarent fructus ubique gliscentes, facile intelligerent, se tanto labore verum parare regressum, perpetuam alere perturbationum causam, abjectam sibi quærere servitutem, et omnium malorum cumulum in suum caput congerere.

Cum itaque e conspectu lemmatis aliquot capitum operis, quod inscripsisti : *les Doctrines romaines sur le libéralisme envisagées dans leurs rapports avec le dogme chrétien et avec le besoin des sociétés modernes*, compererimus, hac de

re serio te egisse; gratulamur tibi quod veritates, permultis quidem ingratas, sed plane necessarias exsolvendis ab errore animis gravioribusque malis prævertendis, libere ac fidenter oculis omnium objeceris : tuæque lucubrationi ominamur, ut si minus cæcos et duces cæcorum, quod sperandum omnino non est, cæcutientes saltem illustret, et cæterorum acuat obtutum.

Gratum vero tibi profitemur animum, cum ob volumen istud, tum etiam ob conjunctim oblatam refutationem vulgatissimi operis, in qua sagaciter auctoris armis usus, sic eum secum commisisti, ut, citra alienam operam suis ipse manibus proprium subverteret ædificium.

Paternæ idcirco benevolentiæ Nostræ, ac simul divini favoris auspicem Benedictionem Apostolicam tibi peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 22 januarii 1870, Pontificatus nostri anno XXIV.

PIUS PP. IX.

A NOTRE BIEN-AIMÉ FILS HENRI RAMIÈRE, PRÊTRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

PIE IX, PAPE

Bien-aimé Fils, salut et bénédiction apostolique.

Combien il est amer d'avoir abandonné le Seigneur, et d'avoir secoué le joug suave de sa loi, c'est ce qu'éprouvent aujourd'hui grand nombre de peuples. Plût à Dieu que du moins ils se repentissent et rentrassent dans leurs cœurs! Avec cette sagesse ils recouvreraient tous les biens.

Malheureusement ils ne veulent pas comprendre qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme d'établir la société sur un fondement différent de celui qui a été posé par son divin auteur, et ils travaillent de toute leur force à renverser ce fondement, s'imaginant que le progrès de la société et son parfait bonheur ne peuvent résulter que de la substitution de leurs faux systèmes à ce fondement divin. Ils donnent donc pour base à l'édifice social de prétendues libertés dont ils n'auraient qu'à se rappeler l'origine, à considérer la nature perverse et les funestes résultats pour comprendre que tous leurs efforts doivent inévitablement aboutir à la décadence, aux révolutions, à une honteuse servitude, et aux maux les plus affreux.

Aussi ayant compris, par le sommaire de quelques chapitres de votre livre intitulé : *Les Doctrines romaines sur le*

libéralisme, envisagées au point de vue du dogme chrétien et de l'intérêt social, que vous avez traité sérieusement ce sujet. Nous vous félicitons de la liberté et du courage avec lequel vous avez mis en lumière des vérités repoussées par un grand nombre, mais absolument nécessaires pour désabuser les intelligences trompées et prévenir les plus grands malheurs. Si on ne peut espérer que votre travail ouvrira les yeux des aveugles et de leurs aveugles guides, Nous augurons du moins qu'il éclairera les yeux obscurcis, et rendra les clairvoyants plus perspicaces.

Avec ce volume vous Nous en avez offert un autre dont Nous vous sommes également reconnaissant, celui dans lequel, pour réfuter un ouvrage trop répandu, vous vous êtes emparé des armes de l'auteur, et vous l'avez si bien mis aux prises avec lui-même qu'il a dispensé ses adversaires du soin de renverser l'édifice que vous l'avez contraint à démolir de ses propres mains.

Aussi vous donnons-Nous avec un tendre amour notre bénédiction apostolique, comme signe de notre paternelle bienveillance et comme gage des divines faveurs.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 22 janvier 1870, l'année vingt-quatrième de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

CHAPITRE PRELIMINAIRE

OPPORTUNITÉ DE LA PRÉSENTE DISCUSSION. — SON IMPORTANCE. — SON OBJET PRÉCIS.

I. — Divisions présentes des catholiques.

L'approche du concile destiné à resserrer l'unité doctrinale et disciplinaire des membres de l'Eglise catholique a eu momentanément pour résultat de raviver leurs dissentiments et de faire paraître au jour leurs divergences.

Ce résultat peut nous affliger; mais il ne doit pas nous surprendre.

Il est naturel qu'au moment où le tribunal suprême va prononcer une infaillible et définitive sentence, les parties adverses aient tenu à poser leurs dernières conclusions. Il est naturel aussi que la lutte soit devenue plus vive à mesure qu'on pouvait en croire l'issue plus prochaine.

Nous ne devons donc pas nous étonner outre mesure de voir, à ce moment décisif, se produire des doctrines et des tendances qu'on avait tenues jusqu'à ce jour soigneusement voilées. A plus forte raison ne devons-nous point nous laisser abattre par la défection scandaleuse de quelques hommes que nous aimions à voir combattre auprès de nous. Comme celui dont il va exercer la suprême autorité, le concile est un *signe de contradiction ;* s'il doit être un *principe de résurrection* pour bien des morts, il fallait s'attendre à ce qu'il *fût une occasion de ruine* pour ceux qui n'avaient que de fausses apparences de vie. En tout cas, il devait inévitablement amener *la révélation des pensées intimes cachées jusqu'ici au fond des cœurs*. (Luc., II, 35.)

II. — Situation et programme des différents partis. — La droite.

Cette révélation est déjà assez complète pour que nous puissions établir nettement la situation des divers partis qui divisent ceux auxquels le

nom de catholiques devrait interdire toute division.

Pour désigner ces partis, on nous permettra d'employer les termes usités dans la classification des assemblées politiques. L'Evangile nous autorise à nous approprier ces termes, puisque, bien avant la création des assemblées politiques, il les avait employés pour indiquer les deux grandes divisions de l'assemblée du dernier jour.

Nous ne nous écarterons donc pas trop du langage consacré, et nous serons certainement compris de tous nos lecteurs, si nous disons que dans le grand débat doctrinal qui s'agite parmi les catholiques, il y a une droite, une gauche et un tiers parti; pour employer une désignation plus caractéristique, des conservateurs, des novateurs et des politiques, des catholiques purs, des libéraux soi-disant catholiques, et des catholiques libéraux.

En établissant cette classification, nous n'avons pas seulement en vue la France. Toutes les contrées de l'ancien et du nouveau monde contiennent, dans des proportions différentes, quelques éléments des partis dont nous allons nous efforcer de préciser les tendances.

Parlons d'abord de la droite.

Elle est occupée par les catholiques, qui n'hésitent pas à préférer l'enseignement traditionnel de l'Eglise à celles des idées modernes qui sont en désaccord avec cet enseignement.

Y a-t-il parmi eux une extrême droite? Existe-t-il un parti qui pousse son attachement à l'antiquité jusqu'à rejeter systématiquement tout ce qui est moderne; qui rêve le retour du moyen âge, et refuse d'accepter, même comme un fait avec lequel il est indispensable de compter, l'état social qui a succédé à la destruction de l'ancien régime?

On nous a parlé souvent de ce parti; mais pour notre part, nous avouons n'avoir pas l'avantage de le connaître. Tous les catholiques de notre connaissance, même les plus conservateurs, sont d'avis que le devoir des enfants de l'Eglise est d'accepter franchement les conditions sociales au milieu desquelles la Providence les a fait naître. Comme ils croient en un seul Dieu qui conserve et gouverne toutes choses, ils croient aussi que ce Dieu n'a permis l'avénement du nouveau régime qu'en vue de la gloire de son Fils et du triomphe de son Eglise; et quelles que puissent être leurs espérances relativement à la plus

ou moins grande proximité de ce triomphe, ils se reconnaissent obligés d'y coopérer de toutes leurs forces et d'y faire servir tout ce que le régime nouveau leur offre de ressources.

Le programme des catholiques de la droite peut donc se résumer en ces quatre points : Maintien énergique de la *doctrine* traditionnelle ; répudiation également énergique des modernes *erreurs ;* acceptation pleine de confiance *des faits* que la Providence a permis, et emploi courageux *des progrès* matériels que les sociétés modernes ont réalisés.

III. — La gauche.

A l'extrémité opposée du camp catholique, tout près des libéraux anti-chrétiens, et si près que leurs rangs semblent parfois se confondre, sont les catholiques de la gauche, qui se donnent toute sorte de beaux noms, et que nous nommerons, sans qu'ils aient le droit de s'en plaindre, les catholiques novateurs.

Ils se disent encore catholiques, parce qu'ils

font profession de croire à l'enseignement traditionnel, et d'accepter en théorie l'autorité de l'Eglise. Mais dans l'enseignement de la tradition ils font deux parts : l'une qu'ils croient essentielle et qu'ils consentent à conserver ; l'autre qu'ils jugent accidentelle et qu'ils n'hésitent pas à répudier. De même dans les actes pour lesquels l'Eglise exerce son autorité, ils établissent une distinction : ceux par lesquels l'Eglise condamne les erreurs anciennes, ils les acceptent ; ceux par lesquels elle proscrit certaines erreurs modernes, ils les repoussent. Au contraire, ils invitent l'Eglise à embrasser, comme des vérités utiles, ces erreurs qu'elle a condamnées à cent reprises comme pernicieuses par l'organe de ses suprêmes Pasteurs. Ils l'adjurent de reconnaître, au moins tacitement, qu'elle s'est trompée sur la véritable interprétation de l'Evangile, et que les sociétés qui ont fait divorce avec elle ont mieux compris qu'elle la pensée de son divin Fondateur.

Tant que les Papes ont été seuls à repousser de semblables prétentions, leurs fauteurs appuyaient leur désobéissance sur la doctrine gallicane de la faillibilité du Pape ; et ils exaltaient alors les droits des conciles. Mais voilà que le concile se

rassemble, et rien n'autorise à espérer qu'il sera plus favorable que les Papes aux témérités des novateurs. Que faire alors? Protester d'avance contre la sentence du concile; et, par des brochures anonymes ou par des manifestes bruyants, condamner les doctrines romaines comme contraires au véritable enseignement de Jésus-Christ.

Tel est donc, en résumé, le programme de la gauche : élévation des idées libérales à la dignité de principes; abandon et condamnation des traditions catholiques contraires à ces idées; répudiation de l'autorité du Pape et de l'autorité même du concile, si le Pape et le concile refusent de sanctionner ces idées.

IV. — Le tiers parti.

Entre le gros de l'armée catholique inviolablement fidèle aux vieilles doctrines et cette minime portion novatrice, déjà plus qu'à moitié passée à l'ennemi, il y a un parti mitoyen qui, tout en repoussant par loyauté les séditieuses tendances de la gauche, croit devoir, par prudence, repousser

également la tactique adoptée par la droite.

Les membres de ce parti ne poussent pas l'exigence jusqu'à vouloir contraindre l'Eglise à sanctionner aujourd'hui les doctrines qu'elle n'a cessé de réprouver; ce qu'ils veulent, c'est qu'elle s'abstienne de renouveler les anathèmes dont elle a plus d'une fois frappé ces doctrines. Et pour obtenir d'elle ce prudent silence, on fait valoir toute sorte de raisons plus spécieuses les unes que les autres. On représente à l'Eglise qu'elle ne saurait rien gagner à combattre des idées qui « sont passées dans le sang de la société moderne, et qui constituent en quelque sorte le fond de son être (1). » Les proscrire serait proscrire la société elle-même, et par conséquent la contraindre de se mettre de son côté, à l'égard de l'Eglise, en état d'hostilité. On rappelle tous les inconvénients de l'ancien régime, et on leur oppose les précieux avantages du régime nouveau; on remontre à l'Eglise tous les assujettissements douloureux qui accompagnaient la protection, et on lui fait envisager les glorieuses conquêtes que lui

(1) Manifeste du *Correspondant* (10 octobre 1869), signé par le secrétaire de la rédaction, mais généralement attribué à M. le prince de Broglie.

promet la liberté. Est-ce payer trop cher de si précieux avantages que de les acheter au prix du silence?

Cependant cette facile condition, on ne peut guère espérer l'obtenir du Pontife romain. Lié par les actes de ses prédécesseurs, et obligé avant tout de conserver dans son intégrité le dépôt qu'ils lui ont transmis, il ne se laissera détourner par aucune crainte, ni par aucune espérance, de la voie où ils l'ont précédé. Pour écarter cet obstacle incommode, et sauver l'Eglise, malgré le Pape, il n'y a qu'un moyen, et c'est la doctrine gallicane qui le fournit. On deviendra donc aujourd'hui gallican par libéralisme, de même qu'il y a deux siècles on était gallican pour favoriser l'absolutisme; et comme jadis on en appelait du Pape au concile pour soutenir les excès de la régale, on fera aujourd'hui le même appel pour ne pas trop déplaire au César des sociétés modernes, l'opinion.

Le tiers parti formule donc ainsi son programme : Acceptation sans réserve des libertés modernes; silence sur les principes contraires à ces libertés; négation de l'infaillibilité du Pape, par lequel ces libertés ont été réprouvées.

V. — Le vrai sujet du litige.

Par cet exposé, dont personne ne saurait contester l'exactitude, on peut facilement se rendre compte du véritable sujet des débats qui s'agitent présentement parmi les catholiques. On ne dispute ni sur l'utilité plus ou moins grande des progrès matériels ou scientifiques; ni sur les formes politiques plus ou moins favorables à l'indépendance des citoyens, ni sur les priviléges de l'aristocratie, ni sur les libertés industrielles ou commerciales. Ces questions, sur lesquelles il est parfaitement loisible à tout catholique de soutenir l'opinion qui lui paraît la plus probable, n'entrent pour rien dans nos discussions présentes. Nous ne croyons même pas nous tromper en affirmant que, dans la pensée des principaux combattants, la question de l'infaillibilité pontificale n'a en ce moment qu'une importance secondaire. Le problème capital du siècle présent est celui des rapports de l'Eglise avec les sociétés modernes. Ces sociétés sont-elles, oui ou non, indépendantes

dans l'ordre moral de toute autorité surnaturelle? Voilà la question.

A cette question, l'Eglise et les sociétés modernes font deux réponses également catégoriques. Les sociétés modernes disent : oui ; tandis que l'Eglise dit : non ; c'est entre ces deux solutions que les publicistes catholiques sont appelés à opter.

Les uns affirment hautement, comme un principe, la complète sécularisation, l'indépendance absolue des sociétés civiles : ce sont les catholiques nominaux de la gauche, les libéraux catholiques ; libéraux d'abord, et ensuite catholiques, autant qu'il est possible de l'être sans cesser d'être libéral.

Les autres nient en principe cette indépendance des Sociétés civiles à l'égard de Jésus-Christ et de son Eglise, bien qu'ils l'acceptent comme un fait anormal, bien moins nuisible encore à l'Eglise qu'à la Société. Ceux-là sont les catholiques purs, les catholiques avant tout.

Enfin, les catholiques du tiers parti s'efforcent de résoudre le problème sans affirmer et sans nier ; de parler aux libéraux leur langage comme s'ils acceptaient leur principe, mais de nuancer

pourtant leurs affirmations libérales de manière à ne pas contredire trop ouvertement les doctrines romaines. Il est à peine nécessaire de faire remarquer combien cette position est fausse, et combien, malgré tous leurs efforts pour maintenir, entre la droite et la gauche, un équilibre impossible, les catholiques libéraux sont exposés à contrister les catholiques sans contenter les libéraux.

VI — Le moyen de conciliation.

Faut-il donc renoncer à tout espoir de conciliation? Oui, évidemment, s'il s'agit de doctrines. Les libéraux de la gauche, qui ont une doctrine à eux, ne nous offrent donc aucun espoir tant qu'ils se montrent résolus à la maintenir. Le oui et le non ne peuvent s'accorder ensemble. On n'est plus catholique, du moment que, pour obéir à l'autorité de l'Eglise, on impose à l'Eglise l'obligation de suivre nos propres idées.

Bien différente est la disposition de ces catholiques qui, tout en ajoutant à ce titre, si beau tout

seul, l'épithète de libéraux, prétendent bien demeurer avant tout catholiques. Souvent nous les avons entendus protester que leur doctrine ne diffère pas au fond de celle que les Souverains Pontifes ont soutenue dans leurs bulles; et qu'en adoptant une tactique contradictoire, en apparence, avec cette doctrine, ils ont uniquement pour but de mieux sauvegarder les intérêts de l'Eglise.

Evidemment, au fond des dissentiments qui nous séparent de ces hommes estimables à tous égards, il y a un déplorable malentendu. Quand des deux côtés on aime l'Eglise, quand on croit à la parole de Jésus-Christ; quand on compte sur ses promesses beaucoup plus que sur les pouvoirs de ce monde; quand on est résolu d'obéir, quoi qu'il en coûte, à l'autorité qu'il a établie pour interpréter sa volonté, on ne saurait être perpétuellement divisé.

Mais comment hâter la fin de ces funestes divisions? Comment faciliter au concile la plus belle de ses œuvres, et disposer les esprits à recevoir ses décisions? Ne serait-il pas possible de ramener ces questions, qui ont le triste privilége de diviser les enfants de l'unité, à un point tellement

simple, tellement évident, tellement palpable, que tout dissentiment devînt impossible?

Voilà ce que nous nous sommes souvent demandé, et c'est la réponse à cette question que nous venons offrir à nos lecteurs.

Ce point capital, ce pivot sur lequel nous paraissent devoir rouler toutes les discussions sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat; ce principe incontestable, sur lequel l'accord doit se faire entre les vrais chrétiens, et dont l'unanime et ferme profession rendrait beaucoup plus inoffensives nos inévitables divergences, nous croyons qu'il existe, et le but de ce travail est de le mettre en lumière.

La ROYAUTÉ SOCIALE DE JÉSUS-CHRIST, voilà le terrain qui doit réunir tous les vrais catholiques, si divisés qu'ils puissent être d'ailleurs dans les questions politiques; pour tout homme qui n'a pas renoncé à son titre de chrétien, voilà l'unique solution du grand problème des sociétés modernes.

Par ces mots, « la royauté sociale de Jésus-Christ, » nous entendons le droit que possède l'Homme-Dieu, et que possède avec lui l'Eglise, qui le représente ici-bas, d'exercer sa divine auto-

rité dans l'ordre moral (1), sur les sociétés aussi bien que sur les individus, et l'obligation que ce droit impose aux sociétés, de reconnaître l'autorité de Jésus-Christ et de l'Eglise, dans leur existence et leur action collective, comme cette autorité doit être reconnue par les individus dans leur for intérieur et leur conduite privée.

Il nous sera facile de prouver que, si l'Eglise

(1) Nous disons dans « l'ordre moral » pour faire comprendre à nos lecteurs, dès le début de ce travail, ce qui ressortira encore plus clairement de tout l'ensemble, que nous sommes résolu à ne pas même toucher la controverse jadis si vivement agitée relativement au pouvoir des Papes sur le *temporel* des Rois. L'autorité que nous revendiquons ici pour Jésus-Christ et pour son Église est celle qui s'exerce dans la sphère des intérêts religieux et moraux; c'est, par conséquent, une autorité incapable de dégénérer en tyrannie. La tyrannie, en effet, est l'abus de la force contre le droit, abus évidemment impossible à une autorité qui, dans ses rapports avec les pouvoirs temporels, dépositaires de la force, n'a d'autre force que celle du droit. Le père de famille chrétien n'est sûrement pas moins libre dans l'exercice de sa puissance paternelle et dans la gestion de ses intérêts matériel que le père de famille libre-penseur. La soumission à Jésus-Christ et à son Église ne fait qu'imposer au premier la nécessité morale de renfermer dans les limites de la justice l'exercice de son pouvoir. De même, la royauté sociale de Jésus-Christ, que nous défendons dans cet ouvrage, loin d'entraver l'indépendance des pouvoirs temporels, en doit être le plus ferme appui, à l'égard des ennemis extérieurs, en même temps que l'indispensable sauvegarde contre ses propres excès.

est intervenue dans les controverses qui, depuis un siècle, agitent les sociétés européennes, elle n'y a été poussée que par la nécessité de sauvegarder cette royauté sociale de son divin Fondateur; que ce qu'elle condamne dans les doctrines décorées du nom mensonger de libérales, ce n'est pas ce qu'elles auraient de favorable à la liberté des hommes, mais uniquement ce qu'elles ont d'attentatoire à la divine royauté de l'Homme-Dieu; et, par conséquent, que les doctrines romaines relatives au libéralisme ne sont pas seulement conformes à la foi chrétienne, mais tellement liées aux premiers principes de cette foi, qu'on ne peut les repousser sans renier par là même Jésus-Christ pour son Dieu.

Naguère un malheureux apostat n'a pas craint de motiver sa rébellion contre l'autorité de l'Église en disant « que les doctrines qui se nomment romaines ne sont pas même chrétiennes. » La démonstration que nous allons offrir à nos lecteurs sera la meilleure réfutation de ces blasphèmes.

VII. — Conciliation des doctrines romaines avec les intérêts des sociétés modernes.

Notre travail aura encore, nous l'espérons, une utilité plus grande et une portée plus étendue. Ces doctrines romaines, qu'un inexplicable aveuglement a pu seul opposer à la foi chrétienne, le préjugé et l'ignorance les attaquent chaque jour comme contraires aux généreuses aspirations et aux légitimes intérêts des sociétés modernes. Entre toutes les erreurs qui éloignent aujourd'hui de l'Eglise les âmes qu'elle aspire à sauver, il n'en est point de plus universellement répandue que celle-là, et il en est bien peu de plus meurtrières.

Cette erreur, nous voulons la combattre, et nous ne croyons pas être trop présomptueux en espérant de la détruire dans l'esprit de tous les lecteurs de bonne foi.

Il nous suffira pour cela de ne pas nous arrêter aux phrases sonores que le charlatanisme démagogique ne cesse de débiter à propos des idées modernes, des libertés modernes et des progrès modernes.

Nous regarderons en face les choses exprimées par ces vagues paroles ; nous nous rendrons compte des conditions d'où dépendent la liberté et le progrès des sociétés, et nous n'aurons pas de peine à nous convaincre que la première de ces conditions est la restauration de la royauté sociale de Jésus-Christ. Ce ne sont pas des chrétiens seulement, ce sont encore des observateurs étrangers à toute influence religieuse qui nous prêteront leur autorité pour faire envisager à nos lecteurs l'épouvantable servitude et l'irrésistible dégradation qui menacent les démocraties modernes, et auxquelles elles ne peuvent échapper qu'en s'appuyant sur l'influence, essentiellement libératrice et divinement progressive, de l'Eglise de Jésus-Christ.

VIII. — A quels libéraux nous adressons-nous?

Ce qui précède suffit pour comprendre de quel genre de libéralisme il va être question dans cet ouvrage, et quels sont les libéraux dont nous allons chercher à dissiper les préjugés.

Parmi ceux qui se parent de ce nom, il en est

dont le libéralisme est un masque sous lequel ils cachent, de manière pourtant à les laisser très-souvent paraître au dehors, les aspirations les plus tyranniques et une haine irréconciliable contre la vérité. Ce n'est pas à ces hommes que nous parlons ; nous ne nous sentons pas le pouvoir de faire voir la lumière à ceux qui ont fait un pacte avec les ténèbres.

Il est d'autres libéraux, qui ne voient dans le drapeau sous lequel ils se sont enrôlés que sa couleur politique. Leur libéralisme consiste uniquement dans la préférence qu'ils croient devoir donner sur le pouvoir absolu aux formes de gouvernement qui offrent plus de garantie à la liberté des citoyens.

Nous n'écrivons pas, non plus, pour ce genre de libéraux ; car jamais le libéralisme contenu dans ces limites n'a été, de la part de l'Eglise, l'objet de la moindre censure ; et nous prouverons, au contraire, que la théorie sociale enseignée par le grands docteurs de l'Eglise est la seule qui puisse entourer de garanties suffisantes la liberté individuelle.

Nous l'avons dit : le seul libéralisme que l'Eglise ait condamné, et le seul, par conséquent, dont

nous ayons à justifier la condamnation, c'est le libéralisme qui envahit la sphère des intérêts religieux, celui qui tend à séparer l'Eglise de l'Etat, et qui voit dans cette séparation l'idéal des rapports à établir désormais entre la société spirituelle et la société temporelle.

Parmi les hommes de bonne foi qui soutiennent cette doctrine, il en est de deux sortes :

Les uns sont étrangers à l'Eglise, mais n'éprouvent cependant contre elle aucune malveillance. Ils reconnaissent les services qu'elle a rendus aux sociétés du passé, et ils seraient heureux qu'elle pût également favoriser de son influence le progrès des sociétés de l'avenir. Mais pour eux, c'est une chose démontrée que l'humanité, arrivée à l'âge viril, ne peut plus, et ne doit plus, sous peine de forfaire à sa dignité, accepter aucune tutelle. Ils voudraient que l'Eglise prît son parti de cet état de choses, et que, renonçant de bonne grâce à son autorité, elle se contentât de revendiquer, pour sa doctrine, la liberté due à toutes les opinions. A leurs yeux, cette abdication est en ce moment pour le catholicisme une question de vie ou de mort, et comme ils voient l'Eglise repousser la capitulation qu'on lui propose, ils lui

déclarent, avec douleur, qu'elle se condamne à la mort.

A côté d'eux, dans le camp du libéralisme, sont les catholiques dont nous parlions naguère, qui ont donné à l'Eglise, et qui lui donnent encore chaque jour des preuves éclatantes de leur dévouement. C'est assez dire qu'ils ne partagent pas à son sujet les tristes pronostics des libéraux non catholiques ; et pourtant ils sont, comme ceux-ci, fermement persuadés qu'une mutuelle indépendance est le seul idéal que l'Eglise puisse poursuivre dans ses rapports avec les sociétés adultes de l'avenir.

Telles sont les deux classes de libéraux auxquelles nous adressons spécialement cet ouvrage. Fermement persuadés qu'ils se trompent, nous le leur dirons avec franchise; mais, très-disposé à les croire sincères, nous ne leur parlerons jamais d'autre langage que celui de la bienveillance et du respect. Qu'ils veuillent bien croire à notre sincérité comme nous croyons à la leur; et lors même que nous ne réussirions pas à les convaincre, ils ne pourront que nous savoir gré de leur offrir l'unique solution qui nous paraisse pouvoir résoudre un problème dont la gravité

nous ayons à justifier la condamnation, c'est le libéralisme qui envahit la sphère des intérêts religieux, celui qui tend à séparer l'Eglise de l'Etat, et qui voit dans cette séparation l'idéal des rapports à établir désormais entre la société spirituelle et la société temporelle.

Parmi les hommes de bonne foi qui soutiennent cette doctrine, il en est de deux sortes :

Les uns sont étrangers à l'Eglise, mais n'éprouvent cependant contre elle aucune malveillance. Ils reconnaissent les services qu'elle a rendus aux sociétés du passé, et ils seraient heureux qu'elle pût également favoriser de son influence le progrès des sociétés de l'avenir. Mais pour eux, c'est une chose démontrée que l'humanité, arrivée à l'âge viril, ne peut plus, et ne doit plus, sous peine de forfaire à sa dignité, accepter aucune tutelle. Ils voudraient que l'Eglise prît son parti de cet état de choses, et que, renonçant de bonne grâce à son autorité, elle se contentât de revendiquer, pour sa doctrine, la liberté due à toutes les opinions. A leurs yeux, cette abdication est en ce moment pour le catholicisme une question de vie ou de mort, et comme ils voient l'Eglise repousser la capitulation qu'on lui propose, ils lui

déclarent, avec douleur, qu'elle se condamne à la mort.

A côté d'eux, dans le camp du libéralisme, sont les catholiques dont nous parlions naguère, qui ont donné à l'Eglise, et qui lui donnent encore chaque jour des preuves éclatantes de leur dévouement. C'est assez dire qu'ils ne partagent pas à son sujet les tristes pronostics des libéraux non catholiques; et pourtant ils sont, comme ceux-ci, fermement persuadés qu'une mutuelle indépendance est le seul idéal que l'Eglise puisse poursuivre dans ses rapports avec les sociétés adultes de l'avenir.

Telles sont les deux classes de libéraux auxquelles nous adressons spécialement cet ouvrage. Fermement persuadés qu'ils se trompent, nous le leur dirons avec franchise; mais, très-disposé à les croire sincères, nous ne leur parlerons jamais d'autre langage que celui de la bienveillance et du respect. Qu'ils veuillent bien croire à notre sincérité comme nous croyons à la leur; et lors même que nous ne réussirions pas à les convaincre, ils ne pourront que nous savoir gré de leur offrir l'unique solution qui nous paraisse pouvoir résoudre un problème dont la gravité

les affecte, sans doute, aussi douloureusement que nous. Car tous ceux d'entre eux qui sont de bonne foi ne peuvent manquer de souffrir de l'opposition qu'ils s'imaginent trouver entre la doctrine de l'Eglise et l'intérêt légitime de la société. Impossible que les catholiques libéraux, si pénétrés qu'ils soient de la vérité de leur doctrine, ne soient pas troublés au fond de leur âme par les condamnations réitérées dont elle a été l'objet. Impossible, d'un autre côté, que les libéraux non catholiques, s'ils sont animés d'un dévouement sincère pour la société, ne regrettent pas vivement les conflits qui tendent à la priver du plus précieux élément de progrès moral.

Les uns et les autres doivent donc prendre en bonne part la démonstration que nous allons leur fournir de la fausseté du préjugé qui leur est commun.

En combattant ce préjugé, nous ne cesserons de nous appuyer sur leurs meilleures tendances. Les catholiques libéraux sont persuadés que la doctrine de l'Eglise ne saurait être contraire à aucune des formes légitimes de la société civile, non plus qu'à aucun de ses vrais progrès. Cette persuasion est parfaitement vraie, et loin de la com-

battre, nous l'appuierons sur les preuves les plus certaines. Les libéraux non catholiques repoussent toute entrave qui s'opposerait au développement de la société et à la liberté de ses membres. Qu'ils veuillent bien nous lire, et ils verront que nous sommes, en cela, pleinement d'accord avec eux.

Si nous les combattons, c'est uniquement pour les mettre d'accord avec eux-mêmes.

Aux uns et aux autres, en effet, il nous sera facile de prouver qu'ils ne peuvent, sans se contredire, soutenir le principe du libéralisme, également contraire à la foi catholique et à l'intérêt social. Loin donc que leur dévouement envers la société moderne puisse être pour eux un motif de répudier l'enseignement de l'Eglise, nous leur ferons trouver, dans ce dévouement même, un motif péremptoire d'embrasser ces enseignements, d'adhérer aux sentences déjà portées par les pasteurs de l'Eglise, et d'accepter d'avance celles qu'ils pourraient porter à l'avenir.

VIII. — La thèse et l'hypothèse.

Nous venons de tracer tout le plan de notre travail. Mais pour écarter les malentendus, qui dans aucune autre discussion ne sont plus fréquents ni plus funestes, nous tenons à ce qu'il soit bien compris que nous allons uniquement nous occuper du principe du libéralisme, et nullement des applications de ce principe, qu'il pourrait être loisible d'accepter, en fait, sans adhérer au principe lui-même.

Il n'est personne qui ne saisisse la distinction que nous venons d'indiquer. Le problème du libéralisme renferme deux questions qui ne peuvent être résolues ni avec la même autorité, ni avec la même certitude, et qu'il importe par conséquent de diviser : une question théorique et une question pratique ; une question de doctrine et de droit et une question de conduite et de fait, la thèse et l'hypothèse.

Que Jésus-Christ soit le roi des sociétés aussi bien que des individus et par conséquent que les sociétés doivent obéir à la loi de Jésus-Christ,

conformer leurs propres lois à la sienne, défendre ses droits et ceux de son Eglise contre les attaques de l'impiété, comme elles défendent les droits de leurs magistrats et de leurs simples citoyens contre les attaques de l'injustice : voilà la thèse, qui est absolue et générale, et qui fait abstraction de telle ou telle société.

Mais que dans une société qui, de fait, est constituée en dehors de l'autorité de Jésus-Christ, dont les membres sont en grande partie étrangers à son Eglise, le pouvoir civil, qui n'a jamais le droit de violenter les consciences, doive tolérer, dans une mesure plus ou moins large, la négation de la vérité et se dispenser de prêter son appui à l'autorité de l'Eglise : voilà l'hypothèse, dont la vérité dépend de l'application des principes absolus à des circonstances variables, et au sujet de laquelle l'Eglise a adopté, plus d'une fois, les solutions les plus conciliantes.

Nous nous bornerons aujourd'hui à traiter la première de ces questions, qui est de beaucoup la plus importante ; et nous croirions avoir conquis un immense avantage si nous parvenions à obtenir l'assentiment de tous nos lecteurs à la doctrine, parfaitement certaine, que nous allons puiser

non dans nos opinions individuelles, mais dans le double enseignement de la révélation divine et de l'expérience sociale.

C'est le résultat que nous espérons atteindre à l'égard de tous les hommes droits, qu'ils soient déjà chrétiens ou que de malheureuses influences les aient tenus éloignés, jusqu'à ce jour, du christianisme.

Il n'est qu'une classe d'adversaires dont nous ne pouvons rien attendre, sinon, peut-être, une hostilité plus acharnée, ce sont les hommes également ennemis de l'Eglise et de l'Etat, qui ne veulent leur séparation que pour pouvoir arriver plus aisément à détruire l'une et l'autre. Il est évident qu'en travaillant à réconcilier la société avec l'Eglise on ne peut qu'encourir la haine de ces hommes. Mais cette haine, loin d'effrayer un serviteur de la vérité, ne peut être à ses yeux qu'un titre de gloire.

Et quand l'influence de ces sophistes serait plus grande encore qu'elle ne l'est, quand il serait encore plus certain que la société, aveuglée par leurs mensonges, refusera d'ouvrir les yeux à la lumière de la vérité, et de voir l'abîme où l'entraînent ses guides pervers, nous n'en devrions

pas faire moins d'efforts pour élever ce flambeau et en faire briller les salutaires clartés. Un jour viendra, où les yeux qui se ferment si obstinément aujourd'hui, seront ouverts par les suites funestes de leur aveuglement, et alors les clartés qui auraient pu les préserver de l'abîme leur serviront du moins pour en sortir.

En tous cas, nous aurons fait notre devoir et rendu à la vérité le témoignage qu'elle attend de nous. C'est pour nous le principal, car quelle que soit l'issue de ce témoignage rendu à la royauté de Jésus-Christ, en présence d'un siècle qui la nie, nous espérons qu'il nous vaudra, de la part de ce divin Roi, un témoignage favorable en présence de son Père qui est dans les cieux.

LES DOCTRINES ROMAINES

SUR LE LIBÉRALISME

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION DU LIBÉRALISME TOUCHE AUX INTÉRÊTS LES PLUS GRAVES ET AUX DOGMES LES PLUS FONDAMENTAUX DU CHRISTIANISME.

Il importe, avant tout, d'éclairer ceux des catholiques qui n'aperçoivent pas le lien par lequel la question du libéralisme se rattache au dogme catholique, et qui croient sérieusement défendre l'intérêt de l'Église en lui conseillant de s'écarter, sur ce point, de sa tradition.

I. — Origine du libéralisme.

Pour leur faire comprendre leur méprise, il suffit de leur rappeler l'histoire la plus moderne. Qu'ils nous disent eux-mêmes comment la doctrine qu'ils voudraient voir acceptée par l'Église s'est introduite dans le monde. Ils le savent aussi bien que nous ; jusqu'au dernier siècle, elle n'avait pas trouvé un seul défenseur, ni au sein du christianisme, ni au sein même du paganisme. Dans le monde barbare, comme dans le monde civilisé, on s'était toujours accordé à chercher dans les croyances religieuses la garantie des institutions sociales; et Rousseau ne fait que constater le témoignage le plus certain de l'histoire, et résumer les enseignements des philosophes païens, aussi bien que des docteurs chrétiens, lorsqu'il affirme qu'aucun État ne s'est jamais fondé sans que la religion lui servît de base.

Quand donc a-t-on songé à répudier cette persuasion constante et universelle du genre humain ? Quels sont les nouveaux sages qui ont inventé une théorie ignorée ou repoussée par l'unanime suffrage des maîtres de la sagesse antique ?

Ces sages, nous les connaissons. Ce sont ceux qui, au dernier siècle, ont déclaré à Jésus-Christ et à son Église une guerre à mort; et qui, pour triompher dans cette guerre, entreprise selon eux pour le triomphe de la vérité et de la justice, ont mis en usage les plus méchantes calomnies et les plus audacieux mensonges.

Cette origine est déjà bien suspecte, et les catholiques qui se font aujourd'hui les promoteurs d'une doctrine inventée par les plus mortels ennemis du catholicisme, ont vraiment besoin de toute la générosité de leur cœur pour ne pas s'apercevoir qu'ils risquent fort d'être les dupes d'une infernale mystification.

II. — Tactique des premiers auteurs du libéralisme.

Cette crainte ne pourrait que s'aggraver, si, avant de se laisser gagner par les spécieuses apparences du libéralisme, on prenait la peine d'étudier, dans les écrits de ses premiers auteurs, le dessein impie qu'ils voilent sous ces dehors séduisants. Rien n'est plus certain en effet : ces hommes, les moins libéraux et les plus intolérants

VIII. — La thèse et l'hypothèse.

Nous venons de tracer tout le plan de notre travail. Mais pour écarter les malentendus, qui dans aucune autre discussion ne sont plus fréquents ni plus funestes, nous tenons à ce qu'il soit bien compris que nous allons uniquement nous occuper du principe du libéralisme, et nullement des applications de ce principe, qu'il pourrait être loisible d'accepter, en fait, sans adhérer au principe lui-même.

Il n'est personne qui ne saisisse la distinction que nous venons d'indiquer. Le problème du libéralisme renferme deux questions qui ne peuvent être résolues ni avec la même autorité, ni avec la même certitude, et qu'il importe par conséquent de diviser : une question théorique et une question pratique ; une question de doctrine et de droit et une question de conduite et de fait, la thèse et l'hypothèse.

Que Jésus-Christ soit le roi des sociétés aussi bien que des individus et par conséquent que les sociétés doivent obéir à la loi de Jésus-Christ,

conformer leurs propres lois à la sienne, défendre ses droits et ceux de son Eglise contre les attaques de l'impiété, comme elles défendent les droits de leurs magistrats et de leurs simples citoyens contre les attaques de l'injustice : voilà la thèse, qui est absolue et générale, et qui fait abstraction de telle ou telle société.

Mais que dans une société qui, de fait, est constituée en dehors de l'autorité de Jésus-Christ, dont les membres sont en grande partie étrangers à son Eglise, le pouvoir civil, qui n'a jamais le droit de violenter les consciences, doive tolérer, dans une mesure plus ou moins large, la négation de la vérité et se dispenser de prêter son appui à l'autorité de l'Eglise : voilà l'hypothèse, dont la vérité dépend de l'application des principes absolus à des circonstances variables, et au sujet de laquelle l'Eglise a adopté, plus d'une fois, les solutions les plus conciliantes.

Nous nous bornerons aujourd'hui à traiter la première de ces questions, qui est de beaucoup la plus importante ; et nous croirions avoir conquis un immense avantage si nous parvenions à obtenir l'assentiment de tous nos lecteurs à la doctrine, parfaitement certaine, que nous allons puiser

dans l'offre qu'ils nous font d'accorder des droits égaux à la vérité et à l'erreur. Mais on risquerait de se tromper si on voulait voir dans cette offre la preuve d'une plus grande bienveillance à l'égard de la religion ; elle peut être, au contraire, le résultat d'une haine plus profonde et plus habile. La vérité, en effet, a un ennemi plus mortel que l'erreur : c'est l'indifférence. Celui qui soutient une doctrine erronée proclame par là même, dans une certaine mesure, les droits de la vérité; puisqu'en s'efforçant de faire accepter comme vraie une chose fausse, il suppose, comme un principe évident, que la vérité seule a le droit de s'imposer à l'adhésion de l'intelligence. Mais si l'intelligence arrive à cet état où elle ne fait plus de distinction entre la vérité et l'erreur, et où, n'ayant plus la force de rien affirmer et de rien nier, elle se laisse aller à la dérive partout où l'emporte le flot du doute et le vent de l'opinion : alors rien ne peut la sauver d'un complet naufrage; et le trésor de la vérité, que Dieu lui avait confié, est nécessairement englouti tout entier et sans ressource dans le gouffre de l'indifférence.

Nous n'en saurions douter : chez un grand nombre de partisans même sincères du libéralisme,

troublent la société; elles troublent la société dès qu'elles inspirent le fanatisme; il faut donc que les hommes commencent par n'être pas fanatiques pour mériter la tolérance. » On le voit, quand certains libéraux modernes, arrivés au pouvoir, au moment même où ils proclamaient toutes sortes de libertés, se sont permis de persécuter les prêtres catholiques, de renverser les églises et d'arracher à de pauvres religieuses l'asile où elles s'étaient retirées pour travailler et prier en commun, ils n'ont fait que se montrer fidèles au programme tracé depuis longtemps par leur grand maître en libéralisme. Mais plus cette pratique de l'école est fidèle et constante, plus on s'étonne qu'elle ait conservé le pouvoir de tromper indéfiniment ceux-là même qui peuvent, chaque jour, s'attendre à en devenir les victimes.

IV. — Le libéralisme vise à produire l'indifférence, plus dangereuse que l'hostilité.

Il faut pourtant avouer que tous les apôtres du libéralisme ne cachent pas, sous leurs hypocrites protestations de tolérance, l'arrière-pensée de se faire persécuteurs. Il en est qui sont plus sincères

tout où la société s'établira à l'égard de Jésus-Christ dans un état de complète indifférence, les masses subiront inévitablement la contagion de cette atmosphère, et se détacheront, peu à peu, de la religion. La destruction de la royauté sociale de Jésus-Christ se présente donc à eux comme le préliminaire obligé et infaillible de sa complète déchéance; et la tolérance civile est pour eux un moyen certain, bien que peut-être un peu lent, d'arriver à la tolérance doctrinale, c'est-à-dire à l'indifférence absolue.

V. — Opposition directe entre le principe du libéralisme et le dogme chrétien.

Mais ce n'est pas seulement par son origine et par ses conséquences presque inévitables que le libéralisme est contraire à la religion de Jésus-Christ. C'est encore par son essence. Non-seulement il fournit aux ennemis de l'Église des armes pour la détruire, mais il l'attaque par lui-même dans les dogmes les plus essentiels.

Il suffit, en effet, d'examiner cette doctrine dans son principe pour comprendre qu'elle nie les droits

souverains de Jésus-Christ, en déclarant les sociétés temporelles indépendantes de son empire. D'après ce principe la société civile est purement terrestre, et n'a en aucune manière, ni directement ni indirectement, à s'occuper des droits de la vérité et des intérêts éternels. Son but unique et suprême est le bonheur temporel de ses membres, et la raison est son unique flambeau. Jésus-Christ est donc pour cette société un étranger. Qu'il soit Dieu ou non, elle ne le sait pas; elle ne s'en occupe pas; ce n'est pas son affaire, mais uniquement l'affaire des individus. Que si un nombre plus ou moins grand de ses membres reconnaît Jésus-Christ pour le Fils de Dieu, le pouvoir public ne permettra pas qu'on use de la violence pour les en empêcher, absolument comme il ferait s'il plaisait à d'autres citoyens de reconnaître Mahomet pour leur prophète.

Telle est la théorie qui sert de base aux libertés que l'Église n'a cessé de réprouver en principe, bien qu'en fait elle puisse les tolérer dans les sociétés qui ont cessé d'être chrétiennes. Cette théorie, Pie IX l'a très-nettement exprimée dans l'Encyclique *Quanta cura*, quand il condamne ceux qui osent enseigner « que la perfection des gou-

« vernements et le progrès civil exigent absolu-
« ment que la société humaine soit constituée et
« gouvernée, sans plus tenir compte de la religion
« que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire
« aucune différence entre la vraie religion et les
« fausses. De plus, contrairement à la doctrine de
« l'Écriture, de l'Église et des saints Pères, ils ne
« craignent pas d'affirmer que le meilleur gou-
« vernement est celui où l'on ne reconnaît pas au
« pouvoir l'obligation de réprimer, par la sanction
« des peines, les violateurs de la religion catho-
« lique, si ce n'est lorsque la tranquillité publique
« le demande. »

Cette doctrine, que Pie IX qualifie d'*impie* et d'*absurde*, serait la vérité même si la royauté de Jésus-Christ était parfaitement étrangère à la sphère où se meut la société. Mais si le Fils de Dieu, en se faisant homme, et en fondant son Église pour continuer son œuvre sur la terre, a prétendu ouvrir aux sociétés, aussi bien qu'aux individus qui les composent, l'unique voie de la perfection et du salut, il est évident qu'on ne peut, sans se rendre coupable d'une véritable apostasie, ériger en principe la complète indépendance des sociétés civiles à son égard.

Dès lors aussi, on doit renoncer à exalter comme de précieuses conquêtes ces libertés que Pie IX, après Grégoire XVI, appelle un ***délire***, à savoir la liberté absolue de la pensée, de la presse et des cultes.

Que sont, en effet, ces libertés? — Elles n'ont rien de commun avec la liberté morale proprement dite, que l'Église n'a cessé de défendre contre les erreurs qui, dans tous les siècles et aujourd'hui encore, n'ont cessé de l'attaquer. Il ne s'agit pas, non plus, du droit de rechercher la vérité dans l'ordre historique, scientifique, philosophique, et dans l'ordre même religieux. Ce droit, l'Église en a encouragé l'exercice plus qu'aucune autre institution humaine; et les œuvres des grands génies chrétiens sont là pour montrer avec quelle fière indépendance ils ont su s'en prévaloir. La liberté que l'Église condamne comme une ***liberté de perdition***, c'est celle qui s'arroge le droit d'attaquer la doctrine de Jésus-Christ, de l'obscurcir par le sophisme, de la travestir par la calomnie, d'en éloigner les âmes pour lesquelles elle est l'unique voie du salut. N'est-il pas manifeste que si Jésus-Christ est le maître et le roi des sociétés, celles-ci ne peuvent reconnaître à leurs mem-

bres le droit d'attaquer la doctrine de ce divin roi et d'insulter son autorité? Tout ce qui peut leur être permis, c'est de tolérer, dans certaines circonstances, ces attaques et ces insultes, comme un mal moindre, qui ne pourrait être combattu sans entraîner des désordres plus grands encore. Mais investir ces iniquités de la majesté du droit, et les couronner de l'auréole du progrès, c'est évidemment proclamer la déchéance de l'Homme-Dieu, et fonder sur l'antichristianisme tout l'édifice de la société moderne.

La doctrine libérale est donc réellement la négation de la souveraineté sociale de Jésus-Christ. Il est vrai que les libéraux catholiques n'expriment pas aussi nettement que leurs confrères non catholiques cette négation; nous croyons même qu'il en est très-peu qui, dans le cas où la question de la royauté sociale de Jésus-Christ leur serait nettement posée, hésitassent à la résoudre affirmativement. Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de nous convaincre que le plus grand nombre ne soupçonnent même pas que leurs théories les conduisent jusqu'à la négation de ce dogme. Il y a chez eux, à ce sujet, beaucoup plus d'illusions que d'erreurs volontaires; et c'est pour

cela qu'il nous paraît souverainement important de dissiper l'illusion, en ramenant la discussion au principe sur lequel il ne peut y avoir, entre chrétiens, aucune divergence.

Que ce principe soit clairement et universellement admis, avec ses conséquences nécessaires, et l'Église ne songera pas à empêcher ceux de ses enfants qui sont plus amis des libertés modernes, de les défendre comme un fait, et comme la conséquence de notre état social (1).

Jamais elle n'a empêché les évêques des États-Unis et d'Angleterre de revendiquer, comme une conquête précieuse, la liberté dont la religion jouit dans ces contrées où jadis elle fut soumise à la plus inique oppression. On ne blâmera pas davantage tous ceux qui, dans les libertés modernes, ne verront qu'un fait, en rapport avec un état particulier de la société. Malheureusement, l'interprétation la plus bienveillante ne peut nous empêcher de voir tout autre

(1) Monseigneur de Ségur dans son livre si remarquable intitulé : *La Liberté*, ne s'exprime pas autrement que nous sur ce sujet : « Acceptent-ils les libertés modernes comme un fait qui est la conséquence de notre état social, mais sans en faire un principe; s'il en était ainsi, ils ne seraient pas plus libéraux que le Pape et l'Église. » (§ XXXVII, p. 175.)

[illegible]

qu'il en est très-peu qui, dans le cas où la question de la royauté sociale de Jésus-Christ leur serait nettement posée, hésitassent à la résoudre affirmativement. Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de nous co[illegible] que le plus grand nombre ne soupço[illegible] ries les co[illegible] dogme[illegible] d'illu[illegible]

chose dans les paroles et les écrits d'un certain nombre de catholiques libéraux. Si les plus sages évitent les formules dont se servent les patrons du libéralisme antichrétien pour ériger leurs théories en principes absolus, du moins ils montrent clairement, par tout leur langage, qu'à leurs yeux ces prétendus principes sont tout autre chose que des hérésies. Aussi, bien loin de se joindre à l'Église pour les condamner, paraissent-ils lui faire une grande concession en se contentant d'en supposer la vérité sans les affirmer trop ouvertement. Et ils s'étonnent qu'une connivence si discrète avec l'erreur ne puisse contenter cette Église que saint Paul appelle « la colonne et le soutien de la vérité. » Sa persistance et son apparente sévérité cesseront de les étonner, lorsqu'ils comprendront qu'il s'agit, pour elle, d'un dogme, sur lequel il ne lui est pas plus permis de transiger que sur la divinité même du Sauveur.

VI. — Conséquence de cette position de la question.

Le moment n'est pas encore venu de prouver la vérité de ce dogme, mais la seule position de la

question devrait suffire déjà pour ouvrir les yeux des catholiques qui croient, en cela, pouvoir suivre un parti opposé à celui que leur indique le vicaire de Jésus-Christ. Nous n'admettons pas sans doute que, même sur les questions de conduite, surtout lorsqu'il s'agit des intérêts généraux de l'Eglise, il soit permis à un catholique de refuser son obéissance à celui que Jésus-Christ a investi de sa suprême autorité; mais supposé qu'à ce sujet l'illusion fût possible, elle ne l'est certainement pas sur les questions de dogme; or rien n'est plus certain, et il est difficile de s'expliquer comment des catholiques éclairés ont pu s'y méprendre.

Dans le grand combat que l'Église soutient depuis un siècle, sur le terrain social, le dogme est en cause, autant qu'il l'était dans les grandes luttes contre le paganisme des empereurs romains et contre l'arianisme des Césars de Byzance. C'est toujours la même guerre, et c'est aussi le même ennemi. L'orgueil de la raison humaine, qui ne veut en aucune manière se soumettre au Dieu vivant, refuse d'abord de reconnaître son existence et son unité. Vaincu dans cette première lutte, il cherche à sauvegarder son indé-

pendance, en niant la divinité de celui à qui Dieu, son Père, a donné l'empire de toutes choses ; et voilà qu'aujourd'hui il prétend recouvrer tous les avantages perdus dans ses deux premières luttes, en dépouillant au moins cet Homme-Dieu de sa royauté sociale, appui nécessaire de son autorité sur les âmes, et condition indispensable de son règne universel sur l'humanité.

Dans ces trois luttes, l'Antichristianisme a fait valoir, pour effrayer et séduire les serviteurs de Jésus-Christ, les mêmes promesses et les mêmes menaces. On leur a dit qu'en soutenant avec une fermeté trop absolue les droits de Dieu, ils s'interdisaient l'empire de la société humaine ; qu'ils retireraient, au contraire, toute sorte d'avantages de sages concessions faites à l'esprit du temps. Aujourd'hui encore, on tient aux chrétiens le même langage, avec la différence que la récompense des concessions qu'on nous demande n'est plus tant la faveur des Césars que celle de l'opinion, seule puissance souveraine au sein des sociétés modernes. Mais quoi qu'on fasse, on ne réussira pas mieux à nous effrayer qu'à nous corrompre ; les faveurs et les anathèmes de l'opinion trouveront tous les vrais chrétiens aussi inébranlables

que les promesses et les menaces des Césars; et nous défendrons la souveraineté sociale de l'Homme-Dieu avec autant de fermeté qu'en montrèrent les chrétiens des premiers siècles dans la confession de sa divinité.

CHAPITRE II

LA QUESTION DE LA ROYAUTÉ SOCIALE DE JÉSUS-CHRIST EST D'UNE SOUVERAINE IMPORTANCE AU POINT DE VUE DES INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ MODERNE.

Nous venons de poser la question du libéralisme au point de vue du dogme chrétien, et nous avons compris que, loin de lui être indifférente, elle a avec lui la plus étroite relation. Ce point de vue est incontestablement le plus juste et le plus décisif; mais il n'est pas le seul. Dieu a disposé les choses de telle sorte, que le fidèle accomplissement de ses desseins fût, pour l'homme, la condition du bonheur, aussi bien que la mesure de la justice; et comme Jésus-Christ est le terme de tous les desseins de Dieu, la reconnaissance volontaire de ses droits souverains ne peut man-

quer d'être, pour les sociétés, plus encore que pour les individus, la sauvegarde nécessaire de tous les intérêts légitimes, et l'infaillible garantie de tous les vrais progrès.

Il nous est donc permis, avant de résoudre, au point de vue du dogme, la question que nous venons de poser aux chrétiens, de nous adresser à tous les hommes qui font profession de dévouement envers la société moderne. Nous n'argumenterons pas encore avec eux; nous nous contenterons d'invoquer le témoignage des faits. Ce témoignage, que nul n'a le droit de récuser, nous suffira pour contraindre nos adversaires à reconnaître, dans la question de la royauté de Jésus-Christ, le plus urgent et le plus grave de tous les problèmes, que l'état présent de la société impose à leur attention.

I. — Progrès merveilleux et maladies incurables de la société moderne.

Loin de nous la pensée de nier ou de rabaisser aucun des progrès dont se glorifie, avec plus ou moins de raison, la société moderne. Soyons généreux à son égard; ne lui contestons aucun des titres

qui peuvent être allégués, avec quelque semblant de vérité, pour établir la supériorité de notre siècle sur tous ceux qui l'ont précédé. Nous admettrons, si l'on veut, que l'homme ne posséda jamais sur la matière un empire plus irrésistible; que jamais il ne parcourut avec plus de liberté et de rapidité son domaine terrestre, et n'en exploita plus habilement les trésors; que jamais il ne s'éleva plus haut dans l'atmosphère et ne descendit plus avant dans le fond des mers; qu'il n'eut jamais en son pouvoir plus de moyens d'acquérir la science et de multiplier la richesse. Permettons-lui de se faire un mérite des aspirations, si hautement exprimées, de toutes les classes et de tous les peuples vers la liberté, l'égalité et la fraternité, et ne recherchons pas trop curieusement si l'adoucissement des mœurs dont il se vante n'est pas, en partie du moins, le résultat de l'amollissement des caractères.

Après que nous aurons admis tout cela, ne sera-t-on pas forcé de reconnaître avec nous qu'à aucune autre époque la société humaine ne fut plus profondément ébranlée et n'éprouva de plus fréquentes convulsions?

En France seulement, nous avons changé au

moins huit fois de régime en quatre-vingts ans, c'est-à-dire, en moyenne, une fois en dix ans ; et qui pourrait dire que nous sommes arrivés au terme de ces périodiques bouleversements? Quel est en Europe le pouvoir qui ne chancelle, et quel est le peuple qui commence une année, avec la certitude de ne pas la terminer sous un régime nouveau?

Et ce ne sont pas seulement les sociétés politiques qui sont ainsi constamment ébranlées ; les relations de famille, le droit de propriété, tous les fondements les plus essentiels de l'ordre humain, inaccessibles jusqu'à ce jour aux commotions civiles ont, eux-mêmes, éprouvé les plus graves atteintes. L'inquiétude qui tourmente les âmes ne leur inspire pas un moindre dégoût pour la paix du foyer que pour l'ordre public. La haine de toute supériorité ne repousse pas avec moins de violence la prééminence de la richesse que celle de la naissance ; et l'autorité du père n'est pas plus incontestée dans la famille que l'autorité du prince dans l'État.

De là résulte une dissolution générale de tous les liens sociaux, dont l'autorité est le nœud Tous les droits sont mis en question, soit dans les livres, soit

dans les assemblées publiques, avec une audace inouïe jusqu'à ce jour. Et comme le droit ne peut s'imposer à la volonté que par les convictions de l'intelligence, les attaques auxquelles il est en butte lui ôtent sa force pratique, avant même qu'elles l'aient renversé en théorie. Le scepticisme suffit pour le paralyser; et qui pourrait compter aujourd'hui le nombre des sectateurs de ce scepticisme à l'égard du droit, dans toutes les classes de la société, parmi les gouvernants comme parmi les gouvernés? Ce « droit nouveau » qui est si fort en vogue de nos jours, est-il autre chose que la négation, aussi audacieuse qu'hypocrite, du vrai droit, auquel, en lui dérobant son nom sacré, il substitue la tyrannie de la force brutale? n'est-ce pas cette même substitution de la force au droit, que cache, sous ses formules ambiguës, la théorie des « faits accomplis? »

Ne l'oublions pas pourtant : l'essence même de la société humaine consiste dans la substitution de la force du droit au droit de la force; et par conséquent tous ceux qui ne croient plus au droit, qu'ils soient princes, magistrats ou peuple, sont évidemment, au point de vue du progrès social, au-dessous des barbares et des sauvages : ils ne sont plus des êtres sociaux.

Encore une fois, qui comptera au sein de notre brillante civilisation les hommes à qui manque cet élément constitutif de la sociabilité? que si nous ne pouvons les compter, nous savons du moins que trois causes également actives tendent à en accroître, de plus en plus, le nombre : en haut, le matérialisme, qui est aujourd'hui la philosophie à la mode; en bas, l'ignorance, sous sa pire forme, à savoir, l'ignorance orgueilleuse qui sait lire; en haut et en bas également, l'immoralité.

Or il est évident que plus, sous l'influence de cette triple cause, croîtra le nombre de ces êtres antisociaux, plus la société, en dépit de ses progrès et de ses richesses, s'approchera de sa complète destruction.

Si ces faits sont vrais (et comment les révoquer en doute?) on peut résumer ainsi l'état présent de la société : dans les rapports de l'homme avec la matière, progrès merveilleux; dans les relations des hommes entre eux, décadence et dissolution; en d'autres termes, luxe dans le superflu, pauvreté dans le nécessaire. La société moderne est un grand corps, paré de vêtements magnifiques, mais atteint par un mal cruel, qui

ronge ses organes vitaux; c'est un colosse qui tombe du mal caduc.

II. — Ruine des intérêts matériels.

Et qu'on ne s'y trompe pas : cette dissolution des liens sociaux n'étend pas sa meurtrière influence seulement aux biens de l'ordre moral. Quoique ces biens constituent la dignité de l'homme, plusieurs seraient disposés à en faire bon marché, si les progrès modernes leur assuraient la paisible jouissance des biens de l'ordre matériel. Mais il n'en est pas ainsi. L'ordre matériel lui-même est profondément ébranlé par le contre-coup des secousses que subit la base de l'ordre moral. Les passions, délivrées de tout frein religieux, deviennent de plus en plus menaçantes pour tous les intérêts, et ne peuvent être contenues que par un plus grand développement de forces. Mais ces forces, qui, d'un côté, sauvegardent les intérêts contre les passions, les compromettent gravement d'un autre côté, par les énormes ressources qu'elles absorbent. Il n'est

pas au monde de politique assez habile pour arrêter ce fatal enchaînement de causes et d'effets. La diminution progressive de la force morale entraîne irrésistiblement l'accroissement continu de la force matérielle. L'accroissement de la force rend les luttes plus meurtrières, et nécessite, au sein même de la paix, des armements formidables, et partant des levées d'hommes et des dépenses toujours croissantes.

Le mépris du droit se traduit aujourd'hui en Europe par une somme de plusieurs milliards, employés par les sociétés modernes à se procurer les moyens de s'entre-détruire. La possession, de plus en plus ruineuse, de ces moyens de destruction est, pour ces sociétés, l'unique moyen de conservation. Entre tous les arts et toutes les sciences qu'a enfantés la civilisation moderne, l'art de la destruction l'emporte de beaucoup sur tous les autres, soit par les ressources qu'il absorbe, soit par le nombre des hommes qui le cultivent. Chaque année, l'agriculture, l'industrie, le commerce, tous les arts nourriciers, lui font par millions le sacrifice des bras les plus vigoureux et les plus capables d'accroître leurs produits. Cet art meurtrier nous emporte bien plus que le revenu

des richesses dont les progrès modernes nous ont dotés ; et comme il est lui-même éminemment progressif, tout nous porte à croire que le budget, déjà énorme, qu'il nous impose, ira croissant dans des proportions plus grandes que la richesse publique ; à moins que le triomphe d'une tyrannie colossale ne rende les moyens de défense inutiles, et ne nous sauve de la ruine universelle par l'universelle servitude.

III. — Despotisme inouï jusqu'à ce jour.

Voici, en effet, le dernier et peut-être le plus inévitable des dangers qui menacent les sociétés modernes : la servitude, l'universel écrasement de toute liberté et de toute dignité individuelle, par un despotisme dont les siècles passés ne nous offrent aucun exemple, et ne nous permettent même pas de nous former une idée. Depuis longtemps, de profonds observateurs appartenant aux écoles les plus différentes, nous ont signalé les effrayants symptômes de cette maladie, que la démocratie moderne porte dans ses entrailles et

qui leur a paru plus mortelle et plus irremédiable que l'anarchie elle-même. Voilà vingt ans que Donoso-Cortès s'écriait au sein du congrès espagnol : « Le monde marche à grands pas à la « constitution d'un despotisme, le plus gigantesque « et le plus destructeur que les hommes aient « jamais vu. » Et, avant lui, M. de Tocqueville, analysant avec une remarquable sagacité les tendances des sociétés démocratiques, concluait ainsi : « Si l'on vient à réfléchir sur ce qui pré« cède, on sera surpris de voir comment, en Eu« rope, tout semble concourir à accroître indéfi« niment les prérogatives du pouvoir central, et « à rendre chaque jour l'existence des individus « plus faible, plus subordonnée et plus précaire... « Deux révolutions semblent s'opérer de nos jours « en sens contraire : l'une affaiblit continuelle« ment le pouvoir, et l'autre le renforce sans « cesse.... D'un côté, les plus fermes dynasties sont « ébranlées ou détruites ; de toutes parts les peu« ples échappent violemment à l'empire de leurs « lois ; ils détruisent ou limitent l'autorité de leurs « seigneurs ou de leurs princes ; toutes les nations « qui ne sont point en révolution, paraissent du « moins inquiètes ou frémissantes ; un même es-

...main,

là. Ils

...de l'an-

...volution...

...à travers diverses

publique de Cromwell

moderne : quelle peut être la cause de cette absence d'équilibre, qui, depuis quatre-vingts ans, ne permet plus à cette société si riche et si brillante de goûter aucun repos? Comment s'est-elle vue menacée par le plus effrayant despotisme, au moment où elle croyait avoir reconquis sa liberté? D'où lui vient cette caducité irremédiable, dont elle n'a cessé de souffrir, depuis le jour où elle est devenue maîtresse de ses mouvements? Pourquoi, malgré ses moyens d'action multipliés et sa puissance immensément accrue, n'a-t-elle pu, depuis quatre-vingts ans, édifier rien de solide? Pourquoi s'affaisse-t-elle sous le poids de son abondance, et éprouve-t-elle, dans la plénitude de sa force, toutes les convulsions de l'agonie?

N'est-ce pas parce que ceux qui se sont donné, il y a quatre-vingts ans, la mission de régénérer le corps social, lui ont enlevé le principe qui l'avait fait vivre jusqu'à ce jour, sans pouvoir lui restituer en échange aucun principe nouveau? n'est-ce pas parce que, dans l'impatience qui les poussait à construire, sur un nouveau plan, l'édifice de la société chrétienne, ils ont renversé la base sur laquelle cet édifice reposait depuis quatorze siècles, sans lui substituer aucun autre fondement?

Nous ne disons pas encore qu'aucun autre fondement n'est possible, et que le corps social ne peut recevoir la vie d'aucun autre principe. Nous le dirons et nous le prouverons, quand le moment sera venu de résoudre complétement le problème. En ce moment, nous nous contentons de le poser, et pour cela nous n'avons besoin d'aucun raisonnement ; il nous suffit d'en appeler aux faits.

V. — La royauté de Jésus-Christ, base de la société chrétienne.

Rien n'est, en effet, plus certain : jusqu'à la fin du dernier siècle, la société européenne reconnaissait unanimement l'autorité de Jésus-Christ, comme base de toutes ses institutions. Plusieurs peuples s'étaient révoltés contre le pontife romain, organe visible de cette autorité, et, par là, ils avaient préparé les voies à la destruction de l'autorité elle-même ; cependant ils faisaient encore profession de la vénérer.

L'Angleterre avait subi une révolution meurtrière, et cette révolution avait traversé diverses phases ; mais pas plus la république de Cromwell

que la monarchie limitée de Guillaume d'Orange ne renoncèrent à être des États chrétiens, et ne renièrent la royauté sociale de l'Homme-Dieu. Donc, en dépit de toutes les inconséquences d'application, ce grand principe avait été, durant quatorze siècles, unanimement reconnu par les peuples de l'Europe ; il leur avait servi de lien, au milieu même de leurs rivalités et de leurs luttes, et il les avait réunis en un grand corps qui se nommait la chrétienté.

Les bouleversements les plus profonds n'avaient pu atteindre cette base commune de tous les droits sociaux ; aussi, lorsque l'un de ces droits était méconnu et renversé, les autres n'en restaient pas moins debout. La loi de Jésus-Christ était universellement reconnue comme la règle et la sanction des lois civiles ; tous les pouvoirs faisaient profession de relever de son pouvoir ; le père dans sa famille, le magistrat sur son tribunal, le monarque sur son trône, commandaient au nom de Jésus-Christ ; et les enfants, les citoyens, les sujets, étaient persuadés qu'ils ne pouvaient leur désobéir sans désobéir à Jésus-Christ lui-même. Tous les droits humains étaient, par là même, revêtus d'une sanction divine ; toutes les

sociétés particulières étaient autant de rameaux vivants, se rattachant à la grande société chrétienne, comme au tronc qui leur communiquait sa séve féconde, et les faisait participer à son immuable solidité.

VI. — La Révolution a renversé cette base.

Mais voilà qu'au dernier siècle, une conspiration, où il est permis de voir le chef-d'œuvre de la tactique infernale, réussit à séparer les rameaux du tronc, et à renverser la divine base sur laquelle reposait, depuis quatorze siècles, la société chrétienne. C'est ce qui distingue la Révolution française de toutes celles qui l'avaient précédée, et ce qui en fait par excellence LA RÉVOLUTION. Elle ne s'est pas attaquée seulement au couronnement politique de la société, ni à ces institutions sociales qui forment comme le corps de l'édifice; mais à la base religieuse, qui donne leur consistance à tous les pouvoirs politiques et à toutes les institutions sociales. Cette sécularisation de l'ordre civil, que le despotisme des empereurs d'Al-

lemagne et des rois de France avait essayée, la démocratie révolutionnaire l'a consommée ; sous le nom de liberté des cultes, elle a établi entre la société et la religion une séparation complète. Jésus-Christ a donc été mis hors la loi ; les pouvoirs humains, en refusant de demeurer soumis à son autorité divine, ont renoncé à l'appui dont ils lui étaient redevables. Les droits de Dieu ont été dès lors, aux yeux des pouvoirs publics, comme non avenus, et les droits de l'homme n'ont plus eu de sanction supérieure à l'homme. La société a cessé d'être chrétienne ; et, dès ce moment, elle a dû renoncer à la stabilité que ses lois et ses institutions empruntaient aux dogmes chrétiens.

VII. — Aucune autre base indépendante de l'homme ne lui a été substituée.

A cette heure, l'une des plus critiques que la société humaine ait jamais traversées, elle se trouva en présence d'une inévitable alternative, et elle eut à choisir entre deux partis. Ou bien à la place de cette base divine, que la royauté de Jésus-Christ lui avait jusque-là fournie, ses recon-

structeurs lui fourniraient une autre base également supérieure à la volonté de l'homme ; ou bien les droits et les pouvoirs sociaux se présenteraient, désormais, comme des créations purement humaines.

En présence d'une pareille alternative, on ne pouvait longtemps hésiter. Créer un autre ordre divin, pour remplacer l'ordre chrétien renversé, était une entreprise trop évidemment contradictoire, pour qu'on pût sérieusement la tenter. On mit bien le nom de Dieu en tête de la déclaration des droits de l'homme ; mais ce Dieu était celui du Déisme, qui ne s'occupe pas des affaires humaines ; aussi eut-on hâte de proclamer qu'il n'y avait, dans la société humaine, aucun pouvoir dont la société elle-même ne fût le principe (1). La secte qui venait d'opérer cette révolution n'eut rien de plus à cœur que le renversement de la royauté effective de Dieu. Elle fit surtout consister son triomphe à ne laisser subsister, au-dessus de l'homme, aucune autorité supérieure à

(1) Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peuvent exercer d'autorité qui n'en émane expressément. (Déclaration des droits de l'homme, art. 3.)

structeurs lui fourniraient une autre base également supérieure à la volonté de l'homme ; ou bien les droits et les pouvoirs sociaux se présenteraient, désormais, comme des créations purement humaines.

En présence d'une pareille alternative, on ne pouvait longtemps hésiter. Créer un autre ordre divin, pour remplacer l'ordre chrétien renversé, était une entreprise trop évidemment contradictoire, pour qu'on pût sérieusement la tenter. On mit bien le nom de Dieu en tête de la déclaration des droits de l'homme ; mais ce Dieu était celui du Déisme, qui ne s'occupe pas des affaires humaines ; aussi eut-on hâte de proclamer qu'il n'y avait, dans la société humaine, aucun pouvoir lont la société elle-même ne fût le principe (1). .a secte qui venait d'opérer cette révolution 'eut rien de plus à cœur que le renversement e la royauté effective de Dieu. Elle fit surtout nsister son triomphe à ne laisser subsister, aussus de l'homme, aucune autorité supérieure à

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement ...tion. Nul corps, nul individu ne peuvent exercer ...ui n'en émane expressément. (Déclaration des ...mme, art. 3.)

« prit de révolte les anime. Et de l'autre, dans « ces mêmes temps d'anarchie, et chez ces mêmes « peuples, le pouvoir social accroît sans cesse ses « prérogatives; il devient plus centralisé, plus « entreprenant, plus absolu, plus étendu. Les ci- « toyens tombent à chaque instant sous le contrôle « de l'administration publique; ils sont entraînés, « insensiblement et comme à leur insu, à lui sa- « crifier tous les jours quelques nouvelles parties « de leur indépendance individuelle; et ces mêmes « hommes, qui, de temps à autre, renversent un « trône et foulent aux pieds des rois, se plient de « plus en plus sans résistance aux moindres vo- « lontés d'un commis. »

Depuis le jour où M. de Tocqueville écrivait ces lignes, les pouvoirs civils n'ont assurément renoncé à aucune de leurs prétentions; et, tout en continuant à mettre chaque jour en question leur existence, les peuples ne se sont pas montrés moins empressés à accroître sans cesse et sans mesure leurs attributions. Intérêts des provinces et des communes, éducation, bienfaisance, beaux-arts, industrie, tout est directement ou indirectement sous la main de l'État. On dirait, pour me servir de l'expression de M. de Tocque-

ville, que le pouvoir en veut arriver jusqu'à nous délivrer entièrement du trouble de penser et de la peine de vivre.

L'anarchie et la servitude, c'est-à-dire les deux plus mortelles maladies des sociétés, tels sont pour la société moderne les résultats les plus nets de ses progrès tant vantés. A d'autres époques, les peuples oscillèrent entre ces deux extrémités funestes, et passèrent violemment de l'une à l'autre; mais au moins le despotisme les délivrait de l'anarchie, et l'anarchie les affranchissait du despotisme. Mais nous, nous avons trouvé l'art de réunir ensemble deux fléaux qui semblent s'exclure, de rendre le pouvoir moins stable sans le rendre moins oppressif; de lui ôter tout ce qui lui permettrait de sauvegarder nos droits, sans diminuer en rien l'écrasant fardeau qu'il fait peser sur nos libertés.

IV. — Le grand problème de la société moderne.

De ces faits évidents et indiscutables naît le problème, que, sans la moindre exagération, nous pouvons nommer le grand problème de la société

que la monarchie limitée de Guillaume d'Orange ne renoncèrent à être des États chrétiens, et ne renièrent la royauté sociale de l'Homme-Dieu. Donc, en dépit de toutes les inconséquences d'application, ce grand principe avait été, durant quatorze siècles, unanimement reconnu par les peuples de l'Europe ; il leur avait servi de lien, au milieu même de leurs rivalités et de leurs luttes, et il les avait réunis en un grand corps qui se nommait la chrétienté.

Les bouleversements les plus profonds n'avaient pu atteindre cette base commune de tous les droits sociaux ; aussi, lorsque l'un de ces droits était méconnu et renversé, les autres n'en restaient pas moins debout. La loi de Jésus-Christ était universellement reconnue comme la règle et la sanction des lois civiles ; tous les pouvoirs faisaient profession de relever de son pouvoir ; le père dans sa famille, le magistrat sur son tribunal, le monarque sur son trône, commandaient au nom de Jésus-Christ ; et les enfants, les citoyens, les sujets, étaient persuadés qu'ils ne pouvaient leur désobéir sans désobéir à Jésus-Christ lui-même. Tous les droits humains étaient, par là même, revêtus d'une sanction divine ; toutes les

sociétés particulières étaient autant de rameaux vivants, se rattachant à la grande société chrétienne, comme au tronc qui leur communiquait sa séve féconde, et les faisait participer à son immuable solidité.

VI. — La Révolution a renversé cette base.

Mais voilà qu'au dernier siècle, une conspiration, où il est permis de voir le chef-d'œuvre de la tactique infernale, réussit à séparer les rameaux du tronc, et à renverser la divine base sur laquelle reposait, depuis quatorze siècles, la société chrétienne. C'est ce qui distingue la Révolution française de toutes celles qui l'avaient précédée, et ce qui en fait par excellence LA RÉVOLUTION. Elle ne s'est pas attaquée seulement au couronnement politique de la société, ni à ces institutions sociales qui forment comme le corps de l'édifice; mais à la base religieuse, qui donne leur consistance à tous les pouvoirs politiques et à toutes les institutions sociales. Cette sécularisation de l'ordre civil, que le despotisme des empereurs d'Al-

lemagne et des rois de France avait essayée, la démocratie révolutionnaire l'a consommée ; sous le nom de liberté des cultes, elle a établi entre la société et la religion une séparation complète. Jésus-Christ a donc été mis hors la loi ; les pouvoirs humains, en refusant de demeurer soumis à son autorité divine, ont renoncé à l'appui dont ils lui étaient redevables. Les droits de Dieu ont été dès lors, aux yeux des pouvoirs publics, comme non avenus, et les droits de l'homme n'ont plus eu de sanction supérieure à l'homme. La société a cessé d'être chrétienne ; et, dès ce moment, elle a dû renoncer à la stabilité que ses lois et ses institutions empruntaient aux dogmes chrétiens.

VII. — Aucune autre base indépendante de l'homme ne lui a été substituée.

A cette heure, l'une des plus critiques que la société humaine ait jamais traversées, elle se trouva en présence d'une inévitable alternative, et elle eut à choisir entre deux partis. Ou bien à la place de cette base divine, que la royauté de Jésus-Christ lui avait jusque-là fournie, ses recon-

structeurs lui fourniraient une autre base également supérieure à la volonté de l'homme ; ou bien les droits et les pouvoirs sociaux se présenteraient, désormais, comme des créations purement humaines.

En présence d'une pareille alternative, on ne pouvait longtemps hésiter. Créer un autre ordre divin, pour remplacer l'ordre chrétien renversé, était une entreprise trop évidemment contradictoire, pour qu'on pût sérieusement la tenter. On mit bien le nom de Dieu en tête de la déclaration des droits de l'homme ; mais ce Dieu était celui du Déisme, qui ne s'occupe pas des affaires humaines ; aussi eut-on hâte de proclamer qu'il n'y avait, dans la société humaine, aucun pouvoir dont la société elle-même ne fût le principe (1). La secte qui venait d'opérer cette révolution n'eut rien de plus à cœur que le renversement de la royauté effective de Dieu. Elle fit surtout consister son triomphe à ne laisser subsister, au-dessus de l'homme, aucune autorité supérieure à

(1) Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peuvent exercer d'autorité qui n'en émane expressément. (Déclaration des droits de l'homme, art. 3.)

lemagne et des rois de France avait essayée, la démocratie révolutionnaire l'a consommée ; sous le nom de liberté des cultes, elle a établi entre la société et la religion une séparation complète. Jésus-Christ a donc été mis hors la loi ; les pouvoirs humains, en refusant de demeurer soumis à son autorité divine, ont renoncé à l'appui dont ils lui étaient redevables. Les droits de Dieu ont été dès lors, aux yeux des pouvoirs publics, comme non avenus, et les droits de l'homme n'ont plus eu de sanction supérieure à l'homme. La société a cessé d'être chrétienne ; et, dès ce moment, elle a dû renoncer à la stabilité que ses lois et ses institutions empruntaient aux dogmes chrétiens.

VII. — Aucune autre base indépendante de l'homme ne lui a été substituée.

A cette heure, l'une des plus critiques que la société humaine ait jamais traversées, elle se trouva en présence d'une inévitable alternative, et elle eut à choisir entre deux partis. Ou bien à la place de cette base divine, que la royauté de Jésus-Christ lui avait jusque-là fournie, ses recon-

structeurs lui fourniraient une autre base également supérieure à la volonté de l'homme ; ou bien les droits et les pouvoirs sociaux se présenteraient, désormais, comme des créations purement humaines.

En présence d'une pareille alternative, on ne pouvait longtemps hésiter. Créer un autre ordre divin, pour remplacer l'ordre chrétien renversé, était une entreprise trop évidemment contradictoire, pour qu'on pût sérieusement la tenter. On mit bien le nom de Dieu en tête de la déclaration des droits de l'homme ; mais ce Dieu était celui du Déisme, qui ne s'occupe pas des affaires humaines ; aussi eut-on hâte de proclamer qu'il n'y avait, dans la société humaine, aucun pouvoir dont la société elle-même ne fût le principe (1). La secte qui venait d'opérer cette révolution n'eut rien de plus à cœur que le renversement de la royauté effective de Dieu. Elle fit surtout consister son triomphe à ne laisser subsister, au-dessus de l'homme, aucune autorité supérieure à

(1) Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peuvent exercer d'autorité qui n'en émane expressément. (Déclaration des droits de l'homme, art. 3.)

l'homme. Qu'était-ce que cela, sinon livrer tous les droits à la merci des passions qu'ils contrarient, subordonner les lois aux multitudes aveugles qu'elles doivent gouverner, soumettre les pouvoirs aux caprices des sujets qu'ils doivent conduire; priver en un mot la société de toute base, et la livrer sans défense aux deux ennemis, qui ont conspiré pour sa ruine : au despotisme qui l'écrase et à l'anarchie qui la dissout.

Voilà ce que déjà la simple constatation des faits nous démontre. Bientôt une considération plus approfondie de la nature des choses nous révélera, comme une nécessité inévitable, ce qui déjà nous apparaît comme une incontestable réalité.

CHAPITRE III

LA ROYAUTÉ SOCIALE DE JÉSUS-CHRIST DÉMONTRÉE PAR LES PRINCIPES RÉVÉLÉS

I. — Position de la thèse

Il est temps d'aborder la solution du problème; et puisque ce problème est, avant tout, religieux et théologique, c'est au point de vue de la religion et des dogmes qu'il faut d'abord nous placer pour le résoudre.

Rien ne sera plus facile au lecteur, même le moins accoutumé aux spéculations théologiques, à la condition qu'il se fera une idée exacte de la vérité qu'il s'agit de démontrer. Attachons-nous donc, avant tout, à la formuler aussi nettement que possible et à en préciser clairement le sens. Puis-

que nous parlons si souvent, dans ce livre, de la royauté sociale de Jésus-Christ, il importe que l'on comprenne en quoi nous faisons consister cette royauté.

Voici comment nous posons notre thèse :

C'est un dogme de foi que Jésus-Christ possède une autorité souveraine sur les sociétés civiles, aussi bien que sur les individus dont elles sont composées ; et, par conséquent, les sociétés, dans leur existence et leur action collective, aussi bien que les individus, dans leur conduite privée, sont tenues de se soumettre à Jésus-Christ et d'observer ses lois.

Cette vérité ainsi formulée ne se rencontre, il est vrai, dans aucun décret de concile ni dans aucune définition pontificale ; mais nous ne l'affirmons pas, pour cela, avec moins de certitude, comme un article de foi, clairement enseigné dans l'Écriture et toujours admis sans contestation dans l'Église.

II. — Il ne s'agit pas de la royauté temporelle de l'Homme-Dieu.

En énonçant cette affirmation, nous n'oublions pas qu'on a disputé jadis sur la question de savoir si Jésus-Christ, lorsqu'il était sur la terre, possédait sur tous les royaumes terrestres une souveraineté temporelle. Quelques docteurs ont craint qu'en attribuant au Sauveur cette souveraineté, ils ne ternissent l'éclat de cette divine pauvreté, dont il venait nous donner un si parfait exemple.

A vrai dire, cette crainte nous paraît mal fondée ; et nous ne voyons pas comment, dès l'instant de son élévation à la dignité divine, l'humanité sainte du Sauveur a pu ne pas être investie d'un empire absolu sur tout ce qui existe. Mais l'issue de cette controverse n'intéresse en aucune manière la discussion présente. Nous considérons Jésus-Christ tel qu'il est aujourd'hui, et non pas tel qu'il fut durant la courte période de sa vie terrestre. Nous le voyons non pas dans l'abîme de ses humiliations, mais dans les splendeurs de sa gloire. Cette pauvreté qu'il avait prise pour épouse sur la terre, et qui, suivant la gracieuse

expression du pauvre d'Assise, « est montée avec lui sur la croix et l'a tenu embrassé jusqu'à sa mort (1) », il n'a pu l'introduire avec lui au ciel. Là, au contraire, il est entré en possession de toute la gloire et de tous les trésors de Dieu son Père ; et toutes choses, soit dans le ciel, soit sur la terre, ont été soumises à son pouvoir.

Du reste, les docteurs, dont nous venons d'exposer l'opinion, n'ont jamais songé à refuser au Sauveur, même pour le temps de sa vie mortelle, la souveraineté que nous revendiquons pour lui en ce moment. Car pour mettre hors de doute la vérité de notre thèse, il suffit que Jésus-Christ soit investi de la souveraineté spirituelle, qu'aucun chrétien n'a jamais songé à lui contester. Il est bien vrai que les preuves sur lesquelles nous appuierons cette souveraineté, démontrent en même temps la souveraineté temporelle, et donnent ainsi à notre thèse une double certitude. Mais, nous le répétons, ce surcroît d'évidence ne nous est pas nécessaire. La royauté spirituelle de Jésus-Christ nous suffit. Et de fait, s'il est indu-

(1) Si che dove Maria rimase giuso
Ella con Cristo salse in sù la croce.
(Dante, *Paradiso*, LXI.)

bitable que Jésus-Christ a toujours possédé une autorité absolue sur les rois et les peuples de la terre, il n'est pas moins certain qu'il n'a jamais daigné user de cette autorité dans l'ordre purement temporel. Tous les préceptes qu'il nous a donnés, toutes les institutions qu'il a créées, se rapportent aux biens de l'éternité, seuls dignes de son estime. Toute la question est de savoir si ces préceptes et ces institutions ne regardent que les individus dans leur conduite privée ; ou si les sociétés elles-mêmes, dans leur action collective, sont tenues de s'y conformer ; et c'est ce second sentiment que nous affirmons être seul conforme aux principes les plus élémentaires de la foi chrétienne.

III. — La souveraineté spirituelle de l'Homme-Dieu sur les sociétés déduite de sa divinité.

Notre foi, en effet, nous oblige de reconnaître en Jésus-Christ deux natures dans une seule personne. Il est homme semblable à nous, mais en même temps il est Dieu comme son Père ; et l'homme et le Dieu n'ont qu'une même subs-

tance et, partant, une même divinité. Jésus-Christ homme est Dieu, et Jésus-Christ Dieu est homme. De même donc qu'en lui la divinité s'est approprié les attributs et les faiblesses de l'humanité, elle a communiqué à l'humanité les droits et les prérogatives qui lui sont propres. Nier cela serait nier la foi chrétienne, et tomber dans une manifeste hérésie.

Maintenant, qu'on nous réponde : l'empire de toutes choses, la souveraineté absolue sur tout ce qui existe, n'est-elle pas un des attributs nécessaires de la divinité? Évidemment oui : s'il n'y a qu'un seul Dieu, et si ce Dieu est le créateur de toutes choses, il en est aussi le maître souverain et absolu. Donc s'il s'est incarné, et s'il a communiqué tous ses attributs et tous ses droits à la nature humaine avec laquelle il s'est uni, il n'a pas pu ne pas lui communiquer sa souveraineté.

Il n'y a donc pas de milieu : ou il faut renier la divinité de Jésus-Christ, ou il faut reconnaître qu'il est, même comme homme, le roi de tout ce qui existe, des sociétés civiles comme des familles et des individus. A lui seul il appartient de savoir dans quelles limites il prétend renfermer l'exercice de son autorité; mais limiter cette au-

torité elle-même, il ne le peut sans abdiquer sa divinité.

IV. — Jésus-Christ ne peut être le chef de l'humanité sans être le roi des sociétés humaines.

Il ne lui est pas possible non plus de renoncer à cette prérogative sans briser les liens essentiels qui l'unissent à nous. Le Fils de Dieu, en devenant homme, est nécessairement devenu le chef de l'humanité. Il a acquis sur cette nature, qu'il divinisait dans sa personne, un droit spécial ; et il a contracté avec elle des liens bien plus étroits qu'avec les autres créatures.

Centre commun de la création, anneau brillant par lequel l'œuvre du Tout-Puissant s'unit au divin ouvrier, terme de tous les travaux et de tous les desseins de la Providence, il est, dans un sens bien plus vrai et à un titre bien plus sacré, le chef de l'humanité, le but suprême de tous les desseins de Dieu à l'égard de notre race, la règle de tous nos progrès, et le nœud de toutes nos destinées. S'il n'est pas cela, il n'est rien. Car supposer que Dieu se fait homme, pour être dans

l'humanité un simple accessoire, c'est conserver, de la foi chrétienne, tout ce qu'il faut pour attribuer à la divine sagesse une palpable absurdité.

Mais si Jésus-Christ est tout ce que nous venons de dire, comment admettre que les sociétés civiles aient le droit de lui devenir étrangères? Est-ce que l'action de ces sociétés n'exerce pas sur les destinées générales de l'humanité une influence décisive? Et si Jésus-Christ n'est rien pour elles, peut-il bien continuer à être tout pour l'humanité? On le voit : il est impossible de concilier, avec la foi chrétienne, ce qu'on a nommé la complète sécularisation des sociétés civiles, sans se choquer à chaque pas contre l'absurde.

V. — La royauté sociale est inséparable de la qualité de Sauveur.

On le comprendra mieux encore si on se rappelle la mission que Dieu a donnée à son Fils, en l'envoyant sur la terre. S'il n'est pas le roi des sociétés, il lui est impossible de s'acquitter complétement de cette mission.

Qu'est-il venu faire sur la terre? Son nom le dit assez : il s'appelle Jésus; et ce nom lui a été

donné « parce qu'il doit sauver son peuple (c'est-à-dire l'humanité entière), du péché » et des suites du péché.

Il ne peut donc, sans manquer à sa mission, et sans donner un démenti à son nom de Jésus, se priver d'aucun des pouvoirs qui lui sont nécessaires pour détruire le règne du péché, et rétablir l'empire de la loi de Dieu. Or, nous le demandons : la direction des sociétés civiles ne peut-elle pas beaucoup pour favoriser le règne de la loi divine, ou pour mettre obstacle à ce règne? Si les pouvoirs qui gouvernent ces sociétés ne tiennent aucun compte de cette loi, les volontés individuelles seront-elles suffisamment aidées à l'accomplir? Les passions mauvaises n'auront-elles pas toute liberté pour la fouler aux pieds ; et l'indifférence publique, les priviléges sociaux garantis à la révolte aussi bien qu'à la fidélité, ne leur donneront-ils pas à la fois un grand pouvoir et une grande audace pour entraver et décourager la fidélité? Il ne peut y avoir à cela aucun doute. Donc soustraire les sociétés civiles à l'autorité spirituelle de l'Homme-Dieu, c'est limiter cette autorité, et supposer qu'il peut être permis à la créature d'opposer le plus grand pouvoir qui

ait été mis entre ses mains, au succès de l'œuvre la plus chère au cœur de Dieu.

Il n'était donc pas nécessaire que le Tout-Puissant exprimât à ce sujet sa volonté. Il suffisait qu'il envoyât son Fils dans le monde, pour que tous les hommes et toutes les sociétés fussent obligés de se soumettre à son autorité souveraine. Du moment que des signes indubitables nous autorisent à voir en lui notre Dieu, le plus vulgaire bon sens nous contraint à le reconnaître pour notre roi. La foi ne peut poser le principe sans que la logique tire la conséquence. Et la connexion entre la conséquence et le principe est tellement manifeste, que pour la saisir il n'est nullement nécessaire d'être éclairé des lumières de la foi. Un musulman et un idolâtre ne sauraient eux-mêmes résister à cette évidence. Celui-ci, il est vrai, ne reconnaît pas un Dieu unique ; et celui-là ne veut pas admettre que ce Dieu ait un Fils semblable à lui ; mais ils seraient contraints l'un et l'autre d'admettre que, la vérité de ces deux dogmes supposée, la royauté sociale de l'Homme-Dieu en est la conséquence nécessaire.

VI. — Preuves tirées de l'Ancien Testament.

Mais Dieu attache tant de prix à la gloire de son Fils, qu'il n'a pas voulu se contenter de poser les fondements de la souveraineté dont il l'investit par rapport aux sociétés humaines. Il lui a plu d'en construire, en quelque sorte, l'édifice de ses propres mains, et d'en révéler toutes les splendeurs de sa propre bouche.

Longtemps avant d'envoyer au monde ce Fils bien-aimé, il nous l'annonce, et nous trace, en quelque sorte, le signalement auquel nous devrons le reconnaître. Or, entre tous les traits dont se compose ce portrait anticipé du Messie, entre toutes les prérogatives qui lui sont attribuées dès avant sa naissance, une des plus saillantes, sans contredit, est sa royauté sociale.

Écoutez comment, par la bouche de David, l'Homme-Dieu formule lui-même la mission qu'il doit recevoir de son Père. « Jéhova m'a dit : Tu « es mon Fils ; c'est moi qui dans mon jour éternel « t'ai engendré. Demande-moi, et je te donnerai « les nations pour héritage, et les confins de la

« terre pour patrimoine. Tu les gouverneras avec « un sceptre fort comme le fer, et elles seront, en- « tre tes mains, comme le vase d'argile que le « potier brise à son gré. » On le voit ; ce ne sont pas les hommes seulement, ce sont les nations, que Dieu soumet au pouvoir de son Fils ; et, pour qu'il n'y ait sur la portée de cette donation aucun doute, le Psalmiste tire lui-même la conclusion que nous avons en vue. Il s'adresse à ceux qui personnifient, en quelque sorte, l'existence collective des sociétés, et il leur dit : « Maintenant, ô « rois, comprenez ; instruisez-vous, ô juges de la « terre : soumettez-vous à la loi que Dieu vous « impose, » ou, suivant une autre version : « Em- « brassez le Fils que Dieu vous envoie, si vous « voulez échapper à sa colère, et ne pas vous éga- « rer hors de la voie de la justice (1). »

Dans un autre psaume, David dépeint les bienfaits et la puissance du divin Roi dont il vient de nous rapporter l'intronisation. Il nous le montre donnant la paix à son peuple, distribuant la justice à tous ses sujets, mais prodigue surtout de ses grâces à l'égard des affligés et des indigents.

(1) *Ps.* II.

Comment à ces traits ne pas reconnaître le Roi Sauveur? Quel autre que lui, d'ailleurs, a une royauté « aussi durable que le soleil? » Quel autre « étend son empire sur toutes les généra- « tions (1)? » Eh bien ! ce Roi si grand et si bon, si humble et si puissant « étendra sa domination « de l'Océan jusqu'à l'Océan, et des rives du fleuve « jusqu'aux confins de la terre... Tous les rois de « la terre l'adoreront, et toutes les nations seront « soumises à son empire (2). »

David n'est pas l'unique prophète à qui Dieu ait révélé le royauté future de son Verbe incarné. Il n'est pas un seul des voyants d'Israël qui n'ait été appelé à en contempler et à nous en redire les gloires. Isaïe nous la montre sous la figure « d'une « montagne qui s'élève au-dessus de toutes les « collines (c'est-à-dire de toutes les principautés) « de la terre. Et toutes les nations accourent à « elle ; et des peuples nombreux viennent et di- « sent : Allons, montons à la montagne du Sei- « gneur et à la maison du Dieu de Jacob. Il nous « enseignera ses voies, et nous marcherons dans « ses sentiers ; car la loi sortira de Sion et la pa-

(1) *Ps.* LXXI, 5.
(2) *Ps.* LXXI, 8, 11.

« role du Seigneur, de Jérusalem. Il jugera les na-
« tions ; et les peuples, captivés par sa parole,
« changeront leurs glaives en socs de charrue, et
« de leurs lances ils feront des faulx ; les nations
« renonceront à tirer le glaive contre les nations,
« et elles ne s'exerceront plus à l'art de la
« guerre (1). »

On ne saurait désirer rien de plus clair que cette prophétie. La royauté du Sauveur y est dépeinte sous tous ses aspects : c'est une royauté terrestre, puisqu'elle s'élève de la terre et domine les grandeurs de la terre : c'est une royauté sociale, puisqu'elle s'exerce sur les peuples et leur donne les lois ; c'est une royauté spirituelle, puisqu'elle a pour organe la parole de Dieu ; et pourtant elle donne aux sociétés temporelles la condition la plus précieuse de leur prospérité, la paix et l'union.

Le fils d'Amos n'a omis qu'une chose : c'est de nous dire la durée sans limites de cette royauté, qui, commencée dans le temps, doit se consommer dans l'éternité. Mais ce trait final va nous être fourni par Daniel, dans cette célèbre vision où il

(1) *Isaïe*, I.

nous dépeint, sous l'image de quatre animaux, les quatre grandes monarchies qui devaient servir d'avant-coureurs à la monarchie du Fils de Dieu. Après nous avoir fait assister à la défaite et à la destruction du quatrième de ces animaux, le plus terrible de tous, qui symbolisait la monarchie romaine, « Je vis s'avancer, dit-il, sur les « nuées, le Fils de l'homme; et il vint en la pré- « sence de l'Ancien des jours, qui lui donna la « puissance, l'honneur et la royauté. Tous les peu- « ples, toutes les tribus et toutes les langues lui « obéiront... Il partagera avec le peuple des saints « du Très-Haut cette royauté et cette puissance. Il « n'y aura pas, sous le ciel, de royaume dont la « grandeur ne lui appartienne. Son règne est un « règne éternel; et tous les rois lui devront ser- « vice et obéissance. »

VII. — Preuves tirées du Nouveau Testament.

Ce que les prophètes nous révèlent comme caché encore dans les trésors de la sagesse divine,

les évangélistes et les apôtres, ou plutôt Jésus-Christ lui-même, dont le Testament nouveau nous rapporte les enseignements, va nous le montrer réalisé dans sa personne. Lui si humble et si ennemi du faste, lui qui a fait un miracle pour empêcher les peuples de le proclamer roi, voici comment il rend témoignage à la vérité de cette royauté, dont il repousse tous les honneurs : « Tout « pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. » Qu'on remarque cette dernière parole : « Tout « pouvoir m'a été donné sur la terre ; » et qu'on essaye d'allier avec une affirmation aussi absolue et aussi nette l'absence de tout pouvoir sur les sociétés terrestres. Ailleurs, le Sauveur dit encore, sans restriction ou exception aucune : « Toutes « choses m'ont été livrées par mon Père ; » et, au moment même où il va se mettre aux pieds de ses disciples, et s'abaisser au plus humble ministère : « Vous m'appelez Maître et Seigneur, « leur dit-il, et vous dites bien ; car je le suis en « vérité. »

Après des déclarations aussi nettes du Fils de Dieu lui-même, est-il besoin de rappeler les enseignements de ses apôtres ? Ne sait-on pas que saint Jean le nomme dans son Apocalypse « le

« prince des rois de la terre (1) ; » « le Roi des rois « et le Seigneur des seigneurs (2). » Saint Paul ne nous dit-il pas que « Dieu son Père l'a établi héri- « tier de tout ce qui lui appartient (3), » et ne nous enseigne-t-il pas, par là même, que cela seul est exempt de l'autorité de l'Homme-Dieu, qui est soustrait à l'autorité de Dieu lui-même ?

VIII. — Témoignages des saints docteurs et des souverains Pontifes.

Faut-il maintenant confirmer cette même vérité par l'enseignement des docteurs et les décisions des pontifes ? Ce soin est presque superflu après les témoignages si clairs des saintes Ecritures, que nous venons de rapporter. Il est, du reste, d'illustres sentences qui sont connues de tous. Qui ne se rappelle cette belle parole de saint Grégoire le Grand à l'empereur Maurice, citée et traduite par Bossuet (4) : « Sachez, grand empe- « reur, que la puissance vous est accordée d'en

(1) *Apoc.*, I, 5.
(2) *Apoc.*, XVII, 14 ; XIX, 16.
(3) *Hebr.*, I, 2.
(4) Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

« haut, afin que la vertu soit aidée, que les voies « du ciel soient élargies, et que l'empire de la terre « serve l'empire du ciel. » Saint Augustin développe cette même pensée dans plusieurs admirables lettres, adressées aux dignitaires de l'empire : nous nous contenterons de citer les deux passages suivants, déjà rapportés par Mgr l'évêque de Poitiers. Dans la lettre CLV^e à Macédonius, le grand docteur s'exprime ainsi : « Sachant que vous êtes « un homme sincèrement désireux de la prospé- « rité de l'Etat, je vous prie d'observer combien « il est certain, par l'enseignement des saintes « Lettres, que les sociétés publiques participent « aux devoirs des simples particuliers, et ne peu- « vent trouver la félicité qu'à la même source... « Bienheureux, dit le prophète-roi, le peuple dont « Dieu est le Seigneur. Voilà le vœu que nous de- « vons former, dans notre intérêt, et dans l'intérêt « de la société dont nous sommes les citoyens ; « car la patrie ne saurait être heureuse à une au- « tre condition que le citoyen individuel, puisque « la cité n'est autre chose qu'un certain nombre « d'hommes rangés sous la même loi. » Dans la lettre CLXXXV^e au gouverneur Boniface, il ne s'exprime pas avec moins de précision. « Autre

« chose est, pour le prince, de servir Dieu en sa « qualité d'individu, autre chose en sa qualité de « prince. Comme homme, il le sert en vivant « fidèlement; comme roi, en portant des lois pro- « pres à faire régner la justice et repousser l'ini- « quité, et en les sanctionnant avec une vigueur « convenable. Les rois servent le Seigneur en « tant que rois, quand ils font pour sa cause ce « que les rois seuls peuvent faire. »

Mais on dira peut-être que les chefs des sociétés civiles sont tenus seulement à faire observer les préceptes de la justice naturelle ; et que pour la loi de Jésus-Christ, pour les devoirs de l'ordre surnaturel, il suffit qu'ils laissent chacun à sa liberté. Saint Augustin réfute ainsi, quinze siècles à l'avance, cette objection du libéralisme. « Les « rois, en tant que rois, obéissent au précepte « de servir Dieu s'ils commandent le bien et s'ils « interdisent le mal dans leurs Etats, non-seule- « ment quant aux choses de la société humaine, « mais encore quant à celles de la religion di- « vine. En vain direz-vous : Qu'on nous laisse à « notre libre arbitre. Pourquoi ne demandez-vous « pas la même chose pour ce qui est de l'homi- « cide, du viol et de toutes sortes d'infamies, qui

« sont réprimées par des lois assurément justes et « salutaires (1). »

Nous terminerons ces citations par un témoignage plus décisif encore, parce qu'il est tiré d'une lettre dogmatique, écrite par le pape saint Agathon, et lue dans le sixième concile général. Le souverain Pontife s'exprime ainsi : « Le Tout-Puissant, « en remettant aux princes la garde de la société « chrétienne, a voulu qu'ils usent du pouvoir qui « leur est confié, pour chercher et conserver sans « tache la vérité enseignée par ce Dieu, de qui ils « tiennent leur royauté, et qui est lui-même le Roi « des rois et le Seigneur des seigneurs. Qu'ils fas- « sent donc tous leurs efforts pour faire régner « dans toutes les églises la vraie doctrine, telle « qu'elle a été enseignée par les apôtres et trans- « mise par leurs successeurs (2). »

(1) *Contra Crescen.*, lib. III, 57.

(2) Hoc, ad stabilitatem divinitus commissæ (principibus) reipublicæ Christianæ, Ejus (Dei) concessit dignatio, ut imperialis virtus atque clementia de Deo per quem Reges regnant, qui Rex regum est et Dominus dominantium, et quærat et curet ejus immaculatæ fidei veritatem, ut ab apostolis et apostolicis est patribus tradita, inquirere vigilanter, atque, ut vera traditio continet, instantissime desideret in omnibus Ecclesiis obtinere. (*Epistola Agathonis papæ ad imperatorem, lecta in Synodo VI, act. IV*, Hard., t. III, p. 1081-1111.)

Pour qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée, nous croyons devoir rappeler que nous ne traitons pas, en ce moment, la question d'application, et que nous ne prétendons pas dicter aux princes leur devoir, au sein d'une société comme la nôtre. Nous nous occupons uniquement de la question de principe, et nous voulons établir la doctrine de l'Eglise par rapport aux peuples et aux princes vraiment chrétiens.

Or, nous ne pensons pas qu'il puisse rester à ce sujet aucun doute, dans l'esprit d'un lecteur de bonne foi. L'Eglise, d'accord ici, comme en tout le reste, avec la révélation, enseigne que les sociétés civiles et les pouvoirs qui les gouvernent sont tenus d'obéir à Jésus-Christ, et de défendre les droits de sa divine royauté.

IX. — Nécessité d'insister sur ce dogme.

Ce que nous pourrions craindre avec quelque raison, c'est que le lecteur nous accusât d'avoir été trop prodigue d'évidences, à l'égard d'un dogme qui se prouvait suffisamment par son seul énoncé. Mais on cessera de nous reprocher

cette prodigalité de lumière, si on considère qu'il s'agit du dogme le plus obscurci par les préjugés et le plus en butte aux attaques du sophisme. N'est-il pas vrai, en effet, que toutes les doctrines erronées, si différentes et si opposées qu'elles soient entre elles, l'athéisme, le déisme, le rationalisme, le protestantisme, l'indifférence la plus dédaigneuse et le fanatisme le plus ardent, se réunissent aujourd'hui, sous le drapeau du libéralisme, en une immense armée, pour proclamer la déchéance de Jésus-Christ, et renier sa royauté sociale? N'est-il pas vrai que cette erreur a, sur les croyants eux-mêmes, un pouvoir de séduction incomparablement plus grand que toutes les autres erreurs? N'est-il pas évident que, si l'Eglise ne rappelait les principes et ne proclamait les prérogatives souveraines de son divin fondateur, la condescendance avec laquelle elle tolère la violation de ces prérogatives aurait pour résultat de transformer le fait en droit, aux yeux de ses ennemis et aux yeux même de ses enfants? D'où vient, en effet, l'opposition que soulèvent ses protestations, sinon de ce que soit pour ses ennemis, soit même pour un certain nombre de chrétiens la déchéance de Jésus-Christ était passée à l'état de principe?

Il en coûte d'autant plus pour renier ce faux principe qu'il est imposé, en quelque sorte, par la société tout entière à ceux qui veulent partager ses faveurs. Aussi voit-on bien des catholiques, fermes dans leur foi et parfaitement éclairés en tout le reste, qui se font illusion, et, par suite de leurs illusions, faiblissent et chancellent sur ce point. Il ne leur en coûterait pas de confesser hautement la divinité du Sauveur et sa présence réelle dans l'Eucharistie ; mais dire nettement aux assemblées et aux pouvoirs qui régissent les sociétés humaines, qu'ils sont tenus de sauvegarder les droits de Jésus-Christ et de se soumettre à ses lois, voilà ce qu'on ne peut faire aujourd'hui sans un véritable héroïsme. Il en fut ainsi dans tous les siècles, par rapport à certains dogmes, particulièrement odieux au monde, au sujet desquels les chrétiens furent plus exposés à transiger. L'Église a-t-elle jamais consenti à ces transactions? C'eût été trahir le Dieu qui lui a donné pour mission principale de combattre l'erreur, et de rendre témoignage à la vérité.

Non, elle n'a jamais vu dans les répulsions du monde qu'un motif de parler avec plus d'énergie, et elle n'a jamais fait plus d'efforts pour faire

briller la lumière, que lorsque l'erreur s'est efforcée davantage d'en obscurcir le divin éclat.

C'est ainsi qu'agit aujourd'hui l'Eglise, par rapport à la royauté sociale de Jésus-Christ ; et nous agirons comme elle, si nous sommes animés d'un vrai zèle pour ses intérêts.

En prouvant ainsi à la divine mère de nos âmes notre filial dévouement, nous rendrons le plus signalé service à ceux de nos frères qui ne se seraient pas suffisamment tenus en garde contre la contagion des préjugés dominants. Aussi dévoués que nous à Jésus-Christ et à son Eglise, ils n'auraient jamais consenti à embrasser des opinions dans lesquelles ils auraient vu la négation des droits de Jésus-Christ. Aussi, pour abjurer leur erreur, suffirait-il qu'elle leur ait été signalée.

X. — Aucun chrétien n'a le droit de transiger sur ce point.

Et comment un vrai catholique pourrait-il agir autrement, s'il a compris le lien étroit qui unit la royauté sociale de Jésus-Christ aux principes les plus élémentaires de notre foi ? Si Jésus-Christ

ne peut être Dieu sans être, par là même, le Roi des sociétés humaines, quel est celui d'entre nous qui osera s'arroger le droit de transiger, en son nom, avec les peuples et les pouvoirs qui lui refusent leur obéissance ?

Il n'est au monde qu'une autorité qui, dans l'ordre des faits, puisse légitimer une pareille transaction ; c'est celle que Jésus-Christ a établie pour interpréter ses volontés et sauvegarder ses droits. Mais consentir à la négation de ces droits, l'autorité de l'Eglise elle-même ne le peut pas. Comment donc un simple chrétien le pourrait-il, sans cesser d'être chrétien? Comment consentirait-il, sans être coupable d'une sorte d'apostasie, à négocier la déchéance de l'Homme-Dieu avec ses ennemis déclarés? Comment signerait-il le traité en vertu duquel le Fils de Dieu fait homme doit se contenter désormais de régner dans les consciences, mais renoncer pour toujours à gouverner les sociétés, trop grandes pour se reconnaître soumises même à un Dieu? Non, ces transactions nous paraîtront impossibles, du moment que nous envisagerons la question à son vrai point de vue.

Si l'on nous dit que le sacrifice de cette moitié

de la royauté de Jésus-Christ est le seul moyen de conserver l'autre moitié, nous saurons répondre que la vérité n'a jamais consenti à être sauvée par de semblables moyens, et que la sauver ainsi, c'est la détruire! Une et indivisible, elle ne peut être reniée à moitié sans être reniée tout entière; ceux donc qui s'imagineraient servir sa cause par de semblables concessions lui porteraient le plus grand préjudice qu'elle puisse recevoir des hommes, et lui refuseraient la seule gloire qu'elle puisse attendre d'eux. Nous la glorifions en la confessant; et plus elle est attaquée avec violence, plus notre confession intrépide et généreuse lui procure de gloire. Si, au contraire, nous la renions à demi, nous obscurcissons l'immortel éclat de sa lumière : et nous donnons contre elle, à l'erreur, une force irrésistible, la force de la logique.

Peu de jours après la résurrection du Sauveur, les apôtres furent traînés devant les princes des prêtres, qui mirent en œuvre les mauvais traitements et les menaces, pour les empêcher de rendre témoignage à l'Homme-Dieu. Au lieu de se laisser effrayer, Pierre éleva la voix et leur dit : « Princes et Anciens du peuple, écoutez : Ce Jé-« sus de Nazareth que vous avez crucifié, est res-

« suscité d'entre les morts. La pierre que vous « avez repoussée, vous, chargés de construire l'é- « difice, est devenue la pierre de l'angle ; et c'est « en vain que vous chercheriez ailleurs le salut. « Il n'y a pas sous le ciel d'autre nom que le sien, « par lequel les hommes puissent être sauvés. »

Ce premier témoignage de saint Pierre résume celui que ses successeurs n'ont cessé de rendre au Sauveur, durant tout le cours des siècles. Il est le modèle du témoignage que Jésus-Christ attend aujourd'hui de nous. Les hommes n'ont jamais renoncé à la prétention de se sauver eux-mêmes et de se passer de Dieu et de son Christ; mais jamais cette prétention ne fut plus hautement affichée qu'elle l'est de nos jours : la société consent à emprunter au christianisme ses résultats, mais à la condition que, pour les acheter, elle ne sera pas obligée de reconnaître Jésus-Christ pour son Roi. Qu'avons-nous à faire, si nous sommes dévoués à Jésus-Christ, et si nous nous intéressons au vrai bonheur de la société? Une seule chose : dire hautement à notre siècle qu'il ne peut pas plus se soustraire à la loi fondamentale de l'ordre providentiel, qu'il ne peut changer les lois de l'équilibre ; et qu'en refusant

de bâtir sur l'unique fondement posé par la main de Dieu, il ne peut faire que des ruines; lui dire et lui redire que pour les sociétés comme pour les individus, il n'y a qu'un seul Sauveur; et que ceux-là se condamnent à une perte certaine, qui se font les ennemis du Dieu infiniment bon, venu dans ce monde pour leur apporter le salut. *Nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.*

CHAPITRE IV

LA ROYAUTÉ SOCIALE DE JÉSUS-CHRIST DÉMONTRÉE PAR LA NATURE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DE LA SOCIÉTÉ RELIGIEUSE.

I. — Objection contre la royauté sociale de Jésus-Christ, tirée de la nature de la société civile.

Si palpables que soient les démonstrations développées dans le précédent chapitre, nous ne serions pas surpris que plus d'un lecteur, même parmi les chrétiens, ne leur opposât une fin de non-recevoir, tirée de la nature des sociétés civiles.

« Que Jésus-Christ soit le maître souverain de toutes choses, nous dira-t-on, rien n'est plus évident ; et pas n'était besoin de faire tant d'efforts pour le prouver. Ce que nous contestons et ce que

vous n'avez pas démontré, c'est que les sociétés civiles soient susceptibles de recevoir, dans leur existence collective, l'influence de la souveraineté de l'Homme-Dieu. Et cela pour une raison très-simple : c'est que ces sociétés sont purement temporelles, et que la souveraineté de l'Homme-Dieu ne s'est exercée que dans l'ordre purement spirituel. De votre propre aveu, tous les préceptes, toutes les institutions de Jésus-Christ se rapportent aux biens de la vie à venir; les institutions et les lois civiles, au contraire, ont pour fin exclusive les biens de la vie présente. Quel rapport peut-il y avoir entre deux ordres de choses si profondément séparés? En proclamant la sécularisation complète de l'État, nous ne portons aucune atteinte à la dignité du Verbe incarné; nous ne faisons que tirer les conséquences de cette séparation du spirituel et du temporel, qui est un des résultats les plus précieux de son avénement. Nous ne lui refusons rien qu'il n'ait lui-même repoussé, quand il a dit que « son royaume « n'est pas de ce monde. »

« Enfin, nous offrons à l'Église la seule garantie sérieuse de sa liberté. Qui ne voit, en effet, que si l'on prétend imposer à l'État le devoir de défen-

dre la doctrine et les institutions de l'Église, on lui donne, par là même, le droit de juger cette doctrine et ces institutions; les droits sont essentiellement corrélatifs aux devoirs. Le pouvoir social dérive de la fin sociale; si la fin de la société civile est en partie spirituelle, cette société doit partager avec l'Église le pouvoir spirituel. De là, entre elle et l'Église, les interminables luttes qui ont été si funestes à l'une et à l'autre. Il n'y a qu'un moyen d'y mettre un terme : c'est que chacune des deux sociétés se renferme dans son domaine : que la société spirituelle se contente de régenter les consciences, et que la société civile demeure souveraine dans l'ordre civil. »

Pour rendre plus saisissante cette objection, les défenseurs du libéralisme se servent d'une comparaison que nous nous souvenons d'avoir lue dans un essai de lord Macaulay, et qui nous a été depuis, plus d'une fois, présentée par d'excellents catholiques. S'il se forme une association de tailleurs ou de maçons, chacun des membres de cette association sera tenu sans doute d'observer ses devoirs de chrétien; mais il n'entrera dans l'esprit de personne que l'association elle-même doive honorer Jésus-Christ, et recon-

naître son autorité; non pas qu'on veuille mettre des bornes à la souveraineté de Jésus-Christ, mais parce que l'association ne s'occupe, en aucune manière, des choses sur lesquelles il a plu à Jésus-Christ d'exercer son autorité. On n'a donc rien prouvé, dans la controverse présente, quand on a démontré par des arguments généraux la souveraineté universelle de l'Homme-Dieu; il faut de plus démontrer que, par sa nature même, la société civile n'est pas étrangère à cette souveraineté.

II. — Solution de cette difficulté.

Cette objection est spécieuse, et l'on ne saurait s'étonner que plus d'un chrétien se soit laissé séduire par l'apparence de vérité qu'elle offre à l'esprit; mais ce n'est qu'une apparence, et il suffit de creuser un peu au-dessous de la surface pour se convaincre qu'elle n'a aucune solidité.

Commençons par nous débarrasser de la comparaison; un moment de réflexion suffira pour nous convaincre, non-seulement qu'elle ne prouve

rien contre nous, mais encore qu'elle se tourne contre ceux qui nous la proposent. Si les maçons ou les tailleurs qui se constituent en association reconnaissent, comme on le suppose, la souveraineté de Jésus-Christ, ils seront évidemment tenus de ne rien introduire dans leurs statuts qui soit contraire aux lois de Jésus-Christ : ainsi, ils ne pourront favoriser le travail du dimanche. Lors même que l'intérêt apparent de leur société serait en opposition avec les préceptes de Jésus-Christ, ces préceptes divins devront prévaloir, et l'intérêt humain devra céder. S'il en était autrement, la souveraineté de Jésus-Christ serait évidemment lésée. Donc, l'association dont il s'agit, si étrangère qu'elle paraisse à la sphère sur laquelle s'exerce la royauté de l'Homme-Dieu, lui est encore subordonnée à sa manière. On n'a aucun droit, par conséquent, d'exempter d'une subordination analogue les sociétés civiles. A moins de renier la souveraineté de Jésus-Chrit, on est obligé de convenir que, dans tous les points de contact de leurs lois avec celle de l'Homme-Dieu, elles sont tenues de faire prévaloir, sur les semblants d'intérêts temporels, les volontés éternelles du souverain Seigneur de toutes choses.

III. — Les sociétés civiles sont plus essentiellement subordonnées que toutes les autres à la royauté de Jésus-Christ.

Est-il, maintenant, besoin de faire remarquer l'immense différence de la société civile et des associations particulières qui peuvent se former entre ses membres? La première est fondée sur la nature ; et, par conséquent, elle a, au moins médiatement, pour principe Dieu, auteur de la nature ; celles-ci ne dérivent que de la libre volonté de l'homme, et sont purement accidentelles. Ces dernières sociétés n'atteignent l'homme que dans certaines actions déterminées et dans certains moments de son existence ; elles lui laissent, pour remplir les devoirs religieux, qui leur sont étrangers, l'usage libre de ses facultés et de son temps. La société civile, au contraire, embrasse l'homme tout entier : elle le saisit dès sa naissance et avant même sa naissance et ne l'abandonne pas même à la mort. Par les lois sur le mariage, elle détermine les conditions de la production et du développement physique de ses membres ; par les lois

sur l'éducation, elle dirige leur développement moral; par les lois sur la presse, elle influe puissamment sur la propagation et l'obscurcissement de la vérité, sur l'amélioration ou la corruption des mœurs; par les lois de police, elle peut favoriser ou gêner considérablement le culte; par les lois sur les sépultures, elle peut garantir ou troubler le repos des morts et le respect dû à leurs dépouilles. Qui ne voit là autant de points de contact, inévitables et d'une suprême importance, entre les deux sociétés? Il ne s'agit donc pas de savoir si la séparation complète de l'une et de l'autre serait désirable; le fait est que cette séparation est impossible; et toutes les utopies échoueront éternellement contre cette impossibilité. Aucune combinaison politique, si ingénieuse qu'elle soit, ne saurait empêcher que les pouvoirs publics n'aient, chaque jour, à opter entre des mesures conformes aux lois de Jésus-Christ et d'autres mesures contraires à ses intérêts. Ne parlons pas, ici, des cas où la plus saine morale permet de tolérer un moindre mal pour prévenir un mal plus grand. Restons dans la question de principe: n'est-il pas mille fois évident que, si Jésus-Christ est maître souverain de toutes choses, les pou-

voirs publics sont tenus, dans tous les conflits entre leur autorité et la sienne, de faire prévaloir son autorité sur la leur? Et n'est-il pas également certain que les pouvoirs qui, en principe, se croient permis d'opposer leur action à la volonté de l'Homme-Dieu, non-seulement cessent d'être chrétiens, mais sont positivement rebelles et apostats?

IV. — Objection tirée des dangers résultant de l'union des deux pouvoirs.

Mais, en proclamant cette subordination de l'ordre temporel à l'ordre spirituel, n'arrivons-nous pas, par une voie indirecte, à l'asservissement des intérêts spirituels aux pouvoirs temporels? Pouvons-nous imposer à ces derniers le devoir de défendre les premiers, sans leur accorder, par là même, une juridiction qui ne peut qu'être funeste? Si la séparation des deux pouvoirs a des inconvénients, leur confusion n'a-t-elle pas des inconvénients plus graves encore? Et puisque, entre deux maux, la sagesse ordonne de choisir le moindre, ne pouvons-nous pas, sans

lésion aucune des droits de Jésus-Christ, préférer la séparation à la confusion?

Si nous étions réellement obligés d'opter entre ces deux extrêmes, nous l'avouons, notre choix serait bientôt fait. Nous avons vécu dans des contrées où l'Église est complétement séparée de l'État, mais où une certaine honnêteté, inspirée aux gouvernants par une juste appréciation de leur intérêt, adoucit les chocs inévitables entre la société spirituelle et la société temporelle; nous avons vécu également sous des gouvernements qui changent en moyens de persécution et de tyrannie les pouvoirs que l'Église leur avait jadis accordés pour la défendre; et nous n'hésitons pas à préférer, de beaucoup, le premier de ces régimes au second.

Mais de ce que le régime de la séparation, ainsi adouci, est relativement meilleur qu'une alliance transformée en servitude, on ne saurait conclure qu'il soit le vrai régime des sociétés humaines, et qu'il ne renferme pas en lui un désordre radical. Accepter comme un progrès cette séparation des deux sociétés, alors qu'elle n'est réclamée par les ennemis de l'Église que comme un moyen de la détruire, serait, de notre part, une

honteuse duperie, aussi bien qu'une lâche trahison.

La question se présente alors sous un aspect tout différent de celui qu'elle revêt dans les cas particuliers, ou la séparation existe de longue date, ou peut-être elle est fondée sur un pacte librement accepté, ou enfin ses inconvénients sont compensés par de précieux avantages. Si générales que puissent être ces circonstances, à une époque donnée, elles doivent pourtant être regardées comme des circonstances exceptionnelles. Quand ces circonstances se produiront, ce ne sont pas les catholiques qui briseront le pacte, et s'insurgeront contre la séparation, au risque de soulever des luttes meurtrières et d'encourir des maux bien plus sérieux. Mais ce devoir hypothétique et cet avantage relatif ne nous autorisent pas à accepter d'une manière générale et absolue la séparation des deux pouvoirs, comme l'unique préservatif des funestes résultats qu'engendre leur confusion. Entre la séparation et la confusion, il y a un milieu ; et c'est dans ce milieu que réside la vérité. A la place de la séparation, mettez la distinction ; à la place de la confusion, mettez l'union ; et vous aurez la vraie théo-

rie des rapports qui doivent exister entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel.

Les idées fausses, ou du moins très-confuses, généralement répandues sur cette grave question, non-seulement parmi les ennemis de l'Église, mais encore parmi ses plus fidèles enfants, nous obligent d'entrer ici dans quelques courtes explications.

V. — Vraie nature de la société civile.

Deux théories ont été mises en avant, par les docteurs catholiques, pour expliquer l'origine de la société civile et du pouvoir qui la régit.

La première, qui a trouvé, de nos jours, de chaleureux défenseurs parmi les publicistes chrétiens, rapporte plus immédiatement à Dieu la création de la puissance civile, et la subordonne aussi plus directement à la fin de la société spirituelle.

Bien que cette théorie soit plus favorable à la thèse que nous soutenons en ce moment, ce n'est pas celle que nous adopterons. Tout en lui laissant la probabilité qu'elle peut emprunter aux

arguments et à l'autorité de ses défenseurs, nous embrasserons de préférence la doctrine, beaucoup plus commune parmi les anciens théologiens, que Suarez a clairement exposée dans son livre *Des Lois*, et appliquée à la question qui nous occupe dans son admirable *Défense de la Foi contre Jacques Ier, roi d'Angleterre.* Précisément parce que cette doctrine reconnaît entre les deux pouvoirs une distinction plus profonde, elle nous aidera à mieux garantir de toute attaque leur essentielle subordination. En déduisant cette vérité des principes qui lui sont moins favorables, nous réussirons mieux à l'établir en dehors de tout système.

Nous sommes heureux, d'ailleurs, de soustraire les illustres docteurs qui ont soutenu la théorie en question au blâme qu'elle leur a attiré de la part de certains catholiques, trop faciles à s'alarmer. Il suffira d'examiner de près les enseignements de ces grands maîtres pour se convaincre que, s'ils ont été libéraux, dans le meilleur sens de cette expression, leur libéralisme n'a rien de commun avec l'erreur qui se couvre aujourd'hui de ce masque.

Nous n'hésiterons donc pas à reconnaître, avec

le plus grand nombre des théologiens catholiques, que la société civile a pour principe immédiat la volonté des hommes, et pour fin propre les biens de l'ordre temporel. Dieu en est le premier auteur, sans doute : en ce sens que, voulant essentiellement la conservation de l'ordre et de l'unité dans les sociétés humaines, il fait aux hommes une obligation de prendre les moyens indispensables pour atteindre cette fin. Et comme, dans une multitude nombreuse, la divergence des vues, la rivalité des intérêts, la violence des passions, ne souffrent pas que l'ordre et l'unité soient constamment maintenus, si on n'établit pas un pouvoir capable de lutter par la force contre les causes de division et de désordre, — le genre humain, arrivé à une certaine période de son développement, a dû, pour se conformer aux desseins du Créateur, constituer une société qui eût cette fin spéciale.

Est-ce à dire que, si les passions égoïstes eussent été mieux assujetties au joug du devoir et moins hostiles à la sainteté du droit, la société n'eût pas existé? Nullement; car l'homme est social par nature, et son union avec ses semblables résulte de ses meilleures qualités, aussi bien

que de ses faiblesses et de ses vices. Mais s'il n'eût pas été réduit à la nécessité de défendre ses droits, il eût pu se dispenser de créer le genre de société dont cette défense est la fin spéciale, à savoir la société civile. Dans cet heureux ordre de choses, que la déchéance originelle a bouleversé, la société domestique eût conservé la délicieuse intimité de l'Éden; la société religieuse eût été d'autant plus parfaite que les rapports de la terre avec le ciel eussent été plus faciles. L'humanité, progressive par nature, et bien moins entravée qu'elle ne l'est aujourd'hui, dans le développement de tous les progrès, eût pu créer, pour les réaliser, toute sorte de sociétés scientifiques, artistiques et économiques; mais rien n'eût obligé ses membres, comme nous y sommes obligés aujourd'hui, à s'unir pour se défendre, et à créer un pouvoir armé du glaive pour repousser la violence par la force.

Voilà donc ce qui rend indispensable la société civile ; telle est sa principale raison d'être. Avec le pouvoir qui la régit, elle est créée pour donner aux hommes la paix et la sécurité, conditions nécessaires de l'accomplissement de leurs terrestres destinées : *ut quietam et tranquillam vitam agamus*,

dit saint Paul, (I *Tim.*, II, 2). Sa fin propre et première, c'est le maintien de l'ordre et la défense des droits.

Et comme cette paix de la société et cette sécurité de tous les droits sont voulues de Dieu, la société et le pouvoir, sans lesquels l'une et l'autre seraient impossibles, sont également ordonnés par sa volonté souveraine, et doivent lui être rapportés comme à leur premier auteur.

Dieu n'est pas intervenu autrement que par cette volonté générale dans la constitution de la société civile et du pouvoir qui la régit. Il a, du reste, laissé aux hommes une pleine liberté de donner à cette société la forme la mieux adaptée aux circonstances, et d'investir de ce pouvoir les sujets les plus propres à l'exercer. Aussi, les grands docteurs catholiques n'admettent-ils pas qu'aucune forme particulière de gouvernement, aucune monarchie, même la plus légitime, soit proprement de droit divin (1).

(1) Nous parlons ici uniquement de la forme du pouvoir civil et de la personne qui en doit être investie, deux choses dont Dieu a laissé le choix à la libre volonté des hommes. Quant au pouvoir lui-même, rien n'empêche de dire qu'il est de droit divin naturel, en ce sens que Dieu en a commandé la formation par l'acte même qui a créé la nature humaine dans un état où ce pouvoir lui est indispensable. On peut lire dans

Tout pouvoir est divin, sans doute, en ce sens que, suivant le mot de saint Paul (*Rom.*, XIII, 1), « il n'y a pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu, » comme de son premier principe, et qui ne repose sur la volonté de Dieu, comme sur son dernier fondement. Il n'est pas d'autorité légitime dont on ne puisse dire avec le même apôtre, « qu'en lui résistant, on résiste à l'ordre même de Dieu » (*Rom.*, XIII, 2). Mais l'appellation de droit divin est réservée, dans le langage de la théologie catholique, à ce droit que Dieu a immédiatement établi par une intervention directe. Or, jamais, sauf dans l'établissement de la théocratie hébraïque, Dieu n'est intervenu directement pour constituer une societé ou un pouvoir civil. Il a laissé

les *Analecta juris pontificii* (78e livraison, janvier, février 1867) un mémoire sur le *Sacerdoce et l'Empire*, dans lequel la théorie dont nous donnons ici le résumé est démontrée par l'autorité et les arguments des plus graves théologiens. Tous s'accordent avec Suarez à déduire de cette théorie la nécessité de la subordination des sociétés temporelles à la société spirituelle. Aucun d'entre eux ne paraît même soupçonner l'incompatibilité que l'un des plus éminents théologiens de l'époque présente, M. l'abbé Martinet, a cru découvrir entre la doctrine de Suarez et les droits de l'Église. Nous serions heureux que les courtes explications dans lesquelles nous allons entrer pussent convaincre M. Martinet qu'il est plus d'accord qu'il ne le pense avec le grand docteur du XVIIe siècle.

ce soin aux hommes, qui s'en sont acquittés, soit par un pacte exprès, soit, bien plus souvent encore, par l'acceptation tacite des pouvoirs et des formes qui résultaient des circonstances.

Nous pouvons donc nous dispenser de rechercher quelle a été, de fait, l'origine de chaque société civile : cette recherche, le plus souvent infructueuse, n'est nullement nécessaire. La légitimité et la nature de ces sociétés dérive uniquement de leur origine de droit ; et cette origine est la même pour toutes : c'est, nous l'avons dit, la nécessité indispensable de maintenir l'ordre, et de défendre par la force les droits des individus et des familles.

A cette fin, qui lui est essentielle, la société civile pourra en joindre d'autres, qui contribueront puissamment à son bien-être. Les hommes, en effet, trouvent dans l'union que cette société établit entre eux, une force incomparable, qu'ils pourront faire servir, non pas seulement à leur sécurité, mais encore à leur perfection et à leur bien-être, à l'accroissement de leurs richesses soit spirituelles, soit matérielles, à tout ce que, de nos jours, on nomme progrès ; mais ces avantages sont plutôt la conséquence de la société que

sa raison d'être. La société peut les poursuivre, en tant qu'ils s'accordent avec sa fin principale; mais elle violerait son principe constitutif si elle les substituait à cette fin, et si, sous prétexte de favoriser le progrès, elle blessait les droits qu'elle doit avant tout protéger.

VI. — Nature de la société religieuse.

Il a suffi de préciser la fin et la nature de la société civile pour mettre le lecteur en état de mesurer la profonde différence qui la distingue de la société religieuse. Celle-ci a une tout autre fin et par conséquent une tout autre nature : elle a été établie pour fournir aux hommes les moyens d'acquérir l'éternel bonheur.

Destinés, par un bienfait parfaitement gratuit de leur Créateur, à voir en elle-même sa beauté divine et à jouir de sa propre félicité, ils n'auraient pas même pu soupçonner la possibilité de cette destinée surnaturelle, s'ils n'en eussent reçu la révélation ; à plus forte raison n'auraient-ils pas trouvé dans leur nature la force de l'accom-

plir. Le Fils de Dieu s'est incarné pour suppléer à cette double impuissance; et, avant de remonter au ciel, il a établi une société à laquelle il a donné pour mission de conduire les hommes à la jouissance de la vie éternelle, comme la famille et la société civile ont pour but de faciliter le bon usage de la vie du temps.

Il y a donc, entre la fin de cette société et celle de la société civile, la même différence qu'entre l'éternité et le temps, entre le ciel et la terre. La fin propre de la société religieuse, c'est la fin dernière. Cette fin n'est sûrement pas étrangère aux autres sociétés, puisque l'homme est obligé de faire servir tout ce qui lui appartient à l'acquisition de son éternel bonheur; mais les autres sociétés, la famille, la société civile, doivent être subordonnées à la fin dernière comme à une fin supérieure; elle est en dehors et au-dessus de leur sphère; et c'est pour cela que le père, dans la famille, et le prince, dans l'État, n'ont aucune juridiction sur les enseignements et les institutions qui ont pour but direct le bonheur céleste. L'Église au contraire, dont ce bonheur est la fin propre, exerce sa juridiction sur tous les moyens qui peuvent y conduire, et a le pouvoir de repous-

ser tous les obstacles qui seraient de nature à en éloigner les hommes.

En examinant les principes des deux sociétés, nous n'y reconnaîtrons pas une différence moins profonde que celle qui résulte de leurs fins.

La société civile, nous l'avons dit, est née immédiatement de la volonté des hommes, et elle n'a Dieu pour auteur qu'autant qu'il est l'auteur de la nature. La société religieuse, au contraire, a été immédiatement établie par une action libre, positive et surnaturelle de Dieu. Elle est le résultat et la continuation de l'Incarnation du Verbe. Elle est destinée, suivant une magnifique parole de saint Jean (I *Ep.*, I, 1), à étendre aux hommes la société bienheureuse des trois divines personnes, et à les rattacher, par le Verbe et le Saint-Esprit, non plus seulement au Dieu créateur, principe de tout ce qui est créé, mais à Dieu le Père, en tant qu'il est, par la communication intime de sa vie et de son bonheur, le principe de deux personnes semblables à lui. Purement divine par sa fin, l'Église ne l'est pas moins par son origine. Descendue du ciel avec Jésus-Christ, elle ne passe sur la terre qu'afin de ramener au ciel les hom-

mes qu'elle aura, par son pouvoir divin, rendus semblables à Jésus-Christ.

VII.— L'union des deux sociétés aussi nécessaire que leur distinction.

De cette sommaire exposition de la fin et de la nature des deux sociétés, il résulte évidemment qu'elles sont profondément distinctes et entièrement différentes. Chacune d'elles à sa fin propre, son objet propre, sa sphère propre ; l'une et l'autre est complète dans l'étendue de sa sphère ; et les pouvoirs qui les régissent sont, dans un sens très-vrai, des pouvoirs souverains.

Mais de ce que ces deux sociétés sont parfaitement distinctes et complétement différentes, s'ensuit-il qu'elles puissent et doivent être séparées? En aucune manière. — Et pourquoi? Par cette simple raison que leur séparation entraînerait la destruction de l'ordre universel et la négation de la sagesse divine.

L'ordre admirable du monde résulte de deux éléments : de la diversité des êtres qui le composent et de leur union. C'est par l'alliance de ces deux

caractères que Dieu a fait de la création comme un reflet de son essence, à la fois infiniment parfaite et infiniment simple.

Ainsi, dans l'univers, le monde matériel est complétement différent du monde spirituel et pourtant il y a entre l'un et l'autre une étroite liaison. Dans l'homme, le corps, qui résume le monde matériel, est entièrement différent de l'âme, qui possède toutes les forces du monde spirituel ; et pourtant le corps et l'âme sont si étroitement unis qu'ils ne forment qu'une substance complète.

Les deux sociétés, la société religieuse et la société civile, semblent n'être que l'extension dans l'humanité de cette dualité, que chaque homme porte en lui-même. Celle-ci a, comme le corps, une existence purement temporelle; et quoique les éléments dont elle se compose n'appartiennent pas purement à l'ordre matériel, elle emprunte à cet ordre la sanction de ses lois et presque tous ses moyens d'action. La société religieuse, au contraire, immortelle comme l'âme, sans exclure de sa juridiction le monde des corps, puise cependant ses principales ressources et ses moyens d'action les plus puissants dans l'ordre

spirituel. Briser tout lien entre ces deux sociétés serait détruire, dans le couronnement de l'édifice divin, l'unité qui en forme la base, et qui en a inspiré le plan ; ce serait vouloir obliger la sagesse divine à se démentir dans la plus belle de ses œuvres, et introduire dans l'ordre social un inconséquent manichéisme. Que les anciens manichéens eussent soutenu cette doctrine de la séparation des deux pouvoirs, eux qui séparaient en deux parts l'univers entier; qu'après avoir attribué à l'action de deux principes ennemis, d'un côté le corps et le monde matériel, de l'autre l'âme et le monde spirituel, ils eussent transporté cet antagonisme dans la société humaine, c'eût été une erreur sans doute, mais une erreur logique. Chez des chrétiens, ou même chez des hommes à qui leur raison a démontré l'unité du Créateur, le dualisme social serait aussi contraire aux lois de la logique qu'à l'évidence de la vérité. Quoi! Dieu serait un; et dans toutes ses œuvres, dans l'homme surtout, la plus parfaite de toutes, il aurait imprimé, comme son cachet propre, le besoin de l'unité; et pourtant il aurait livré cet homme en proie à deux sociétés, non-seulement distinctes, mais complétement séparées l'une de l'au-

tre et, par conséquent, inévitablement opposées l'une à l'autre! L'une le saisirait par son corps et l'autre par son âme; chacune le pousserait dans son sens; et comme l'homme est un, comme le corps ne marche que sous l'impulsion de l'âme, comme l'âme n'agit qu'avec le concours du corps, ces deux substances seraient à la fois torturées par les pouvoirs contraires auxquels elles seraient soumises! Tandis que la société spirituelle s'efforcerait d'élever les âmes par l'espérance des biens éternels, la société temporelle neutraliserait cet effort par l'appât des avantages terrestres; et l'homme, pour qui la terre doit être évidemment, dans la pensée de Dieu, le vestibule de l'éternité, au lieu d'être aidé dans l'accomplissement de sa destinée par l'accord des deux sociétés auxquelles il appartient, trouverait dans leur antagonisme le plus insurmontable de tous les obstacles! Et c'est Dieu qui serait l'auteur de ce désordre! C'est lui qui, après avoir établi une si parfaite harmonie entre les différents groupes de globes lumineux qui peuplent le firmament matériel, aurait livré le firmament spirituel en proie à une irremédiable confusion, et aurait condamné les sociétés humaines à des luttes interminables! Non,

en vérité, cette hypothèse ne répugne pas moins à la raison qu'à la foi ; et elle n'est pas moins indigne de la sagesse de Dieu que contraire aux vrais intérêts de l'humanité.

VIII.— L'union des deux sociétés résulte de la subordination de leurs fins respectives.

Mais enfin, dira-t-on, comment concilier ces deux choses, la distinction et l'union? Si la société temporelle est complétement distincte de la société spirituelle, elle est souveraine dans sa sphère; mais alors comment peut-elle être obligée de tenir compte des intérêts de l'autre société? Et si elle est obligée de défendre ces intérêts, comment peut-elle ne pas étendre sur eux son pouvoir, et empiéter, par conséquent, sur l'indépendance de la société spirituelle?

Cette difficulté disparaîtra, si on veut bien se rappeler le grand principe qui doit servir de flambeau à toute cette importante discussion : à savoir, que les sociétés sont entre elles comme les fins qui leur donnent naissance. Nous l'avons déjà compris : la fin d'une société est toute sa raison d'être; de là dérivent les droits et les de-

voirs de ses membres et du pouvoir qui la régit; de là aussi dérive la règle de ses rapports avec les autres sociétés. Si la fin qu'elle poursuit est subordonnée à une fin supérieure, elle-même sera nécessairement subordonnée à la société dont cette fin supérieure est la fin propre. Ainsi, l'accroissement de la richesse, qui est la fin des sociétés commerciales, le progrès de la science, qui est la fin des sociétés savantes, l'éducation physique et morale des enfants, fin propre de la société domestique, sont évidemment subordonnées à la sécurité générale de tous les droits, qui est la fin de la société civile; et c'est pour cela que les sociétés commerciales et scientifiques, et avec elles la famille elle-même, la première de toutes les sociétés dans l'ordre d'origine, sont subordonnées à la société civile.

Il suffit d'appliquer cette notion aux rapports de la société civile avec la société spirituelle, pour avoir la règle de ces rapports. Dans l'ordre temporel, nous ne trouvons rien au-dessus de cette sécurité générale de tous les droits, qui est la fin de la société civile; et c'est pour cela que celle-ci est, dans l'ordre de la dignité, la première des sociétés temporelles; c'est pour cela que le pouvoir qui la

régit, est un pouvoir vraiment souverain. Au-dessus de lui, dans son ordre, il ne reconnaît que Dieu ; mais cet ordre lui-même n'est pas pour l'homme l'ordre suprême. Citoyen de la terre et membre de la société temporelle, pour quelques années, l'homme doit, pendant l'éternité, faire partie d'une autre société, dont Jésus-Christ est le Roi, et qui seule peut lui donner le bonheur parfait auquel il aspire. La fin propre de cette dernière société n'est donc plus un bien terrestre et passager; c'est la félicité éternelle ; c'est la fin dernière, à laquelle l'homme raisonnable, le chrétien surtout, doit subordonner tous les autres intérêts, toutes les autres fins. S'il en est ainsi, il est évident que les sociétés temporelles doivent être subordonnées à la société spirituelle, et que les pouvoirs humains doivent être soumis au pouvoir de Jésus-Christ. Nier cette subordination, ce ne serait plus nier seulement la dignité infinie de l'Homme-Dieu, ce serait encore méconnaître la dignité de l'homme et ses divines destinées ; ce serait, en même temps, donner un démenti aux principes qui servent de base au droit social. Nous venons en effet d'être conduits, par le simple développement de ces principes, à la conclusion que nous avions déjà

tirée des dogmes les plus certains de la révélation, à la royauté sociale de l'Homme-Dieu.

IX. — On ne peut nier la suprématie spirituelle de l'Église sur les sociétés civiles sans nier l'Église elle-même.

Sous quelque rapport, en effet, que nous envisagions cette grande question, nous nous trouvons ramenés à cette inévitable alternative : ou bien il faut repousser l'Incarnation du Fils de Dieu et toutes ses suites, ou bien il faut répudier le principe du libéralisme, l'indépendance des sociétés civiles. Impossible d'être à la fois chrétien et libéral, sinon à la condition d'être inconséquent dans son christianisme et dans son libéralisme, et de nier l'autorité divine de l'Église, tout en faisant profession de lui être soumis.

Il ne s'agit pas ici, en effet, qu'on le remarque bien, de la question, si vivement controversée jadis, du domaine des Pontifes sur le temporel des rois; cette question, nous ne voulons pas même la toucher dans cet écrit. Nous ne revendiquons, en ce moment, pour les pasteurs de l'É-

glise, que les prérogatives qui appartiennent le plus certainement à l'ordre spirituel, et que nul ne peut leur refuser, à moins de donner un démenti formel à la parole de Jésus-Christ. On ne peut être chrétien et catholique, qu'à la condition de croire que le Fils de Dieu a donné à saint Pierre le plein pouvoir de lier et de délier, de paître les brebis et les agneaux, c'est-à-dire de faire connaître aux fidèles, de quelque condition qu'ils soient, les devoirs qu'ils ont à remplir, et les fautes qu'ils doivent éviter, pour arriver au salut. Les rois ne sont pas plus exempts que les simples particuliers de ce pouvoir souverain de l'Église. Que, dans la sphère des intérêts purement temporels, ils soient complétement indépendants, je le veux bien; mais qu'il puisse leur être permis de faire ce que l'autorité établie par Jésus-Christ déclare contraire à sa loi, voilà ce qu'on ne saurait prétendre sans renverser cette autorité. Il suffit d'ailleurs que les sujets lui soient soumis pour que les pouvoirs qui les régissent ne puissent se croire absolument indépendants; rien ne saurait les autoriser à commander aux enfants de l'Église ce que la mère de leurs âmes leur défend, ou de leur défendre ce qu'elle leur commande. Le pouvoir

civil n'est légitime qu'autant qu'il commande au nom de Dieu : or il est absurde de supposer qu'il puisse commander au nom de Dieu ce que Dieu défend par l'autorité de l'Église.

Il faut donc, de toute nécessité, qu'il y ait entre la société civile et la société religieuse une subordination au moins négative, qui consistera en ce que le pouvoir civil ne contredira jamais l'action de l'Église, et ne portera aucune atteinte à sa liberté. Le sentiment de leur intérêt, aussi bien que le respect des droits de l'Église, commandera aux pouvoirs temporels de ne pas s'arrêter à cette limite. Plus la société sera chrétienne, plus deviendra intime l'union du sacerdoce et de l'empire. En échange des services qu'elle en recevra, l'Église pourra accorder au pouvoir civil bien des prérogatives qui ne sont aucunement dans son essence ; les citoyens alors, entrant dans la société civile avec tous leurs droits de chrétiens, pourront justement lui demander de protéger ces droits aussi énergiquement qu'il protége tous les autres droits acquis. Alors s'opérera, sous la féconde influence de cet accord des deux sociétés, l'union de tous les éléments du progrès social, de la raison et de la foi, de l'autorité et de la liberté,

de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, de l'âme et du corps de l'humanité.

Voilà le seul état normal de la société humaine; voilà le seul idéal que le chrétien puisse admirer; celui vers lequel tous les hommes qui croient en Jésus-Christ sont obligés d'aspirer de toutes leurs forces. N'est-ce pas en effet ce qu'ils demandent chaque jour à Dieu, quand ils lui disent : « Notre Père, qui êtes aux cieux... que « votre règne arrive, et que votre volonté soit « faite sur la terre comme au ciel! » Comment le règne de Dieu par Jésus-Christ pourra-t-il s'établir sur la terre comme au ciel, tant que les sociétés terrestres se prétendront indépendantes de Jésus-Christ et de l'autorité spirituelle qu'il a établie sur la terre, pour y tenir sa place?

IX. — Cette union ne justifie pas les empiétements du pouvoir civil.

Cette démonstration nous paraît irrésistible, et nous ne pensons pas qu'on puisse lui opposer aucune objection directe tant soit peu sérieuse.

Il reste pourtant encore à résoudre une difficulté : celle que l'on pourrait tirer de l'impossibilité de réaliser, en pratique, l'alliance dont nous venons de démontrer la nécessité, en théorie.

Le pouvoir temporel, nous a-t-on dit, ne peut défendre les intérêts de l'ordre spirituel qu'à la condition de pouvoir s'en faire le juge ; or, il en est absolument incapable ; et s'il s'attribuait cette capacité, ce ne pourrait être que pour le malheur de la société spirituelle.

Cette difficulté pourrait être sérieuse, si, pour juger des intérêts de l'ordre spirituel, Jésus-Christ n'avait pas établi sur la terre une autorité assistée de sa lumière et investie de son pouvoir. Mais alors la société spirituelle ne serait plus qu'un édifice sans fondements, un corps sans tête ; l'homme, pour accomplir ses éternelles destinées, serait livré à toutes les incertitudes de son intelligence et à toutes les défaillances de sa volonté.

La Providence divine n'a pas permis qu'il en fût ainsi ; et c'est pour nous préserver de ces dangers que le Fils de Dieu a établi l'Église, et a promis de l'entourer, jusqu'à la fin des siècles, de son assistance surnaturelle.

Ces divines promesses délivrent les pouvoirs

civils de tous les doutes que pourrait soulever leur subordination à l'autorité de l'Homme-Dieu. Ils n'ont plus à craindre aucune méprise sur les lois de ce divin Sauveur, que leurs propres lois ne doivent point combattre, ni sur les intérêts éternels des âmes, que leur souveraineté temporelle doit respecter. L'Église leur fera connaître les uns et les autres, non-seulement avec une clarté qui ne laissera place à aucun doute, mais encore avec une condescendance qui tiendra compte de toutes les difficultés.

Les gouvernements civils ne sauraient avoir aucun motif sérieux de repousser d'aussi utiles indications. Même à un point de vue purement humain, le tribunal érigé par Jésus-Christ pour décider les questions de doctrine et de morale offre des garanties incomparablement plus sérieuses de lumière, de maturité, d'impartialité, qu'aucun des tribunaux institués par les hommes. Si les rois ne croient pas déroger à leur dignité en remettant à des jurisconsultes, qui sont leurs sujets, la décision des questions de droit que soulève l'exercice de leur autorité, comment pourraient-ils voir une humiliation dans l'inappréciable privilége que Jésus-Christ leur a con-

féré, quand il a fondé lui-même un tribunal chargé de les éclairer sur des questions bien plus délicates?

Ne craignons donc pas que l'obligation imposée aux princes de respecter les intérêts de l'ordre spirituel, leur fournisse un juste motif de s'attribuer, dans les questions de cet ordre, une autorité qui ne leur appartient pas. Nous savons bien qu'à défaut de motif réel, l'orgueil humain a su plus d'une fois se créer des prétextes. Les temps chréiens ont vu plus d'un Ozias s'emparant de l'encensoir et usurpant les fonctions du sacerdoce, dont il aurait dû se contenter d'être le défenseur. Mais ces abus, que les passions humaines ont su faire sortir de l'alliance de l'Église et de l'État, ne sauraient être tournés en arguments contre cette alliance elle-même. Des faits récents nous prouvent que ces usurpations sacriléges ne sont pas le fait des seuls gouvernements protecteurs; elles ne s'allient que trop facilement avec tous les inconvénients du régime de la séparation; et tel pouvoir qui a proclamé très-haut le principe de l'Église libre dans l'État libre, a plus fait pour asservir l'Église que les gouvernements les plus despotiques.

Sachons flétrir ces abus, quelque part qu'ils se rencontrent, mais que jamais ils ne nous fassent abandonner les principes. Si les princes se servent, pour tyranniser l'Église, du pouvoir que Jésus-Christ leur donne pour la défendre, ils affaibliront immanquablement leur propre autorité, bien plus qu'ils ne pourront affaiblir la sienne. Mais le devoir qu'ils auront violé n'en subsistera pas moins ; et, dès qu'ils voudront le remplir, ils trouveront l'Église disposée à leur en faciliter l'accomplissement.

X. — La subordination de la société civile à la société spirituelle ne diminue en rien la souveraineté du pouvoir civil.

Mais voici une dernière objection, qui, à défaut d'arguments sérieux, pourra paraître, à bien des gens, décisive contre notre thèse. On nous dira : Cette théorie, c'est de la théocratie toute pure ; pour la soutenir aujourd'hui, il faut oublier qu'on vit au dix-neuvième siècle, et se persuader qu'on est revenu au moyen âge. Jamais on n'obtiendra de l'État moderne qu'il abdique, entre les mains

de l'autorité ecclésiastique, son indépendance et sa souveraineté.

Nous répondons avec un illustre prélat (1) : Non, cette théorie ne ressemble en rien à la théocratie. La théocratie, c'est le gouvernement d'une société temporelle par une loi politique divinement révélée, et par une autorité politique surnaturellement constituée. Or, la doctrine que nous venons d'exposer n'entraîne à l'égard des sociétés civiles aucune conséquence semblable ; elle n'altère en rien leurs conditions essentielles ; elle les laisse, dans leur sphère, complétement indépendantes; elle ne leur impose d'autre devoir que de respecter l'ordre essentiel de l'univers moral. Le soleil n'est pas moins souverain dans le monde planétaire, parce que ce monde tout entier est soumis aux lois générales du monde plus vaste dont il fait partie. Ainsi leur subordination à l'autorité spirituelle, loin de nuire à la souveraineté des pouvoirs civils, donne au contraire à cette souveraineté la seule consécration qui puisse les rendre inviolables. Charlemagne et saint

(1) Mgr l'évêque de Poitiers. Troisième instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent. *Œuvres*, t. V, p. 187.

Louis ne furent certainement pas les moins grands et les moins fiers de nos monarques, pour avoir été les plus dévoués à l'Église et les plus humblement soumis à sa divine autorité.

Quelque effort que l'on fasse pour contraindre l'histoire à mentir, on ne prouvera jamais, qu'à l'époque même où sa suprématie était le moins contestée, l'Église en ait abusé pour humilier les puissances temporelles et diminuer leur autorité. Dans ses luttes les plus vives contre ces puissances, elle n'a jamais eu en vue qu'une seule chose: les empêcher de se perdre, en foulant aux pieds les intérêts qu'elles devaient défendre et en s'attribuant des droits qui ne leur appartenaient pas. Il n'est pas au monde d'autorité qui, durant un laps de temps aussi long, ait cédé aussi peu aux défaillances de l'humaine faiblesse; il n'en est point qui soit éloignée de tous les abus par un devoir aussi sacré et par un intérêt aussi palpable.

Du reste, le moment n'est pas venu encore de traiter la question d'utilité. Bientôt nous prouverons que, si l'union des deux sociétés offre de précieux avantages à la société spirituelle, elle est bien plus nécessaire encore à la société tem-

porelle. Notre but en ce moment était simplement de déduire la nécessité de cette union de l'essence même de la société civile.

Ce but, nous croyons l'avoir atteint; et nous ne voyons pas comment les conditions particulières des sociétés modernes peuvent infirmer la force de nos démonstrations. A moins que le XIX[e] siècle ne parvienne à changer la nature de l'homme et le plan de la Providence, à moins que Jésus-Christ ne soit renversé du trône où il est assis à la droite de Dieu le Père, et que l'humanité ne trouve sur la terre son éternelle félicité, il faut que les sociétes terrestres subordonnent leur action et leurs intérêts aux intérêts et aux lois de la société céleste. Tant qu'elles refuseront d'accepter cette subordination, tant qu'elles opposeront leur pouvoir au pouvoir de Jésus-Christ et de son Église, il y aura dans le monde moral la même perturbation, les mêmes catastrophes dont le monde physique serait le théâtre, si l'un des systèmes planétaires se mettait en opposition avec les lois de la gravitation universelle. Pour un chrétien, cette vérité ne peut être l'objet d'un doute; nous ne serions plus chrétiens, si nous en doutions. Mais si nous n'en doutons pas, comment

hésiterions-nous à élever la voix pour rappeler à la société le danger auquel elle s'expose, et la condition indispensable de son salut. L'obstination de son aveuglement ne nous autorise pas à garder le silence. Si nous voyions un homme se précipiter dans un abîme, les yeux fermés, ne nous croirions-nous pas obligés de faire les plus violents efforts pour l'arrêter, dussions-nous même nous exposer à ses mauvais traitements? Telle est notre position vis-à-vis de la société moderne. Notre foi et notre raison nous montrent, dans la violation systématique de la loi suprême de la Providence, la cause des maux qui tourmentent cette société et des fléaux plus terribles encore qui la menacent. Nous ne pouvons l'avertir sans nous exposer à ses colères; et nous devons nous attendre à soulever contre nous d'autant plus de haine que nous mettons plus de dévouement à la sauver. Devant une telle perspective, on pourrait être tenté de se taire, ou même de se joindre à ceux qui captent la faveur du siècle, en caressant ses illusions et ses préjugés. Mais à Dieu ne plaise que nous cédions à d'aussi lâches pensées, et que nous nous rendions coupables d'une semblable trahison. Notre foi ne nous permet pas de gar-

der le silence : nous parlerons donc ; et, dussions-nous provoquer plus d'injures encore et d'avanies que les ennemis de l'Église et de la société ne peuvent en accumuler sur notre tête, nous nous estimerons heureux d'avoir contribué, par notre humble protestation, à empêcher les erreurs modernes d'acquérir un droit de prescription contre les prérogatives souveraines de notre divin Roi.

CHAPITRE V

LA RESTAURATION DE LA ROYAUTÉ SOCIALE DE JÉSUS-CHRIST PEUT SEULE GARANTIR AUX SOCIÉTÉS MODERNES LE PREMIER ÉLÉMENT DE LEUR PROGRÈS, LA POSSESSION DE LA VÉRITÉ.

Nous avons parlé jusqu'ici la langue des principes, trop peu comprise, hélas! de nos jours; aussi nous hâtons-nous d'entrer sur un terrain plus familier au siècle positif où nous vivons, sur le terrain des intérêts.

Comme nous écrivons avant tout pour les défenseurs de la vérité et de la justice, nous n'avons pu nous dispenser d'établir d'abord la royauté sociale de Jésus-Christ sur la base immuable du droit. Nous avons vu cette royauté dériver à la fois et des prérogatives inaliénables de la divine personne à qui elle appartient, et de la fin essentielle de la société sur laquelle elle s'exerce.

Nous avons d'abord jeté les yeux sur Jésus-Christ; et notre premier regard nous a révélé son

essentielle et universelle souveraineté; nous avons ensuite considéré la nature de la société civile ; et nous avons compris qu'instituée pour assurer aux hommes les biens de la vie présente, elle est essentiellement subordonnée, comme cette vie elle-même, à la société établie par Jésus-Christ, pour nous faciliter l'acquisition des biens de la vie à venir. Pour nier cette subordination, il faudrait nier l'une de ces deux choses, également certaines : ou bien que l'homme a été mis sur la terre pour y conquérir le bonheur du ciel; ou bien que le moyen doit être subordonné à la fin, la vie misérable du temps à la vie bienheureuse de l'éternité. Mais si ces vérités sont indiscutables, il s'ensuit que le pouvoir civil, tout souverain qu'il est dans l'ordre temporel, est tenu de garantir à ses sujets le libre emploi des moyens qui peuvent servir à l'accomplissement de leurs destinées éternelles.

Ces considérations sont décisives, et pourraient nous dispenser de rien ajouter. L'intérêt passager des sociétés civiles s'opposât-il à l'observation du devoir essentiel que nous venons de démontrer, la raison commanderait encore de ne pas tenir compte de cette opposition : car c'est un

axiome de morale, que, dans un conflit de droits, le plus élevé doit l'emporter.

Mais rien n'est moins réel que cette hypothèse. Contraire à la sagesse de Dieu et à la nature des choses, elle est démentie par les faits les plus éclatants et le témoignage constant de l'expérience. Jésus-Christ a dit aux sociétés aussi bien qu'aux individus : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » Cette parole se vérifie d'une manière encore plus manifeste dans l'existence des peuples, renfermée tout entière dans les limites du temps, que dans la vie des individus, à l'égard desquels la promesse divine pourrait ne se réaliser que dans l'éternité. Nulle part l'intérêt n'est plus indissolublement uni au devoir que dans les rapports des sociétés humaines avec leur divin Roi. Aussi, pour démontrer cette union, notre principal embarras sera-t-il le choix des preuves et la difficulté de nous borner.

I. — Plan de notre démonstration

Déjà, dans un autre ouvrage, nous avons comparé avec les enseignements et les institutions de l'Église les aspirations légitimes des sociétés modernes, et nous en avons constaté le parfait accord. Nous allons nous livrer à une étude semblable, mais en nous plaçant à un point de vue différent. Nous parcourrons, une à une, les principales conditions de la vie, de la stabilité et du bien-être des sociétés modernes, et nous prouverons que ces conditions, radicalement détruites par le libéralisme, ne peuvent être complétement réalisées que par la restauration de la royauté sociale de l'Homme-Dieu.

Nous prendrons pour guide dans cette étude l'expérience, bien plus que la foi et le raisonnement ; et notre démonstration, par conséquent, ne sera pas moins concluante pour l'incroyant que pour le chrétien. Notre précédente discussion n'a pu laisser aucun doute dans l'esprit de ce dernier. Le débat est vidé au point de vue du dogme. Mais nous ne nous dissimulons pas que, pour amener la fin du litige, la discussion dans laquelle

nous entrons a incomparablement plus d'importance. Aussi ne voulons-nous rien omettre de ce qui peut en éclaircir les obscurités. Nous appellerons en témoignage les publicistes les moins préoccupés de l'intérêt religieux, et en particulier celui de tous qui a le plus profondément étudié les tendances des sociétés modernes, M. Alexis de Tocqueville. Il suffit de lire le livre ***de la Démocratie en Amérique*** pour comprendre qu'au moment où il fut composé, son auteur n'était pas encore éclairé par les purs rayons de cette foi qui a consolé ses derniers jours. Toujours respectueux pour la majesté du catholicisme, il ne parle pourtant pas en homme convaincu de son exclusive vérité. Aussi, dans plusieurs de ses discussions les plus lumineuses, se trouve-t-il hors d'état de conclure. La perspicacité de son génie avait bien pu lui fournir les prémisses ; mais la foi chrétienne, trop faible encore dans son esprit, ne lui permettait pas de saisir vigoureusement la conclusion.

Plus heureux que lui, nous n'aurons pas de peine à faire sortir cette conclusion des faits constatés par l'éminent publiciste ; et la démonstration aura d'autant plus de force, que celui qui

nous en a fourni les éléments en a moins soupçonné la portée.

Cette seconde partie de notre travail ne s'adressera donc plus seulement aux chrétiens. Les considérations que nous allons faire valoir sont également saisissables pour tous les hommes qui prennent sincèrement à cœur l'intérêt de la société ; et un incroyant de bonne foi qui leur donnerait l'attention qu'elles méritent pourrait y trouver une démonstration péremptoire, bien qu'indirecte, du christianisme. Il est impossible, en effet, qu'une religion qui seule peut faire vivre et progresser la société humaine ne soit pas la vraie religion.

Cependant, sans exclure les incroyants, nous continuerons à avoir spécialement en vue les chrétiens ; et nous espérons que cette seconde partie réussira bien mieux encore que la première à écarter les préjugés qui les divisent. Nous l'avons compris, en effet : si, parmi les défenseurs de l'Église, plusieurs ont cru devoir adopter une tactique répudiée par leurs chefs et leurs compagnons d'armes, c'est qu'ils y ont vu le seul moyen de concilier les intérêts de la société spirituelle avec les idées et les tendances des

sociétés modernes. C'est en vain que l'on s'efforce de les faire sortir de ce terrain mouvant des opinions et des intérêts, pour les ramener sur le roc immuable des dogmes et des principes ; ils n'opposent le plus souvent à toutes ces sollicitations qu'une fin de non-recevoir. Il faut pourtant arriver à s'entendre ; mais comment y parvenir? Il n'y a qu'un moyen : puisqu'ils ne veulent pas venir à nous, il faut aller à eux; nous transporter sur ce terrain où ils croient leur doctrine invincible ; et leur prouver qu'elle est aussi peu soutenable au point de vue de l'intérêt des sociétés modernes qu'au point de vue du dogme chrétien. Si nous pouvons obtenir qu'ils examinent de plus près et en détail, toutes les données du problème que le libéralisme antichrétien résout dans un sens contraire aux droits de l'Église, ils regretteront d'avoir trop facilement accepté cette solution, et ils se convaincront que la solution contraire n'est pas moins conforme aux vrais intérêts des sociétés modernes qu'aux enseignements de Jésus-Christ.

II. — Le droit à la vérité, premier droit social.

Le premier de tous les biens sociaux est la vérité ; et le plus précieux de tous les droits, que les hommes réunis en société doivent se garantir les uns aux autres, est le droit d'user de leur intelligence pour conquérir, conserver et accroître ce trésor.

Seule, la vérité permet à l'homme de se tenir debout et la tête levée, au milieu des animaux stupidement courbés vers la terre ; seule, elle lui donne la force de pénétrer au delà des formes sensibles, de plonger dans les ténèbres de l'avenir, de s'affranchir de la tyrannie des biens présents et de dompter les instincts brutaux ; seule, elle fait de lui un être vraiment raisonnable. Dire que l'homme ne peut vouloir le bien moral qu'autant que son intelligence lui en a présenté l'image ; que sa volonté ne peut se mouvoir vers une noble fin qu'après l'avoir saisie par la pensée ; que sa liberté ne peut choisir entre deux partis, si les motifs de son choix ne lui sont proposés par la raison ; enfin, que l'énergie des vertus est toujours en raison directe de la force

des convictions : c'est énoncer des vérités de sens commun, dont l'esprit le moins réfléchi ne peut s'empêcher de saisir l'évidence.

De là, nous avons déjà le droit de conclure qu'il n'est pas pour l'homme d'intérêt supérieur à l'acquisition de la vérité. Et autant elle est nécessaire aux individus pour accomplir leurs immortelles destinées, autant elle est indispensable aux sociétés pour progresser et pour vivre. La vérité est pour elles ce qu'est pour un édifice la loi de l'équilibre, qui retient chacune de ses parties solidement fixée à sa place et unie aux autres parties. L'équilibre des sociétés ne peut résulter que du respect des droits et du libre accomplissement des devoirs. Supprimez ces deux conditions : et, à la place d'une société raisonnable, vous n'aurez plus qu'une agrégation mécanique, obéissant au seul empire de la force ; au lieu de l'ordre moral, vous aurez le chaos.

Mais qui ne voit que le respect du droit et le constant accomplissement du devoir supposent la connaissance des principes sur lesquels l'un et l'autre se fondent? La vérité, saisie avec certitude par la raison ou par la foi, peut seule mettre l'homme en état de dominer ses passions égoïstes,

de respecter le droit, alors même qu'il est contraire à l'intérêt, d'accomplir le devoir, alors même qu'il lui impose un sacrifice, et de maintenir ainsi l'ordre de la société. Donc, à mesure que l'empire des principes s'affaiblira, et que s'obscurcira aux yeux des hommes la lumière de ces grandes vérités qui éclairent l'horizon de la morale, les sociétés seront arrêtées dans la voie de leurs véritables progrès; elles perdront leur route, et iront inévitablement se briser contre les écueils de l'anarchie ou du despotisme.

Que le plus grand nombre des hommes ignore les lois des astres et la structure des plantes : cette ignorance ne les empêchera ni d'acquérir la perfection ni de se rendre utiles à leurs semblables. Mais qu'aucun d'eux n'ignore ni sa destinée future, ni le but de son existence présente, ni les lois qui doivent diriger l'exercice de sa liberté, ni ses devoirs envers son créateur et ses semblables ; car, évidemment incapables d'accomplir des devoirs qu'ils ignoreraient, et de respecter des droits dont ils n'auraient pas la notion précise, ils ne pourraient que se laisser entraîner par leurs passions brutales, abuser de leurs facultés, et devenir un fléau pour la société et pour eux-mêmes.

III. — L'autorité de Jésus-Christ et de son Église peut seule garantir la possession de cette vérité.

Or ces vérités capitales, qui servent de base à la vie morale des hommes et à leurs rapports sociaux, seul, l'enseignement de Jésus-Christ et de son Eglise peut leur en assurer la possession.

Pour le démontrer, il suffit d'en appeler au témoignage le plus certain de l'expérience.

Deux faits évidents, palpables, universels, s'offrent à nous, dès que nous envisageons la société humaine au point de vue de l'acquisition de la vérité. D'un côté, les hommes ne peuvent recevoir la vérité, et surtout la vérité morale, qu'autant qu'elle leur est transmise par une autorité; et, d'un autre côté, il n'existe sur la terre, en dehors de Jésus-Christ et de son Église, aucune autorité capable de transmettre aux hommes, avec clarté et certitude, cette vérité qui leur est indispensable.

Pour écarter toute objection, nous prions le lecteur de remarquer que nous nous renfermons en ce moment dans la question de fait : nous ne

discutons pas la puissance radicale que possède tout homme, par là même qu'il est raisonnable, d'arriver à la vérité ; mais nous affirmons, et rien n'est plus évident, que, dans l'état présent de l'humanité, les infirmités, les souffrances, les besoins qui entourent, dès leur naissance, les membres de cette grande famille, ne leur permettraient pas de conquérir par eux-mêmes le patrimoine de la vérité, s'ils n'en étaient mis en possession par leurs semblables. S'il s'agit du premier développement de l'intelligence, cette difficulté équivaut à une impossibilité morale; l'enfant privé de toute éducation ne sera jamais qu'un idiot. Mais si nous supposons l'intelligence suffisamment développée pour satisfaire aux nécessités de la vie physique, il y aura encore pour elle une immense difficulté à se faire, par ses seules forces, un corps de doctrine suffisamment complet pour la direction de sa vie morale. Le secours de la société n'est guère moins indispensable pour la satisfaction de ce second ordre de besoins, que pour ceux du premier (1).

(1) La doctrine que nous ne pouvons qu'énoncer ici sommairement a été développée et démontrée dans notre livre

IV. — Raisonnement de M. de Tocqueville.

Cette impuissance de l'homme à conquérir et à conserver par ses seules forces la vérité morale est admirablement démontrée par M. de Tocqueville (1).

« Il n'y a presque point d'action humaine, « dit-il, quelque particulière qu'on la suppose, « qui ne prenne naissance dans une idée très- « générale que les hommes ont conçue de Dieu, « de ses rapports avec le genre humain, de la « nature de leur âme et de leurs devoirs envers « leurs semblables. L'on ne saurait faire que « ces idées ne soient pas la source commune « d'où tout le reste découle.

« Les hommes ont donc un intérêt immense à « se faire des idées bien arrêtées sur Dieu, leur « âme, leurs devoirs généraux envers leur « créateur et leurs semblables; car le doute sur

sur l'*Unité de l'enseignement de la philosophie.* Nous ne pouvons qu'y renvoyer ceux de nos lecteurs auxquels nos assertions offriraient quelque obscurité.

(1) *De la Démocratie en Amérique*, t. II, liv. I, c. v.

« ces premiers points livrerait toutes leurs actions « au hasard et les condamnerait en quelque sorte « au désordre et à l'impuissance.

« C'est donc la matière sur laquelle il est le « plus important que chacun de nous ait des « idées bien arrêtées, et malheureusement c'est « aussi celle dans laquelle il est le plus difficile « que chacun, livré à lui-même, et par le seul « effort de sa raison, en vienne à arrêter ses « idées.

« Il n'y a que des esprits très-affranchis des « préoccupations ordinaires de la vie, très-péné- « trants, très-déliés, très-exercés, qui, à l'aide « de beaucoup de temps et de soins, puissent « percer jusqu'à ces vérités si nécessaires.

« Encore voyons-nous que ces philosophes « eux-mêmes sont presque toujours environnés « d'incertitudes; qu'à chaque pas la lumière na- « turelle qui les éclaire, s'obscurcit et menace « de s'éteindre ; et que, malgré tous leurs efforts, « ils n'ont pu encore découvrir qu'un petit « nombre de notions contradictoires, au milieu « desquelles l'esprit humain flotte sans cesse de- « puis des milliers d'années, sans pouvoir saisir « fermement la vérité, ni même trouver de

« nouvelles erreurs. De pareilles études sont
« fort au-dessus de la capacité moyenne des
« hommes; et quand même la plupart des hommes
« seraient capables de s'y livrer, il est évident
« qu'ils n'en auraient pas le loisir...

« Cela me paraît unique. Parmi les sciences,
« il en est qui, utiles à la foule, sont à sa portée;
« d'autres ne sont abordables qu'à peu de per-
« sonnes, et ne sont point cultivées par la majo-
« rité, qui n'a besoin que de leurs applications
« plus éloignées ; mais la pratique journalière de
« celle-ci est indispensable à tous, bien que son
« étude soit inaccessible au plus grand nombre.»

V. — Conclusion de ce raisonnement. — La vraie religion peut seule fournir à l'homme la vérité morale.

Que conclure de ce fait indiscutable ? Dans les degrés inférieurs de la création, la divine sagesse a mis partout la satisfaction à côté du besoin : la chenille, qui rampe sous le gazon, trouve à côté d'elle, en naissant, la seule plante qui convienne à sa frêle organisation ; et voilà qu'au plus

haut degré de la hiérarchie des êtres, l'homme, le roi de ce vaste empire, est hors d'état de satisfaire à la plus impérieuse nécessité de sa vie morale ! N'est-ce pas un indice manifeste que Dieu a pourvu, dans un ordre supérieur, à cette immense lacune de l'ordre naturel ?

M. de Tocqueville ne va pas si loin : il se contente de conclure que la société humaine ne peut se passer de religion, puisque « le premier objet « et l'un des principaux avantages des religions, « est de fournir sur chacune de ces questions « primordiales une solution nette, précise, intel- « ligible pour la foule et très-durable. »

Mais c'est ici que nous sommes contraints de nous séparer de l'éminent publiciste. Nous ne pouvons lui accorder qu'une doctrine quelconque sur Dieu et la vie future suffise pour résoudre le problème. Puisque cette doctrine doit donner à la vie humaine sa direction, une fausse doctrine ne pourrait donner qu'une fausse direction. Dieu se serait donc manqué à lui-même, si sur des points qu'aucun homme ne peut se dispenser de connaître, il n'avait fourni à tous un moyen facile d'arriver à la vérité. D'ailleurs, à l'âge où l'humanité est parvenue, la vérité seule peut la satis-

faire et la diriger avec une autorité suffisante. A d'autres époques, nous en convenons avec M. de Tocqueville, « des religions très-fausses et très-absurdes ont pu imposer un joug salutaire à l'intelligence, » parce que, au milieu de leurs erreurs, elles offraient à l'intelligence quelques vestiges de vérité ; ce mélange de parties discordantes a pu se soutenir tant qu'il n'a pas été atteint par le marteau de la discussion. Mais aujourd'hui, quel est le corps de doctrine que ce marteau destructeur n'éprouve et ne renverse ? La vérité seule peut lui résister ; mais les religions purement humaines ne sauraient demeurer longtemps insensibles à ses coups. Quand l'une de ces religions aurait acquis au sein d'un peuple une suprématie exclusive et incontestée, l'activité des intelligences, généralement tourmentées aujourd'hui par le besoin de tout scruter, ne tarderait pas à mettre au jour la faiblesse de ses bases, l'incohérence de ses dogmes et l'illégitimité de son origine. A plus forte raison, dans des sociétés mêlées, comme le sont toutes les sociétés modernes, les doctrines humaines, qui s'y disputent l'empire des intelligences, ne sauraient-elles tarder longtemps de se discréditer les unes

les autres par leurs contradictions. Le fait seul de leurs luttes démontrera avec évidence, qu'aucune d'entre elles n'a une autorité suffisante pour instruire le genre humain. Il faudra donc de toute nécessité, ou supposer que Dieu a manqué à sa sagesse, en refusant à l'homme l'enseignement certain et lumineux qui lui est indispensable, ou reconnaître comme divine l'unique autorité qui prouve la légitimité de sa mission par des signes dont l'évidence a subjugué les plus grands génies.

Oui, telle est la solution donnée par la divine bonté à l'insoluble problème, dont par la bouche de M. de Tocqueville, le rationalisme nous exposait naguère les désolantes conditions. L'homme ne peut vivre moralement, s'il ne connaît avec certitude la vérité morale, et il ne peut la connaître avec exactitude, si elle ne lui est transmise par l'autorité ; d'un autre côté, il n'y a pas sur la terre d'autorité capable de lui enseigner cette vérité et de lui donner cette certitude. Donc, *il* ne peut acquérir et conserver ces conditions indispensables de sa vie morale, qu'autant qu'elles lui sont fournies par la religion révélée.

VI. — La nécessité de la révélation chrétienne est une nécessité de fait, parfaitement certaine, quoique nullement absolue.

Rappelons-nous que nous ne discutons pas en ce moment sur des possibilités métaphysiques, mais que nous raisonnons sur les faits, et que nous traitons la plus pratique de toutes les questions sociales. Nous ne prétendons pas que la société humaine n'eût pas pu être constituée de manière à pouvoir se passer de la révélation ; nous ne nions pas qu'aujourd'hui même elle ne porte dans son sein les éléments indispensables de sa perfection essentielle. Ce que nous affirmons, et ce qu'une expérience quarante fois séculaire affirme avec nous, c'est que, de fait, ces germes n'ont jamais pu se développer suffisamment sous l'influence des forces purement naturelles; c'est que, jusqu'à ce jour, aucun enseignement purement humain n'a été capable de défendre contre les attaques des passions, et de maintenir pure de tout mélange d'erreur la vérité morale ; c'est enfin que cette autorité, qui n'a jamais existé sur la terre, a moins de chances que jamais de s'établir, dans la

période de scepticisme où l'humanité vient d'entrer.

Les Platon, les Aristote et les Zénon, s'ils venaient au monde dans notre siècle, auraient bien plus de peine qu'ils n'en eurent jadis à se créer des disciples; le pourraient-ils, qu'y gagnerait l'humanité? Quel profit a-t-elle retiré jadis des spéculations de ces sages? Qu'on lise dans les dialogues de Cicéron l'éloquent résumé de tous les travaux de la philosophie ancienne, sur Dieu, sur l'âme, sur les premiers principes de la morale, c'est-à-dire sur les questions les plus vitales pour l'humanité: et l'on verra que tous ces travaux, absolument stériles pour les masses, n'ont abouti, pour les sages eux-mêmes, qu'à l'incertitude la plus complète et aux controverses les plus stériles. Les mauvaises passions du cœur, qui obscurcissent le regard de l'esprit, l'orgueil et la cupidité qui font aimer l'erreur du moment qu'elle devient une source de gloire ou de profit, l'envie qui pousse à combattre la vérité du moment qu'elle est profitable à un rival, le besoin d'innover, la témérité à affirmer, la répugnance à reconnaître ses méprises, le respect pour l'erreur d'un maître, l'esprit d'école et de parti, combien

de causes toujours agissantes et concourant ensemble à l'obscurcissement de la vérité sur la terre ! Qu'on nous montre, au sein de la société humaine, une force capable de neutraliser toutes ces causes. C'est en vain qu'on la chercherait.— Mais quoi ! il faudra donc que la société humaine se résigne à mourir de la plus affreuse de toutes les morts, de la mort de l'intelligence ? — Oui, répond Platon, si un Dieu ne vient du ciel nous enseigner les choses sur lesquelles la terre ne nous offre que ténèbres. — Mais ce Dieu est venu ; il s'est fait notre maître ; et tous ces problèmes que, depuis des siècles, la raison humaine agitait vainement, il les a résolus avec une clarté si grande, que les petits enfants en ont saisi la solution. Tant que l'autorité de ce divin Maître a été respectée dans notre Europe, les âmes éclairées par ses enseignements sont demeurées en communion entre elles et avec Dieu ; mais un jour est venu où la société s'est fatiguée de cette lumière ; elle a trouvé trop humiliant d'être assujettie à l'empire de la vérité ; et depuis lors, elle est comme un aveugle qui cherche sa voie en plein jour. Elle chancelle au milieu des ténèbres qu'elle s'est faites elle-même ; et elle ne

retrouvera la lumière que lorsqu'elle se retournera de nouveau vers le divin soleil, dont elle a voulu éteindre les rayons.

VII. — La restauration de la royauté sociale de Jésus-Christ, condition essentielle du rétablissement du règne de la vérité.

Mais à quelles conditions la société pourra-t-elle recevoir du Verbe incarné la vérité morale nécessaire à la vie temporelle des sociétés, en même temps que la vérité surnaturelle, sans laquelle les individus ne peuvent accomplir leurs destinées immortelles? — A une condition seulement; il faut que cet unique sauveur des hommes et des peuples soit de nouveau reconnu et proclamé comme le roi des uns et des autres; il faut que ses enseignements soient acceptés comme la règle des intelligences, et que l'autorité spirituelle chargée de les transmettre aux hommes soit respectée et défendue par l'autorité temporelle. Si ce respect est sincère, le pouvoir civil n'aura pas besoin de déployer l'appareil rigoureux des supplices, pour le rendre efficace. Qu'il entoure les droits de Jésus-Christ des garanties

dont il sait entourer ses propres droits. Qu'il attribue aux sentences du Tribunal suprême établi par le Fils de Dieu pour définir la vérité, la même inviolabilité qu'aux jugements des tribunaux qu'il a lui-même établis pour administrer la justice. Demander aux sociétés humaines cette égalité de priviléges entre leurs propres institutions et les institutions divines qui leur servent de base, ce n'est sûrement pas trop leur demander. Elles ne croient pas attenter aux droits de la liberté, en soustrayant aux attaques les principes conventionnels de leurs chartes éphémères ; qu'elles se montrent également soigneuses de sauvegarder les principes, tout autrement saints et tout autrement nécessaires, sur lesquels Dieu lui-même a fondé l'ordre social. A cette condition seulement, cet ordre essentiel pourra être maintenu, et avec lui les constitutions politiques qui en sont la forme accidentelle. A cette condition la vérité pourra établir son règne sur la terre, et faire régner avec elle la justice, la concorde, la paix, le vrai progrès.

Nous regrettons d'être obligés de nous séparer ici d'hommes pour lesquels nous professons la plus affectueuse estime, et aux yeux desquels la liberté est la garantie unique et infaillible du

triomphe de la vérité sur la terre. Mais nous ne nous séparons d'eux que parce qu'ils se séparent eux-mêmes de l'armée de Dieu et se mettent en opposition avec les plus illustres champions que l'éternelle vérité a chargés de défendre sa cause, durant le cours des siècles.

Ces athlètes nouveaux, qui se persuadent avoir découvert la seule bonne tactique d'après laquelle doit être conduite la guerre séculaire de la vérité contre l'erreur, ne songent pas que Dieu aurait manqué à son Église, si, en la chargeant de poursuivre sans relâche cette guerre, il avait attendu dix-neuf siècles pour lui en révéler les lois.

Et ils ne se méprennent pas moins sur les conditions de la nature humaine que sur l'économie de la Providence divine.

Ils oublient que, suivant la parole de Jésus-Christ lui-même, « tous ceux qui ne sont pas pour « lui sont contre lui ; » que « si tous les hommes « ne viennent pas à la lumière, c'est qu'un grand « nombre aime mieux les ténèbres que la lumière ; » que le monde, aujourd'hui comme aux premiers jours du christianisme, « hait les disciples de Jésus-« Christ, comme il a haï Jésus-Christ lui-même. »

Aussi longtemps que ces paroles de la Vérité

éternelle ne seront pas devenues des mensonges, ce sera se nourrir de chimères que d'attendre des adeptes de l'erreur une pleine liberté pour la vérité et pour ses défenseurs. Ils ne lui laisseront la liberté qu'autant qu'ils la mépriseront plus encore qu'ils ne la haïssent; du moment qu'ils pourront craindre son ascendant, leur haine prendra le dessus sur le dédain, et ils commenceront à la persécuter. L'erreur de bonne foi peut seule consentir à respecter la liberté de la vérité; or, il faudrait être par trop naïf pour croire à la bonne foi de tous ceux qui, vivant au milieu de la lumière, s'obstinent à lui fermer les yeux. Dans les contrées où l'Église vit, parle, agit, et prouve sa divinité par tous ses actes, les hommes auxquels leur bonne foi permet de recevoir l'influence de sa grâce, sans reconnaître son autorité, ne peuvent être que des exceptions; et, si nombreuses que ces exceptions puissent être supposées, surtout à une époque d'obscurcissement comme la nôtre, elles ne sauraient détruire la loi. Or, la loi, c'est celle qu'a si éloquemment établie saint Augustin : c'est qu'il y a sur la terre deux sociétés, ou plutôt deux armées : l'armée des serviteurs de Dieu, et l'armée de ses ennemis, con-

stamment et nécessairement en guerre l'une contre l'autre. Les serviteurs de Dieu ne peuvent combattre qu'avec les armes de la vérité et de la justice ; mais les ennemis de Dieu n'ont jamais cessé et ne cesseront jamais d'abuser de la liberté qui leur sera donnée et d'employer, pour détruire le règne de la vérité, les armes de la violence et du mensonge (1). En vain espérerait-on qu'une

(1) Ce résultat ressort si clairement des faits et des conditions présentes de la nature humaine qu'il s'impose par son évidence à ceux-là même dont il renverse les théories. Un des écrivains catholiques qui défendent avec le plus d'éclat la doctrine que nous combattons en ce moment, écrivait naguère ces remarquables paroles : « Étant données la raison et « la liberté, oui nous sommes les plus forts, ayant pour nous « la vérité. Mais qui nous donnera la raison et la liberté? On « veut étouffer l'une et l'autre : la fureur des tyrans entend « bien les fouler aux pieds, et il faut un miracle pour les « sauver. » (R. Père A. Gratry, *Lettres sur la Religion.*)

L'éminent auteur suppose ensuite que ce miracle est fait, et que la liberté complète est établie au sein de la société. Il ne doute pas qu'au bout d'un temps plus ou moins long la vérité ne finisse par triompher. Mais il oublie que ce premier miracle ne saurait empêcher de renaître les causes qui aujourd'hui suscitent contre la vérité tant d'oppositions et de tyrannies. Pour arrêter perpétuellement l'action de ces causes, il faudrait que le miracle se renouvelât chaque jour, et que la nature humaine fût transformée. De bonne foi, pouvons-nous fonder sur une pareille hypothèse une théorie sociale: et s'il nous plaît de créer une théorie aussi contraire à la réalité des faits, avons-nous le droit de l'imposer à l'Église ?

constitution sociale quelconque pourra changer cet état de choses. Il faudrait pour cela que la nature humaine elle-même subît une transformation radicale, que rien sûrement ne nous autorise à regarder comme très-prochaine.

Mais tant que l'humanité sera ce qu'elle est aujourd'hui, la liberté complète laissée à l'erreur, en procurant à la vérité de glorieux triomphes sur les esprits d'élite, entraînera inévitablement sa défaite au sein des masses.

Tels sont déjà les résultats de cette liberté absolue, partout où elle a été proclamée. Ainsi partout, nous voyons les principes de la religion naturelle attaqués avec autant d'acharnement et de perfidie que les dogmes de la religion révélée. Partout le sophisme fascine avec la même facilité les intelligences irréfléchies. Partout la fiction qui amuse est préférée à la vérité qui rend meilleur. Partout les doctrines corruptrices mettent en œuvre avec le même déplorable succès la puissance d'attraction qu'elles possèdent sur les instincts inférieurs du cœur humain ; et pour un esprit supérieur qui réussit à vaincre cette attraction honteuse, il y a des milliers d'âmes plus basses qui se laissent entraîner dans la fange du maté-

rialisme, et deviennent de jour en jour plus hostiles à la vérité et plus rebelles aux devoirs de la vie sociale (1).

VIII. — Quel est le remède ?

Où donc est le remède à ce déplorable état de choses ?

En appellerons-nous à la force pour guérir les maux de la liberté ? Non, la force ne saurait accomplir une pareille œuvre. Dans une société où la vérité exerce déjà son paisible empire, la force est utile et nécessaire pour la défendre contre les attaques du mensonge et de la violence ; mais elle ne saurait rétablir son règne dans les sociétés où il a été renversé. On sait que lorsque Louis XIV, après la révocation de l'édit de Nantes, organisa les dragonades pour convertir par la terreur les protestants de son royaume, il fut blâmé par le Souverain Pontife. A plus forte raison, s'il s'agissait de ramener à la vérité, non pas une fraction de peuple, mais une société entière, l'emploi de la force serait-il blâmable.

C'est par la seule persuasion que la foi doit

(1) Voir à la fin du livre la note sur la liberté américaine.

conquérir les âmes; et d'ailleurs n'est-il pas manifestement impossible qu'une société attachée à l'erreur fournisse au pouvoir une force suffisante pour la faire revenir à la vérité? Les ennemis de l'Eglise peuvent donc se remettre de leurs frayeurs hypocrites. Si les échafauds et les bûchers se relèvent, ce ne sera pas par nos mains. Plût à Dieu que les guillotines de la Terreur ne fussent pas plus à craindre pour les serviteurs de la vérité que les auto-da-fé de l'Inquisition ne le sont pour ses ennemis!

Sur qui donc comptons-nous pour opérer l'heureux changement qui doit rendre à la société son équilibre? Sur le pouvoir des princes? — Leur concours pourra y contribuer puissamment, sans doute; mais nous ne croyons pas qu'il puisse l'opérer. — Sur quoi donc fondons-nous notre espérance? — Sur Dieu d'abord, le tout-puissant médecin des sociétés; et aussi, quoique dans un sens bien différent, sur l'excès même du mal.

Tel est en effet l'enseignement qui ressort de l'étude de l'histoire : nous voyons que la Providence n'a pas de moyen plus efficace pour instruire les sociétés que l'expérience des suites mauvaises de leurs erreurs. Avant de les guérir des maux

qu'elles se sont attirés par leur infidélité, elle laisse ces maux empirer jusqu'à devenir manifestement incurables ; et c'est alors qu'elle signale à la fois sa puissance et sa bonté, en leur envoyant du ciel le remède qu'elles avaient vainement demandé à la terre. C'est ainsi qu'elle en a agi envers le peuple juif, type du peuple chrétien ; c'est aussi de la sorte qu'elle a opéré le salut de l'ancien monde. La lumière s'est montrée à lui au moment où il était enveloppé des plus épaisses ténèbres, et où trois siècles de stériles efforts avaient démontré l'absolue impuissance de la sagesse humaine à l'éclairer.

Envisagées de la sorte, au point de vue de la divine miséricorde et à l'égard des peuples que Dieu veut sauver, les ténèbres elles-mêmes peuvent, par leur obscurité, devenir le signe de l'approche de la lumière. C'est dans ce sens que nous aimons à voir aujourd'hui, dans l'obscurcissement universel des principes et dans l'ébranlement général des bases les plus essentielles de la société, le signe d'une prochaine intervention de la divine miséricorde. Plus notre état est sans espoir du côté des hommes, plus nous espérons fermement dans la bonté divine.

Que ceux-là désespèrent qui peuvent se persuader que Dieu a accordé à son Eglise toute la gloire qu'il lui destine sur cette terre. Pour nous, nous éprouvons l'invincible persuasion que les triomphes passés de la vérité ne sont que l'ébauche d'un triomphe bien plus complet qui lui est réservé dans l'avenir. Chaque fois qu'elle a été assaillie par une erreur partielle, elle a semblé succomber; mais bientôt cette apparente défaite a été suivie par une glorieuse victoire. L'erreur a porté ses fruits amers, et la société, qui s'était laissé tromper par ses séduisantes apparences, a été ramenée à la vérité par les douloureuses suites de son illusion.

Rien ne saurait nous empêcher d'espérer que Dieu va donner à son Église un semblable dédommagement et cette fois la victoire semble devoir être l'autant plus glorieuse que l'attaque a été plus violente et la défaite en apparence plus irremédiable.

Ce n'est pas une seule vérité qui est attaquée ujourd'hui; ce sont toutes les vérités; et ce 'est pas un seul peuple qui se révolte contre la ›yauté de Jésus-Christ; c'est la société moderne ut entière. Les lois de la Providence semblent iger qu'à cette universelle apostasie se mêle

une complète restauration; et, comme l'apostasie est le fait, non-seulement des princes et des gouvernements, mais de la société tout entière, ainsi la restauration doit s'opérer par le concours spontané des gouvernements et des peuples.

Qu'on dise que ce retour est humainement impossible, nous n'en disconviendrons pas; ce qu nous soutenons, et cela nous suffit, c'est qu' n'est pas impossible à Dieu.

Non, il n'est pas impossible à Dieu d'amener la société humaine à reconnaître cette indispensable nécessité de l'autorité divine, que ses douloureuses agitations lui rendent tous les jours plus sensible : non, il n'est pas plus impossible de faire accepter à notre société la royauté de l'Homme-Dieu, qu'il ne le fut jadis d'imposer au monde païen le dogme de l'unité de Dieu. La divine puissance, qui a fait le premier de ces miracles, est parfaitement capable d'accomplir le second. Si le monde ne mérite pas une pareille grâce, elle est méritée du moins par l'Eglise, dont les épreuves terrestres demandent ce dédommagement, et par Jésus-Christ auquel Dieu son Père a promis, par la bouche de tous les prophètes, l'universel établissement de sa royauté.

Ce qui est indubitable, du moins, et en ce moment nous ne voulons pas démontrer autre chose, c'est que ce miracle seul peut faire renaître la lumière au sein du chaos où la société moderne est plongée. Tant qu'il n'aura pas été accompli, il n'est pas de principe si lumineux, de droit tellement inviolable de devoir tellement sacré, d'intérêt social si manifeste, qui puissent échapper aux attaques du sophisme et à la contagion du scepticisme universel. Et de remède à cette mortelle maladie des âmes, il n'y en a point. Toute religion nouvelle est impossible ; toute philosophie est radicalement impuissante. Notre siècle est trop positif pour croire aux révélateurs, et trop orgueilleux pour accepter l'autorité des docteurs. Il est trop affairé pour se créer à lui-même une doctrine, et trop raisonneur pour l'accepter toute faite, d'une autorité humaine quelle qu'elle soit.

C'en est donc fait : il faut donc renoncer pour jamais au plus précieux trésor de l'homme, ou consentir à le recevoir des mains de celui qui est venu nous l'apporter du ciel. La société humaine ne peut rentrer en possession de la vérité que le jour où, de nouveau, elle reconnaîtra pour Roi celui qui a dit : Je suis la Vérité.

CHAPITRE SIXIEME

LA ROYAUTÉ SOCIALE DE JÉSUS-CHRIST EST L'UNIQUE GARANTIE DE LA LIBERTÉ DES INTELLIGENCES

I. — La liberté des intelligences gravement compromise de nos jours

Avec l'empire de la vérité, la restauration de la royauté sociale de Jésus-Christ garantira aux sociétés modernes un bien auquel elles font profession d'attacher le plus grand prix : la vraie liberté de l'intelligence.

Car, au risque de leur déplaire, il faut bien le leur dire : cette liberté qu'elles considèrent comme leur inaliénable conquête, elles l'ont perdue le jour même où elles se sont affranchies de l'autorité de Jésus-Christ ; et elles ne la retrouveront qu'en reprenant ce joug divin.

De bonne foi, sont-ils nombreux, aujourd'hui, les hommes qui pensent par eux-mêmes? Ne

pourrait-on pas demander plutôt s'il y a aujourd'hui beaucoup d'hommes qui pensent? La prophétie de saint Paul s'est accomplie : depuis qu'ils ont fermé leurs oreilles à la vérité, nos contemporains, obligés d'avoir une opinion sur une multitude de questions qu'ils ne peuvent approfondir par eux-mêmes, n'ont trouvé qu'un moyen; « ils se sont créé une multitude de maîtres » chargés de penser pour eux, et de leur envoyer chaque jour, sur les ailes de la vapeur, une opinion toute faite sur les plus graves sujets.

Mais ces maîtres, qui s'engagent à penser pour tous les autres, prennent-ils eux-mêmes la peine de penser? Vérifient-ils les faits? Contrôlent-ils les témoignages? Approfondissent-ils les théories? Attendent-ils d'avoir pu se faire une conviction sérieuse, pour porter une sentence, dans les débats où sont engagés les intérêts les plus vitaux des âmes et des sociétés? — Et où en trouveraient-ils le temps? Ils ont à peine quelques heures pour rédiger les jugements; comment songeraient-ils à instruire la cause?

Et c'est sur de pareils enseignements que l'immense majorité de nos contemporains est ré-

duite à former ses convictions sur ces questions dont M. de Tocqueville nous signalait naguère la capitale importance? Est-ce bien là ce qu'on osera nommer la liberté de penser?

II. — La servitude des intelligences inévitable en dehors du Christianisme.

Mais on dira peut-être que nul n'est tenu de croire aucun de ces maîtres : chacun peut choisir, entre les mille opinions qui s'entrechoquent, celle qui lui paraît la plus vraie. — Je le veux bien, et j'admets même que demain il pourra abandonner l'opinion qu'il embrasse aujourd'hui, pour changer encore après-demain. Mais qu'est-ce que cela? C'est la liberté du doute, mais ce n'est pas la liberté de la vérité. Or la liberté dont j'ai besoin, la vraie liberté de l'intelligence, c'est celle de la vérité et non celle du doute. Le doute est une infirmité de l'intelligence, qui, en bien des choses, ne peut atteindre la certitude, et fait de vains efforts pour surmonter les obstacles qui l'en éloignent. Elle n'est libre que lorsqu'elle a vaincu ces obstacles, et qu'elle se trouve en pos-

session de la lumière. Le doute est donc l'opposé même de la liberté; et c'est la seule liberté que vous prétendiez me laisser?

Oui la seule; et tant qu'on n'aura pas changé les conditions de l'humaine nature, la meurtrière liberté de l'erreur ne pourra être acquise qu'aux dépens de la vraie liberté de l'intelligence, de la liberté de la vérité. Ceux qui se font contre l'Eglise les défenseurs de la libre pensée mentent impudemment, non-seulement à l'évidence des principes, mais à l'évidence des faits. Pour l'homme, tel qu'il est depuis son origine, la croyance est une condition essentielle de vie physique et morale, sociale et individuelle; et par conséquent l'indépendance absolue de la pensée n'est qu'une absurde chimère. Le rationalisme lui-même est obligé d'en convenir, quand il ne prend pas à tâche de fermer les yeux à la lumière.

« Si je considère l'homme, dit M. de Tocqueville, je trouve que les croyances dogmatiques « ne lui sont pas moins indispensables pour vivre « seul, que pour vivre en société.

« Si l'homme était forcé de se prouver à lui-« même toutes les vérités dont il se sert chaque

« jour, il n'en finirait point; il s'épuiserait en « démonstrations préliminaires sans avancer; « comme il n'a pas le temps, à cause du court « espace de la vie, ni la faculté, à cause des « bornes de son esprit, d'en agir ainsi, il est « réduit à tenir pour assurés une foule de faits et « d'opinions qu'il n'a eu ni le loisir, ni le pou- « voir de vérifier par lui-même... Il n'y a pas de « si grand philosophe dans le monde, qui ne « croie un million de choses sur la foi d'autrui, « et qui ne suppose beaucoup plus de vérités « qu'il n'en établit.

« Il faut donc toujours, quoi qu'il arrive, que « l'autorité se rencontre quelque part dans le « monde intellectuel et moral. Sa place est « variable, mais elle a nécessairement une « place. »

Que va conclure le rationalisme d'un fait aussi certain et aussi universel? — Il en conclura non-seulement que l'indépendance absolue de la pensée est chimérique, mais que pour tous les hommes la servitude intellectuelle est indispensable : c'est ce que dit en propres termes M. de Tocqueville : « Il est vrai que tout homme qui « reçoit une opinion sur la parole d'autrui, met

« son esprit en esclavage : mais c'est une servi-« tude salutaire, qui permet de faire un bon « usage de sa liberté. »

117. — Jésus-Christ seul peut affranchir l'intelligence de cette servitude.

Mais le christianisme n'accepte pas cette conclusion. Au moins dans toutes les grandes questions relatives à la destinée de l'homme, il l'affranchit de cet esclavage auquel la raison, laissée à elle-même, aurait dû se résigner; et sans lui donner une indépendance impossible, il lui assure une complète liberté.

Pour le démontrer avec évidence, il nous suffit de définir les termes.

Qu'est-ce que la liberté dont il s'agit en ce moment? C'est le pouvoir de poursuivre sans entraves et sans nécessité le perfectionnement de notre nature.

Cette définition renferme les conditions constitutives de deux sortes de libertés : l'absence d'entraves constitue la liberté opposée à la servitude, celle qui nous permet de faire ce que nous voulons; l'absence de nécessité constitue la liberté

d'indifférence, celle qui nous permet de vouloir ou de ne vouloir pas, à notre gré ; et la réunion de ces deux conditions peut seule former la liberté complète, telle que l'homme peut la posséder ici-bas.

Eh bien, ce pouvoir de connaître, sans entraves comme sans nécessité, la vérité relative aux grands intérêts de la destinée humaine, quelles sont les sociétés qui la garantissent à leurs membres?

Celles-là seules qui reconnaissent la royauté de Jésus-Christ. L'Église, dans ces sociétés, fait arriver à toutes les intelligences les enseignements si lumineux, si consolants, si éminemment progressifs de ce divin Sauveur. Ce qu'aucune philosophie n'a jamais essayé, elle l'accomplit sans peine ; elle met la sagesse la plus haute à la portée des plus humbles esprits ; elle ne leur impose pas une irrésistible nécessité de voir cette divine lumière, car la foi est essentiellement libre ; mais elle leur en fournit tous les moyens ; elle donne à chaque intelligence des motifs proportionnés à sa capacité, pour se convaincre que la foi est raisonnable. Elle leur assure donc, à toutes, les avantages de la lumière, sans leur imposer pour l'atteindre des conditions irréalisables.

L'Église ne promet pas, sans doute, à ses enfants de les rendre indépendants de la vérité, puisque la dépendance de la vérité est aussi nécessaire à la perfection de l'intelligence que la dépendance de la lumière est indispensable à la perfection de l'œil, C'est, au contraire, en les rendant dépendantes de la vérité et de la seule vérité, qu'elle les affranchit du joug de toute autorité purement humaine.

IV. — La liberté périt dès que la royauté sociale de Jésus-Christ est renversée.

Mais du moment que les pouvoirs sociaux, ne reconnaissant pas la royauté de Jésus-Christ, permettent d'attaquer librement sa doctrine, qu'arrive-t-il?

La société entière est inondée de publications dans lesquelles tous les dogmes religieux sont obscurcis par les mensonges de l'impiété, et battus en brèche par les subtilités du sophisme; les faits les plus certains de l'histoire sont niés ou travestis; les instincts égoïstes, qui conspirent dans le cœur de chaque homme contre la vérité divine, sont perfidement exploités; le meurtrier poison de l'erreur se mêle partout au céleste aliment de la vérité, et la masse des intelligences, incapable des recher-

ches et des réflexions nécessaires pour discerner l'un de l'autre,s'en nourrit tour à tour, et finit par ne plus mettre de différence entre la vérité et l'erreur.

Pour que, dans un pareil état de choses, le plus grand nombre des esprits conservât le pouvoir d'arriver sans entraves à la vérité, il faudrait évidemment que les conditions de la nature humaine fussent changées; mais tant qu'elles resteront telles que nous les décrivait M. de Tocqueville, et telles que nous les voyons de nos yeux, il est évidemment impossible de faire subsister ensemble, dans une même société, la liberté de la vérité et la liberté de l'erreur. Permettre aux sophistes de répandre sans entraves leurs mensonges, c'est mettre, pour les intelligences incapables de longues recherches et de profondes réflexions, les plus insurmontables entraves à l'acquisition des vérités les plus essentielles.

Et comme ces intelligences composent l'immense majorité du genre humain, c'est la vitale liberté du genre humain qu'il faut sacrifier à la liberté homicide de quelques sophistes. Voilà ce que dit le bon sens, en s'appuyant, non pas sur des théories plus ou moins subtiles, mais sur les faits

les plus manifestes. Nous osons défier les défenseurs du libéralisme antichrétien d'opposer à cette démonstration quoi que ce soit de raisonnable.

V. — Comparaison décisive.

Nous ne voulons pourtant pas nous en contenter; et, pour la rendre plus palpable, nous demandons à nos lecteurs la permission d'employer une comparaison d'autant plus saisissante qu'elle est plus familière.

Supposons que, dans ce siècle ami de toutes les libertés, un homme se constitue le défenseur du libre commerce des poisons; et que, réduisant ses théories en pratique, il établisse partout des officines pour fabriquer et livrer au public ses funestes produits; qu'il les mêle au pain, à l'eau, à toutes les boissons, à tous les aliments; qu'il les assaisonne des saveurs les plus attrayantes, et les propose à la foule confondus avec les substances les plus saines : quel est l'homme en possession de sa raison qui osera imposer au gouvernement l'obligation de tolérer la liberté de ce scélérat? Le plus vulgaire bon sens ne dit-il pas que le salut de la société entière doit

prévaloir sur le prétendu droit qu'un particulier s'arroge de faire fortune aux dépens de la santé publique?

Il essayerait peut-être de défendre ce droit, en disant qu'il ne contraint personne à acheter ses poisons : mais ne saurait-on pas lui répondre qu'en donnant à ses dangereux produits les apparences d'une nourriture saine, il met ses concitoyens dans l'impossibilité de les discerner, et leur ôte, par conséquent, de fait, la liberté d'éviter la mort?

L'application se fait d'elle-même; et elle ne saurait être repoussée, qu'autant qu'on aurait perdu toute foi à la vérité morale et à la dignité humaine.

N'est-il pas évident, en effet, que si l'homme doit être un agent moral, et non pas seulement le frère aîné des singes, la vérité morale lui est plus nécessaire que la nourriture physique? N'est-il pas plus évident encore que, sur ces deux intérêts capitaux, la masse des hommes est également incapable de résister aux séductions de l'imposture? N'avons-nous pas, chaque jour, la preuve qu'il est aussi facile de leur faire prendre l'erreur la plus funeste pour une vérité utile, que de leur faire prendre un poison meurtrier pour un aliment sain? Mais s'il en est ainsi, et si Dieu, dans son

infinie bonté a fourni aux sociétés humaines un moyen facile de discerner la vérité de l'erreur, comment ne leur aurait-il pas fait, en même temps, une obligation de garantir aux intelligences le pouvoir de se nourrir de la vérité et de repousser l'erreur ? Comment surtout oserait-on décorer du nom de liberté de pensée le pouvoir donné aux imposteurs de ravir aux âmes cette liberté si nécessaire, et de les réduire à la plus funeste de toutes les servitudes.

VI. — Les sociétés démocratiques sont bien plus exposées que les autres à la servitude intellectuelle, si elles n'en sont affranchies par la royauté de Jésus-Christ.

Cette assertion étonnera peut-être plus d'un lecteur. Nous avons tellement entendu dire que la liberté est l'aspiration souveraine, universelle, irrésistible des sociétés modernes, que nous avons fini par voir, dans l'exagération de cette tendance, le principal danger de ces sociétés et le principal obstacle à la restauration de l'autorité divine de Jésus-Christ.

C'est une erreur. Il y a dans les sociétés modernes une tendance bien plus profonde et bien

plus constante que la tendance vers la liberté : c'est la tendance à l'égalité, la répulsion de tout privilége de rang et de naissance. La première de ces deux aspirations a pu être plus d'une fois domptée depuis un siècle ; et l'on a vu les peuples acclamer avec une sorte d'enthousiasme les pouvoirs qui leur ravissaient les institutions libres le plus péniblement conquises. La tendance à l'égalité au contraire n'a pu être ni étouffée ni sérieusement combattue par aucun pouvoir ; et si quelques timides efforts ont été tentés pour reproduire quelques vestiges des anciennes aristocraties, leur insuccès a montré combien les idées et les mœurs démocratiques ont acquis d'ascendant chez les peuples modernes.

Si donc nous voulons nous faire une juste idée des dangers qui menacent les sociétés modernes, et des chances qu'elles peuvent offrir à la restauration de l'autorité sociale de Jésus-Christ, c'est dans les tendances démocratiques qu'il faut chercher la raison et les dangers de ces espérances.

Or, en nous plaçant à ce point de vue, nous ne tarderons pas à nous convaincre que les peuples modernes sont menacés d'un danger beaucoup plus sérieux que celui de l'anarchie intellectuelle,

c'est le danger du despotisme de l'opinion commune; mais nous verrons de plus, ce que M. de Tocqueville n'a pas su voir, que la royauté sociale de Jésus-Christ est l'unique préservatif capable de sauver les sociétés modernes de ce danger.

Que ce danger existe et qu'il soit presque inévitable, c'est ce que la réflexion seule pourrait démontrer, et ce que déjà l'expérience confirme. Écoutons encore le sagace observateur de la démocratie : « L'homme qui vit en société subit nécessairement l'influence des idées et des sentiments qui dominent autour de lui. Pour lutter constamment contre cette influence, il aurait besoin d'une force morale presque héroïque ; et l'héroïsme n'est jamais que le privilége d'un petit nombre. Au lieu de remonter le courant, les âmes ordinaires se laissent emporter. Dans les sociétés aristocratiques, c'est la raison supérieure d'un homme ou d'une classe qui gouvernera l'opinion des masses ignorantes, accoutumées à la soumission. Le contraire arrive dans les siècles d'égalité.

« A mesure que les citoyens deviennent plus égaux et plus semblables, le penchant de chacun à croire aveuglément un certain homme ou une certaine classe diminue. La disposition à croire

la masse augmente, et c'est, de plus en plus, l'opinion qui mène le monde.

« Le public a donc, chez les peuples démocratiques, une puissance singulière, dont les nations aristocratiques ne pouvaient pas même concevoir l'idée. Il ne persuade pas ses croyances, il les impose, et les fait pénétrer dans les âmes, par une sorte de pression immense de l'esprit de tous sur l'intelligence de chacun.

« Aux États-Unis, la majorité se charge de fournir aux individus une foule d'opinions toutes faites ; il y a un grand nombre de théories, en matière de philosophie, de morale et de politique, que chacun y adopte ainsi, sans examen et sur la foi du public ; et si l'on y regarde de très-près, on verra que la religion elle-même y règne bien moins comme doctrine révélée que comme opinion commune.

« Il est à croire que l'empire intellectuel du plus grand nombre serait moins absolu chez un peuple démocratique soumis à un roi, qu'au sein d'une pure démocratie ; mais il sera toujours très-absolu ; et quelles que soient les lois politiques qui régissent les hommes dans les siècles d'égalité, l'on peut prévoir que la foi dans l'opi-

nion commune y deviendra une sorte de religion, dont la majorité sera le prophète.

« Ainsi, l'autorité intellectuelle sera différente, mais elle ne sera pas moindre; et, bien loin de croire qu'elle doive disparaître, j'augure qu'elle deviendrait aisément très-grande... de telle sorte qu'après avoir brisé les entraves que lui imposaient, jadis, des classes ou des hommes, l'esprit humain s'enchaînerait étroitement aux volontés du plus grand nombre. »

Un pareil avenir effraye d'autant plus l'historien de la démocratie, qu'il lui paraît plus inévitable.

« Si à la place de toutes les puissances diverses qui gênaient et retardaient outre mesure l'essor de la raison individuelle, les peuples démocratiques substituaient le pouvoir absolu d'une majorité, le mal n'aurait fait que changer de caractère. Les hommes n'auraient point trouvé le moyen de vivre indépendants, ils auraient seulement découvert, chose difficile, une nouvelle physionomie de la servitude. Il y a là, je ne saurais trop le redire, de quoi faire réfléchir profondément ceux qui voient dans la liberté de l'intelligence une chose sainte, et qui ne haïssent

pas seulement le despote, mais le despotisme. Pour moi, quand je sens la main du pouvoir qui s'appesantit sur mon front, il m'importe peu de savoir qui m'opprime, et je ne suis pas mieux disposé à passer ma tête dans le joug parce qu'un million de bras me le présentent (1). »

VII. — Impossibilité de trouver dans l'humanité un préservatif efficace.

Ces paroles sont généreuses, mais, il faut l'avouer, elles sont en même temps désespérantes. M. de Tocqueville ne prouve pas seulement que le problème proposé aux amis de la liberté intellectuelle est digne de leurs plus profondes réflexions, il prouve aussi que ce problème est insoluble.

Rappelons-en brièvement les données.

Dans toute société, il faut que la masse des intelligences, incapable d'arriver par elle-même à la vérité, la reçoive de l'autorité dominante ; or, dans les sociétés démocratiques, l'autorité domi-

(1) *Démocratie américaine*, t. II, liv. I, c. II.

nante est celle de la masse. elle-même ; donc, ceux qui ont besoin de direction dans leurs pensées sont précisément ceux qui peuvent seuls, dans ces sociétés, donner la direction. Beaucoup moins aptes que les aristocrates à étudier les grandes questions religieuses et sociales, parce qu'elles ont à la fois moins d'éducation et de loisir, les masses démocratiques ne sont pas moins absolues dans la prétention à faire tout plier sous le joug de leur opinion. La raison individuelle, au lieu de conquérir son indépendance en entrant sous ce nouveau régime, ne fait qu'échanger la domination d'une majorité d'élite contre le despotisme du *profanum vulgus*. « Cette nouvelle physionomie de la servitude » est certainement la plus hideuse de toutes. Et comment y échapper? Les héros le pourront, je le veux bien; mais ceux qui ne sont pas des héros? Se passer de l'autorité? M. de Tocqueville nous a prouvé que c'est impossible. Substituer à l'autorité des masses l'autorité des hommes les plus éminents? — Ce serait aller contre les tendances les plus essentielles à la démocratie. — En vérité, le problème est humainement insoluble.

VIII — Ce préservatif existe dans l'Église.

Il a été résolu pourtant ; et nous en contemplons la glorieuse solution au sein même de cette démocratie américaine, qui, la première, nous en avait révélé les inextricables difficultés. Cette démocratie, qui repousse toutes les supériorités individuelles et tous les priviléges de classes, a vu apparaître devant elle une souveraineté qu'elle n'a pas pu repousser. Jésus-Christ s'est montré vivant dans son Église, et régnant par elle sur les intelligences. Par la bouche de ses ministres, il ne cesse de faire retentir un enseignement sublime, certain, immuable, inaccessible aux fluctuations de l'opinion et aux caprices des majorités. Tous ceux qui acceptent cette opinion sont, par là même, affranchis de la servitude, qui sans lui serait inévitable. La parole du divin Maître se réalise à leur égard : « Si le Fils de Dieu vous délivre, alors vous jouirez de la vraie liberté (1). » Et cette liberté ne s'étend pas seule-

(1) *Saint Jean*, c. VIII, 36.

ment aux questions religieuses définies par l'Église, elle embrasse tout un ensemble de doctrines élevées et de sentiments généreux qui découlent de ces vérités ; ou plutôt, elle relève et ennoblit la vie intellectuelle tout entière. Le catholique, habitué à reconnaître pour son maître unique le Verbe incarné, toujours vivant dans l'Église, ne consentira jamais, dans l'ordre des vérités morales, à courber son intelligence sous le joug d'une majorité, si nombreuse qu'elle soit. Tout au plus lui reconnaîtra-t-il le droit de diriger son opinion dans la sphère inférieure des choses passagères et des intérêts matériels ; mais, pour tout ce qui tient à la dignité de l'homme et à ses éternelles destinées, la soumission qu'il professe à l'égard de la royauté de Jésus-Christ l'affranchit du joug despotique de l'opinion.

Il est bien vrai que cette souveraineté de l'Homme-Dieu dans son Église n'est pas reconnue par la société américaine ; elle ne peut, par conséquent, étendre à l'ensemble de cette société la salutaire influence qu'elle exerce sur les âmes librement soumises. Mais l'utilité des services qu'elle est appelée à rendre aux sociétés démocratiques, n'en est peut-être que plus frappante

par le contraste. Tandis que, dans cette démocratie modèle, le pouvoir dissolvant et dégradant de l'opinion détruit toutes les croyances purement humaines, et enfonce de plus en plus les âmes dans la matière, l'Église apparaît avec un éclat toujours croissant, comme l'unique abri des fortes convictions et des grandes espérances. A mesure que la liberté illimitée de la discussion augmente l'anarchie religieuse et renverse plus irrésistiblement les frêles organisations des églises faites de main d'homme, elle fait mieux ressortir l'unité et la solidité de l'édifice que la main de Dieu a construit.

IX. — Il y a là une garantie sérieuse des futurs triomphes du catholicisme.

Aussi M. de Tocqueville, en rendant témoignage au progrès du catholicisme dans les États-Unis, n'hésite pas à lui promettre des triomphes analogues dans les sociétés démocratiques de l'avenir. « L'Amérique, dit-il, est la contrée la plus démocratique de la terre, et c'est en même temps le pays où, suivant des rapports dignes de foi, la religion catholique fait le plus de progrès...

« Les hommes qui vivent dans les siècles *dé-*

mocratiques, sont fort enclins à se soustraire à toute autorité religieuse. Mais s'ils consentent à se soumettre à une autorité semblable, ils veulent du moins qu'elle soit une et uniforme... ils sont naturellement peu disposés à croire ; mais dès qu'ils ont une religion, ils rencontrent aussitôt en eux-mêmes un instinct caché, qui les pousse à leur insu vers le catholicisme. Plusieurs des doctrines et des usages de l'Eglise romaine les étonnent, mais ils éprouvent une admiration secrète pour son gouvernement, et sa grande unité les attire.

« Si le catholicisme parvenait enfin à se soustraire aux haines politiques qu'il a fait naître (?), je ne doute pas que ce même esprit du siècle, qui lui semble si contraire, ne lui devînt très-favorable et qu'il ne fît tout à coup de grandes conquêtes... Il y aura toujours des hommes, qui, après avoir soumis à une autorité quelques-unes de leurs croyances religieuses, voudront lui en soustraire plusieurs autres, et laisseront flotter leur esprit au hasard entre l'obéissance et la liberté. Mais je suis porté à croire que le nombre de ceux-là sera moins grand dans les siècles démocratiques, que dans les autres siècles, et que

nos neveux tendront de plus en plus à ne se diviser qu'en deux parts, les uns sortant entièrement du christianisme et les autres entrant dans le sein de l'Eglise romaine. »

Nous adoptons pleinement les conclusions de M. de Tocqueville; mais nous ne pouvons nous contenter pour l'Eglise des triomphes qu'il lui promet. Il ne peut suffire à la légitime épouse de Jésus-Christ de voir tomber, l'une après l'autre, à côté d'elle, ces Eglises adultères qui osèrent un jour usurper son nom et sa mission divine. Ce n'est pas assez pour elle de sauver les âmes d'élite qui, au milieu de l'anarchie et de la servitude universelle des intelligences, voudront conserver le droit d'obéir librement à la vérité. Elle est la mère de toutes les âmes, et elle aspire à les affranchir toutes également; et c'est pour cela qu'elle ne peut accepter, comme son idéal, le régime où la liberté meurtrière de l'erreur la met hors d'état de leur donner à toutes la liberté vitale de la vérité.

Mais si, en Amérique, comme dans tous les pays où elle a réussi à s'établir, la liberté d'amasser des ténèbres prive nécessairement un grand nombre d'âmes de la lumière, cette liberté a du

moins l'avantage de faire ressortir l'indispensable nécessité de l'autorité de l'Eglise. Et, qu'on ne s'y trompe pas : ce n'est pas seulement par la forme sous laquelle cette autorité s'exerce, qu'elle possède sur les peuples démocratiques une si grande force d'attraction, c'est par son fond même et par son essence.

Aux âmes résolues à conserver leurs croyances, sans abdiquer leur dignité, cette autorité offre le seul préservatif efficace contre les deux grands fléaux des sociétés démocratiques, l'anarchie religieuse et le despotisme de l'opinion. Aussi incapables d'éviter par leurs propres forces ce double danger, que de trouver du secours dans une autorité purement humaine, ces âmes se sentent poussées avec une force toujours croissante à chercher un abri sous la tutelle de l'autorité divine, qui les affranchit en les soumettant à Dieu.

M. de Tocqueville n'a fait qu'entrevoir cette explication, qui seule peut rendre raison de la puissance de l'Eglise au sein des sociétés démocratiques ; et il n'a compris également qu'à demi la vraie cause qui, jusqu'à ce jour, a empêché cette puissance de s'exercer dans notre Europe.

Plût à Dieu que les haines politiques fussent, comme il le croit, l'unique principe du malentendu qui divise, de ce côté de l'Atlantique, les deux sociétés. Le catholicisme n'étant lié à aucun intérêt purement politique, rien ne serait plus facile que de rétablir l'union. Mais non; ce funeste malentendu prend sa source dans l'infernale conspiration de la secte, qui, depuis un siècle, travaille par toutes sortes de mensonges et de sophismes, à rendre le catholicisme odieux, et à tromper les sociétés modernes sur leurs vrais intérêts.

Combien de temps encore l'imposture conservera-t-elle son prestige? Nous ne le pouvons dire; mais sûrement elle finira par se démasquer elle-même; les nuages du sophisme se dissiperont; et alors brillera, lumineuse comme le soleil, cette vérité, que l'Eglise à laquelle les sociétés du passé ont été redevables de tous leurs progrès, est bien plus nécessaire encore à la conservation et à l'affranchissement intellectuel des sociétés de l'avenir.

CHAPITRE VII

LA DIGNITÉ DES PEUPLES MODERNES N'A D'AUTRE GARANTIE SOLIDE QUE LA ROYAUTÉ DE JÉSUS-CHRIST.

I. — L'opinion publique, dans les démocraties, tend de son propre poids au matérialisme.

La gloire peut dédommager quelquefois du sacrifice de la liberté ; et on a vu plus d'un peuple subir volontiers le joug d'un despote, quand ce joug était entouré de lauriers.

La doctrine des sociétés démocratiques n'aurait donc rien de trop effrayant, si le despotisme de l'opinion, auquel il leur est si difficile de se soustraire, tendait à les agrandir et à les élever.

Mais il suffit de considérer la nature de ces sociétés, pour se convaincre que la perte de la liberté intellectuelle doit entraîner irrésistiblement pour elles la perte de toute dignité ; et que

le despotisme de l'opinion ne peut avoir pour terme que les ignominies du matérialisme.

De quels éléments, en effet, se compose cette opinion publique, qui est la reine absolue de la démocratie? Elle se compose des sentiments de la masse, c'est-à-dire de la partie la moins éclairée et la moins réfléchie de la société, de celle au sein de laquelle les instincts inférieurs ont le plus d'empire, et par laquelle les hautes vues, les grandes pensées, les nobles sentiments ont le moins de chances de se faire accepter. Je ne dis pas que les masses soient pour jamais condamnées à cet état d'infériorité intellectuelle et morale; j'espère même que le Christianisme les relèvera, à mesure qu'il reconquerra sur elles son empire; mais qu'aujourd'hui elles soient malheureusement encore plus accessibles à l'appât des basses convoitises qu'à l'attrait des sublimes pensées, c'est un fait que l'aveuglement seul peut nier.

Quelle est donc la doctrine qui a le plus de chances de faire fortune au sein d'une société où l'opinion des masses donne la loi? Évidemment, c'est la doctrine qui demande un moindre effort de l'esprit et promet aux convoitises des sens une plus immédiate satisfaction; en d'au-

tres termes, c'est le hideux et brutal matérialisme.

Pour s'élever à la conception d'un Etre créateur, immatériel, infini, saint, juste, éternel, il faut un certain effort d'esprit ; pour accepter les sacrifices qu'impose à l'homme la croyance aux biens et aux maux de la vie à venir, il faut un effort plus difficile encore de la volonté. Mais pour croire qu'il n'y a rien de réel hors de ce qui frappe les sens ; que le seul bonheur vrai est celui de la terre, et que la douleur sensible est le seul mal à redouter, aucun effort n'est nécessaire : il suffit de se laisser aller à la pente de la nature et de ne rien faire pour résister à l'instinct. Si donc il est une doctrine qui réduit en système ces penchants honteux, qui glorifie cette honte, et démontre à la raison de l'homme que l'homme ne doit pas faire usage de sa raison, cette doctrine pousse évidemment les sociétés démocratiques du côté vers lequel elles ne penchaient déjà que trop, et ne peut manquer par conséquent d'acquérir dans leur sein une irrésistible influence.

Il n'est pas besoin de dire que cette doctrine est précisément le matérialisme.

II. — Le goût du bien-être matériel, qui prévaut dans les sociétés démocratiques, favorise l'ascendant du matérialisme.

L'observation attentive des tendances qui dominent dans ces sociétés vient appuyer cette conclusion.

Personne ne l'ignore. Il y a dans l'homme un besoin insurmontable de mettre ses croyances spéculatives en harmonie avec ses tendances pratiques; or, la tendance dominante au sein des démocraties, est le goût du bien-être matériel. « Chez les nations où l'aristocratie domine la société et la tient immobile, le peuple finit par s'habituer à la pauvreté comme les riches à leur opulence. Les uns ne se préoccupent pas du bien-être matériel, parce qu'ils le possèdent sans peine ; l'autre n'y pense point, parce qu'il désespère de l'acquérir, et qu'il ne le connaît pas assez pour le désirer. Lorsque, au contraire, tous les rangs sont confondus et les priviléges détruits, quand les patrimoines se divisent, et que la lumière et la liberté se répandent, l'envie d'acquérir le bien-être se présente à l'imagination du pauvre et la crainte de le perdre à l'esprit du riche... L'amour du bien-

être devient le goût national et dominant; le grand courant des passions humaines porte de ce côté, il entraîne tout dans son cours (1). »

Cette tendance qui, contenue dans de justes bornes, serait légitime, entraîne évidemment avec elle un grand danger, celui que nous signalions naguère : le danger de repousser comme chimériques les croyances qui élèvent l'âme au-dessus des biens sensibles et des intérêts passagers de la vie présente : le matérialisme est donc l'abîme fangeux vers lequel tendent, par leur propre pente, les sociétés où prédomine le goût du bien-être matériel.

Ecoutons encore M. de Tocqueville.

« Tandis que l'homme se complaît dans cette recherche honnête et légitime du bien-être, il est à craindre qu'il ne perde enfin l'usage de ses plus sublimes facultés, et qu'en voulant tout améliorer autour de lui il ne se dégrade enfin lui-même. C'est là qu'est le péril et non point ailleurs.

« Il faut donc que les législateurs des démocraties, et tous les hommes honnêtes et éclairés qui y vivent, s'appliquent sans relâche à y soulever

(1) *Démocratie en Amérique*, t. II, liv. II, c. x.

les âmes, et à les tenir dressées vers le ciel.... Que s'il se rencontre parmi les opinions d'un peuple démocratique quelques-unes de ces théories malfaisantes, qui tendent à faire croire que tout périt avec le corps, considérez les hommes qui les professent comme les ennemis naturels de ce peuple...

« Le matérialisme est, chez toutes les nations, une maladie dangereuse de l'esprit humain ; mais il faut particulièrement le redouter chez un peuple démocratique, parce qu'il se combine merveilleusement avec le vice du cœur le plus familier à ces peuples.

« La démocratie favorise le goût des jouissances matérielles. Ce goût, s'il devient excessif, dispose bientôt les hommes à croire que tout n'est que matière ; et le matérialisme, à son tour, achève de les entraîner avec une ardeur insensée vers ces mêmes jouissances. Tel est le cercle fatal dans lequel les nations démocratiques sont poussées. Il est bon qu'elles voient le péril et se retiennent. »

III. — Il est humainement impossible d'éviter ce danger.

Il serait bon, en effet, que ces nations pussent se retenir, ce serait même indispensable; mais comment l'espérer? Sont-ce les masses qui auront cette sagesse et cette force? Mais on vient de nous prouver que les masses sont au contraire poussées, par un insatiable besoin, à la poursuite du bien-être matériel. — « Les hommes honnêtes et éclairés » qui vivent au sein des démocraties auront-ils le pouvoir d'arrêter cette pente ? — Mais n'est-il pas dans la nature des démocraties, que les opinions et les sentiments des masses l'emportent sur les vœux des minorités d'élite ? — Sont-ce « les législateurs » qui, par des mesures énergiques, lutteront avec succès contre les goûts dépravés de la multitude ? — Mais quel est le législateur dans les sociétés démocratiques, sinon la multitude elle-même? Et comment les représentants qu'elle charge de faire des lois en son nom, oseront-ils et pourront-ils lutter avec succès contre le plus irrésistible de ses penchants ?

Reconnaissons-le sans détour : pour la raison

humaine, le cercle dont M. de Tocqueville vient de nous parler est un cercle sans issue.

IV. — Aveu frappant et honnête inconséquence de M. de Tocqueville.

Lui-même, du reste, n'est pas éloigné de l'avouer. Ecoutons-le :

« S'il est facile de voir que c'est particulièrement dans les temps de démocratie qu'il importe de faire régner les opinions (?) spiritualistes, il n'est pas aisé de dire comment ceux qui gouvernent les peuples démocratiques doivent faire pour qu'elles y règnent.

« Je ne crois pas à la prospérité, non plus qu'à la durée des philosophies officielles ; et quant aux religions d'État, j'ai toujours pensé que, si parfois elles pouvaient servir momentanément les intérêts du pouvoir politique, elles devenaient tôt ou tard fatales à l'Eglise.

« Quel moyen reste-t-il donc à l'autorité, pour ramener les hommes vers les opinions spiritualistes, ou pour les retenir dans la religion qui les suggère ? — Ce que je vais dire va bien me nuire aux yeux des politiques. Je crois que le

seul moyen efficace dont les gouvernements puissent se servir, pour mettre en honneur le dogme de la spiritualité de l'âme, c'est d'agir chaque jour comme s'ils y croyaient eux-mêmes; et je pense qu'en se conformant scrupuleusement à la morale religieuse dans les grandes affaires, ils peuvent se flatter d'apprendre aux citoyens à la connaître, à l'aimer et à la respecter dans les petites. »

Recueillons précieusement cet aveu, arraché par la liaison évidente de l'ordre religieux avec l'ordre social, à un homme qui, au moment même où il l'énonce, fait profession de croire à la séparation de ces deux ordres. Après la constance dans la complète affirmation de la vérité, il n'est rien de plus honorable que l'inconséquence d'un honnête homme, qui, engagé partiellement dans l'erreur, aime mieux se contredire ouvertement, que de suivre jusqu'au bout les conséquences de ses faux principes.

Nous voyons ici M. de Tocqueville amené, par son impartiale observation, en face du grand danger des sociétés modernes. Ce hideux matérialisme, dont notre expérience de tous les jours nous fait toucher du doigt l'effrayant pouvoir de séduction sur les masses émancipées de la tutelle

de l'Église, l'observateur rationaliste en mesure d'avance les ravages, avec une perspicacité d'intuition presque prophétique. Il voit ces masses revêtues du pouvoir social, au moment où elles sont livrées sans défense à l'entraînement de leurs mauvais instincts ; il voit ces penchants intérieurs déjà trop violents, accrus par les excitations les plus perverses et les enseignements les plus dégradants ; il voit par conséquent toutes les influences du dehors et du dedans s'unissant pour entraîner les sociétés démocratiques dans ce gouffre, où s'engloutissent à la fois la conscience de la liberté, le sentiment de la responsabilité, la croyance à Dieu, à l'âme, à la vie future, toute religion et toute morale.

Pour les sauver de l'abîme et lutter contre ces irrésistibles influences, il ne voit qu'un moyen : l'action énergique de l'autorité.

Mais comment osera-t-il avouer cette conviction? Le premier principe de la politique moderne n'est-il pas que l'autorité n'a rien à voir aux questions doctrinales et religieuses? Le publiciste libéral va-t-il, au risque « de se nuire aux yeux des maîtres de cette politique, » renier ce principe fondamental? — Oui, il le reniera,

parce qu'il est sincère, et parce que l'intérêt de la société passe dans son esprit avant l'intérêt du système.

Il en appellera donc à l'autorité, pour lutter contre l'influence du matérialisme. Malheureusement, il n'aura pas la force d'être conséquent jusqu'au bout; et faute d'oser se montrer franchement chrétien, il rendra complétement inefficace le moyen dont il vient de nous démontrer la nécessité.

Quelle arme donnera-t-il à l'autorité pour lutter contre l'irrésistible entraînement du matérialisme? — « Les opinions spiritualistes; » comme si des opinions suffisaient, pour vaincre dans l'âme de tout un peuple la tyrannie des penchants sensibles.

Il est vrai que l'autorité civile a une autre ressource; elle peut mettre à profit l'influence du christianisme, en « retenant les hommes » sous cette influence. — Mais c'est ici que se montre dans tout son éclat l'honorable inconséquence du libéral dominé par l'évidence de la vérité. Il ne veut pas de religion d'État, ni par conséquent d'alliance reconnue entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil; pourtant il

veut que le pouvoir civil « se conforme scrupuleusement à la morale religieuse dans les grandes affaires, afin d'apprendre aux citoyens à la respecter dans les petites. »

Qu'est-ce à dire?

Quelle est cette morale religieuse à laquelle les pouvoirs publics doivent « scrupuleusement conformer tous leurs actes? » Est-ce la morale d'une religion déterminée, ou bien un choix d'articles recueillis dans les morales des diverses religions? En d'autres termes : l'État reconnaîtra-t-il la vérité exclusive d'une seule religion, ou bien, sans en reconnaître aucune comme exclusivement vraie, se contentera-t-il de proclamer la nécessité d'une religion en général? — Cette seconde hypothèse est évidemment inadmissible : la religion, en général, n'est qu'une abstraction; mais dans l'ordre de l'existence, dans la société, dans l'individu lui-même, elle n'a pas plus de réalité que le triangle en général; et existât-elle, elle ne pourrait avoir aucune influence sur les masses pour les élever vers le ciel. Une pareille influence ne peut appartenir qu'à une religion vivante et agissante, et par conséquent à une religion déterminée. Mais aucune religion déter-

minée ne saurait posséder et exercer cette influence qu'autant qu'elle est reconnue comme exclusivement vraie ; car la vérité est une ; et si l'État met sur le même rang des doctrines qui se contredisent, il leur ôte par là même, à toutes, au moins autant qu'il est en lui, le droit de s'imposer aux intelligences.

Je demanderai d'ailleurs à M. de Tocqueville d'où le pouvoir civil pourra tirer l'autorité nécessaire pour faire un choix parmi les différentes morales ; et comment il pourra espérer de faire accepter ce choix par les peuples, qui ne voient en lui que leur représentant? Evidemment, il n'y a qu'une autorité divine qui puisse obliger les volontés humaines dans l'ordre religieux ; et, par conséquent, il n'y a qu'une religion reconnue comme divine et comme exclusivement vraie, qui puisse rendre aux sociétés démocratiques l'immense service dont M. de Tocqueville vient de nous démontrer la nécessité.

Mais la logique ne nous permet pas de nous arrêter là. Une fois cette religion reconnue par le pouvoir public, celui-ci se croira-t-il obligé d'en accepter tous les enseignements, ou bien se contentera-t-il d'admettre ceux qu'il jugera plus

essentiels; et se croira-t-il permis de se mettre en contradiction avec tous les autres? — Dans le premier cas, nous avons une sorte de religion d'État; car la religion d'État consiste bien moins dans la dotation du clergé ou dans toute autre forme extérieure, que dans la reconnaissance publique et officielle des enseignements et des lois de la religion. — Dans le second cas, nous n'avons qu'une révoltante inconséquence, qui, loin de faire respecter la religion par les peuples, ne peut que la rendre méprisable. Nous ne saurions trop le redire en effet : la religion, pour conserver sur les peuples sa bienfaisante influence, doit leur apparaître comme l'envoyée et l'interprète du Très-Haut; mais il est évident qu'on lui ôte à leurs yeux ce caractère divin, du moment qu'on n'accepte pas ses enseignements dans toute leur intégrité. Les pouvoirs qui prennent dans ces enseignements ce qui leur convient, en foulant aux pieds le reste, montrent que pour eux la religion n'est qu'un moyen de haute police, *instrumentum regni;* et dès lors ils se privent de tous les services qu'ils pourraient attendre d'elle. Loin d'y trouver une force, ils la dépouillent de tout son prestige. C'est alors surtout que se pro-

duisent les résultats funestes qui portent M. de Tocqueville à repousser les religions d'État. Nous repoussons plus énergiquement que lui tous ces compromis hypocrites entre la politique humaine et la divine religion de Jésus-Christ.

Que voulons-nous donc? Qu'espérons-nous et comment concevons-nous que le grand fléau des sociétés modernes, le monstre du matérialisme, pourra être vaincu?

V. — Solution du problème par la royauté de Jésus-Christ.

Nous espérons que les ravages tous les jours plus lamentables de ce fléau, et la puissance toujours croissante de ce monstre, ouvriront enfin les yeux de tous les hommes en qui vit encore quelque estime de la dignité humaine; nous espérons que l'impuissance manifeste de lutter contre lui avec les seules forces de la raison, les poussera à solliciter l'appui de la seule religion capable de soulever les âmes vers Dieu et vers le ciel, parce que seule elle est céleste et divine. Nous espérons qu'aidés de la divine grâce les défenseurs de

cette religion sainte réveilleront, au sein des masses encore saines et ressusciteront dans celles qui sont déjà corrompues, le sens des choses divines et l'amour des biens à venir; nous espérons enfin que la société entière, pénétrée d'horreur à la vue de l'abîme où sa révolte l'avait entraînée, reconnaîtra Jésus-Christ pour son sauveur et pour son roi; déclarera ennemis publics ceux qui, désormais, essayeraient de lui faire préférer les ténèbres et l'ignominie aux lumières et aux gloires que ce divin Roi assure à ses sujets, et qu'elle chargera le pouvoir auquel elle obéit, de défendre la royauté de Jésus-Christ avec autant d'énergie que tout pouvoir en met à défendre sa propre inviolabilité.

Si ces espérances se réalisent, les sociétés modernes pourront se garantir des abaissements du matérialisme, neutraliser les influences dégradantes qui les menacent, et aspirer à de glorieuses destinées.

Mais si le monde était déjà trop corrompu pour accepter la royauté de l'Homme-Dieu; et si la Providence, fatiguée de lutter contre nos rebellions, refusait de faire en faveur du monde moderne le miracle qui transforma le monde romain,

il faudrait nous résigner à tomber dans des hontes d'autant plus profondes et des ténèbres d'autant plus épaisses, que les sommets d'où nous sommes descendus étaient plus sublimes et plus lumineux.

CHAPITRE VIII

LA ROYAUTÉ SOCIALE DE JÉSUS-CHRIST EST L'UNIQUE SOUTIEN DE L'AUTORITÉ CIVILE

I. — L'autorité est l'élément constitutif de la société civile.

La vérité que nous entreprenons de démontrer dans ce chapitre est si évidente par elle-même, et elle a reçu des événements accomplis depuis un siècle une si éclatante confirmation, que, pour la faire toucher au doigt, il ne sera pas nécessaire d'entrer dans de bien grands développements.

On a pu déjà comprendre, et on comprendra mieux bientôt que nous ne sommes pas des adorateurs aveugles de l'autorité ; et que, loin d'en préconiser les abus, nous reprochons à notre siècle de ne pas les craindre suffisamment. Des deux intérêts dont la conciliation harmonieuse constitue l'ordre et le bien-être social, l'intérêt de la liberté et l'intérêt de l'autorité, nous croyons le



premier plus gravement menacé encore de nos jours que le second, et nous voudrions que ce livre eût pour résultat de lui susciter partout des défenseurs.

Mais notre estime pour la liberté ne doit pas nous faire perdre de vue le prix et la nécessité indispensable de l'autorité. Loin d'être hostiles, comme les publicistes modernes semblent se plaire à le supposer, ces deux intérêts sont étroitement unis et ne peuvent se passer l'un de l'autre. Si les abus de l'autorité étouffent la liberté, la destruction de l'autorité ne lui est pas moins nuisible, puisqu'elle la livre sans défense à toutes les attaques et à toutes les oppressions de l'anarchie.

Il est donc indispensable, pour la conservation de la liberté, que l'autorité existe et qu'elle soit forte, que les bons la respectent et que les méchants la redoutent.

Cette nécessité résulte encore de l'intérêt et de l'essence même de la société civile. Pourquoi les hommes, naturellement unis ensemble par les liens de la société universelle et de la société domestique, ont-ils été amenés à former, de plus, ces groupes qu'on nomme peuples, et à s'unir par les liens politiques? Nous l'avons compris : c'est que

les droits des individus et des familles étaient exposés à des collisions et à des aggressions continuelles. Pour écarter ce double danger, il a fallu créer un pouvoir qui maintînt l'unité au milieu de ces oppositions, et défendît l'ordre public contre ces attaques.

La société civile n'existe donc que par l'autorité; c'est l'autorité qui lui donne sa vie, sa force, sa paix, son bien-être; qui la défend contre tous les dangers et la conduit à sa fin; par elle, et par elle seule, les intérêts individuels, qui de leur nature tendraient à la séparation et à la lutte, sont rassemblés en un seul faisceau et concourent à l'intérêt commun. Elle est donc pour la société civile une nécessité de premier ordre; ou, pour mieux dire, elle est son élément le plus essentiel. Si la conservation de la liberté est la cause finale de cette société, la création de l'autorité en est la cause formelle; c'est en vue de la première de ces causes qu'elle *a dû* être créée, mais c'est de la seconde qu'elle reçoit *de fait* et qu'elle conserve son existence.

Il est donc manifeste qu'on ne peut ébranler l'autorité sans compromettre la solidité de l'édifice social; et que le moyen le plus sûr de ren-

verser cet édifice est de saper par sa base l'autorité, qui en est l'unique boulevard.

II. — La théorie antichrétienne sape par sa base l'autorité.

C'est le chef-d'œuvre qu'accomplit, sous nos yeux, la Révolution qui a détruit la royauté sociale de l'Homme-Dieu. Déjà nous l'avons démontré par le témoignage des faits, il nous reste maintenant à prouver que les résultats obtenus étaient dans la nécessité des choses.

Quel a été le but avoué de cette Révolution? Ses auteurs l'ont dit assez haut, pour qu'il n'y ait à ce sujet aucun doute : elle a eu pour but d'affranchir l'homme de toute autorité supérieure à l'humanité.

J.-J. Rousseau, dont les législateurs révolutionnaires n'ont fait que mettre en pratique les théories, pose ainsi le problème fondamental de la société nouvelle : « Trouver une forme d'association, par laquelle chacun s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant (1). » Telle est,

(1) *Contrat social*, liv. I, c. vi.

en effet, l'insoluble énigme qu'ont à résoudre ceux qui ne veulent pas appuyer les droits de l'homme sur les droits de Dieu, et subordonner la souveraineté sociale à la souveraineté de Jésus-Christ.

Si dans les termes mêmes dans lesquels le problème est formulé, on croit voir une contradiction manifeste, on ne se trompera pas ; mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le sophiste de Genève n'a mis ici dans ses expressions d'autre contradiction que celle qui se trouve au fond des choses. Qu'on n'essaye pas de lui faire porter à lui seul la responsabilité de ses théories sociales ; si elles sont absurdes et subversives de toute société, ce n'est pas tant par les détails dont il les a enrichies, que par le principe sur lequel elles reposent : or, ce principe est celui que tous les ennemis du droit chrétien professent d'accord avec lui, le principe de la souveraineté du peuple.

Entendue au sens révolutionnaire, cette souveraineté suppose que ceux qui commandent dans la société civile tiennent leur pouvoir de ceux-là seuls auxquels ils doivent commander.

C'est en partant de cette donnée essentiellement contradictoire, qu'il s'agit de constituer l'autorité

et d'organiser la société civile. Or personne jusqu'ici n'a présenté, pour résoudre ce problème, une théorie plus satisfaisante que celle de Rousseau. Son Contrat social a toujours été regardé comme le Code de la Révolution, et nous sommes autorisés à y chercher, par conséquent, l'explication des ruines que la Révolution accumule depuis un siècle au sein de la société.

III. — Système du contrat social.

Pour concilier, avec la souveraineté du peuple, l'existence d'un pouvoir auquel le peuple soit tenu d'obéir, on suppose à l'origine des sociétés un pacte, qui est devenu le principe de tous les droits sociaux ; bien mieux encore, de tout droit et de toute morale. Avant de conclure ce pacte, l'homme était semblable à la brute ; il n'avait pour guide que l'instinct. Ce pacte seul lui a donné la liberté morale et l'a rendu vraiment maître de lui (1).

Et quelles sont les conditions de ce pacte? Elles

(1) *Contrat social*, liv. I, c. VIII.

sont très-simples ; chaque homme se donne tout entier à la communauté, et acquiert par conséquent, comme membre de la communauté, un droit absolu sur chacun de ses semblables (1). Il devra donc, désormais, se considérer sous un double aspect : comme particulier, il est sujet; mais comme membre de la communauté, il est souverain. Et sa souveraineté est absolue, nous venons de le voir ; elle est, de plus, inaltérable ; toute cession qu'il en ferait, serait nulle de plein droit (2) ; toute usurpation de la part d'un pouvoir quelconque, romprait le pacte social, et rendrait aux particuliers leur liberté primitive (3).

Cependant, comme les membres de la société auraient trop de peine à gouverner par eux-mêmes, ils peuvent déléguer à un ou plusieurs magistrats le pouvoir exécutif. Mais cette délégation n'est jamais absolue et définitive, ce qui serait contraire à leur inaliénable souveraineté. Il n'y a même pas de contrat entre le peuple souverain et le gouvernement : « ce n'est absolument qu'une commission, un emploi, dans

(1) *Contrat social*, liv. I, c. v.
(2) *Contrat social*, liv. II, c. I.
(3) *Contrat social*, liv. I, c. VI; liv. III, c. I.

lequel les magistrats, simples officiers du souverain, exercent, en son nom, le pouvoir dont il les a faits dépositaires et qu'il peut limiter, modifier et reprendre quand il lui plaît, l'aliénation d'un tel droit étant incompatible avec la nature du corps social et contraire au but de l'association (1). »

IV. — Contradiction de ce système. — Il autorise la violation des devoirs sociaux.

Voilà, en quelques mots, la théorie sociale que la Révolution a substituée au droit chrétien. Il est à peine nécessaire de faire ressortir les contradictions dont fourmille ce système, et de signaler les ruines auxquelles il condamne la société.

Quelle base lui donne-t-il? Un pacte purement arbitraire et radicalement nul : car un contrat quelconque n'est obligatoire qu'autant qu'il est conclu entre des agents moraux; si donc l'homme, avant que de conclure le contrat social, n'était pas un agent moral et libre, il n'était pas

(1) *Contrat social*, liv. III, c. I. Voyez aussi les chap. XVI et XVIII.

apte à contracter, et il n'a pu s'imposer aucune obligation valide.

D'ailleurs, tout pacte suppose que ceux qui le contractent se reconnaissent d'avance obligés d'accomplir leurs engagements ; car comment une promesse quelconque pourrait-elle me lier, si je ne me reconnaissais pas généralement tenu à remplir mes promesses ?

Si donc on n'admet aucun devoir antérieur au pacte social, ce pacte, dont on fait l'origine de tous les droits et de tous les devoirs, ne peut avoir aucune force et par conséquent ne peut constituer aucun droit, ni fonder aucun devoir.

Mais, supposé même que ce pacte peut obliger les contractants, au moment même où ils le concluent, comment pourrait-il conserver toujours la même force ? Rousseau lui-même nous le dit : « Il est absurde que la volonté de l'homme se donne des chaînes pour l'avenir (1). » Cette volonté originairement affranchie de toute obligation, et par conséquent souveraine par nature, ne peut-elle pas se dispenser elle-même des obligations qu'elle s'est librement imposées ? Non-seu-

(1) *Contrat social*, liv. II, c. I.

ıement elle le peut, mais c'est pour elle une nécessité, du moment où elle jugera que le contrat social a pour elle plus d'inconvénients que d'avantages. Car, comme dit encore Rousseau : « Il ne dépend d'aucune volonté, de consentir à rien de contraire au bien de l'être qui veut (1). »

A plus forte raison, le pacte social, quelque force qu'il pût avoir à l'égard de ceux qui l'ont originairement conclu, ne peut-il en aucune manière obliger leurs descendants. Si les premiers étaient essentiellement libres de s'unir en société, ou de conserver leur indépendance, les seconds, qui ont la même nature, ont aussi les mêmes droits, et rien, par conséquent, ne les oblige d'accepter un contrat qu'ils n'ont pas conclu.

Ce pouvoir de repousser le pacte social, et par conséquent de renverser la société dont il est la base, se change en devoir pour ceux qui, ne possédant rien, ont lieu de se plaindre du partage inégal des biens sociaux. « L'état social, dit Rousseau, n'est avantageux aux hommes qu'autant qu'ils ont quelque chose, et qu'aucun d'eux n'a rien de trop (2). » Ceux par conséquent qui n'ont

(1) *Contrat social*, liv. II, c. I.
(2) *Contrat social*, liv. I, c. IX.

rien, n'ont aucun motif d'accepter le pacte social, ni aucun devoir à remplir envers la société; car étant supposés parfaitement libres, ils ne peuvent raisonnablement s'obliger envers la société qu'en vue des avantages qu'ils attendent d'elle.

Voilà donc au moins cinq raisons péremptoires qui autorisent les membres de la société civile à mettre en question son existence, aussi souvent qu'il leur plaira; voilà cinq motifs irréfutables, qui justifient, aux yeux de tous les partisans de la souveraineté du peuple, les attentats contre l'ordre social.

V. — Il légitime toutes les révoltes contre le pouvoir.

Les révoltes contre le gouvernement sont encore bien plus évidemment légitimées dans ce système; car, du moment que chaque membre de la société civile, en tant qu'il fait partie du souverain, ne voit dans le gouvernement que son délégué, toujours révocable, qui peut l'empêcher de le révoquer? — Il ne peut le faire, dira-t-on, qu'autant qu'il a un motif. — C'est inexact, car un souverain a le droit de révoquer, sans autre

motif que son bon plaisir, un délégué à l'égard duquel il n'a pris aucun engagement. — D'ailleurs, les citoyens ont toujours un motif suffisant de renverser le pouvoir exécutif, lorsque celui-ci ne gouverne pas à leur guise ; puisque, en le créant, ils ne lui ont donné d'autre mandat que de promouvoir leurs intérêts et d'exécuter leur volonté. — Il est vrai que, dans la théorie, l'intérêt commun doit prévaloir sur l'intérêt particulier, et que la souveraineté appartient à la volonté générale et non aux volontés particulières. — Mais chaque particulier ne peut-il pas se persuader qu'il est le juste appréciateur de l'intérêt général? Rousseau lui-même ne convient-il pas que la majorité, que l'universalité même des citoyens peut se méprendre à ce sujet, et que la volonté de tous, égarée par l'intérêt particulier, peut perdre, par là même, les prérogatives qui n'appartiennent qu'à la volonté générale (1)? Enfin, qu'est-ce qui peut empêcher les minorités de travailler à devenir majorités, et d'acquérir ainsi le droit de renverser le gouvernement qui leur déplaît? Que devient, en pratique, devant le

(1) *Contrat social*, liv. II, c. III.

bon sens, que devient surtout devant les passions la subtile distinction qu'établit la théorie révolutionnaire entre l'homme en tant que sujet, et ce même homme en tant que fraction du souverain? C'est une abstraction toute pure; et que peuvent les abstractions pour réprimer les convoitises? Ce que peut un nuage pour arrêter le tonnerre.

En réalité, la théorie antichrétienne ne permet de voir dans la société humaine que des hommes, et elle ne peut empêcher que ces hommes ne soient tous plus ou moins portés à préférer leur intérêt égoïste à l'intérêt général. Pour maintenir dans l'ordre ces tendances désordonnées, il faut deux choses : le sentiment du devoir, qui réprime le désordre dans son principe intérieur, et la crainte de la force qui en arrête la manifestation extérieure; la puissance des idées et la puissance du glaive. La première de ces deux puissances ne suffit pas toujours, et c'est pour cela qu'on n'a vu que trop de révolutions dans les sociétés mêmes où les droits de l'autorité étaient le plus universellement reconnus. Mais si la raison de l'homme, quand elle lutte contre ses passions, n'est pas toujours victorieuse, qu'est-ce qui pourra arrêter le débordement des passions,

lorsque les idées seront d'accord avec elles? Les masses ont pour elles la force physique, et elles le sentent; comment donc espérez-vous les maintenir dans l'ordre, si vous leur persuadez qu'elles ont, de plus, la force morale, que la souveraineté leur appartient, que le pouvoir n'est que leur délégué et qu'il n'y a aucune autorité au-dessus d'elles?

Pour les empêcher d'exercer violemment cette souveraineté, en renversant le pouvoir chargé de les contenir, il faudrait que ce pouvoir pût accomplir le plus grand de tous les miracles : contenter les passions en les réfrénant, et faire que celui à qui on a persuadé qu'il est souverain trouvât du plaisir à porter le joug.

Tant que ce double miracle n'aura pas été accompli, et tant que la théorie de la souveraineté du peuple conservera son prestige, cette théorie sera dans les entrailles de la société comme un virus pestilentiel, que rien ne pourra empêcher de faire, périodiquement, d'épouvantables ravages. Ne pas voir cela, c'est être doublement aveugle; c'est fermer les yeux tout à la fois à la logique des idées et à la logique des faits; c'est s'obstiner à construire un édifice sans base, une société sans

autorité véritable; à établir des chefs qui n'ont aucune supériorité sur leurs sujets, et des sujets qu'aucune autre volonté que la leur n'oblige d'obéir à leurs chefs; c'est mettre le chaos à la place de l'ordre, et contraindre la chrétienté à consumer en convulsions mortelles les forces qu'elle devrait employer à vivifier le monde.

VI. — Le remède au mal est dans le retour à la théorie chrétienne.

Mais comment sortir de ce chaos? Comment rentrer dans l'ordre, et rendre à la société cette paix, qui est la condition de sa vie et de tous ses progrès? — Il y a un moyen, et il n'y en a qu'un. Il faut rendre à l'autorité son divin prestige, et rétablir la société sur sa base, en restaurant la royauté sociale de Jésus-Christ.

La théorie chrétienne ne repousse pas absolument le contrat social et la souveraineté originelle du peuple; mais ces deux articles, maintenus par cette théorie dans leurs justes proportions, perdent le caractère subversif que la Révolution leur donne en les dénaturant. Puisque Dieu n'est pas intervenu directement à l'origine des sociétés civiles, pour en déterminer la forme,

il a laissé ce pouvoir aux hommes, qui ont dû s'en acquitter par un pacte exprès ou tacite. Mais ce pacte n'a pas été arbitraire ; il a été obligatoire, à partir du moment où les familles ont été assez multipliées, pour rendre l'établissement d'une force publique indispensable au maintien de l'ordre.

Le pacte social n'est donc pas l'origine de tous les droits et de tous les devoirs; il suppose au contraire les hommes liés à leur Créateur et à leurs semblables, par les droits et les devoirs essentiels. C'est afin de pouvoir maintenir ces droits et remplir ces devoirs, qu'ils sont tenus de contracter de nouveaux liens, ceux de la société civile. Cette société a donc pour auteurs immédiats ceux qui, en se réunissant, lui ont donné son existence déterminée; mais elle a pour premier principe Dieu, qui en a voulu la création, de cette même volonté essentielle, par laquelle il oblige l'homme à maintenir l'ordre. Il suit de là que lorsque la société aura été constituée, ni ceux qui en sont les auteurs immédiats, ni ceux qui, de quelque manière que ce soit, en feront partie dans la suite, ne peuvent la renverser, sans se mettre en opposition avec la volonté de Dieu.

Il faut raisonner de même quant à la création du pouvoir civil. Puisque le sujet qui doit être revêtu de ce pouvoir n'a pas été désigné de Dieu, c'est aux hommes qu'il appartient originairement de le choisir. Il est vrai que ce choix résulte naturellement des circonstances; le chef de famille le plus puissant, le guerrier le plus valeureux, le conseiller le plus sage, se sont, à l'origine des sociétés, imposés en quelque sorte à l'obéissance de leurs semblables; cependant, comme aucune de ces qualités n'est pas elle-même essentiellement liée avec l'autorité civile, il faut reconnaître que les membres de la société n'ont pu être obligés à établir cette autorité sous telle forme, et à la fixer dans tel sujet, que par un un choix exprès ou tacite. Dans ce sens, on peut dire que la souveraineté a résidé, à l'origine, dans la communauté, puisque celle-ci a été libre, soit de la conserver, en établissant la forme démocratique, soit de l'aliéner, en la confiant à un sénat, ou à un roi.

Mais si la forme et le sujet de l'autorité ont eu, originairement, le choix du peuple pour principe immédiat, l'autorité elle-même vient de Dieu : c'est Dieu qui en exige l'établissement; et

du moment qu'elle est établie, c'est au nom de Dieu que le souverain commande. Que ce souverain soit un roi, un sénat ou une assemblée populaire, il ne fait aucun acte légitime d'autorité qui ne soit revêtu de la sanction de Dieu, et on ne peut lui résister sans résister à Dieu même (1).

VII. — La royauté de Jésus-Christ donne une consécration nouvelle au pouvoir civil.

Cette théorie de la société civile découle des principes de la saine raison; et, pour la démontrer, il n'est pas nécessaire de recourir aux enseignements de l'Evangile. Mais voici en quoi la révélation chrétienne a donné à cette théorie une nouvelle force, et a considérablement accru le divin prestige de l'autorité. Ce Dieu, dont la volonté essentielle rend obligatoires les devoirs sociaux, et revêt de son immuable sanction les actes des pouvoirs civils, tant qu'il restait dans son inaccessible lumière, échappait aux regards des hommes; et les princes ne songeaient pas plus à lui rapporter l'usage de leur pouvoir, que les sujets à faire remonter jusqu'à lui leur obéis-

(1) *Ep. ad Rom.*, XII.

sance. Aussi les rois des nations mettaient-ils leur grandeur à exercer sur elles un pouvoir despotique (1), et les peuples, lorsqu'ils n'avaient pas la force de résister, n'obéissaient qu'en esclaves.

Mais voilà que le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs apparaît sur la terre ; il conquiert notre amour par ses bienfaits, il nous rachète par son sang, il fonde son Église, et remonte au ciel après avoir créé sur la terre un peuple nouveau. Ce peuple, qui le reconnaît pour son roi, et qui est destiné à partager pendant l'éternité son céleste royaume, apprendra de l'Église qu'il est trop grand pour courber la tête devant aucun pouvoir purement humain. Jésus-Christ l'a affranchi, il se l'est incorporé, il l'a divinisé, il lui a conféré, dès cette vie, une onction à la fois sacerdotale et royale ; comment, avec une dignité si haute et de si sublimes destinées, pourrait-il devenir le sujet d'une créature? — Aussi, comme Jésus-Christ lui-même, ne verra-t-il dans les autorités humaines que les organes de l'autorité divine ; en obéissant aux hommes les plus per-

(1) *Luc.*, XXII, 25.

vers, il saura n'obéir qu'à Dieu; et quand, dans le commandement de l'homme, il ne pourra plus voir l'ordre de Dieu, aucune force ne sera capable de faire plier sa volonté.

Ainsi, le seul exemple de l'Homme-Dieu a pu, dès les premiers jours du christianisme, diviniser l'obéissance de ceux qui l'ont reconnu pour roi; mais il a fait bien plus encore, quand la société entière s'est soumise à sa royauté. Alors il a établi, au sein de cette société, un pouvoir dont il a fait son représentant visible dans l'ordre temporel, comme le sacerdoce était son représentant dans l'ordre spirituel. Réunissant dans sa personne les deux souverainetés, il a délégué l'une aux pontifes et l'autre aux monarques; il a voulu que les monarques reçussent comme les pontifes l'onction sainte; il a fait d'eux, comme de ses prêtres, des christs, des oints du Seigneur, afin que les peuples ne puissent méconnaître en eux les vicaires du Christ Très-Haut, de celui auquel son Père a confié l'onction à la fois sacerdotale et royale de la divinité.

Ainsi élevée à une dignité en quelque sorte divine, la royauté est devenue pour les peuples l'objet d'une vénération, d'un amour, d'un dé-

vouement dont l'humanité n'avait jamais eu le soupçon au sein des monarchies les plus puissantes des temps anciens. Le roi, c'était, dans les Etats chrétiens, bien plus qu'un maître, bien plus qu'un père; c'était la Providence visible; c'était une apparition terrestre du Roi des cieux. Partout où il se montrait, les foules se précipitaient sur son passage, non pas, comme de nos jours, pour contempler en curieux un grand spectacle, mais avec quelque chose de cet enthousiasme que la religion seule a le privilége de faire naître dans les cœurs. Ceux mêmes qui ne l'avaient jamais vu et qui ne devaient jamais le voir éprouvaient pour lui une affection filiale, qui dans leur cœur ne se séparait jamais de l'amour de la patrie. La patrie, en effet, se personnifiait dans le roi; quand on prenait les armes pour la défendre, on se mettait au service du roi; et le cri de « Vive le roi! » s'échappait comme de lui-même du cœur et des lèvres du soldat qui tombait sur le champ de bataille. Le souvenir du roi se mêlait à tous les actes et à tous les bienfaits de la vie civile. En Angleterre, où le langage a conservé plus fidèlement l'empreinte des vieilles mœurs, on dit encore : la paix du Roi, la grande

route du Roi, *the King's peace, the King's highway.* « Si le Roi le savait! » tel était le cri spontané de ceux qui voyaient un désordre impuni.

Combien alors l'obéissance était facile aux sujets et combien elle était plus noble que celle que l'on accorde aux administrations sans entrailles de nos sociétés modernes! Aussi la France, durant quatorze siècles, ne vit pas une seule révolution proprement dite. La monarchie traversa bien des épreuves, elle fut violemment attaquée, l'étranger la mit à deux doigts de sa perte, mais toujours ses sujets lui demeurèrent fidèles.

VIII. — Les dépositaires du pouvoir en ont eux-mêmes détruit le divin prestige.

Et pourtant, cette monarchie française, si grande tant qu'elle fut vraiment chrétienne, ne sut pas toujours comprendre sa sainte mission et ses vrais intérêts. Plusieurs de ses indignes dépositaires souillèrent de boue la dignité divine que Jésus-Christ leur avait conférée. Ils firent pis encore : ils tournèrent, contre la royauté spirituelle de Jésus-Christ et de son vi-

caire, le glaive temporel dont ce divin Sauveur les avait armés pour le défendre. Au dernier siècle surtout, on vit une vraie conjuration des vicaires temporels de l'Homme-Dieu contre son vicaire spirituel. « Quel déchaînement de tous les pouvoirs catholiques contre le chef de votre religion ! disait, vers la fin de ce siècle, à M. de Maistre le sénateur russe dont il a rapporté les sentiments dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*. A quelle extrémité l'invasion générale de vos princes n'a-t-elle pas réduit, chez vous, l'ordre sacerdotal ! »

Alors on a vu se renouveler dans l'ordre moral, mais avec une aggravation de perfidie et d'impitoyable obstination, ces outrages que la ville d'Anagni vit infliger autrefois au chef de l'Église et qui arrachaient au poëte, malgré ses rancunes gibelines, ce cri d'éloquente douleur (1) :

Veggio in Alagna entrar lo fiordaliso,
E nel Vicario suo Cristo esser catto ;
Veggio lo un altra volta esser deriso;
Veggio rinovellar l'aceto e il fele,
E tra nuovi ladroni esser anciso (1).

(1) « Je vois dans Anagni entrer la fleur de lis, et le Christ emprisonné dans la personne de son vicaire ; je le vois de nouveau en butte aux dérisions, abreuvé une fois encore de fiel et de vinaigre, et mis à mort au milieu de nouveaux larrons. »

Qu'est-il arrivé alors? Hélas! ce qui devait rriver. A force de prévarications, les rois ont éussi à effacer sur leur front le divin caractère ue Jésus-Christ y avait imprimé; et alors les su-ets, ne voyant plus en eux que des hommes, leurs gaux, élevés au-dessus d'eux par un caprice du asard, se sont ligués pour renverser leur trône, omme ils s'étaient ligués eux-mêmes pour ren-erser le trône de Jésus-Christ; et la société chré-enne, privée à la fois de la double colonne qui a soutenait, n'a plus été bientôt qu'un monceau le ruines.

Maintenant, les augustes et pieux descendants de ces monarques infidèles expient douloureuse-ment les fautes de leurs ancêtres; mais la société entière expie bien plus cruellement encore sa révolte contre l'Homme-Dieu. De toutes les fa-milles découronnées, la famille des peuples chré-tiens est incontestablement la plus malheureuse. Les autres n'ont perdu qu'un dangereux honneur et un bien lourd privilége; mais la chrétienté a été dépouillée de son union, de sa paix, de sa force, du sentiment de sa dignité et de la puissance d'ac-complir sa mission à l'égard du monde.

IX. — La restauration de la royauté de Jésus-Christ, seul moyen de restaurer l'autorité humaine.

Puisse-t-elle retrouver tous ces biens, en accomplissant le glorieux devoir qui en était la condition ! Quel que soit le pouvoir auquel elle confiera ses destinées, puisse-t-elle lui rendre, en le soumettant à la souveraineté de Jésus-Christ, le prestige et la force, sans lesquels il serait à jamais hors d'état de faire son bonheur ! Elle a encore un moyen de relever et de diviniser l'autorité, mais elle n'en a pas d'autre. Appuyer les droits de l'autorité humaine sur une idée deDieu purement rationnelle, n'est plus chose possible. Dieu n'a plus, et ne saurait avoir, d'autres adorateurs que les adorateurs de Jésus-Christ ; et ceux qui ne veulent plus reconnaître l'autorité de Jésus-Christ ne sont pas moins obstinés dans leur révolte contre l'autorité de Dieu. Il n'y a donc plus et il ne saurait plus y avoir, au sein de la société humaine, que deux manières de concevoir l'autorité ; ou elle sera envisagée comme une délégation de l'autorité de Jésus-Christ, et n'aura,

par conséquent, de force qu'autant que l'autorité de Jésus-Christ sera complétement restaurée ; ou bien ce sera un pouvoir purement humain, et par conséquent dépendant des hommes auxquels il devrait commander, et réduit, pour se défendre de leurs attaques, à s'appuyer sur la force brutale.

D'un côté, la véritable autorité à la fois respectée et respectueuse, contenue dans ses limites par le principe même qui l'élève à une dignité divine, obligée de respecter la loi de Dieu en même temps qu'elle commande en son nom, dominant sur les âmes uniquement pour les aider à remplir leurs destinées immortelles : de l'autre côté, une autorité précaire, et par là même tyrannique, sans cesse menacée et sans cesse obligée de se défendre ; contrainte d'enchaîner les bras par l'impuissance même où elle est de dominer les cœurs.

Laquelle de ces deux autorités s'accorde mieux avec les vrais intérêts et les généreuses inspirations des sociétés modernes ? Il est à peine permis de le demander. Mais s'il est évident que la première peut seule répondre aux exigences de la dignité individuelle et de l'ordre social, comment

ne pas espérer que les sociétés modernes seront amenées par cette évidence, de plus en plus éclatante, à rétablir cette autorité sur son unique base, la royauté de Jésus-Christ.

CHAPITRE IX

LES SOCIÉTÉS MODERNES NE SAURAIENT ÉCHAPPER AU JOUG TYRANNIQUE DU CÉSARISME, SI ELLES PERSISTENT A RENIER LA ROYAUTÉ DE JÉSUS-CHRIST.

I. — Importance de cette discussion.

Nous voici amenés à la considération plus attentive de la grande maladie des sociétés démocratiques, dont le témoignage des plus profonds observateurs nous a déjà démontré l'existence et la gravité : nous voulons parler de la funeste tendance qui, sans affranchir ces sociétés des désordres de l'anarchie, les expose à toutes les dégradations de la servitude.

Oui : la servitude sous le despotisme absolu de l'État ; le joug dégradant du césarisme, soit monarchique, soit démocratique, peu importe ; la suppression de l'indépendance individuelle, de

l'initiative privée, de l'autonomie des familles et des communes ; et la domination de plus en plus irrésistible et universelle du pouvoir central, absorbant toute activité, monopolisant tous les intérêts, paralysant toutes les influences libres, pour leur substituer sa propre influence ; voilà évidemment le danger le plus formidable auquel soient exposées les sociétés modernes.

Et il leur est d'autant plus difficile d'échapper à ce danger, que jusqu'ici, au lieu de le craindre elles ont tout fait pour l'aggraver. « Toutes les « idées secondaires, en matière politique, sont « mouvantes, dit M. de Tocqueville : celle-ci « reste fixe, inaltérable, pareille à elle-même. « Les publicistes et les hommes d'État l'adop- « tent ; la foule la saisit avidement, les gouver- « nants et les gouvernés s'accordent à la pour- « suivre avec la même ardeur ; elle vient la « première ; elle semble innée (1). »

Cette tendance est d'ailleurs d'autant plus irrésistible qu'elle est invétérée, et qu'elle date d'une époque où les autres tendances des sociétés modernes n'étaient pas même soupçonnées. Entre

(1) *Démocratie en Amérique*, t. II, 4e partie, chap. II.

toutes les têtes de l'hydre révolutionnaire, le césarisme est née la première, longtemps avant toutes les autres; et longtemps les chefs de l'Eglise ont été seuls à voir les dangers dont elle menaçait la société chrétienne. Malgré leurs luttes héroïques et leurs anathèmes trop bien justifiés, le césarisme, soutenu par le pouvoir civil dont il favorisait l'orgueil, est allé se développant, jusqu'à ce que ce pouvoir, en succombant aux attaques de la révolution, ait légué tous ses instincts despotiques à la puissance qui le renversait.

Parmi tous les ennemis qui, de nos jours, font la guerre à la civilisation chrétienne, aucun ne partage avec le césarisme ces avantages. Seul, il plonge à la fois ses racines dans la tradition du passé et dans les tendances du présent; seul, il tire également sa force des ambitions de la monarchie et des faiblesses de la démocratie; mais ce qui assure son triomphe, c'est l'invasion tous les jours plus générale de l'impiété antichrétienne; et par conséquent il ne pourra être vaincu que par la restauration de la royauté de Jésus-Christ. Un coup d'œil rapide sur l'histoire de cette grande hérésie, et sur son état présent, va nous convaincre de cette vérité.

II. — Origines païennes du Césarisme.

Le césarisme est la maladie naturelle du pouvoir, le résultat, presque inévitable, de l'enivrement qu'éprouve l'orgueil humain lorsqu'il voit les foules prosternées à ses pieds, et qu'il partage avec Dieu l'empire de la terre.

A moins d'être soutenu par une vertu surhumaine, il est porté à se dire : Je suis, et aucune autre existence que la mienne ne mérite d'être comptée pour rien. Puisque j'ai toute force, j'ai également tout droit; les âmes sont soumises à mon empire, aussi bien que les corps; et toutes mes volontés sont des lois auxquelles nul ne peut se soustraire sans impiété.

Ainsi ont raisonné tous les monarques dans les temps qui ont précédé Jésus-Christ ; ainsi raisonnaient les Césars romains durant les premiers siècles de l'Église. C'est alors que l'apothéose du pouvoir, pratiquée jusque-là par tous les peuples, reçut son dernier complément : elle devint une vraie religion, dont César fut tout à la fois le dieu et le souverain pontife ; voilà pourquoi cette doctrine a été justement nommée le césarisme.

III. — Le droit romain code du Césarisme

Quand les successeurs des Césars se soumirent à Jésus-Christ et le reconnurent pour le seul vrai Dieu, ils durent se dépouiller de la divinité sacrilége dont leurs prédécesseurs s'étaient revêtus ; mais, chose étrange ! ils gardèrent encore longtemps le titre de souverains pontifes ; et malheureusement ce titre ne fut pas, à leurs yeux, une vaine formule. Trop souvent, dans leurs rapports avec l'Église, ils manifestèrent la prétention d'étendre leur pouvoir sur les choses religieuses aussi bien que sur les intérêts temporels. La grande collection des lois romaines, rédigées par l'ordre de Justinien, laisse percer en plus d'un endroit ce culte de l'omnipotence de César, qui faisait toute la religion des anciens jurisconsultes. Fidèle à leurs traditions, Tribonien, le principal rédacteur de cette compilation, n'hésite pas à établir que « tout ce qui plaît au prince a force de loi ; attendu qu'en lui donnant l'empire le peuple lui a transféré tout son pouvoir. » (Instit., liv. I, tit. IV).

Le nouvel empire d'Occident échappa d'abord à l'influence de ces traditions païennes des légistes byzantins. Charlemagne comprit bien mieux la vraie dignité du pouvoir chrétien que les Césars du Bas-Empire ; et tandis qu'avec une vaillance et une majesté incomparables, il savait si bien faire respecter en lui les prérogatives de la souveraineté temporelle, dans l'ordre spirituel il se faisait gloire d'être le docile enfant et l'humble *avoué* de la sainte Église. Moins grands et moins pieux que lui, ses successeurs imitèrent pourtant sa soumission envers l'Église. Le droit féodal, seul en usage dans toute l'Europe, ne favorisait du reste, en aucune manière, l'absolutisme du pouvoir central. Le souverain, loin d'exercer immédiatement son autorité sur tous les sujets, n'était que le premier des barons, appelé à commander ses collègues, soit par leur libre choix, soit par l'hérédité ; mais ne possédant en propre que ses propres biens et incapable même de lever un impôt.

Mais voici qu'au XIIe siècle, la collection de Justinien est retrouvée en Italie, et des légistes sont appelés de Grèce pour l'expliquer. Alors se forme, d'abord à Bologne et ensuite dans les au-

tres universités de l'Europe, une école de jurisconsultes, qui travaille, sans relâche, à faire prévaloir le droit romain sur la législation coutumière jusque-là en vigueur. L'Angleterre est le seul pays de l'Europe qui ait pu se soustraire à ce mouvement, et c'est à la sage vigueur avec laquelle elle l'a repoussé qu'elle est redevable des précieuses libertés dont elle jouit. Partout ailleurs le droit romain, appuyé par la double influence de la monarchie et des légistes, acquit une prééminence de plus en plus absolue ; et avec lui prévalut la théorie païenne de la souveraineté.

IV. — Symbole du Césarisme impérial.

Dès le XIIe siècle, nous trouvons cette théorie exprimée par les jurisconsultes et chantée par ses poëtes. Ecoutons l'un de ces derniers :

« César est la loi vivante à laquelle tous les rois sont soumis ; et il n'est pas un seul roi qui ne soit redevable à cette loi vivante de son origine ; tous attendent d'elle leur règle ; et comme

elle les a liés, il lui appartient aussi de les délier. César, créateur de la loi, n'est dominé par aucune loi. Tout ce qui lui plaît a la force du droit, puisqu'il a été investi de l'empire du monde par le Dieu qui a la puissance suprême de lier et de délier. Le Tout-Puissant a partagé avec lui l'empire : il s'est réservé les cieux, et a donné tout le reste à César. »

Cæsar lex viva stat regibus imperativa;
Lege que sub viva, sunt omnia jura dativa.
Lex ea castigat, solvit et ipsa ligat;
Conditor est legis, neque debêt lege teneri;
Quidquid ei placuit, legis ad instar erit.
Qui ligat et solvit Deus ipsum prætulit orbi....
Divisit regnum divina potentia secum;
Astra dedit superis; cætera cuncta sibi (Cæsari) (1).

La théorie du césarisme ne saurait être plus rigoureusement formulée qu'elle ne l'est dans ces vers. Au lieu que dans la théorie rationnelle et chrétienne précédemment exposée, le pouvoir civil est le défenseur des droits préexistants, ici il

(1) Godefroi de Viterbe dans le *Chronicon universale*. Nous empruntons cette citation à M. Martinet, *Théologie morale*, liv. I, art. 1. On trouvera dans ce remarquable ouvrage et dans la *Théologie dogmatique*, du même auteur, un lucide exposé et une vigoureuse réfutation du césarisme qu'il appelle l'*Esprit secularisateur*.

nous est présenté comme le créateur de ces droits. Il est l'incarnation terrestre de l'éternelle justice, l'organe suprême de la divinité. La société n'existe que par lui, et il a par conséquent sur elle l'absolu pouvoir qui appartient au créateur sur sa créature. Rien ne manque à cette apothéose du pouvoir, si ce n'est peut-être le nom de Dieu ; mais si on n'ose pas lui donner ouvertement ce nom, on le décore, en revanche, de tous les attributs divins.

V. — Triomphe complet du Césarisme sur le continent européen.

A partir du XII[e] siècle, on voit les deux théories en présence ; et malheureusement c'est la théorie païenne qui acquiert, en théorie dans les écoles de jurisprudence, et en pratique dans les conseils des rois, une prépondérance de plus en plus marquée. En Allemagne les deux Frédéric ; en France, Philippe le Bel, ne craignent pas d'en professer ouvertement les maximes ; et plusieurs de leurs successeurs, sans énoncer aussi audacieusement la théorie, ne laissent pas d'en faire

la règle de leur conduite. Le schisme d'Occident, qui diminue le prestige de la papauté, la Renaissance qui, avec le goût de la littérature païenne, répand en Europe les idées et les mœurs dont cette littérature est la brillante expression; la Réforme enfin, dont les influences anarchiques provoquent naturellement une concentration du pouvoir; toutes ces circonstances sont habilement mises à profit par la monarchie césarienne pour affermir son absolue domination. Aidée de ses fidèles auxiliaires les légistes, elle travaille avec une constance infatigable et une force irrésistible à se délivrer de tous les tempéraments qui, durant le moyen âge, limitaient et modéraient son pouvoir; elle brise une à une toutes les autonomies provinciales, toutes les agrégations d'influences et d'intérêts. Si elle favorise le développement des communes, c'est en partie afin de trouver en elles des alliées contre la noblesse; mais c'est aussi parce que les communes, placées en dehors de la hiérarchie féodale, sont plus immédiatement soumises à l'action du pouvoir central.

Telle est en effet la tendance essentielle du césarisme, le nivellement. Ce qu'il ne peut souf-

frir autour de lui, ce sont les corps organisés vivant de leur vie propre, agissant par eux-mêmes et concourant ensemble à la fin commune. Dans la théorie césarienne, il ne doit pas y avoir dans le grand corps de l'État des membres vivants : il ne doit y avoir que des atomes, inertes par eux-mêmes et ne s'appartenant pas à eux-mêmes, mais existant et vivant uniquement de l'être et de la vie que le pouvoir central leur communique.

VI. — Symbole du Césarisme monarchique formulé par Louis XIV.

Au commencement du XVIIIe siècle, cette théorie semblait avoir obtenu un complet triomphe. L'Assemblée du clergé de France de 1682 l'avait revêtue d'une sorte de consécration religieuse, en déclarant dans la première de ses quatre propositions, que les rois et les princes n'étaient, en aucune manière, dans l'ordre temporel, ni directement ni indirectement, soumis à la puissance spirituelle. Aussi, bientôt Louis XIV n'hésita pas, en présence même de la mort, à écrire

dans son testament politique, adressé au dauphin, les paroles suivantes qui sont le symbole complet du césarisme : « Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul d'examiner leur conduite. Sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement. Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos Etats, de quelque nature qu'il soit, nous appartient au même titre. Les deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent entre les mains des trésoriers et ceux que nous laissons dans le commerce de nos peuples doivent être par nous également ménagés. Vous devez donc être persuadés que les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens, qui sont possédés aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes... Comme la vie de ses sujets est son propre bien, le prince doit avoir bien plus de soin de la conserver... Le roi représente la nation entière et chaque particulier ne représente qu'un individu à l'égard du roi. Par conséquent toute puissance, toute autorité, résident dans les mains du roi ; et il ne peut y en avoir d'autres que

celles qu'il établit. La nation ne fait pas corps en France, elle réside tout entière dans la personne du roi. »

Rien ne manquait donc au triomphe du césarisme ; et la monarchie, à l'apothéose de laquelle il travaillait depuis six siècles, affranchie de toute entrave, délivrée de toute subordination à l'égard de la puissance spirituelle, pouvait de nouveau, comme l'orgueilleux despote de Babylone, prendre pour symbole de sa puissance une grande statue devant laquelle les peuples étaient appelés à se prosterner. Mais attendez un peu, et vous verrez la statue renversée et jonchant la terre de ses débris. La monarchie chrétienne, qui a si mal compris sa destinée, sera violemment dépouillée du pouvoir qu'elle avait reçu uniquement pour faire régner le Roi Sauveur ; et les peuples, dont elle était la gardienne, mais dont elle avait essayé de faire sa propriété, seront, par leur criminelle révolte, les vengeurs de sa criminelle ambition.

VII. — La Révolution, en détruisant la monarchie, a aggravé le joug du Césarisme.

Mais voici où l'esprit mauvais a signalé sa ruse infernale. En renversant le pouvoir qui tour à tour défendait et opprimait l'Église, il a su conserver tout ce que ce pouvoir avait d'oppressif, et supprimer ce qu'il avait de tutélaire. En détruisant la monarchie, il a réussi à conserver le césarisme et à lui donner des forces nouvelles. A la royauté sera substitué l'État ; au pouvoir d'un seul le pouvoir de plusieurs ; mais ce pouvoir, loin de s'adoucir en se partageant, n'en deviendra que plus despotique, et il ne tendra qu'avec plus de violence à supprimer dans le corps social toute vie propre, toute action spontanée, toute influence indépendante ; que dis-je ? toute autonomie individuelle.

VIII. — Symbole du Césarisme révolutionnaire formulé par Rousseau.

Ecoutons le Minos du nouveau régime. — D'après Rousseau, « les clauses du contrat social

bien entendu se réduisent à une seule, savoir : l'*aliénation totale* de chaque associé avec tous ses droits à la communauté (1). »

Ainsi ce n'est pas la conservation et la défense des droits, qui constituent la raison d'être de la société, c'est l'aliénation de ces mêmes droits ; ce qui unit les hommes, ce n'est pas le respect mutuel de leur indépendance personnelle, c'est la complète renonciation à cette indépendance. « L'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle peut l'être et nul associé n'a plus rien à réclamer. » Rien absolument, vous entendez bien, « car s'il restait quelque droit aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui pût prononcer entre eux et le public, chacun étant en quelque point son propre juge, prétendrait bientôt l'être de tous ; l'état de nature subsisterait, et l'association deviendrait nécessairement tyrannique et vaine (2). » Ce raisonnement ne manque pas de force. S'il n'y a sur la terre aucun pouvoir spirituel chargé de prononcer sur les questions de morale, de dé-

(1) *Contrat social*, liv. I, c. IV.
(2) *Contrat social*, liv. I, c. VI.

fendre les droits des âmes et d'établir les grands principes auxquels les gouvernants comme les gouvernés sont tenus de se conformer, ces questions ne peuvent être résolues que par le pouvoir civil. Celui-ci se trouve donc réunir les deux suprématies ; dans tous ses différends avec les particuliers, il est à la fois juge et partie ; de même qu'aucune force ne peut résister à sa force, aucun droit ne peut réclamer contre ses décisions ; les particuliers, en acceptant sa protection, doivent abdiquer complétement leur indépendance. « Afin donc que le pacte social ne soit pas un vain formulaire, il renferme tacitement cet engagement, qui seul peut donner de la force aux autres ; que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale, y sera contraint par tout le corps, ce qui ne signifie autre chose, sinon qu'on le forcera d'être libre : car telle est la condition qui, donnant chaque citoyen à la patrie, le garantit de toute dépendance personnelle (1). »

Il n'y a donc pas de milieu ; ou bien il faut renoncer aux avantages de la société civile, et s'exposer à subir la tyrannie de violences individuel-

(1) *Contrat social*, liv. I, c. VII.

les ; ou bien il faut, en entrant dans la société, accepter la tyrannie absolue et sans contrôle du pouvoir social.

On dira peut-être « que tout ce que chacun aliène par le pacte social de sa puissance, de ses biens, de sa liberté, c'est seulement la partie de tout cela dont l'usage importe à la communauté.» Rousseau en convient ; « Mais il faut convenir aussi, ajoute-t-il, que le souverain seul est juge de cette importance. Tous les services qu'un citoyen peut rendre à l'État, il les lui doit, sitôt que le souverain les lui demande (1). »

Mais alors, quelle garantie reste-t-il à la liberté, à la dignité, aux droits les plus saints des particuliers ? Ah ! voici la garantie précieuse dont la théorie révolutionnaire les entoure : c'est l'infaillibilité et l'impeccabilité du souverain. — C'est bien plus, on le voit, que ce que Jésus-Christ a accordé à son vicaire ; car il ne l'a pas fait impeccable ; et il s'est contenté de le rendre infaillible, lorsqu'il décide les questions d'intérêt général. Rousseau est plus généreux envers le souverain de l'Etat démocratique. Il le fait à la fois

(1) *Contrat social*, liv. II, c. IV.

infaillible et impeccable, non-seulement dans les choses d'intérêt général, mais encore dans la défense des droits individuels. C'est la partie la plus merveilleuse de la théorie; écoutez : « Le souverain, n'étant formé que des individus qui le composent, n'a ni ne peut avoir d'intérêt contraire au leur; par conséquent la puissance souveraine n'a nul besoin de garant envers ses sujets; parce qu'il est impossible que le corps veuille nuire à tous ses membres; et nous verrons ci-après qu'il ne peut nuire à aucun en particulier. Le souverain, par cela seul qu'il est, est toujours tout ce qu'il doit être (1). » Cette même infaillibilité du souverain dans la théorie révolutionnaire est encore démontrée par un autre argument également péremptoire; non-seulement il ne peut pas abuser de sa puissance, mais « il ne peut pas même le vouloir; car sous la loi de la raison, rien ne se fait sans cause, non plus que sous la loi de nature (2). »

Et quel est donc ce souverain qu'on décore si libéralement de prérogatives refusées à l'autorité

(1) *Contrat social*, liv. I, c. VII.
(2) *Contrat social*, liv. II, c. IV.

établie par Dieu même? Est-ce l'universalité des citoyens? Pût-on jamais la réunir dans un même sentiment et une même volonté, comment serait-on assuré qu'elle ne se trompe pas? Rousseau, qui soutient contre l'évidence que « jamais on ne corrompt le peuple, » avoue que « souvent on le trompe; » ce qui revient au même, par rapport à l'équité de ses décisions. Il en conclut que la volonté de tous n'est pas toujours conforme à la justice (1); et que, sur bien des points, le public peut manifester des prétentions contraires aux droits des particuliers. Que devient alors l'infaillibilité du souverain? Et si celui-ci est le seul juge des limites de ses droits, qui pourra l'arrêter au moment où il envahit les droits des particuliers?

D'ailleurs, cette prétendue volonté générale, à laquelle appartient la souveraineté dans la théorie révolutionnaire, qu'est-elle de fait, sinon le vœu de la majorité? Que dis-je? n'est-elle pas, bien plus souvent encore, le caprice d'une minorité turbulente, qui, par toutes sortes de moyens iniques, étouffe la voix de la majorité? Où sont les garanties sérieuses des droits et des intérêts

(1) *Contrat social*, liv. II, c. III.

de la minorité paisible, contre l'oppression de cette majorité vraie ou factice? Comment Rousseau ose-t-il nous dire qu'un tel souverain est infaillible et impeccable; que non-seulement il ne peut rien vouloir contre l'intérêt général, mais qu'il est incapable même de violer les droits individuels? Et comment un homme de sens peut-il accepter une théorie qui, pour jouir des bienfaits de la société civile, contraint d'aliéner entre les mains de ce souverain si facile à tromper, et, quoi qu'on en dise, si facile à corrompre, tous ses droits, tous ses biens et jusqu'à son indépendance personnelle?

IX. — Le despotisme est la conséquence inévitable des principes révolutionnaires.

Mais comprenons-le bien: pour avoir le droit de répudier cette théorie, il faut de toute nécessité revenir à la théorie chrétienne, que les sociétés modernes sont si fières d'avoir renversée. En reniant la royauté de Jésus-Christ, ces sociétés se sont condamnées à la servitude, dont Rousseau vient de leur dicter les lois. Toutes les énormités

qu'on vient de lire ne sont pas l'effet de son esprit paradoxal : elles ressortent, avec l'irrésistible force de la logique, du principe révolutionnaire ; et si tous les partisans de ce système n'imitent pas la sincérité de leur maître dans l'énonciation de ces conséquences, tous les admettent pratiquement. Je ne crains pas de le dire : une fois le principe admis, on ne saurait leur faire un reproche de la rigueur avec laquelle ils en développent les conclusions.

Dans toute société, en effet, il faut une autorité souveraine, dont les décisions soient sans appel. Puisque la société civile a pour but de terminer les conflits qui s'élèvent chaque jour entre des droits opposés, il faut qu'elle reconnaisse un pouvoir investi de la prérogative de prononcer en dernier ressort dans tous ces conflits. Tant qu'il s'agira d'intérêts purement temporels, la constitution de ce pouvoir n'offrira pas de difficulté bien sérieuse et ses erreurs n'entraîneront pas de bien graves dangers. Mais, parmi les devoirs de l'homme, il en est qui appartiennent à une sphère supérieure, qui tiennent à ses éternelles destinées, qui constituent sa dignité morale et son essentielle indépendance : le droit à la vérité, et par

conséquent à l'instruction ; le droit à la vertu et partant à une saine éducation ; le droit aux consolations et aux espérances d'une vie meilleure, et par conséquent la liberté de la religion et du culte. Qui fixera l'étendue et les limites de tous ces droits? Qui jugera en dernier ressort les conflits qu'ils peuvent susciter? S'il n'y a pas une souveraineté supérieure, le pouvoir civil s'attribuera nécessairement cette autorité, et par conséquent il se constituera l'arbitre absolu des intérêts éternels, aussi bien que des intérêts temporels. L'esprit et le corps sont trop étroitement unis dans l'homme, pour que le pouvoir qui exerce sur le corps un empire souverain, n'étende pas cet empire jusque sur l'âme, s'il n'est pas arrêté dans ses envahissements par un autre pouvoir spécialement chargé des choses spirituelles. Quelle que soit l'incapacité des gouvernements temporels dans cet ordre de choses ; quelle que soit l'indignité des agents entre les mains desquels leur habileté, et peut-être leurs intrigues, ont fait remettre la direction de l'État, il faudra que les âmes leur soient livrées sans défense, aussi bien que les corps ; ils régleront avec une autorité également souveraine les questions d'éducation et

les questions d'impôt; les questions de religion et les questions de police. Ils ont la suprématie de la force matérielle; et comme il n'y a dans la société aucune suprématie morale, capable de leur servir de contre-poids et de modérateur, il faut se résigner à les voir ne pas reconnaître plus de limites à leurs droits qu'ils n'en reconnaissent à leur puissance.

X. — Les faits démontrent la connexion du despotisme avec le principe révolutionnaire.

Et n'est-ce pas en effet ce qui est arrivé? Depuis la proclamation des droits de l'homme, les particuliers et les familles n'ont-ils pas perdu les dernières garanties d'indépendance qu'ils possédaient encore sous les monarchies les plus absolues? N'a-t-on pas entendu le gouvernement de la République proclamer que les enfants n'appartiennent pas à leurs parents, mais à l'État; et que l'État a le droit absolu de les jeter dans son moule et de les façonner à son image? On n'énonce plus aussi crûment ces doctrines; mais y a-t-on renoncé? L'instruction obligatoire, dont on nous menace, n'en est-elle pas l'application?

N'étaient-elles pas manifestement impliquées dans le monopole universitaire, si obstinément défendu par un gouvernement qui se disait fondé sur la liberté? et si ce monopole a été supprimé en 1851, ne voit-on pas à chaque instant revivre le principe sur lequel il était fondé, par les restrictions de plus en plus gênantes auxquelles la liberté d'enseignement est soumise? L'État ne s'attribue-t-il pas d'ailleurs encore le droit exclusif de distribuer l'enseignement supérieur?

Et dans la sphère purement religieuse, combien de prérogatives, aussi contraires à sa nature qu'opposées à la liberté des consciences, l'État ne revendique-t-il pas au milieu de nous? Tandis qu'on n'a pas assez d'anathèmes pour maudire le despotisme de l'ancienne monarchie dans l'ordre civil, n'invoque-t-on pas, avec une audace d'inconséquence vraiment prodigieuse, les plus despotiques traditions du césarisme monarchique dans l'ordre religieux? On proclame en principe la sécularisation de l'Etat, et en même temps on s'arroge sur l'Église les prétendus droits, que les gouvernements d'ancien régime n'appuyaient, avec quelque ombre de justice, que sur l'union des deux pouvoirs.

Et dans l'ordre même purement matériel, quelle triste éclipse l'indépendance individuelle n'a-t-elle pas soufferte depuis un siècle? Pour ne citer qu'un seul exemple, sous quelle monarchie, ou dans quelle république chrétienne trouvera-t-on des exemples de la facilité avec laquelle aujourd'hui on nous exproprie de nos champs et de nos demeures, non pas seulement pour cause de nécessité ou même de véritable utilité publique, mais pour le simple embellissement d'une ville et en vertu du bon plaisir d'un administrateur? Qu'on le comprenne bien, ce n'est pas à un homme ni à un fait que nous nous en prenons ici; c'est à la doctrine dont les faits ne sont que les applications, et dont la société entière est plus ou moins complice. Il serait injuste de rendre un seul homme responsable du système qui, depuis un siècle, règne sans presque aucune résistance au milieu de nous. C'est le principe qu'il faut attaquer, si nous voulons avoir le droit de repousser les conséquences. Et ce n'est pas chose difficile, en vérité, que de démontrer la fausseté de ce principe. De deux choses l'une : ou l'État est l'unique propriétaire, et les particuliers ne sont à son égard que des tenanciers; ou bien le droit de

propriété est un droit primitif, dont l'Etat est le défenseur et non le créateur. Dans la première hypothèse, les procédés en usage aujourd'hui dans nos sociétés démocratiques sont parfaitement légitimes ; mais alors il faut avouer que le socialisme aussi est légitime dans son principe, et qu'il ne diffère du système en vigueur que par ses applications peut-être un peu prématurées. Dans la seconde hypothèse, qui est évidemment la seule vraie, une cause de nécessité ou d'utilité publique bien manifeste pourrait seule autoriser l'État à exproprier malgré lui un particulier ; car en s'unissant par les liens de la société civile, pour la défense mutuelle de leurs droits, les hommes n'ont pu s'obliger évidemment qu'à abandonner ceux de ces droits qui seraient contraires, non au bon plaisir, mais aux droits de leurs associés.

Quoi qu'il en soit, on avouera que nous sommes bien loin du temps où un meunier pouvait résister au roi de Prusse, et l'empêcher d'englober son humble moulin dans l'enceinte du parc royal. Sans-Souci, qui espérait trouver des juges à Berlin, en chercherait vainement aujourd'hui dans telle capitale où le nom de liberté est sur toutes les lèvres. C'est en vain, également, qu'une asso-

ciation privée essayerait aujourd'hui de résister à un édit du pouvoir souverain, comme le fit avec succès, pendant soixante ans, la confrérie de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, au moment de l'épanouissement le plus complet du despotisme de Louis XIV (1). C'est que le césarisme de Louis XIV, si absolu qu'il pût être, trouvait une barrière dans la loi chrétienne, reconnue encore, au moins en théorie, comme la loi suprême de l'Etat; tandis que le césarisme démocratique des États modernes, délivré de ce frein, ne connaît plus aucune limite. Tout ce que Louis XIV écrivait dans son orgueil monarchique, en se considérant comme la personnification de la France, nos gouvernements ne se contentent pas de le dire, ils le mettent en pratique; et sous l'impulsion d'une impitoyable logique, ils franchissent sans hésiter les barrières que Louis XIV était contraint de respecter.

(1) Ce fait est rapporté par M. de Montalembert dans son opuscule sur *les Intérêts catholiques au* XIXe *siècle*, p. 142.

XI. — Le despotisme découle irrésistiblement de la doctrine antichrétienne sur l'homme et la société.

Il y a en effet, entre le césarisme des rois chrétiens et le césarisme révolutionnaire, cette grande différence, qu'autant le premier est inconséquent, autant le second est logique.

On conçoit à peine que Louis XIV ait pu maintenir ses prétentions à la domination absolue sur les biens et la personne de ses sujets, tandis qu'il faisait profession de croire à la royauté de Jésus-Christ, à la société spirituelle fondée sur la terre par ce divin Sauveur, et au pouvoir établi pour juger souverainement des intérêts éternels de cette société.

Dans la doctrine de l'Eglise, le chrétien est un être divinisé. Revêtu dès cette vie d'une dignité divine, il est placé sur la terre pour y acquérir la divine félicité. La société civile n'est pour lui qu'un moyen d'accomplir cette sublime destinée; et la fin purement temporelle en vue de laquelle cette société a été établie, est d'une valeur incomparablement moindre, que la fin éternelle proposée aux membres dont elle se compose. Dans la théorie chrétienne l'individu est tout; la

société n'est quelque chose qu'en vue de lui; et le pouvoir qui la régit, au lieu de dominer les sujets et de les faire servir à ses propres fins, a pour mission unique de *les servir*, et de les aider à atteindre leur fin. C'est ce que le Sauveur fit comprendre à ses apôtres, lorsque, après leur avoir lavé les pieds, il leur dit : « Les rois des nations ne songent qu'à les *dominer*... mais parmi vous qu'il en soit autrement, et que celui qui est le premier se fasse au contraire le *serviteur* de tous (1). »

Cette théorie est donc la négation radicale du césarisme ; et quelle que soit la puissance d'aveuglement que possède l'orgueil, tant que la doctrine de Jésus-Christ a été la croyance universelle, la grande hérésie césarienne a trouvé dans cette croyance une barrière à ses continuels envahissements.

Mais du moment que la société a cessé de reconnaître la doctrine de Jésus-Christ comme sa base et sa règle, rien ne peut plus arrêter la tendance naturelle, qui pousse le pouvoir à accroître ses prérogatives. Qu'est-ce, en effet, que l'homme en dehors du christianisme ! Un atome, qui appa-

(1) *Luc.*, XXII, 5.

raît un instant sur la terre pour disparaître l'instant d'après ; une vague, que l'océan de l'humanité forme à sa surface, pour l'absorber bientôt et la remplacer par une autre vague. Dépouillé de ses destinées éternelles, l'individu n'est plus rien : la société seule est douée d'une durée suffisante pour fixer la pensée ; seule elle paraît avoir des destinées dignes de quelque attention ; et la destinée des individus n'a plus quelque valeur, qu'en vue des destinées sociales. Il est donc logique que tous leurs droits et tous leurs intérêts soient subordonnés aux droits et aux intérêts du corps dont ils font partie. Il est logique que le pouvoir chargé de la direction du corps, soit le maître absolu des biens et de la personne même des citoyens : car s'il est quelque chose d'élémentaire en morale, c'est que la question de la destinée domine tout ; les droits et les devoirs dérivent uniquement de la fin ; les droits, de la possibilité de l'atteindre, et les devoirs, de la nécessité de la poursuivre. Donc, si la fin des individus est subordonnée à la fin de la société, une impitoyable logique subordonne également tous les droits des individus aux droits de la société et au pouvoir auquel est confiée la gestion de ces droits.

XII. — Le matérialisme et le panthéisme favorisent les envahissements du despotisme.

Que faut-il de plus, pour donner à la doctrine césarienne sa dernière perfection, pour en faire une religion complète et justifier théoriquement tous les excès de la tyrannie démocratique ? Il suffit qu'à la doctrine de Jésus-Christ soit substituée l'une des deux formes de l'athéisme, qui, suivant M. de Tocqueville, s'établissent le plus facilement au sein des sociétés démocratiques : l'athéisme matérialiste ou l'athéisme panthéistique. Croire que Dieu n'est pas, ou croire que tout est Dieu, c'est une même erreur ; et cette erreur s'empare tout naturellement des esprits qui, en cessant de croire à Jésus-Christ, ont perdu la connaissance du Dieu vivant.

Ceux que l'abjection du matérialisme rebute cèdent à la fausse grandeur du panthéisme ; et cette séduction n'est jamais plus entraînante que dans les siècles d'égalité. « A mesure que, les conditions devenant plus égales, chaque homme en particulier devient plus semblable à tous les

autres, plus faible et plus petit; on s'habitue à ne plus envisager les citoyens, pour ne considérer que le peuple; on oublie les individus pour ne songer qu'à l'espèce. » Les esprits alors sont tout préparés à adopter le système suivant lequel les choses matérielles et immatérielles, visibles et invisibles, que renferme le monde, ne sont plus considérées que comme les parties diverses d'un être immense, qui seul reste éternel au milieu du changement continuel et de la transformation incessante de tout ce qui le compose; un pareil système, quoiqu'il détruise l'individualité humaine, ou plutôt parce qu'il la détruit, a des charmes secrets pour les hommes qui vivent dans les démocraties (1). »

Aussi tous les systèmes socialistes qui ont acquis de nos jours une si lamentable influence, sont-ils basés sur le panthéisme. Proudhon, qui seul essaye de résister à l'entraînement général, finit par y céder lui-même dans ses *Confessions d'un révolutionnaire* (2). On ne saurait donc nier l'é-

(1) *De la Démocratie en Amérique*, t. II, Ire partie, chap. VII.

(2) Voyez dans l'*Essai sur le Catholicisme, le Catholicisme et le Socialisme*, de Donoso Cortès, liv. II, chap. IX, les textes qui prouvent combien, en ce point comme en tant d'autres, il y a de contradictions dans les théories du plus conséquent des socialistes.

troite parenté qui existe entre ces erreurs. De même que la tendance à compter pour rien les individus et à attribuer tous les droits à la société, favorise les progrès du panthéisme, ceux-ci, à leur tour, favorisent la puissance des tendances césariennes, et élèvent à la dignité de doctrine philosophique et religieuse, ce qui n'avait été, jusque-là, que servile adulation du pouvoir.

XIII. — Causes secondaires des accroissements du despotisme.

En insistant sur ces causes principales des continuels accroissements que prend au milieu de nous le despotisme du pouvoir central, nous ne prétendons pas nier l'influence des autres causes que M. de Tocqueville nous signale comme concourant au même résultat.

Parmi ces causes, quelques-unes sont propres à nos sociétés européennes, d'autres sont, en quelque sorte, inhérentes à la démocratie. Plus les hommes sont égaux les uns aux autres, moins ils comprennent l'utilité des pouvoirs intermédiaires, tandis qu'ils conçoivent sans peine l'idée d'un

pouvoir unique et central, qui mène tout par lui-même. Toute espèce de privilége les révolte chez les individus ; la société, au contraire, leur paraît revêtue de prérogatives d'autant plus hautes qu'il n'y a plus d'autre grandeur que la sienne. L'orgueil, qui repousse toute prééminence individuelle, accepte assez volontiers la suprématie collective de la société, dans laquelle il est permis à chacun de s'attribuer une part ; et la paresse s'accommode de ce système plus volontiers encore que l'orgueil : car plus le pouvoir public étend son action, plus il est permis aux particuliers de s'enfermer dans cet individualisme, qui est le caractère propre des âges démocratiques.

En Amérique, l'esprit d'association oppose à ces fâcheuses propensions des démocraties un heureux contre-poids. En rendant l'action du pouvoir central moins nécessaire, les associations donnent aux individus la force que chacun d'eux ne trouverait pas en lui-même, pour lutter contre son influence. Mais sur le continent européen, ce contre-poids n'existe pas ; les associations, comme les autres forces sociales, sont à la merci du pouvoir ; ou, s'il se forme quelques associations indépendantes de son influence, elles sont le plus sou-

vent animées d'un esprit séditieux. Nous sommes tellement habitués à voir le pouvoir agir pour nous que nous ne savons pas nous unir pour nous défendre et pour promouvoir nos propres intérêts.

Le pouvoir central est donc poussé parmi nous autant par les exigences de l'ordre que par son ambition désordonnée ; autant par notre propre inertie que par sa pente naturelle, à absorber de plus en plus l'activité sociale. Tandis que les emprunts si fréquemment renouvelés font de lui le premier financier de chaque Etat, le débiteur et le caissier de la plupart des riches, les caisses d'épargne, dont l'importance va s'augmentant sans cesse, lui confèrent l'administration des capitaux plus modestes.

Ainsi, la puissance de l'Etat voit s'étendre de plus en plus la sphère de son action ; et en même temps cette action devient de plus en plus irrésistible. Le mécanisme de l'administration s'est prodigieusement perfectionné ; c'est un réseau dont les mailles de fer enserrent tout le pays et ne laissent rien échapper. La magistrature indépendante qui, dans d'autres temps et aujourd'hui encore en Angleterre, peut offrir aux particuliers

un abri contre l'oppression des agents de l'Etat, est incapable parmi nous de rendre à la liberté un semblable service, vu que tous les débats entre l'Etat et les particuliers échappent à sa juridiction et ressortissent de tribunaux spéciaux, où l'Etat se trouve à la fois juge et partie.

Il est vrai que les peuples modernes possèdent un avantage qui, aux yeux d'un grand nombre de nos contemporains, est un suffisant dédommagement pour les servitudes qu'entraîne le despotisme administratif. A de rares intervalles nous pouvons contribuer, chacun pour une part infinitésimale, à l'élection des hommes qui contrôlent ce despotisme.

Mais est-il bien possible de trouver là une garantie suffisante pour la dignité et l'indépendance individuelle? La liberté d'être libres peut-elle bien être remplacée par la liberté de choisir ceux qui nous dépouillent de notre liberté? « Je vois bien, dit avec raison M. de Tocqueville, que de cette manière on conserve l'intervention individuelle dans les plus importantes affaires ; mais on ne la supprime pas moins dans les petites et les particulières. L'on oublie que c'est surtout dans le détail qu'il est dangereux d'asservir les hommes.

La sujétion dans les petites affaires se manifeste tous les jours, et se fait sentir indistinctement à tous les citoyens. Elle ne les désespère point, mais elle les contraint sans cesse, et les porte à renoncer à l'usage de leur volonté. Elle éteint ainsi peu à peu leur esprit et énerve leur âme. En vain chargerez-vous ces mêmes citoyens, que vous avez rendus si dépendants du pouvoir central, de choisir de temps à autre les représentants de ce pouvoir ; cet usage si important, mais si court et si rare, de leur libre arbitre, n'empêchera pas qu'ils ne perdent peu à peu la faculté de penser, de sentir et d'agir par eux-mêmes, et qu'ils ne tombent ainsi graduellement au-dessous du niveau de l'humanité. »

XIV. — Cause principale des accroissements du despotisme : la diminution de l'influence religieuse.

Il nous reste à indiquer la cause principale des continuels accroissements du pouvoir, et des dangers dont ces accroissements non interrompus menacent la liberté et la dignité individuelles, au sein des sociétés modernes. Cette cause est

celle que Donoso Cortès exposait si éloquemment aux cortès espagnoles, dans son immortel discours sur la dictature : c'est la diminution progressive de l'influence que la Religion exerçait jadis sur les âmes. « Il n'y a, disait ce grand orateur, que deux répressions possibles : l'une intérieure, l'autre extérieure, la répression religieuse et la répression politique. Elles sont de telle nature que lorsque le thermomètre religieux s'élève le thermomètre de la répression politique baisse ; et que, réciproquement, lorsque le thermomètre religieux baisse, la répression politique, la tyrannie monte. » Cette loi de l'humanité, Donoso Cortès en prouve la vérité par le témoignage de l'histoire ; il nous montre le pouvoir politique se fortifiant de plus en plus, à mesure que s'affaiblit l'empire de la foi ; la royauté d'abord féodale, devenant absolue après la réforme, s'entourant d'armées permanentes, et créant plus tard, pour tout voir et tout entendre, cette autre armée, qui met à son service un million d'yeux et un million d'oreilles, la police. « Eh bien, de deux choses l'une, poursuit l'orateur : ou la réaction religieuse vient, ou elle ne vient pas. S'il y a réaction religieuse, vous verrez bientôt comment, à mesure

que le thermomètre religieux montera, le thermomètre politique commencera à descendre naturellement, spontanément, sans efforts aucuns, ni des peuples ni des gouvernements, jusqu'à ce qu'il marque le jour tempéré de la liberté des peuples. Mais si au contraire le thermomètre religieux continue à baisser, on ne voit plus où nous irons... Remarquez une chose, messieurs. Dans le monde ancien la tyrannie a été féroce et impitoyable ; et pourtant cette tyrannie était matériellement limitée, tous les Etats étant petits et les relations nationales étant impossibles ; par conséquent dans l'antiquité il ne put y avoir de tyrannie sur une grande échelle qu'une seule, celle de Rome. Mais aujourd'hui, combien les choses sont changées ! Les voies sont préparées pour un tyran gigantesque, colossal, universel, immense : tout est préparé pour cela. Il n'y a plus de résistances ni morales, ni matérielles ; il n'y a plus de résistances matérielles ; les bateaux à vapeur et les chemins de fer ont supprimé les frontières, et le télégraphe électrique a supprimé les distances. Il n'y a plus de résistances morales ; tous les esprits sont divisés, tous les patriotismes sont morts. »

Cette dernière parole est dure, mais comment en contester la vérité alors que nous avons vu, soit en France, soit en Allemagne, les organes de la Révolution soutenir les causes les plus antinationales? Et ne les voyons-nous pas favoriser avec autant d'audace les unités les plus contraires aux intérêts de la patrie, qu'elles mettent d'acharnement à combattre la seule unité capable de maintenir la liberté des âmes et des peuples? Oui, il faut l'avouer : les facilités croissantes des communications matérielles, jointes à l'absence de plus en plus complète de tout lien moral pour contenir les passions, préparent admirablement les voies à la plus dure et à la plus abrutissante de toutes les tyrannies. Le premier despote qui donnerait des gages à la Révolution en se faisant l'exécuteur de ses desseins contre l'Eglise, aurait à ses ordres l'armée immense que la Révolution a enrôlée sous le drapeau de la liberté; et après avoir ainsi établi son pouvoir sur les tendances les plus anarchiques, il serait à l'égard de la société coupable, qui l'aurait chargé de l'affranchir du joug divin, le vengeur de Jésus-Christ et de son Eglise.

CHAPITRE X

LA RESTAURATION DE LA ROYAUTÉ SOCIALE DE JÉSUS-CHRIST GARANTIT LA LIBERTÉ, AUSSI BIEN DE L'OPPRESSION DU POUVOIR QUE DE SES PROPRES EXCÈS.

I. — Démonstration de cette vérité par la théorie des forces morales.

Le danger social qui vient de faire l'objet de notre étude est malheureusement très-peu compris ; et c'est pour cela que nous n'avons pas craint de l'exposer avec une certaine étendue et d'en examiner les causes.

Mais la même lumière qui nous montre le danger, nous montre également le moyen de nous y soustraire. Donoso Cortès nous l'a dit : le préservatif efficace des sociétés modernes contre la tyrannie du pouvoir central est la réaction religieuse. Pour arrêter les accroissements du despotisme il faut rendre à la religion l'influence intime,

par laquelle elle affranchit les âmes, en leur faisant aimer l'ordre moral.

Mais comment pourra s'opérer cette réaction, et à quelle condition la société moderne pourra-t-elle recouvrer et maintenir intacte la vraie liberté ? Pour le comprendre, il suffit de compléter la théorie de dynamique morale, que l'orateur catholique vient d'exposer avec tant d'éloquence.

Qu'il y ait une dynamique morale aussi bien qu'une dynamique physique, c'est ce que nul ne saurait contester, pas plus le matérialiste que le chrétien. La dynamique est la science des lois qui régissent les forces ; or, la nature des choses, aussi bien que la sagesse de Dieu, exige que toute force ait sa loi, bien que l'empire de cette loi doive varier avec la nature de la force. La loi qui régit les agents physiques est nécessaire et elle impose la nécessité ; les lois qui régissent les âmes, au contraire, ne lèsent en aucune manière leur liberté ; elles sont pourtant aussi nécessaires et aussi immuables que les premières, en ce sens qu'on ne peut les enfreindre impunément. A la différence des corps bruts, les âmes raisonnables peuvent détruire, par un mouvement spontané, l'équilibre acquis, et le recouvrer quand elles l'ont

perdu; mais pas plus que les êtres matériels, elles ne peuvent ni l'acquérir ni le conserver, sans se conformer aux lois éternelles, qui ressortent de leur nature, et que leur a imposées leur Créateur.

Quand donc les âmes ont perdu leur équilibre, et quand, par suite de ce désordre intérieur, l'ordre extérieur est compromis; que ce soit par les débordements de la liberté ou par les excès de l'autorité, il n'y a qu'une chose à faire : remonter à la loi, dont l'empire a été méconnu, et s'efforcer de lui soumettre de nouveau les âmes.

Nous entreprenons cet examen avec d'autant plus de confiance, qu'il est plus conforme aux tendances de l'esprit moderne, pour lequel il n'y a d'autre démonstration évidente que celle qui se déduit de l'observation des faits et de l'analyse de leurs lois. Nous ne craignons pas de porter, au positiviste le plus déterminé, le défi d'opposer quoi que ce soit de sérieux, soit aux faits que nous allons constater, soit au procédé au moyen duquel nous allons déduire de ces faits la loi suprême de l'équilibre moral et la nécessité de la royauté sociale de Jésus-Christ.

II. — Lois de l'équilibre moral.

Et quelle est donc cette loi suprême de l'équilibre moral? Nous pouvons la formuler ainsi. L'équilibre ne peut exister et se maintenir dans les âmes, et partant dans les sociétés humaines, qu'autant qu'il s'établira un accord durable entre les deux forces antagonistes, auxquelles obéissent les volontés raisonnables, à savoir : le sentiment du devoir et le désir du bonheur.

Tels sont, en effet, les deux grands moteurs du monde moral, l'honnête et l'utile. Dans tous ses mouvements la volonté de l'homme est mue et dirigée par l'un ou par l'autre de ces motifs : elle cherche ce qui lui paraît avantageux, ou elle accomplit ce qui lui semble juste. Le sentiment de l'honnête exerce son influence sur les facultés supérieures et spirituelles; le sentiment de l'utile, dont nous ne séparons pas en ce moment l'instinct du plaisir, agit avec plus de force sur les puissances inférieures et sensibles. Mais chacun de ces deux sentiments peut étendre son empire sur l'âme tout entière : les facultés supérieures

peuvent se laisser entraîner à la recherche exclusive de l'intérêt, comme les puissances inférieures peuvent être assujetties par la raison sous le noble joug de la justice.

Ce qui se passe dans l'intérieur de chaque homme, se reproduit en grand dans la société. Composée d'hommes, elle ne peut obéir à d'autres moteurs qu'à ceux qui font agir les hommes. Tous ses mouvements seront donc déterminés par l'une ou l'autre des grandes forces morales, la justice ou l'intérêt. L'autorité, qui occupe dans le corps social le rang que tient dans chaque homme la volonté raisonnable, est spécialement chargée des droits de la justice ; tandis que les libertés individuelles se laissent plus facilement conduire par les sentiments de l'intérêt. Cependant il est sûrement possible aux individus d'obéir spontanément aux lois de la justice, comme il n'est malheureusement que trop possible aux dépositaires du pouvoir, de préférer aux inspirations de la justice les conseils de l'égoïsme et d'un vil intérêt.

D'après ces données il est facile de comprendre à quelle condition l'équilibre moral pourra être maintenu soit dans les âmes, soit dans les sociétés :

c'est à la condition que les deux forces morales s'accorderont ensemble et pousseront les âmes dans le même sens.

Si leurs impulsions sont contraires, si la justice a des exigences opposées à celles de l'intérêt, et l'intérêt des aspirations opposées à celles de la justice, il ne pourra manquer d'y avoir désordre, soit dans les âmes, soit dans les sociétés. L'une des deux forces peut bien, momentanément, dominer l'autre, mais elle ne peut pas la détruire. L'homme le plus cupide et le plus adonné au plaisir ne peut se soustraire entièrement au sentiment du devoir; et, d'un autre côté, l'homme le plus juste et le plus saint ne peut se dépouiller entièrement du désir du bonheur et du sentiment de son intérêt. Il y aura donc lutte et souffrance dans les âmes, tant qu'elles ne pourront satisfaire l'un de ces sentiments qu'aux dépens de l'autre; leur équilibre sera détruit, et il leur sera aussi difficile de trouver une assiette fixe, qu'à la colonne détachée de sa base et privée de son aplomb. Des âmes, ces agitations et ces luttes douloureuses passeront à la société. La liberté et l'autorité, les intérêts et les droits ne cesseront de se combattre et d'empiéter les uns sur les autres. Tantôt la liberté l'empor-

tera, et ce sera l'anarchie; tantôt l'autorité prévaudra, et ce sera le despotisme. Ces deux excès, bien que contraires, s'engendreront nécessairement l'un l'autre : le désordre de l'anarchie amènera la répression du despotisme; et les violences du despotisme provoqueront les soulèvements de l'anarchie; et plus l'opposition entre les forces morales sera profonde et radicale, plus cet état de luttes et de désordre deviendra permanent, et rapprochera la société du chaos.

III. — La société moderne est en opposition manifeste avec cette loi.

Nous ne pensons pas qu'il y ait de démonstration mathématique plus évidente que cette théorie. L'application à l'état actuel de la société humaine n'est pas d'une évidence moins palpable.

Qu'a fait la société en se sécularisant, c'est-à-dire en cherchant à se constituer en dehors de la Religion?

Elle a rendu absolue et complète l'opposition entre les deux forces dont l'accord est essentiel

à l'équilibre moral. Voilà l'explication vraie et irrécusable de ses agitations et de ses luttes.

En effet, s'il est quelque chose de manifeste à tout homme qui veut seulement ouvrir les yeux, c'est qu'il ne faut pas chercher en deçà des limites de la vie présente le centre de gravité du monde moral, le point où l'honnête s'unit d'une manière permanente à l'utile et où l'intérêt s'accorde nécessairement avec le devoir. Ces deux forces peuvent s'accorder même dans l'ordre présent, nul ne le nie : on peut trouver son intérêt même temporel à remplir son devoir ; mais il n'en est pas moins indubitable que souvent le devoir ne peut être accompli que par le sacrifice de l'intérêt présent. Il est indubitable que l'homme aux yeux duquel il n'y a rien au delà de la vie présente, et qui veut à tout prix trouver sur la terre son bonheur, sera poussé, en mille circonstances, à se procurer ce bonheur aux dépens de l'ordre social et du bonheur de ses semblables. Il pourra résister à cette impulsion, mais cette impulsion n'en existera pas moins ; les deux forces morales seront donc en lui constamment et radicalement opposées ; et comme il est d'expérience que de ces deux forces la plus puissante chez la plupart

des hommes est le désir du bonheur, la contrainte extérieure et la crainte des châtiments pourront seules empêcher ceux en qui cette opposition existe, de violer les droits de leurs semblables et de troubler l'ordre social.

Mais si ce ne sont pas quelques hommes seulement, si c'est la société entière qui repousse toute sanction éternelle, et réduit à néant tous les motifs étrangers à la vie présente, n'est-il pas évident qu'en agissant de la sorte, cette société renonce à trouver jamais son équilibre ; et qu'elle se condamne à être perpétuellement troublée par les luttes sanglantes des passions contre les droits, ou écrasée par la tyrannique réaction de l'autorité contre les excès de la licence ?

IV. — Aucune société jusqu'à ce jour n'avait méconnu cette loi.

Aussi jamais, jusqu'à ce jour, les sociétés humaines ne s'étaient-elles rendues coupables d'une pareille révolte contre la plus fondamentale de toutes les lois de l'ordre moral. Elles ont pu se tromper sur la nature précise de la sanction

qu'elles devaient donner à leurs lois ; mais toutes ont compris que cette sanction ne pouvait être placée uniquement dans les limites de la vie présente ; toutes ont appelé la religion, avec ses récompenses et ses châtiments éternels, pour établir, entre le devoir et l'intérêt, l'accord que les conditions de cette terre ne sauraient rendre permanent. Aussi le plus sublime des anciens philosophes ne craignait-il pas de dire que « l'on ne peut ébranler la religion sans ébranler le fondement même de toute société (1). » Plutarque ajoutait « qu'il est plus facile de bâtir une ville dans les airs que de constituer une société sans la croyance au pouvoir divin (2). » Enfin il n'y a pas jusqu'aux chefs de l'antichristianisme moderne, qui n'avouent cette vérité. Rousseau ne dit-il pas « que jamais État ne fut fondé que la religion ne lui servît de base (3) ; » et Voltaire, que « partout où il y a une société, la Religion est absolument nécessaire (4) ? »

Que fait donc la société moderne, quand elle

(1) Platon. *Des Lois,* liv. X.
(2) Plutarque contre Cœlotes.
(3) Rousseau. *Contrat social,* liv. IV, chap. x.
(4) *De la Tolérance*, chap. xx.

prétend se constituer en dehors de toute religion? On le voit : elle jette un audacieux défi aux traditions constantes et universelles du genre humain, aux lois de la Providence, à la nature même des choses.

Pour échapper aux désastres qu'une semblable folie devait attirer sur elle, il n'y avait qu'un moyen : il fallait changer toutes les conditions de l'existence terrestre de l'homme, donner à tous les habitants de la terre les moyens d'y trouver le bonheur dans l'accomplissement du devoir, et de se passer de l'espérance d'une vie meilleure ; supprimer toutes les épreuves qui rendent parfois si amère la vie même la plus irréprochable ; en chasser la faim, la misère, la maladie, les injustices, toutes les passions tyranniques ; faire en un jour, et pour chaque homme, plus de miracles que notre siècle, si peu favorable au surnaturel, n'en veut accorder à la puissance divine, dans tout le cours des siècles. Tant que le naturalisme n'aura pas opéré cette complète transformation de la nature, l'opposition radicale entre les forces qui meuvent la société subsistera ; le désordre y sera permanent, le despotisme y sera inévitable, et la vraie liberté impossible.

V. — Comment rétablir l'équilibre ?

Reste une dernière question : Comment rendre à l'homme cette foi aux récompenses et aux châtiments de la vie à venir, qui seule peut rendre moins tyrannique la répression extérieure et sauvegarder la liberté? En d'autres termes, quelle est la religion capable de rendre aux masses le sens de l'infini, l'amour de la justice et la force de vaincre les convoitises désordonnées? Est-ce la religion naturelle, avec ses dogmes abstraits, ses démonstrations scientifiques et son culte purement négatif? Mais cette religion n'a jamais acquis une existence concrète dans aucune société, pas même dans les écoles philosophiques; à plus forte raison, ne saurait-elle aspirer à régénérer les démocraties.

Sera-ce le panthéisme, ce système dont la spécieuse unité flatte l'un des penchants principaux des sociétés démocratiques?—Mais le panthéisme, loin de pouvoir servir d'appui à la morale, la détruit radicalement; au lieu d'allier le devoir à l'intérêt, il en consomme le divorce, en offrant une

même perspective à l'homme qui sacrific tout à son devoir, et au scélérat qui le foule aux pieds.

Ce sera alors peut-être le christianisme protestant et rationaliste, qui, sans gêner outre mesure l'esprit moderne, auquel il permet de prendre dans l'Évangile ce qui lui plaît, assurera pourtant aux sociétés les précieux avantages de la doctrine évangélique?—Mais, je le demande, qu'est-ce qu'une religion, dont chacun prend et laisse ce qui lui plaît? L'essence d'une religion n'est-elle pas de lier, d'imposer des devoirs et de donner la force de les remplir? Et comment cette religion, que chacun fait et défait à sa guise, pourrait-elle soutenir les volontés, refréner les passions, et défendre les droits contre les attaques des intérêts? Qu'est-il devenu d'ailleurs ce christianisme, et que lui reste-t-il? Est-il une seule de ses innombrables communions qui puisse offrir à ses adhérents une doctrine certaine et fixe sur la base des droits et des devoirs, sur les biens et les maux de la vie future? En est-il une seule qui puisse, avec quelque vraisemblance, revendiquer la mission et s'attribuer le pouvoir d'instruire et de moraliser tous les peuples?

Non, il n'y a qu'une seule religion capable d'ac-

complir cette grande œuvre ; il n'y a qu'un seul christianisme vivant ; il n'y a qu'une seule épouse légitime de Jésus-Christ, une seule vraie mère des âmes et des peuples ; c'est la sainte Église catholique, apostolique et romaine. Dans sa bouche sont aujourd'hui, comme elles étaient il y a dix-huit cents ans sur les lèvres du Sauveur, les paroles de l'éternelle vie. Elle seule peut parler sciemment du ciel, car le ciel est son patrimoine ; elle seule peut donner à tous ceux qui souffrent sur la terre l'avant-goût des éternelles joies promises à leurs douleurs ; elle seule peut enrichir les pauvres en leur ouvrant les trésors de Dieu, et leur faire aimer leur indigence plus que toutes les richesses. Elle seule peut arrêter, par la crainte des éternels châtiments, celui qui se croit à l'abri des atteintes de la justice humaine.

Elle prêche Jésus crucifié aux peuples barbares comme aux peuples civilisés ; et, à sa voix, les hommes les plus abrutis, au sein des peuples barbares, et les esprits les plus cultivés, au sein de la civilisation, se laissent également toucher ; ils embrassent la croix, par amour pour le divin crucifié ; ils se passionnent pour le sacrifice ; et le civilisé laisse là ses jouissances, pour aller embrasser, au

sein de sa misère, le barbare en qui il ne voit plus qu'un frère de Jésus-Christ.

A la voix de l'Église, ceux qui commandent se dépouillent de leur pouvoir et n'ont plus d'autre ambition que de se faire les serviteurs de leurs serviteurs. Des sociétés nombreuses se forment, basées sur l'amour du sacrifice et sur le mépris de toutes les inclinations qui, dans le cœur de l'homme, s'opposent au règne de la justice; et voilà dix-huit siècles que ces institutions se perpétuent et se renouvellent, avec une vitalité toujours croissante; voilà dix-huit siècles que, dans les conditions les plus disparates, l'Église maintient dans tous les cœurs soumis à son influence cette parfaite harmonie entre le devoir et l'intérêt, sans laquelle la société ne peut vivre et qu'elle ne saurait trouver ailleurs.

La démonstration n'est-elle pas complète? Ces deux vérités ne sont-elles pas également évidentes : d'abord, que la société moderne a perdu son équilibre, le jour où elle a cessé de demander à la religion l'accord indispensable des deux forces auxquelles elle obéit; en second lieu, que pour retrouver cet équilibre, pour se garantir à la fois des désordres de l'anarchie et de l'oppression

du despotisme, elle doit restaurer cette royauté de l'Homme-Dieu, si criminellement et si follement renversée?

VI. — La doctrine chrétienne garantit les droits individuels.

Privé du principal élément de son despotisme par le rétablissement de l'équilibre social, l'Etat-Dieu essayerait vainement de conserver les autres appuis qui font aujourd'hui sa force : ils lui seront tous aisément enlevés.

L'homme individuel recouvre cette dignité et ces prérogatives, dont on s'est accoutumé de nos jours à décorer exclusivement la société. La vraie foi fait disparaître ce culte de l'humanité qui, à force d'exalter l'espèce, fait oublier les individus, en qui seuls l'espèce a quelque réalité.

L'humanité pourtant, la vraie humanité, loin d'avoir rien à perdre au triomphe de la doctrine chrétienne, y retrouvera sa vraie grandeur, puisqu'au lieu d'être une formule abstraite, un être de raison, sans origine certaine et sans destinée

fixe, elle apparaîtra comme la famille de Dieu, et la société des frères de Jésus-Christ.

Mais, en rendant sa divine dignité à la famille humaine, le christianisme garantira d'autant plus efficacement l'indépendance et les droits du moindre de ses membres. Sous son influence, le pouvoir ne se contentera pas de se reconnaître en théorie, comme le mandataire de tous, il se posera comme le défenseur de leurs droits, et non comme le maître de leurs biens. Au lieu de violer la liberté pour diminuer les inégalités sociales, il y arrivera bien plus sûrement en affranchissant la charité; ainsi, il soulagera les vrais besoins des pauvres, sans accroître leurs convoitises; et sans léser la propriété des riches, il augmentera la féconde influence de la richesse. Déjà, dans les siècles aristocratiques, l'Église avait beaucoup fait pour relever les petits et les pauvres; combien plus encore ne pourra-t-elle pas faire, au sein des sociétés démocratiques, quand il lui sera permis de les animer de son esprit!

VII. — Le christianisme développe l'activité individuelle.

Mais voici une grave objection du sophiste de Genève : la religion chrétienne est, selon lui, essentiellement favorable au despotisme, parce qu'elle tend à produire dans les âmes une apathie que le pouvoir exploite au profit de son ambition. « Le christianisme est une religion toute spirituelle, occupée uniquement des choses du ciel : la patrie du chrétien n'est pas de ce monde. Il fait son devoir, il est vrai, mais il le fait avec une profonde indifférence sur le bon ou le mauvais succès de ses soins. Pourvu qu'il n'ait rien à se reprocher, peu lui importe que tout aille bien ou mal ici-bas (1). » En écrivant ces lignes, Rousseau a prouvé deux choses : qu'il n'avait jamais compris le christianisme, et qu'il n'avait jamais vu de vrais chrétiens. La religion qu'il décrit n'est pas celle que Jésus-Christ nous a enseignée, c'est le quiétisme de Molinos. Le véritable esprit

(1) *Contrat social*, liv. IV, chap. VIII.

du christianisme a été admirablement formulé par saint Ignace, dans cette maxime : « Agissez avec autant d'énergie que si le succès dépendait exclusivement de vos efforts, et reposez-vous sur Dieu avec autant de confiance que si vous attendiez tout de lui, rien de vous. » N'est-ce pas, du reste, la plus précieuse garantie de succès, que d'agir toujours, suivant la parole de Rousseau, de manière à n'avoir rien à se reprocher? Les âmes « sans peur et sans reproche » comme celle de Bayard, furent-elles jamais des âmes esclaves? Ce détachement chrétien, qui paraît si contraire à la virile activité des peuples libres, où le voit-on porté à sa perfection? N'est-ce pas dans les instituts religieux? Et n'est-ce pas là aussi que l'activité et l'industrie humaine opèrent le plus de merveilles? Allez sur les bords de l'Océan, dans le voisinage de cette cité que le luxe moderne a créée à grands frais au milieu des sables, pour y trouver les bains et les plaisirs que les anciens allaient chercher à Baies et à Caprée ; voyez cette autre merveille qui étonne ceux même à qui leurs trésors ont appris à ne trouver rien d'étonnant; voyez sortir des sables, non plus des palais, mais des moissons; voyez tous les progrès et

tous les produits de l'agriculture moderne réalisés dans les conditions les plus défavorables, et la stérilité même rendue féconde (1). Qui donc a fait ce prodige? Ce sont d'humbles filles, dont plusieurs ont été tirées de la condition la plus abjecte et la plus méprisée; c'est par conséquent la faiblesse, la misère, le vice lui-même, les trois plus grandes impuissances de la terre, mais transformées, fortifiées, activées par le détachement religieux. N'est-ce pas encore ce détachement qui, naguère, en dépit des difficultés et des dangers de toutes sortes, rendait à la terre d'Afrique, frappée de mort par la domination musulmane, son antique fertilité? Que dis-je? N'est-ce pas lui qui a fertilisé l'Europe entière, conservé, au sein du déluge des peuples barbares, les semences de la civilisation, et fait renaître dans le monde moderne les lettres et les arts? Ah! vraiment, il faut être Rousseau, pour donner à l'histoire un aussi impudent démenti, et faire de l'esprit du christianisme l'inséparable compagnon de l'indolence et de l'apathie.

(1) Tous ceux qui ont fréquenté les bains de mer de Biarritz reconnaîtront l'admirable fondation d'Anglet due au zèle du saint abbé Cestac.

VIII. — L'esprit chrétien est éminemment favorable à la liberté.

Malgré lui le sophiste sent combien il est faible sur ce terrain : aussi se hâte-t-il de porter l'attaque sur un autre point. « Le christianisme, dit-il, ne prêche que servitude et dépendance. Son esprit est trop favorable à la tyrannie pour qu'elle n'en profite pas toujours. Les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves. Ils le savent et ne s'en émeuvent guère. Cette courte vie a trop peu de prix à leurs yeux. » Pour réfuter ces odieux mensonges, il suffirait de renvoyer Rousseau à l'histoire de son propre pays. Quand la Suisse a-t-elle conquis son indépendance politique, sinon à l'époque où elle était le plus humblement soumise à la Religion? N'étaient-ils pas de vrais chrétiens ces montagnards des petits cantons, dont le courage patriotique et l'énergie indomptable fondèrent la plus durable de toutes les démocraties? Et entre tous les peuples modernes, quels sont ceux qui ont résisté avec le plus de vigueur et de succès au plus irrésistible de tous les

conquérants? Ne sont-ce pas les plus religieux, ces deux peuples, éminemment chrétiens, qui faisaient hautement profession de puiser leur courage dans les inspirations de la foi, l'Espagne et le Tyrol?

Non, non, en devenant plus chrétiennes, les sociétés modernes n'ont pas à craindre de se forger à elles-mêmes des fers. Les nations vont à la servitude par deux chemins : celui de la dégradation et celui de la licence ; la dégradation rend facile le triomphe de la tyrannie, la licence le rend nécessaire. Le christianisme ferme ces deux chemins ; en apprenant aux hommes à se dominer eux-mêmes, il les rend capables de la liberté, et par conséquent il leur en assure la jouissance ; car on a dit avec justesse : les hommes ont d'ordinaire les gouvernements qu'ils méritent.

Dire le contraire, faire une religion d'esclaves de celle que saint Jacques nomme « la loi parfaite de la liberté (1) » ; qui, suivant saint Paul, « ramène tous ses membres à la liberté (2), » et leur fait regarder l'assujettissement de leur âme à la force humaine comme un outrage à leur di-

(1) *Jac.*, I, 25.
(2) *Ad Gal.*, V, 13.

gnité (1); la Religion dont la vraie liberté est, suivant la parole du Sauveur « le fruit nécessaire et exclusif (2); » présenter comme favorable à la tyrannie la doctrine qui enseigne aux rois, qu'ils sont les serviteurs de leurs sujets, et aux sujets qu'ils sont les frères du Roi des rois; qui a aboli l'esclavage; qui a graduellement adouci tous les pouvoirs; qui, a créé la monarchie paternelle des saint Ferdinand, des saint Édouard et des saint Louis; qui durant toute la période de son règne social, n'a cessé de combattre toutes les tyrannies et de soutenir les droits des peuples; dire cela, c'est mentir à l'évidence des faits, aussi bien qu'à l'évidence des textes; c'est dépasser la limite de l'audace qu'on peut tolérer même chez un sophiste de profession.

IX. — Le christianisme fait naître l'esprit d'association, grand préservatif contre le despotisme démocratique.

Il reste pourtant toujours un grand danger à

(1) *I ad Cor.*, VII, 23.
2) *Joan.*, VIII, 32, 36.

écarter. Dans les sociétés démocratiques le pouvoir central n'a devant lui que des individus, auxquels leur isolement ôte la force nécessaire pour lutter contre ses envahissements. Le rétablissement de l'équilibre intérieur offre sans doute d'essentielles et bien précieuses garanties à la liberté ; mais ces garanties ne seraient-elles pas bien plus solides si, dans la constitution de la société, il n'existait pas une si grande disproportion entre le moteur central et les rouages particuliers, entre l'autorité de l'État et les libertés individuelles ?

Et comment écarter cette disproportion ? Rétablir les aristocraties semble chose impossible ; y aurait-il un autre moyen de fortifier la liberté et de garantir l'autorité contre ses propres entraînements ?

Oui, ce moyen existe ; les publicistes les plus accrédités nous l'indiquent, et l'expérience en a déjà démontré l'efficacité : ce moyen est l'association.

« Les pays aristocratiques, dit M. de Tocqueville, sont remplis de particuliers riches et influents qui savent se suffire à eux-mêmes et qu'on n'opprime pas aisément ni en secret ; et ceux-là

maintiennent le pouvoir dans des habitudes générales de modération et de retenue. Je sais bien que les contrées démocratiques ne présentent point naturellement d'individus semblables ; mais on peut y créer artificiellement quelque chose d'analogue. Je crois fermement qu'on ne saurait fonder de nouveau dans le monde une aristocratie ; mais je pense que les simples citoyens, en s'associant, peuvent y constituer des êtres très-opulents, très-influents, très-forts ; en un mot des personnes aristocratiques. On obtiendrait de cette manière plusieurs des plus grands avantages politiques de l'aristocratie, sans ses injustices ni ses dangers. Une association politique, industrielle, commerciale, ou même scientifique et littéraire, est un citoyen éclairé et puissant, qu'on ne saurait plier à volonté, ni opprimer dans l'ombre ; et qui, en défendant ses droits particuliers contre les exigences du pouvoir, sauve les libertés communes. »

On n'en saurait disconvenir : le moyen que nous offre l'illustre publiciste est excellent en théorie ; mais, pour résoudre pleinement la difficulté proposée, il faudrait, de plus, qu'il fût d'une exécution facile. En est-il ainsi ? Qui se chargera

d'inoculer l'esprit d'association à des peuples accoutumés dès longtemps à voir l'autorité prendre l'initiative en toutes choses? Comment empêcher surtout que cette arme ne soit presque exclusivement maniée par les ennemis de l'ordre public?

C'est l'Eglise catholique qui s'offre à remplir ces deux conditions, et elle a entre les mains tous les éléments nécessaires pour tenir cet engagement. L'esprit d'association est son esprit propre, et l'intérêt de l'ordre est à ses yeux le premier de tous les intérêts. Elle n'est elle-même qu'une immense association, établie par Dieu même sur la terre pour y maintenir la paix. Il est vrai que les iens par lesquels elle unit les âmes et la paix qu'elle leur apporte sont d'un ordre surnaturel; mais par là même ils consolident, ennoblissent et vivifient les liens analogues de l'ordre naturel. Il n'est pas dans la société humaine d'union que le christianisme n'ait consacrée et rendue plus étroite; et, partout où il s'est établi, il a fait régner, avec la paix intérieure, qui résulte de l'accord des âmes avec Dieu, la paix extérieure et matérielle, qui naît de l'accord mutuel des hommes.

Qu'on laisse donc à l'Eglise sa pleine liberté

d'action, et bientôt l'on verra sous sa féconde influence se fonder une foule d'associations de tout genre ; associations de piété, de zèle, de bienfaisance, de science, d'art, même d'agriculture et d'industrie. Le passé nous est, sous ce rapport, le garant de l'avenir. Nous avons parlé déjà des sociétés religieuses et des prodiges qu'elles ont accomplis dans l'ordre scientifique et industriel, pour féconder le sol et pour cultiver les âmes. Mais ce n'est là qu'une partie des immenses résultats que le christianisme a obtenus par l'esprit d'association. En dehors des instituts religieux, combien d'autres sociétés de tout genre il a créées pour atteindre toutes les fins utiles à l'humanité, mais inaccessibles à la puissance individuelle, même la plus colossale. Comment le sol de l'Europe s'est-il couvert de ces splendides cathédrales, que les plus riches gouvernements n'oseraient entreprendre de nos jours? Comment, à une époque où aucune administration publique ne pourvoyait à l'entretien des voies de communication, nos plus grands fleuves ont-ils été traversés par des ponts hardis, qui subsistent encore après des siècles; ce sont des associations laïques, mais fondées sur le principe chrétien, qui ont ac-

compli, qui seules ont pu accomplir ces grandes œuvres. L'esprit qui jadis fit naître ces sociétés est encore vivant au sein de l'Église. Ce que le Christianisme a fait, par l'association, pour la civilisation du monde barbare et l'éducation des sociétés féodales, il saurait le faire encore pour assainir et porter à sa perfection la civilisation des sociétés démocratiques.

L'État alors pourra sans peine se défendre des dangers qui naissent de la force incomparable de l'association exploitée par l'esprit de révolte. Cette même force, mise par l'Église au service de la cause de l'ordre et de la justice, neutralisera ses propres excès, et donnera au progrès social la plus énergique impulsion.

S'il n'en est pas ainsi de nos jours, et si l'association offre aux États de l'Europe bien plus de dangers que de secours, il est facile d'en apercevoir la cause : c'est que, depuis un siècle, le pouvoir s'est uni à l'opinion publique pour faire une guerre à mort aux associations essentiellement conservatrices, nées sous l'influence de l'Église, tandis qu'on a donné aux associations meurtrières, créées par la Révolution, toutes les facilités pour s'étendre partout et porter partout leurs ra-

vages. Entre tous les actes de volontaire folie auxquels s'est livrée la société, depuis qu'elle s'est révoltée contre Jésus-Christ, celui-là est incontestablement un des plus inexcusables. Aussi avons-nous tout lieu de croire qu'il sera la cause immédiate de la ruine des peuples qui s'en sont rendus coupables, à moins qu'ils ne le rétractent et qu'ils ne l'expient, avant qu'il ait porté ses fruits amers. Si l'union des gens de bien par la charité de Jésus-Christ ne sauve pas l'Europe, l'union des impies par la haine de Jésus-Christ prépare à l'Europe un effroyable cataclysme.

X. — L'alliance du pouvoir temporel avec le pouvoir spirituel modère le premier, sans nuire à son indépendance.

Il reste à résoudre une dernière difficulté : comment l'alliance de la société temporelle avec la société spirituelle pourra-t-elle garantir la liberté contre les envahissements du despotisme, alors que cette même alliance a jusqu'ici fourni au césarisme un de ses appuis principaux? La prétention d'étendre son empire sur les âmes et

de soumettre à sa juridiction les choses de l'ordre spirituel, n'est-elle pas le plus criant de tous les excès de la tyrannie césarienne? Et n'est-ce pas favoriser cette prétention, n'est-ce pas en perpétuer les abus, que de constituer le pouvoir civil défenseur de la Religion? La nature humaine étant ce qu'elle est, l'unique moyen de prévenir les empiétements du pouvoir sur le terrain de la conscience, ne serait-ce pas de l'exclure entièrement de ce terrain?

Ce moyen est radical, en effet, et il ne l'est peut-être que trop; car on ne voit pas pourquoi, d'après le même principe, on ne détruirait pas également toutes les institutions utiles, pour supprimer d'un seul coup tous les abus auxquels elles donnent lieu.

On se tromperait pourtant, si l'on se persuadait que la séparation absolue des deux pouvoirs pût être pour les consciences une garantie de liberté. Nous avons compris, au contraire, que le pouvoir temporel, du moment qu'il ne reconnaît pas la souveraineté spirituelle, ne peut manquer de s'attribuer le droit de régler souverainement bien des questions, où les intérêts des âmes sont gravement compromis. L'alliance des deux souve-

rainetés est donc indispensable ; et, grâce à Dieu, elle n'est rien moins qu'incompatible avec leur légitime indépendance. Le pouvoir religieux n'a aucun intérêt à se mêler des choses de l'ordre temporel ; cette ingérence ne pourrait que diminuer son prestige, et ternir cette auréole d'absolue impartialité, sans laquelle il ne peut remplir sa mission. Il n'est rien, il ne peut rien que par son influence morale ; et cette influence serait gravement lésée, s'il cherchait à envahir la sphère des intérêts purement matériels. Il offre donc au pouvoir civil, outre les garanties dont l'entoure l'assistance divine, celles qui naissent de l'heureuse impuissance à laquelle sa faiblesse matérielle et la jalousie de l'opinion publique le réduit.

Le pouvoir temporel n'est malheureusement pas aussi efficacement garanti contre les tyranniques instincts de son ambition. Celui à qui rien ne résiste, éprouve trop naturellement le désir de tout dominer, pour que le droit de protection reconnu aux dépositaires de la force matérielle, à l'égard de l'ordre spirituel, ne soit pas exposé à de fréquents abus. Ces abus ont existé dans le passé ; et l'Église, tout en leur opposant ses énergiques protestations, n'y a pas trouvé un motif

suffisant de nier le droit et de repousser les avantages de l'alliance. Elle n'agira pas autrement à l'avenir; elle offrira aux sociétés démocratiques cette alliance, qui leur est plus nécessaire encore qu'elle ne le fut jadis aux aristocraties; mais elle attend de tous ceux qui sont vraiment dévoués aux intérêts des démocraties et à ses propres intérêts, qu'ils travailleront de concert à écarter les dangers de cette alliance et à en assurer les bienfaits.

A nous d'agir sur l'opinion publique, cette reine des démocraties, pour lui persuader que de toutes les libertés, celle dont elle doit être le plus jalouse, c'est la liberté de l'Eglise. Ce qui ressort de la nature des choses est chaque jour plus clairement démontré par les faits. « Nos pères, dit quelque part le cardinal Wiseman, étaient si éloignés de redouter les libertés de l'Eglise, qu'il leur semblait, en les développant, faire faire autant de progrès aux libertés civiles. A peine existe-t-il une charte qui ne base son système d'affranchissement sur la liberté de l'Eglise et l'exercice illimité de ses droits (1). » Malheureusement leurs

(1) *Conférence sur les Concordats*, citée par M. Édouard Lucas dans le discours prononcé devant l'Académie catholique de Londres, sur les *Rapports du christianisme avec la société civile.*

descendants n'imitèrent pas leur sagesse. Lorsque le césarisme étendit ses conquêtes aux dépens des libertés publiques, celle de l'Eglise n'échappa point à sa jalousie ; et les souverains Pontifes ne purent obtenir de lui la reconnaissance de leurs droits essentiels, que par le sacrifice de plus d'une prérogative jusque-là incontestée. Au régime de la liberté, le seul qui lui convienne parfaitement, et lui permette de répandre dans toute leur plénitude ses bienfaisantes influences, succéda pour l'Eglise le régime des concordats. Mais si elle vit alors restreindre son indépendance, les antiques franchises de la société temporelle ne subirent pas de moins notables restrictions ; et depuis lors, on chercherait vainement une époque où la liberté de l'Eglise ait été lésée, sans que toutes les autres libertés aient succombé avec elle.

S'il en est ainsi, quel peut être l'intérêt des sociétés démocratiques, sinon de rendre à l'Église son antique liberté, et de lui laisser gérer ses intérêts avec une entière indépendance ? En renonçant aux pouvoirs que, pour un bien de paix, les souverains Pontifes avaient concédés aux monarchies d'ancien régime, les gouvernements nou-

veaux ne feront que se délivrer d'une charge dont l'usage est difficile et dont l'abus est souverainement dangereux : bien plus dangereux encore pour la société que pour l'Eglise. Qu'on jette les yeux sur les nations au sein desquelles l'Eglise jouit de cette pleine indépendance, et que l'on dise si jamais elle a été pour l'Etat une source de danger, ou même une cause de plaintes ; si les pasteurs choisis d'après les sages prescriptions des lois canoniques n'offrent pas aux gouvernements autant et plus de garanties que s'ils les eussent choisis eux-mêmes ; enfin, si la société temporelle ne trouve pas dans l'autorité spirituelle un appui d'autant plus fort qu'il est plus évidemment désintéressé.

On le voit : nous sommes loin de regarder le régime des concordats comme l'idéal des rapports des deux sociétés. C'est que l'Eglise elle-même n'a accepté ce régime que comme un moindre mal, et comme la conséquence inévitable d'une situation qu'elle n'avait pas créée. Détruire ces concordats, comme l'Autriche vient de le faire, pour rétablir le despotisme césarien, c'est une iniquité aussi contraire aux intérêts de la société qu'aux droits de l'Eglise. Détruire les concordats,

comme l'avaient proposé quelques esprits chimériques, pour ravir à l'Eglise les biens et les droits que les concordats n'avaient pas créés, et dont par ces actes elle avait seulement accepté la diminution, ce serait ajouter une nouvelle injustice à toutes celles dont la mère des peuples modernes a déjà été la victime. Mais le jour où ces peuples offriront à l'Eglise de reprendre son antique indépendance, et de substituer au régime des concordats celui de la vraie liberté, elle acceptera cette offre avec reconnaissance, et elle ne tardera pas à leur faire trouver, dans la consolidation de leur propre liberté, la récompense de celle qu'ils lui auront rendue.

CHAPITRE XI

LE RÉTABLISSEMENT DE LA ROYAUTÉ SOCIALE DE JÉSUS-CHRIST PEUT SEUL PERMETTRE A L'ÉGLISE DE RELEVER DE SA DÉGRADATION L'IMMENSE MAJORITÉ DU GENRE HUMAIN.

I. — État présent de l'humanité.

Nous avons jusqu'ici borné nos regards aux intérêts de la société civile. Il faut les porter plus loin, et embrasser d'un coup d'œil les immenses intérêts dont la royauté sociale de Jésus-Christ est l'unique et l'essentielle sauvegarde.

Au delà de la société civile, il est une autre société, bien plus large dans son étendue, bien plus longue dans sa durée, puisqu'elle n'a d'autres bornes que celles de l'espace et du temps : c'est la société universelle du genre humain, celle dont les lois obligent également ceux qui reconnaissent les pouvoirs politiques les plus divers,

et en vertu de laquelle l'Européen abordant en Amérique ou en Océanie se trouve lié par des devoirs mutuels aux habitants de ces contrées. On ne saurait le nier : en droit et en fait, le genre humain forme une société ; et il n'est pas un seul membre de cette société dont tous les autres membres ne soient tenus, par les lois de la nature comme par les préceptes révélés, de désirer la perfection et le bonheur.

Mais combien, hélas! ce but auquel tous les hommes sont tenus d'aspirer est encore loin de sa réalisation !

En quel état est aujourd'hui le genre humain? aujourd'hui, c'est-à-dire dans cette seconde moitié du dix-neuvième siècle après Jésus-Christ, dans le plein soleil de la civilisation moderne, après que la Providence a fourni aux hommes les plus puissants moyens de se communiquer leurs lumières et de resserrer leur union?

Si nous jetons les yeux sur le monde entier, nous voyons les peuples qui l'habitent se diviser en deux classes, celle des peuples éclairés, et celle des nations encore enveloppées des ténèbres de la barbarie. La première ne constitue qu'une faible minorité : l'Europe et la population euro-

péenne de l'Amérique; la seconde se compose de ces innombrables populations qui couvrent l'Asie, l'Afrique et l'Océanie.

Si maintenant nous arrêtons nos regards sur ces nations européennes, auxquelles appartient le monopole de la lumière, nous les verrons à leur tour se diviser en deux parts : les classes éclairées, qui sont de beaucoup les moins nombreuses, et celles qui forment l'immense majorité et sont encore plongées dans l'ignorance.

Ne nous demandons pas en ce moment si les lumières de la partie éclairée sont partout également favorables au vrai progrès, et si un grand nombre de civilisés ne sont pas plus dégradés que les barbares; prenons le fait tel qu'il s'offre au premier coup d'œil, sans examen et sans discussion, et posons-nous la question suivante: Cet état de dégradation où gémit l'immense majorité du genre humain est-il conforme aux desseins de la Providence et à la nature des choses? Ne doit-il pas être déploré par tous ceux que l'égoïsme n'a pas rendus aveugles et insensibles? Et ne devons-nous pas nous unir tous dans un commun effort pour y mettre un terme?

Quoi! tous les êtres inférieurs, oui, tous sans

exception, depuis l'astre qui décrit son orbite dans l'immensité des cieux, jusqu'à l'animal qui s'agite sur la surface de la terre, tous auraient atteint, depuis des siècles, leur perfection relative, tous seraient dans l'ordre, tous déploieraient paisiblement leurs énergies suivant les lois de leur nature ; et les hommes seuls, les hommes, incomparablement plus parfaits par leur nature que tous ces êtres matériels, ignoreraient encore leur loi, s'agiteraient dans des convulsions stériles, et n'emploieraient leur énergie qu'à se dégrader eux-mêmes et à déchirer leurs semblables !

Quelque opinion que l'on adopte sur l'origine et la destinée de l'homme, un pareil spectacle ne peut que resserrer le cœur et suggérer de généreuses pensées. Qu'est-ce en effet qui pourrait justifier notre indifférence à la vue de cet intolérable désordre? Dire qu'il est irremédiable, serait donner un démenti à l'ordre général aussi bien qu'à la sagesse divine. Mais s'il n'est pas irremédiable, à qui appartient-il d'y porter remède, sinon à cette élite du genre humain, qui seule possède la lumière, et seule par conséquent peut dissiper les ténèbres, dont la masse de l'humanité est encore enveloppée?

Nous n'avons donc à ce point de vue que deux questions à examiner : existe-t-il dans le monde civilisé une institution qui se fasse un devoir de répandre au sein de la barbarie les lumières de la civilisation, et qui ait la force d'accomplir ce devoir ? Et si cette société existe, à quelle condition pourra-t-elle accomplir la mission civilisatrice, qu'elle n'a encore que bien imparfaitement remplie ?

II. — Existe-t-il une institution capable de relever de sa dégradation l'immense majorité du genre humain ?

A cette question, la réponse est facile ; et il n'est pas un seul lecteur de bonne foi, à l'esprit duquel elle ne se soit déjà présentée. Oui, elle existe cette institution appelée par la mission de Dieu et par ses propres tendances, par toutes les traditions de son passé et par toutes ses aspirations présentes, à répandre la lumière au sein des ténèbres, et à faire participer toutes les classes et toutes les nations déshéritées aux bienfaits de la civilisation chrétienne. Créée en vue de ce but,

l'Eglise catholique n'a jamais cessé de le poursuivre; et aujourd'hui elle y aspire avec plus d'ardeur que jamais. Comme son divin fondateur, elle a été spécialement envoyée pour « annoncer la bonne nouvelle aux pauvres, » à tous les pauvres, à ceux qui sont dénués des biens de l'âme, comme à ceux qui sont dépouillés des biens matériels ; et comme lui, elle ne se donnera aucun repos, que cette mission ne soit accomplie.

Un jour, le Sauveur entouré d'une foule immense, qui accourait vers lui, attirée par le bruit de ses miracles, fut saisi d'une vive compassion, parce qu'il les voyait, nous dit l'évangéliste, tourmentés et abattus comme des brebis que leurs pasteurs auraient abandonnées (1). N'est-ce pas l'état dans lequel l'humanité se présente encore aux yeux de l'Eglise? Et comment, à cette vue, ne ressentirait-elle pas la compassion dont fut saisi le cœur de Jésus? Toutes ces nations encore assises dans la froide région des ombres de la mort, ne lui ont-elles pas été données en héritage? N'a-t-elle pas reçu l'ordre et le pouvoir de les éclairer et de les sauver (2)? Que lui manque-

(1) *Matth.*, 9, 36.
(2) *Matth.*, 27, 19.

t-il pour remplir cette tâche, pour éclairer tous ces aveugles, et guérir toutes ces âmes blessées?

Considérez l'admirable organisation de l'Eglise catholique, et dites si le génie humain, voulant créer une œuvre spécialement destinée à civiliser le monde entier, eût pu rêver un mécanisme aussi simple et aussi puissant, aussi étendu et aussi durable?

Dans les quartiers les plus pauvres de nos populeuses cités, comme dans les hameaux les plus reculés de nos campagnes, s'élève un édifice qui appartient à tous, à ceux même qui n'ont pas de foyer ni de famille. Une fois par semaine, tandis que leurs corps se reposent des travaux qui, les autres jours, les tiennent divisés et courbés vers la terre, ils sont invités à se rassembler dans ce temple, pour y recevoir le pain de la vérité. Du moment qu'ils en ont franchi le seuil, toutes les inégalités s'effacent, toutes les divisions disparaissent; il n'y a plus là que des frères, réunis autour du Père céleste, qui les destine à partager, suivant la mesure de leurs mérites, la même félicité.

Tout ce qu'il importe le plus à l'homme de savoir, toutes les vertus dont la pratique peut le

rendre parfait et heureux, sont enseignées là à toutes les conditions et à tous les âges. Cet enseignement renferme les vérités les plus sublimes; et pourtant les plus humbles intelligences peuvent le saisir. Il s'impose avec assez d'autorité pour guider ceux qui n'arriveraient jamais à la vérité par leurs propres efforts; et pourtant il s'entoure de motifs assez lumineux pour satisfaire les esprits les plus éclairés.

Et, en même temps que les intelligences sont nourries du pain de la doctrine, les cœurs sont doucement émus par les splendeurs du culte, les âmes sont fortifiées par la grâce des sacrements, les voix s'unissent dans un harmonieux concert de vœux et d'espérances; et tous sortent de ces saintes assemblées plus unis, plus éclairés, plus forts, plus résolus à repousser tout ce qui nuirait à leur propre perfection et au bonheur de leurs semblables.

Pour présider à ces paternelles réunions, enseigner la doctrine, accomplir les cérémonies du culte et administrer les sacrements, en un mot, pour servir d'instrument à l'Eglise dans cette grande œuvre de civilisation, dont chaque temple est le foyer, un homme est établi, qui est par vo-

cation le serviteur de tous ses frères. Dégagé des liens de la famille, il a pour enfants tous ceux qui sont les enfants de Dieu ; il se doit à tous sans exception, mais surtout à ceux qui ont plus besoin de son secours, aux malades, aux pauvres et aux enfants. Le jour et la nuit il est à la disposition de tous ; et s'il n'est pas délivré des germes d'égoïsme que tout homme porte en naissant au fond de son cœur, il est du moins poussé et en quelque sorte contraint par tous les motifs de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, à s'oublier lui-même pour se dévouer au bonheur de tous ses frères.

Voilà ce que fait l'Eglise pour éclairer et relever les classes les plus humbles et les plus ignorantes au sein des nations chrétiennes. Veut-on savoir maintenant ce qu'elle est capable de faire et ce qu'elle fait déjà pour civiliser les peuples barbares ? Nous allons le dire.

Au-dessus des simples prêtres chargés de l'administration des paroisses, au-dessus des premiers pasteurs préposés au gouvernement des diocèses, il est dans l'Eglise un homme qui a la charge de l'univers entier. Il est le propre pasteur non-seulement de tous ceux qui appartien-

nent au bercail de l'Eglise, mais de toutes les âmes créées de Dieu et rachetées par le sang de Jésus-Christ. Dans cette immense multitude, il n'est pas une douleur qu'il ne doive ressentir, pas une nécessité à laquelle il ne doive pourvoir; son cœur doit être aussi vaste que le monde.

Aussi, de ce cœur, qui est pour la terre, avec le cœur de Jésus, le foyer de la vie et de la civilisation chrétienne, jaillit sans cesse un courant de lumière et d'amour qui se répand jusqu'aux extrémités de l'univers. A tous les troupeaux sans pasteurs, à tous les peuples encore étrangers à la famille des peuples chrétiens, le Vicaire de Jésus-Christ envoie des évêques et des prêtres, chargés de tenir auprès d'eux sa place, de les éclairer et de les régénérer. Seul héritier du plein pouvoir de saint Pierre et de cette juridiction universelle qui jadis fut confiée à chacun des douze apôtres, mais incapable de remplir par lui-même toute l'étendue de cette mission, il appelle à son aide ceux en qui vit l'esprit des apôtres; et des milliers de cœurs généreux lui répondent : Nous voici. Il divise entre eux le monde, et il les fait partir comme ses vicaires et ses envoyés, comme « vicaires et missionnaires apos-

toliques. » Ils vont, appuyés sur le secours de la Providence, riches des seuls trésors surnaturels qu'ils vont apporter aux peuples barbares, uniquement désireux du salut de ces peuples, et n'ambitionnant pour eux-mêmes que le martyre.

Arrivés dans ces contrées inhospitalières, dont la charité de Jésus-Christ a fait leur patrie, ils se hâtent de les féconder de leurs sueurs, en attendant qu'ils puissent les arroser de leur sang. En vain, pour repousser la lumière et le salut qu'ils appellent, les erreurs se coalisent avec les passions ; en vain le fanatisme des prêtres d'idoles s'unit à la jalousie des tyrans : à la persécution, ils opposent la patience ; aux erreurs, la vérité ; à l'acharnement de la haine, un redoublement d'amour. Chassés, ils reviennent ; emprisonnés, ils prêchent à leurs gardiens ; mis à mort, ils prient pour leurs bourreaux.

Et quand enfin, lassés par leur constance, les persécuteurs leur laissent un peu de liberté, avec quelle ardeur ils en profitent pour accomplir leur bienfaisante mission ! On les voit tour à tour prédicateurs, maîtres d'école, agriculteurs, ouvriers, artistes. Avec la science du ciel, ils enseignent à leurs néophytes tous les arts qui font le charme

de la vie présente. En quelques années, les tribus les plus sauvages formeront, sous leur influence, des sociétés modèles, comme la philosophie n'a jamais pu en créer au sein des peuples civilisés : la plus parfaite reproduction de l'Eden que notre nature déchue soit parvenue à réaliser.

Ces merveilles que l'apostolat catholique avait créées au dernier siècle dans le Paraguay, il peut les créer encore. Son organisation est la même ; les dévouements, loin de faire défaut à l'Église, semblent s'offrir à elle plus nombreux que jamais ; et d'un autre côté, les progrès de l'industrie, les moyens de communication plus nombreux et plus rapides, rendent incomparablement plus faciles les mouvements et les conquêtes de cette grande armée de l'apostolat et de la civilisation.

Mais alors pourquoi le monde reste-t-il plongé dans les ténèbres? Pourquoi la lumière n'a-t-elle pas encore triomphé; à quoi tient-il qu'elle remporte enfin un complet triomphe?

C'est le second ordre de questions que nous nous étions proposé d'examiner.

III. — La négation de la suprématie spirituelle du Vicaire de Jésus-Christ est le premier obstacle qui, jusqu'à ce jour, a empêché l'Église de remplir dans toute son étendue sa mission civilisatrice.

Il n'est, hélas! que trop facile de résoudre cette question. Autant est manifeste la puissance illimitée de régénération et de civilisation dont l'Église dispose, autant est palpable l'obstacle qui l'empêche d'exercer cette puissance pour le salut du monde. Cet obstacle est la négation par les sociétés civilisées de la double royauté de Jésus-Christ, de la royauté spirituelle, que toutes les âmes devraient révérer dans la personne de son Vicaire, et de la royauté sociale, que tous les peuples devraient reconnaître dans leur existence même temporelle. Cette double négation ôte à la société chrétienne son unité; et par là même, elle la dépouille de sa puissance pour régénérer les peuples encore étrangers à sa civilisation, et les masses grossières, qui ne connaissent encore de la civilisation que ses vices.

Que se passe-t-il en effet au moment où, fidèle

à sa divine mission, l'Église dépêche aux nations assises dans les ténèbres de la mort ses messagers de lumière et de vie? Ecoutons Mgr l'évêque d'Orléans. « Derrière ces apôtres envoyés par le successeur de celui auquel Jésus-Christ a dit : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, débarquent d'autres missionnaires qui viennent les combattre. Qui les envoie? Est-ce Jésus-Christ? Quoi donc! Le Christ, comme le demandait autrefois saint Paul aux dissidents des premiers siècles, le Christ est-il divisé (1)? » Hélas! si la division ne peut pénétrer dans l'indivisible unité de notre divin Maître, elle ne trouve que trop d'amis parmi ceux qui se disent ses serviteurs. Préludant à la confusion du dernier jour, des hommes trompeurs ou trompés crient aux malheureux infidèles qui cherchent le salut : C'est ici qu'est le Sauveur.— Non, disent les autres, le Christ est avec nous. Et placés entre ces guides qui se contredisent, et ces chemins qui se croisent, sollicités d'ailleurs par les indignes ressorts que fait trop souvent jouer l'apostolat de l'erreur, ces pauvres âmes sont détournées des voies de la

(1) Lettre sur le futur concile général.

vérité, et privées des secours qui devraient mettre un terme à leurs égarements.

Ainsi, la chrétienté, au lieu de s'unir dans un immense effort pour civiliser le monde, à cette heure solennelle où plus que jamais cette œuvre lui est devenue facile, épuise ses ressources à en accroître les difficultés. Tandis que nous dépensons, pour faire entrer les âmes dans l'unique bercail du bon Pasteur, les cinq ou six millions de la Propagation de la Foi, les mille sectes du protestantisme dépensent une somme dix fois plus forte pour briser cette divine unité.

De leur propre aveu, leurs succès dans l'évangélisation des infidèles ont été complétement nuls (1). Mais il est un succès, que nos missionnaires se voient contraints de leur attribuer en gémissant; ils ne réussissent que trop bien à pervertir les fidèles encore faibles dans la foi, et à empêcher de nouvelles conversions; s'ils n'ont pas la puissance de donner la vie surnaturelle à ceux qui ne la possèdent pas encore, ils n'ont que

(1) Cet aveu, sorti de la bouche des protestants les plus capables de rendre à ce sujet un témoignage éclairé, a été recueilli par M. Marshall dans l'intéressant ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Missions chrétiennes*.

trop de puissance pour l'ôter à ceux qui la possèdent, et pour empêcher ceux qui en sont privés de la recevoir. Ce genre de succès suffit aux ambitions de leur zèle.

Mais quel est le chrétien sincère qu'un pareil état de choses ne remplirait de douleur? Est-il possible de voir dans ces conflits la réalisation de la parole de Jésus-Christ : Allez, enseignez toutes les nations? Est-ce le oui et le non, la contradiction, et par conséquent l'erreur et le doute, que Jésus-Christ a chargé ses apôtres d'enseigner? Et quand il a ajouté que celui qui ne croirait pas à leur enseignement sera condamné, a-t-il pu les autoriser à se donner des démentis les uns aux autres? Est-il possible que les peuples barbares apprennent de nous la vérité, tant qu'ils verront tous les articles de l'enseignement chrétien affirmés et niés simultanément par ceux qui s'en disent les organes? La première condition de tout bon enseignement, est qu'il ne se contredise pas lui-même. Si Jésus-Christ, en ordonnant à son Eglise d'instruire tous les peuples, n'avait pas pourvu à son unité, il eût détruit son œuvre de ses propres mains. Mais s'il y a pourvu, il n'y a évidemment que l'Église une, sainte, catholique et aposto-

lique à laquelle appartienne la mission et le pouvoir de régénérer le monde païen; et la première condition que les nations chrétiennes doivent accomplir pour achever cette grande œuvre, est de rentrer dans cette divine unité.

IV. — Le renversement de la royauté sociale de Jésus-Christ, second obstacle à l'action civilisatrice de l'Église.

Malheureusement, le grand travail de régénération auquel l'Église se livre sans relâche n'est pas entravé seulement par les résistances de l'hérésie. Son enseignement trouve, au sein même des nations catholiques, des contradicteurs plus acharnés, qui l'empêchent de faire pénétrer la lumière au sein des classes encore plongées dans l'ignorance.

Il faut le dire, en effet, à la honte de la civilisation : elle renferme dans son sein des barbares, de qui les sauvages d'Océanie pourraient recevoir des leçons de méchanceté. Au milieu même des splendeurs du Christianisme, il y a des païens qui

adorent le soleil, et ignorent aussi complétement Jésus-Christ que s'il ne fût jamais mort pour eux. Il y a des êtres complétement abrutis, qui vivent étrangers à tout lien social, sans responsabilité, sans honneur, sans amour, sans aucune notion de droit ni de devoir, commettant le crime sans remords, et ne connaissant pas même le nom de la vertu.

Loin de diminuer, cette lie de nos sociétés modernes tend à grossir tous les jours. Les progrès de notre industrie, en déplaçant les hommes et en les éloignant de leurs familles, en augmentant leurs salaires et en multipliant les occasions de débauche, ont créé et accroissent de plus en plus cette race nouvelle, qui ne connaît ni patrie, ni famille, ni séjour fixe ; vrais barbares civilisés.

Mais au sein des familles elles-mêmes, dans une partie considérable de nos campagnes et dans la population ouvrière de la plupart des grandes cités, quelle ignorance religieuse et morale! quelle indifférence pour les principes qui dirigent la vie et les croyances qui l'adoucissent! Comment s'expliquer ces ténèbres au milieu de la lumière? Et pourquoi l'Eglise, qui envoie ses missionnaires aux nations les plus lointaines, n'é-

claire-t-elle pas avant tout ces pauvres aveugles qui lui touchent de si près?

Pourquoi? Parce que auprès de ces infortunés, un autre apostolat que le sien s'exerce sans relâche et paralyse tous les efforts de son zèle : c'est l'apostolat de l'impiété et de l'immoralité, qui a pour organes des milliers de journaux et d'infâmes publications. Que peut l'Eglise en faveur de ces pauvres âmes, que l'on a remplies contre elle des plus haineuses préventions? A quel moyen aura-t-elle recours pour faire arriver la lumière jusqu'à ces intelligences, que le mensonge a complétement viciées? En appellera-t-elle à la liberté de la discussion? Mais cette liberté, comment l'obtiendra-t-elle de ceux qui ont appris à ne voir dans son enseignement qu'une odieuse imposture, et dans son autorité, qu'une insupportable tyrannie?

C'est le bon sens qui le dit, et la mauvaise foi seule peut le nier : pour les masses incultes bien plus encore que pour l'élite accoutumée à l'étude et à la réflexion, la complète liberté de l'erreur est incompatible avec la liberté de la vérité. Le mensonge usant sans scrupule de tous les moyens, flattant toutes les mauvaises passions, disposant

de tout un arsénal de calomnies pour discréditer l'Eglise et ses ministres, obtiendra toujours sur les esprits incapables de penser et d'étudier par eux-mêmes, beaucoup plus de crédit que l'austère et inflexible vérité; la vérité sauve et guérit, mais ses remèdes sont amers; le mensonge tue, mais son poison est savoureux. Entre un remède amer qui doit le sauver et un poison savoureux qui doit le tuer, un enfant livré à lui-même n'hésitera pas; bien moins encore si des voix qu'il croit amies lui conseillent de préférer le poison. Ces millions d'intelligences, que les préoccupations de la vie matérielle empêchent de jamais sortir de l'enfance, ne sont pas moins incapables de faire un choix salutaire entre la vérité et le mensonge. Donner au mensonge la liberté de les envelopper de ses ténèbres et de les fasciner par ses séductions, c'est mettre l'Eglise dans l'impuissance de les éclairer; c'est les condamner par conséquent à la pire de toutes les servitudes.

V. — La restauration de la royauté de Jésus-Christ, condition essentielle de régénération pour cette majorité dégradée du genre humain.

La conclusion est facile à déduire. Si nous ne voulons pas désespérer du genre humain ; si nous ne sommes pas disposés à condamner l'immense majorité des âmes qu'il renferme, à croupir dans le bourbier de l'ignorance, de l'erreur et du vice; si nous désirons que la lumière apportée par Jésus-Christ au monde, il y a dix-huit cents ans, dissipe enfin les ténèbres qui couvrent encore trois des cinq parties du monde et enveloppe le plus grand nombre des habitants des deux autres parties, il y a un moyen, un seul moyen : rétablir dans son intégrité et sa plénitude la double souveraineté de Jésus-Christ : soumettre dans l'ordre spirituel, à celui qu'il a établi son Vicaire ici-bas, toutes les communions qui se disent chrétiennes; soumettre à sa loi et à son évangile tous les peuples qui composent la chrétienté.

Est-ce chose impossible? Qui oserait le dire? Qui me défendra d'espérer que tous ceux qui sin-

cèrement reconnaissent Jésus-Christ pour leur Dieu et leur Sauveur, finiront par comprendre qu'ils ne peuvent refuser plus longtemps leu obéissance à celui que Jésus-Christ a fait dépositaire de son autorité? Comment des esprits raisonnables pourraient-ils être condamnés à ne iamais s'apercevoir que la contradiction ne peut être le cachet de la vérité; qu'en sortant de l'unité, on s'exclut de la société dont le Dieu unique est le chef? La division et la lutte sont-elles choses si douces pour un vrai disciple de Celui qui est mort en demandant à son Père comme suprême grâce l'union de ses serviteurs? « Cette union, si elle était possible, et pourquoi ne le serait-elle pas, puisqu'elle est le vœu du Seigneur? cette union, maintenant surtout que toutes les voies sont ouvertes et toutes les distances effacées, ne serait-elle pas un pas heureux et un grand pas vers cette évangélisation de toute créature, dont le Seigneur, en quittant la terre, a confié la mission à ses apôtres et à leurs successeurs (1) ? »

(1) Mgr l'évêque d'Orléans. Lettre sur le futur concile œcuménique.

D'un autre côté, les doctrines qui, au sein des masses, combattent l'enseignement de Jésus-Christ, ne portent-elles pas des fruits assez amers, pour qu'on comprenne la nécessité d'arracher cette zizanie? Ah! je l'avoue, il n'est pas aujourd'hui de préjugé plus répandu que celui qui porte nos contemporains à reconnaître des droits égaux à l'erreur et à la vérité; à confondre la tolérance à l'égard des doctrines avec la tolérance à l'égard des personnes. Il est difficile d'arriver, par la seule force de la discussion, à déraciner des esprits une illusion aussi absurde et aussi funeste. La force, nous l'avons compris, y réussira encore moins. L'expérience peut seule opérer cette transformation dans l'opinion publique, en faisant éprouver à tous les suites funestes de cette fausse et meurtrière liberté.

Mais cette épreuve ne sera-t-elle pas bientôt assez complète pour produire de salutaires résultats? La liberté de l'erreur ne devient-elle pas chaque jour plus menaçante et pour les intérêts des classes supérieures, qui l'ont patronnée les premières, et pour ceux des classes inférieures, au sein desquelles elle soulève les plus ruineuses utopies? Qui ne voit chaque jour, à chaque heure,

le déluge de l'impiété monter, monter encore, emportant toutes les digues doctrinales, qu'à d'autres époques il avait semblé respecter? C'est en vain que, de nos jours, pour remplacer le frein religieux, on chercherait un frein moral, quel qu'il soit. Il n'en existe plus aucun. Ces masses, qui ne croient plus à l'Eglise, ne croient plus à rien : ni à Dieu, ni à la vie future, ni aux droits de la propriété, ni aux droits des pouvoirs. — Quelle est la philosophie qui viendra leur rendre ces croyances? Et si ces croyances ne leur sont pas rendues, quel peut être l'avenir de la société? Où trouvera-t-elle des défenseurs pour la garantie des inévitables résultats de l'incrédulité, alors que les classes auxquelles elle les emprunte sont précisément celles au sein desquelles le besoin de jouir à tout prix tend à prendre la place de la religion de l'Évangile?

Ne nous faisons pas illusion : quand, il y a vingt ans, la société parut à la veille de sa complète ruine, les masses étaient moins profondément corrompues qu'elles ne le sont aujourd'hui. Depuis cette époque, la secte antichrétienne a travaillé avec une activité et une persévérance infernales à accumuler dans les bas-fonds de la

société des trésors de convoitise et de haine ; et la noire fumée qui s'échappe de ce volcan par les soupiraux que lui a ouverts la loi sur les réunions publiques nous permet d'apprécier les ravages qu'entraînera sa prochaine éruption.

On n'a pas oublié le spectacle que donnèrent, il y a vingt ans, les esprits jusque-là en proie à la plus irremédiable illusion : épouvantés par les excès de la liberté, ils vinrent conjurer l'Église d'apaiser, par la divine fascination de ses croyances, le monstre qu'aucun autre frein ne pouvait plus arrêter. Oubliant ses trop légitimes griefs, l'Église vint à leur secours ; elle offrit à l'ordre matériel chancelant le seul appui qui pût lui rendre sa fermeté ; et elle travailla, non sans succès, à relever ce pouvoir civil qui lui avait été si peu favorable.

Aussi ne tarissait-on pas à son égard de bénédictions et d'éloges. Mais bientôt la scène change; à peine le danger paraît-il éloigné, l'illusion reconquiert tout son prestige, et la liberté de l'erreur peut de nouveau reprendre son travail souterrain de destruction. Que va-t-il arriver ? Nous ne saurions le dire. Mais sûrement on peut, sans trop présumer de la bonté divine, espérer que cette

catastrophe, si nous devons la subir, ne sera pas sans remède et sans profit; qu'elle achèvera de dissiper les illusions de tous ceux qui n'ont pas fait, avec la lumière, un irrévocable divorce; et qu'enfin « tous les vivants comprendront que le Très-Haut ne prétend pas se dessaisir de sa royauté sur les sociétés humaines (1). »

(1) *Daniel,* IV, 14.

CONCLUSION

En prenant congé de nos lecteurs, nous sommes heureux de leur laisser cette douce espérance, pour les consoler des vérités douloureuses que nous avons été contraint de leur présenter dans le cours de ce travail.

Grâces à Dieu, nous n'avons pas besoin, pour espérer fermement un meilleur avenir, de nous faire illusion sur les maux du présent, et de nous jeter dans ce que Donoso Cortès appelait *le fatalisme de la miséricorde*. Nous reconnaissons, avec cet illustre écrivain, que la société moderne porte dans son sein assez de principes de mort pour la détruire, que le mal y prévaut sur le bien et par le nombre, et par l'audace, et par l'activité de ses suppôts, et que *naturellement* il doit remporter la victoire.

Mais nous ajoutons avec lui que si le mal

a toujours triomphé du bien, par l'action des causes naturelles, le bien a toujours pris sa revanche sur le mal par l'intervention divine; et nous espérons qu'il en sera de même au terme de la crise que la société chrétienne subit depuis trois cents ans.

I

Nous avons donc un égal droit à invoquer, en faveur de notre thèse, l'autorité des chefs des deux écoles qui, pour résoudre le problème des destinées futures de l'Église et de l'humanité, soutiennent les opinions les plus contraires. A la tête de ces écoles sont deux hommes doués, bien qu'à des degrés divers, d'une pénétration de génie presque prophétique : Joseph de Maistre et Donoso Cortès. Opposés en apparence dans leurs conclusions, ces deux illustres défenseurs de l'Église ne le sont en aucune manière dans leurs principes ; et leur apparente opposition naît uniquement de la différence de leurs points de vue.

Le publiciste espagnol, lorsqu'il médite sur l'avenir de la société moderne, fixe surtout ses re-

gards sur l'œuvre de l'homme: et sous ses brillantes apparences il en découvre l'irremédiable caducité: « J'ai vu, dit-il, j'ai vu deux édifices gigantesques, deux tours babyloniennes, deux civilisations splendides, élevées au plus haut point de la sagesse humaine : la première est tombée au son des trompettes apostoliques, et la seconde va s'écrouler au son des trompettes socialistes. En présence de ce spectacle effroyable, je me demande à moi-même avec terreur si la sagesse humaine est autre chose que vanité et affliction d'esprit. Je n'ignore pas qu'il y a des hommes d'un optimisme invincible, pour qui c'est chose évidente que la société ne tombera pas, parce qu'elle n'est pas tombée encore; et aux yeux desquels le nuage, loin de grandir, s'en va se dissipant dans les airs. Pour eux la révolution de Février fut le châtiment, et ce qui vient est la miséricorde. Ceux qui vivront verront, et ceux qui verront seront dans l'épouvante, en reconnaissant que la révolution de Février n'a été qu'une menace, et que maintenant ce qui s'approche, c'est le châtiment (1). »

(1) Lettre aux rédacteurs du *Pais* et du *Heraldo*, 16 juillet 1849. *Œuvres de Donoso Cortès*, t. I, p. 357.

Nous n'avons que trop de motifs de croire à la réalité de ces tristes pronostics. La crise de Février 1848 est loin d'avoir fait paraître au jour tous les germes de mort que nos sociétés sans Dieu recèlent sous leur apparente splendeur ; et la réaction qui a suivi cette crise est plus loin encore d'avoir étouffé tous ces germes. La maladie sociale s'est, depuis ce temps, considérablement aggravée dans les âmes ; et il paraît impossible que, tôt ou tard, elle ne se manifeste pas dans les faits.

Donoso Cortès a mille fois raison de combattre les aveugles optimistes qui fondent leur espoir sur l'éclat trompeur dont l'égoïsme et l'excès du luxe parent la surface de la société, en même temps qu'ils dévorent ses entrailles. Oui, il est condamné à mort, ce paganisme renaissant ; et sa mort sera plus honteuse et plus horrible que celle du paganisme ancien, parce qu'il est mille fois plus coupable dans sa révolte contre la vérité, et plus inexcusable dans son hideux sensualisme.

Sur ce point, nous n'en doutons pas, de Maistre n'aurait pas une autre conviction que Donoso Cortès. Jamais il n'a cru que la Révolution fût terminée en 1814 ; et jamais il n'a douté qu'elle ne fût destinée à renverser de fond en comble l'édi-

fice que les hommes avaient essayé de construire sans l'aide de Dieu.

Et pourtant de Maistre n'a cessé d'espérer, comme résultat de la crise terrible que subit la société moderne, un triomphe magnifique pour l'Église de Jésus-Christ. C'est qu'au sein de ce chaos produit par les erreurs et les passions de l'homme il voyait l'action de l'Esprit créateur. Il ne se dissimulait pas que notre société occidentale avait mérité, bien plus que l'Orient, d'être repoussée de Dieu et livrée à l'aveuglement du schisme ou à la tyrannie de quelque nouveau Mahomet. Mais, au milieu de cette Europe si coupable, il voyait, ce que l'Orient n'a jamais possédé, la source inépuisable de la vie divine, la sainte Église romaine, toujours féconde, tandis que tout, autour d'elle, est livré à la stérilité ; toujours jeune, tandis que toutes les institutions politiques du passé vieillissent et tombent ; toujours vigoureuse, tandis que les institutions politiques actuelles semblent irappées de stérilité dès leur naissance. Il voyait le divin époux de l'Église renouveler, pour la gloire de son épouse bien-aimée, les merveilles des premiers jours, lui envoyer de saints pontifes, des docteurs inspirés, des

apôtres, des martyrs, des thaumaturges ; il voyait les instituts religieux refleurir au milieu des ruines des anciens ordres ; et la vie renaître plus abondante et plus forte sur ce sol dont la barbarie révolutionnaire avait fait un désert.

Les yeux du voyant embrassaient un horizon plus vaste encore. Il suivait dans le cours des siècles le travail de la Providence, constamment occupée à préparer le règne de Jésus-Christ, et à constituer la grande unité qui doit faire de la terre un bercail unique, soumis à la conduite de l'unique pasteur. Ce travail de rapprochement que les conquêtes de l'empire romain avaient ébauché, que les expéditions des navigateurs ne cessent de compléter depuis trois siècles, il en pressentait le plein épanouissement, grâce aux découvertes de la science moderne, et il ne doutait pas que les savants modernes, comme les navigateurs de la Renaissance et les conquérants romains, ne fussent les pionniers de la Providence et ne servissent à préparer la grande œuvre au succès de laquelle Dieu subordonne tous les événements humains : le triomphe de l'Église.

De Maistre ne connaissait ni les merveilles de la vapeur, ni celles de l'électricité ; mais il avait

saisi, par une sorte de divination, la fusion matérielle des peuples par laquelle ces deux puissants moteurs ont si considérablement facilité leur fusion morale. Déjà, de son temps, il voyait cette fusion s'opérer par les révolutions politiques et par la connaissance plus répandue des diverses langues : « Ajoutez, disait-il à son interlocuteur de Saint-Pétersbourg, ajoutez que les plus longs voyages ont cessé d'effrayer l'imagination ; que tous les grands navigateurs sont Européens ; que l'Orient entier cède manifestement à l'ascendant européen ; que le Croissant, pressé sur ses deux pointes, à Constantinople et à Delhi, doit nécessairement éclater par le milieu ; que les événements ont donné à l'Angleterre quatre cents lieues de frontières avec le Thibet et la Chine, et vous aurez une idée de ce qui se prépare. L'homme, dans son ignorance, se trompe souvent sur la fin et sur les moyens, sur ses forces et sur la résistance, sur les instruments et sur les obstacles. Tantôt il veut couper un chêne avec un canif, et tantôt il lance une bombe pour briser un roseau ; mais la Providence ne tâtonne jamais, et ce n'est pas en vain qu'elle agite le monde. Tout annonce que nous marchons vers une grande

unité, que nous devons ***saluer de loin***, pour me servir d'une tournure religieuse. Nous sommes douloureusement et bien justement broyés; mais si de misérables yeux tels que les miens sont dignes d'entrevoir les secrets divins, nous ne sommes broyés que pour être mêlés (1). »

Cette manière de voir, si encourageante, est-elle réellement opposée à celle de Donoso Cortès? Non; elle est seulement différente et peut-être plus complète, au moins dans son expression. Tous les signes de la fin de l'ancien monde qui frappent les yeux de Donoso Cortès, de Maistre les voit comme lui; mais il voit de plus des signes de la création d'un monde nouveau. Pour employer une de ses expressions, il voit, comme le publiciste espagnol, la Providence occupée à *effacer* la page que la raison humaine, révoltée contre la foi, est occupée à écrire depuis trois siècles; mais il la voit en même temps se disposer à écrire sur cette page effacée ses propres œuvres. Dans ces germes de vie que la main de Dieu jette avec tant de prodigalité au sein du chaos, le grand philosophe reconnaît les gages de la grande

(1) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, fin du 2e entretien.

moisson qu'elle s'apprête à recueillir; et en apercevant l'Esprit créateur, qui plane, comme aux premiers jours, sur ces eaux troublées, il répète avec l'Église ces consolantes paroles du Psalmiste : « Vous enverrez votre Esprit, et il se fera une nouvelle création, et vous renouvellerez la face de la terre. »

Ces espérances, nous les partageons, et nous les croyons aussi solidement fondées que peuvent l'être des prévisions semblables, non pas sur la nécessité des choses, mais sur l'étude des voies de la Providence dans le passé, et de son action dans le présent.

Nous penchons donc, avec une conviction profonde, du côté de l'espérance, sans nous dissimuler pourtant aucun des motifs, malheureusement trop réels, sur lesquels s'appuie l'école du désespoir. Avec celle-ci, et autant qu'elle, nous désespérons des hommes; mais nous attendons plus qu'elle de la miséricorde de Dieu, même pour l'existence terrestre de l'Église.

II

Là ne se borne pas notre accord avec les maîtres illustres dont nous sommes fiers d'être l'humble disciple. Nous avons voulu, dans ce livre, aller jusqu'au fond de cette situation sociale, si complexe et si troublée, qui inspire aux uns tant de tristesse et aux autres tant d'espérance. Nous avons cherché la raison dernière de la crainte des premiers et de la confiance des seconds, et si nous ne nous faisons pas une illusion complète, nous sommes autorisé à dire que nous avons trouvé et démontré cette raison dernière des maux qui menacent la société moderne et des biens qui lui sont réservés.

Ses maux, ses agitations, son incurable caducité, naissent de la folle et criminelle prétention qu'elle a conçue de se soustraire à la souveraineté de Dieu et de se constituer en dehors de Jésus-Christ. C'est cette prétention qui tue la société moderne ; et tant qu'elle ne l'aura pas complétement et irrévocablement répudiée, elle essayera en vain d'échapper à la mort. Tous ceux qu'elle

appellera pour réparer ses ruines ne construiront que des murs sans mortier, suivant l'expression du prophète, et leurs constructions, pour crouler, n'attendront que le prochain orage. Tous ses progrès seront de vains mensonges, toutes ses inventions ne serviront qu'à aggraver ses désordres en stimulant son égoïsme; elle criera : La paix, la paix! et il n'y aura point de paix; elle proclamera la liberté, et ses servitudes iront s'aggravant, jusqu'à ce qu'elle ait rétabli sur son trône le seul vrai libérateur et le seul vrai pacificateur, jusqu'à ce qu'elle se soit de nouveau établie sur le fondement que la main de Dieu luimême a posé.

Alors, et alors seulement, commencera l'ère nouvelle; alors le monde nouveau sera créé; alors l'Évangile, accepté comme règle des rapports sociaux, aussi bien que des rapports individuels, permettra de maintenir la paix sans s'épuiser en ruineux armements, et de sauvegarder les droits sans opprimer la liberté. Alors la société, instruite par le dur mais salutaire enseignement de l'expérience, éclairée par les ténèbres mêmes qu'ont amassées trois siècles de stériles discussions, appréciera bien mieux la douceur

du joug que lui impose l'autorité divine, et prêtera à Jésus-Christ et à son Église un hommage plus libre que celui de la crainte, et plus durable que celui d'une ignorante simplicité.

Mais à quelles conditions la société retirera-t-elle de la douloureuse crise qu'elle traverse ce fruit si précieux pour elle et si glorieux pour la vérité? Comment espérer qu'elle embrassera jamais une conviction diamétralement opposée à toutes ses tendances présentes et à l'enseignement qu'elle reçoit, depuis un siècle, de tous ses docteurs?

Nous ne pouvons évidemment attendre ce retour que d'une réaction, et l'on comprend que nous entendons par là non pas une réaction politique qui changerait seulement la surface de la société, mais une réaction morale, sociale, religieuse surtout.

Cette réaction aura lieu, tout nous porte à le croire. Le désordre est arrivé à de trop révoltantes extrémités, soit dans l'ordre des doctrines, soit dans l'ordre des faits; les âmes sont trop malades, les intérêts matériels eux-mêmes sont trop gravement lésés, les peuples sont trop inquiets, pour pouvoir tolérer longtemps un semblable état de choses.

Mais si la réaction est à peu près certaine, il n'est malheureusement pas également certain qu'elle soit complète et définitive. Elle ne peut l'être qu'autant que la société arrachera de son sein la racine la plus profonde des maux qui la tourmentent; et elle ne pourra évidemment extirper, à l'heure de la réaction, cette racine funeste qu'autant qu'elle lui aura été clairement signalée avant cette heure.

C'est aux défenseurs de la vérité qu'il appartient de rendre à la société ce douloureux service, et de lui faire connaître, pendant la durée même de ses violents accès, la cause du mal dont elle souffre, et le remède qui seul peut la guérir.

Si nous voulons contribuer à son salut, nous ne le pouvons qu'à ce prix; mais il faut nous armer de courage, car il n'est pas de devoir plus difficile à remplir que celui-là. Il faut aller à l'encontre des préjugés les plus répandus et des tendances les plus violentes de la société moderne; lui présenter, comme condition unique de salut, ce qui est l'objet de sa souveraine répugnance; lui répéter qu'elle est malade, alors qu'elle s'obstine à se croire pleine de santé, et lui répéter qu'elle ne trouvera la force, la stabi-

lité, le vrai progrès qu'en revenant aux éternels principes dont elle a mis sa gloire à s'affranchir.

Quoi de plus pénible qu'un pareil ministère! Combien il serait plus doux de cacher à cette société malade la plaie qui la ronge, de flatter ses préjugés et de lui faire un évangile à sa guise, en voilant tous les aspects répugnants du véritable Évangile, et en faussant les côtés par lesquels il se rapproche davantage des idées modernes ! En adoptant cette tactique, nous serions sûrs du succès, et les applaudissements de nos contemporains nous récompenseraient largement de nos complaisances.

Si, au contraire, nous voulons rendre témoignage à la vérité, il faut nous résigner à voir notre témoignage accueilli comme le fut celui des anciens prophètes par les rois d'Israël, celui de Jésus-Christ lui-même par le peuple juif, et celui des apôtres par le monde romain.

N'importe ; ce témoignage si ingrat et si mal récompensé sur la terre, la vérité l'obtiendra de nous ; et comme tous ses témoins des autres âges, nous contribuerons, dans la mesure de notre sincérité, à sauver le monde qui nous repousse. Tant que durera l'heure des ténèbres, notre voix

semblera perdue dans le désert; les grands principes que nous proclamons ne paraîtront faire aucune impression sur les âmes. Il faudra nous contenter du triste avantage d'empêcher la prescription de l'erreur par nos impuissantes protestations en faveur de la vérité; tous les yeux sembleront se fermer à la lumière que nous ferons briller; mais l'heure du désillusionnement arrivera enfin, et c'est alors qu'apparaîtra le fruit de ce travail en apparence complétement stérile. L'expérience, en démontrant le danger des erreurs que nous aurons combattues, contraindra les esprits à embrasser les vérités auxquelles on avait longtemps fermé l'oreille. La réaction alors pourra être complète, et l'ère des révolutions pourra se clore, au moins pour des siècles.

Pourquoi n'en a-t-il pas été ainsi plus tôt?

Depuis un siècle, la France a éprouvé plusieurs réactions puissantes, après des secousses qui avaient ébranlé l'ordre social jusque dans ses bases; chaque fois on a pu croire que l'édifice était définitivement reconstitué, et pourtant, au bout de peu d'années, de nouvelles convulsions l'ont renversé de nouveau.

Pourquoi cela?

N'est-ce pas parce que avant la crise, les défenseurs de l'ordre, craignant de faire une œuvre inutile, avaient négligé de faire connaître les vraies causes du désordre. On s'était contenté de revendiquer à moitié les droits de Jésus-Christ et de son Église, et on semblait si loin d'obtenir le peu même qu'on demandait, qu'on eût cru faire acte d'imprudence en demandant davantage. L'heure de la réaction venue, on a obtenu ce qu'on avait demandé longtemps sans espoir. Mais comment aurait-on pu obtenir ce qu'on n'avait même pas osé demander? La société, rétablie sur des demi-principes, a reconquis une demi-stabilité : mais elle n'a pu recouvrer le parfait équilibre, qui ne peut résulter que de la pleine restauration des lois morales.

Il est temps de profiter de notre expérience et d'en finir avec ces déguisements aussi funestes à la société qu'à l'Église. Le Vicaire de Jésus-Christ nous donne un exemple que tous les vrais catholiques sont tenus de suivre. Sans se laisser arrêter par les menaces des puissants, par les avertissements des faux sages et les frayeurs des pusillanimes, il proclame la vérité tout entière; et plus l'erreur se récrie, plus l'indifférence s'ir-

rite, plus la voix du grand témoin s'élève et devient retentissante. Et voilà même qu'avant la fin de la crise, on commence à comprendre que ce courage, si téméraire en apparence, était l'effet d'une prudence divine, et qu'en repoussant toutes les lâches concessions, le successeur de saint Pierre a mieux pourvu à sa sûreté qu'il ne l'eût fait par les plus indignes complaisances.

Imitons son intrépidité, et nous partagerons son triomphe. Peut-être, ce triomphe, ne le verrons-nous pas de nos yeux sur cette terre; mais qu'importe? Ne sommes-nous pas déjà assez récompensés par la gloire d'y coopérer? Si, comme nous l'espérons, Jésus-Christ doit régner un jour sur la société humaine, librement et amoureusement soumise à ses lois, ne serons-nous pas heureux de pouvoir nous dire qu'en sacrifiant notre popularité et en affrontant le courroux de l'opinion, nous avons pu contribuer, même dans la plus faible mesure, à faciliter l'établissement de ce règne terrestre de l'Homme-Dieu, à procurer à l'Église cette gloire, et à la société humaine cette félicité?...

III

Mais il importe de le bien comprendre : si nous voulons coopérer dans la mesure de notre influence au salut de la société et au triomphe de l'Église, il ne suffit pas de parler, il faut agir.

Proclamer la vérité, c'est quelque chose ; faire le bien est mieux encore.

Nous avons à notre disposition deux forces divines dont l'exercice ne doit pas être plus divisé que ne l'est dans le monde physique l'action de la lumière et celle de la chaleur : c'est la force de la vérité et celle de l'amour.

Ces deux forces s'entr'aident et se complètent. La vérité éclaire et dirige la marche de l'amour; mais souvent aussi l'amour aplanit les voies à la vérité et dispose les âmes à subir son empire. Ceux que nous éloignerions, si nous nous contentions de combattre leurs erreurs, nous les attirerons en nous montrant dévoués à leurs intérêts. Un œil malade éprouve de la répulsion pour l'éclat de la lumière ; un cœur blessé n'éprouve que

de l'attrait pour le baume de l'amour. Aimons donc les hommes de notre temps; aimons-les autant que nous détestons leurs erreurs; prouvons-leur par nos œuvres, que la haine de leurs erreurs n'est dans notre cœur qu'une forme du dévouement qui nous anime pour leurs intérêts.

Cette démonstration, sans doute, ne sera pas comprise et acceptée de tous. Il est des âmes complétement perverties que notre charité ne fera qu'endurcir, comme la chaleur du soleil durcit la boue; mais tous les hommes que les erreurs de notre âge ont fascinés ne sont pas arrivés, grâce à Dieu, à cet excès de perversité. Il est parmi eux des intelligences plus captives de l'illusion qu'obstinées dans l'erreur; il est des cœurs sensibles au dévouement, accessibles aux sentiments nobles et purs; des âmes en qui le germe divin est plutôt étouffé que détruit. Ce sont ces âmes qu'il faut arracher, par la sincérité et l'énergie de notre amour, aux illusions qui les captivent et aux faux semblants de dévouement qui les égarent.

La doctrine dont nous sommes les défenseurs, n'est-elle pas la source de tous les sentiments nobles, de tous les dévouements généreux, de toutes les affections saintes, de toutes les consolations

solides, de toutes les espérances durables? Comment donc peut-on la haïr sinon parce qu'on la méconnaît? Et pourquoi la méconnaît-on sinon parce qu'elle ne se révèle pas avec assez d'éclat par la vie entière de ceux qui ont le bonheur d'être ses disciples et l'honneur d'être ses apôtres?

Cette doctrine n'est-elle pas également pour la société le principe de tous les progrès véritables, de toutes les institutions utiles, de toutes les inspirations sublimes, de toutes les grandes entreprises, de toutes les libertés réelles et solides?

Comment donc a-t-elle pu devenir si impopulaire, sinon parce que ses ennemis sont parvenus à la travestir, et à la présenter aux sociétés modernes sous de fausses couleurs?

A nous de la montrer sous ses traits véritables; à nous de lui rendre son influence légitime en nous mêlant et en la mêlant avec nous à toutes les œuvres bonnes et utiles.

Pourquoi permettrions-nous que d'autres nous devançassent dans la culture des sciences et des arts? Pourquoi nos adversaires seraient-ils plus au courant que nous des questions économiques et sociales? Pourquoi laisserions-nous ceux qui ne vi-

sent qu'à perdre le peuple se poser comme ses amis et s'occuper plus que nous de ses intérêts? Enfin, pourquoi n'entrerions-nous pas dans toutes les carrières honnêtes, pour les mettre toutes en contact avec la vérité que nous avons le bonheur de porter en nous?

La royauté sociale de Jésus-Christ ne doit-elle pas étendre son influence sur toutes ces branches de l'activité sociale; et cette influence pourrait-elle prévaloir dans un moment d'heureuse réaction, si elle n'avait été préparée à l'avance?

Jésus-Christ ne peut régner dans la société s'il ne trouve des auxiliaires qui prennent à cœur ses intérêts et répandent autour d'eux ses divines influences. Hélas! il faut bien l'avouer : si dans presque toutes les contrées de l'Europe son nom a été si facilement renversé, c'est que, au moment décisif, ces auxiliaires lui ont manqué. Toute l'activité et tout le savoir-faire s'est trouvé du côté de ses ennemis; et ses amis, incomparablement plus nombreux, n'ont su faire autre chose que de subir en silence la déchéance de leur divin Roi.

Sortons de cette torpeur. Ne nous contentons pas d'être bons pour nous-mêmes. Aux efforts surhumains de nos adversaires pour rendre irrépa-

rable la révolution qui a détrôné ce divin Roi, opposons des efforts également énergiques pour relever son trône. N'aurions-nous aucun succès ici-bas, notre travail ne serait pas perdu pour cela ; et notre salaire n'en serait que plus riche devant l'éternité.

Mais pourquoi n'espérerions-nous pas, au moins auprès de quelques âmes, un succès partiel, qui serait la préparation au moins éloignée du triomphe complet de notre sainte cause ?

Travaillons donc, et s'il le faut, mourons à la peine. L'œuvre qui est proposée à nos efforts est éminemment l'œuvre du Seigneur. « Plus nous serons à son égard prodigues de notre travail, plus le maître que nous servons sera pour nous divinement prodigue de ses récompenses. » ***Stabiles estote et immobiles, abundantes in opere Domini semper; scientes quod labor vester non est inanis in Domino.*** (I Cor., xv, 58.)

FIN

NOTE

Sur la liberté américaine

Il est d'usage, parmi les partisans de l'*Église libre dans l'État libre*, d'en appeler à l'Amérique pour nous prouver, par les merveilleux progrès de la religion dans les États-Unis, que le régime de la liberté lui convient beaucoup mieux que celui de la protection. Nous ne prétendons nier aucun des avantages de ce régime; mais à ceux qui veulent y voir l'idéal des rapports de l'Église et de l'État, nous nous contenterons de rappeler certains faits incontestables basés sur le témoignage des Américains eux-mêmes.

I. — Il est certain d'abord que le merveilleux progrès de la religion catholique aux États-Unis est presque uniquement le résultat de l'immigration des catholiques irlandais et allemands. Nous avons entendu des Américains parfaitement au courant de l'état religieux de leur pays nous affirmer que le nombre des familles américaines, jadis catholiques, qui sont passées depuis deux siècles au protestantisme ou à l'infidélité, l'emporte de beaucoup sur celui des familles protestantes converties au christianisme. Ils nous donnaient en preuve le grand nombre de noms irlandais, signes évidents d'une origine catholique, appartenant maintenant à des familles protestantes ou dénuées de toute religion.

II. — On ne saurait nier pourtant que la liberté complète laissée par le gouvernement à la propagation de toutes les croyances et à l'exercice de tous les cultes ne permette à l'Église véritable de faire de glorieuses conquêtes. Les âmes d'élite sont attirées là plus que partout ailleurs par la sublimité lumineuse de l'enseignement catholique, qui contraste

d'une manière si frappante avec les palpables erreurs et les contradictions révoltantes du protestantisme. Mais autant sont honorables pour l'Église ces hommages qu'une conviction raisonnée arrache à quelques âmes généreuses, autant sont lamentables les résultats de la liberté religieuse à l'égard des masses beaucoup plus sensibles aux grossières séductions de l'erreur qu'aux sévères appas de la vérité. Ici encore laissons parler les Américains. Ils s'accordent tous à reconnaître que la complète indifférence dans laquelle l'État se renferme à l'égard de tous les cultes a eu pour premier effet de bannir des écoles nationales toute influence religieuse. « L'absence de toute instruction morale et religieuse, dit un journal protestant de New-York, est la conséquence nécessaire d'un système qui admet à partager une commune éducation des enfants appartenant à une foule de croyances différentes, qui ont toutes le même droit à se faire respecter. Il n'est pas un dogme, pas un élément positif du christianisme qui ne doive être exclu de l'enseignement national en vertu de ce principe. On ne peut parler ni du baptême, ni de la grâce et des bonnes œuvres, ni de la résurrection des morts, ni des sacrements, ni de la liberté humaine; car sur tous ces points les diverses sectes se contredisent. Si vous enseignez que Jésus-Christ est Dieu, et qu'il a expié les péchés des hommes, vous blessez les unitairiens; et si vous dites qu'il était un pur homme, vous attaquez les autres sectes. Les orthodoxes ne permettent pas de nier qu'il y ait, dans une autre vie, un jugement, en vertu duquel les œuvres bonnes ou mauvaises de la vie présente reçoivent leur punition ou leur récompense; mais, d'un autre côté, les universalistes ne tolèrent pas l'enseignement de ces dogmes. Attribuer une autorité divine au Nouveau Testament, c'est se mettre en opposition avec la croyance des Juifs; proposer l'Ancien Testament comme un livre inspiré, c'est condamner l'incroyance des libres penseurs. Mais qui ne voit que s'il faut passer également sous silence et l'éternelle sanction de la loi morale, et la résurrection, et la responsabilité humaine, et la sainteté du serment, et la sanctification du dimanche, et la divinité de Jésus-Christ, et la vérité de la

sainte Écriture, il ne reste plus rien dans nos écoles du christianisme et de la religion? Hélas! Dieu même y devient aussi inconnu qu'il l'était à Athènes lorsque saint Paul y prêcha à l'Aréopage. On dira peut-être qu'on peut toujours enseigner les préceptes de la morale. Mais que sont ces préceptes sans la sanction de la religion? De simples règles de prudence qui n'ont aucune force pour résister à l'entraînement de la passion et à la violence de la tentation; une paille légère dont le vent de la tempête fait son jouet. » (Cité par le *Tablet* de Londres, 19 mai 1869.)

III. — C'est ainsi que les faits nous démontrent ce que le raisonnement pouvait déjà nous faire comprendre. La liberté des cultes, combinée avec le droit d'enseigner dont le libéralisme moderne investit l'État, aboutit logiquement à exclure l'influence religieuse de l'œuvre à laquelle cette influence est le plus indispensable. Autant il est évident qu'une éducation sans Dieu est l'assassinat moral de l'enfance, autant il est certain qu'une pareille éducation est la seule que puisse logiquement donner l'État du moment qu'il se met en dehors de la religion. La force des choses l'emportera nécessairement ici sur les meilleures volontés. Washington aura beau dire peu de temps avant sa mort: « Ne permettez jamais que l'éducation soit séparée de la religion. » Le respect que la grande république américaine professe pour la sagesse de son fondateur ne saurait l'empêcher de subir les nécessités d'une inexorable logique.

La logique, malheureusement, ne s'est pas arrêtée là : après avoir déduit comme première conséquence du principe de l'égalité de toutes les religions l'absence de toute religion dans l'éducation publique de la jeunesse, elle en a fait sortir, avec une force également irrésistible, une autre conséquence non moins funeste : elle a banni toute religion de la vie entière du plus grand nombre des Américains. On fait monter à trente-sept millions la population totale des États-Unis. Sur ce nombre on s'accorde assez généralement à compter trois millions et demi de catholiques et six millions et demi de protestants de toute espèce. Restent plus de vingt-six millions

d'âmes, c'est-à-dire près des trois quarts de la population totale n'appartenant à aucune Eglise, ne professant aucune religion, ne s'occupant en aucune manière des destinées de l'âme, vivant comme s'il était certain que l'homme n'a rien de plus à attendre au delà du tombeau que la brute. Et sur les six millions de protestants combien ne sont protestants que par leur haine du catholicisme, et n'ont pas plus de croyance arrêtée que les vingt-sept millions de nihilistes. Voilà le terme où aboutit l'Église libre dans l'État libre, au sein de la seule société où cette formule fameuse ait été réalisée avec quelque sincérité.

IV.— Allons plus loin et suivons jusqu'au bout le développement dans la logique des faits, du principe tant vanté de la liberté américaine. Pour en apprécier les résultats pratiques, il faudrait tracer un tableau des mœurs de cette société modèle; et c'est ce que nous n'avons ni le temps ni le courage d'entreprendre. Un seul trait pourra nous tenir lieu d'une esquisse plus complète. L'absence de tout frein moral a déjà produit dans cette jeune république le fruit que la même cause avait produit, il y a dix-huit siècles, dans la Rome décrépite des Césars. La population américaine décroît sensiblement et l'immigration seule la maintient dans son mouvement de progression ascendante. Dans les États les plus anciens, comme le Maine et le Massachusetts, le nombre des enfants est aujourd'hui incomparablement moindre qu'il n'était. « La disproportion est si énorme, dit le *New-York Express*, du 6 février 1869, que nous n'osons la publier. » Et le même journal n'hésite pas à rapporter ce résultat aux progrès de l'immoralité. On ne peut même nommer décemment tous les crimes qui, devenus en quelque sorte des crimes sociaux, concourent à cette extinction de la population américaine. Un des plus communs est l'infanticide, qui est accepté par les mœurs publiques avec une indulgence toujours croissante. Loin d'être considéré comme une flétrissure, ce crime de lèse-humanité est entré dans les habitudes des gens comme il faut, et il est devenu l'objet d'un commerce lucratif. « A New-York seulement, dit le journal que nous venons de citer,

il y a, suivant le rapport de médecins éminents, plus de soixante femmes vampires, qui font métier d'assassiner les enfants que leurs propres mères viennent leur porter à cet effet. Plusieurs de ces dernières sont des jeunes filles au-dessous de seize ans et appartenant aux classes les plus élevées de la société. » — « Nous disparaissons, dit un autre journal également protestant, le *New-York Daily Times*, du 7 février, nous disparaissons, nous, Américains de naissance... Le nombre des mariages diminue depuis dix ans d'une manière effrayante, et l'infanticide progresse dans la même proportion. Le crime est à la mode. Les meilleures familles s'en font une pratique familière. On annonce publiquement les poisons et les autres moyens les plus efficaces pour venir à bout de ces assassinats. »

Nous n'en voulons pas dire davantage. Après avoir entendu ces aveux échappés au fier patriotisme des Américains, il faudrait, ce nous semble, posséder une dose plus qu'ordinaire d'illusion pour oser encore proposer comme son idéal à l'Europe chrétienne *la liberté comme en Amérique*.

Incompatibilité des principes du libéralisme et de la doctrine chrétienne reconnue par les libéraux les plus clairvoyants.

La vérité qui fait le sujet principal de ce livre commence à se faire jour dans les sphères mêmes qui lui seraient naturellement le moins accessibles; et ceux que leurs préjugés sembleraient devoir aveugler le plus irremédiablement ne peuvent plus s'empêcher de lui rendre témoignage.

Voici des protestants qui viennent faire la leçon à beaucoup de catholiques, et leur prouver qu'en prétendant joindre à ce titre celui de libéraux, ils n'entreprennent rien moins que d'allier le oui et le non, la lumière avec les ténèbres.

La *Pall Mall Gazette*, à laquelle nous empruntons l'article qu'on va lire, est regardée en Angleterre comme le journal des gens comme il faut; sans faire profession d'hostilité contre aucune communion chrétienne, ce qui serait de mauvais goût, elle affiche une parfaite indifférence à l'égard de tous les Symboles et de toutes les Églises. Si elle est protestante, c'est uniquement en ce sens qu'elle n'est pas catholique; en réalité sa religion est le libéralisme, c'est-à-dire la répulsion de toute croyance absolument obligatoire.

Un juge aussi dédaigneux en fait de doctrine ne saurait être défavorable aux catholiques libéraux qui se séparent de leurs frères précisément parce qu'ils croient devoir abdiquer une partie des droits de la doctrine de Jésus-Christ. Rien au contraire ne saurait lui être plus antipathique que les principes absolus dont nous faisons profession. Aussi allons-nous la voir employer toute sa subtilité pour donner gain de cause contre nous à nos adversaires. Et pourtant si grande est la force de la vérité, qu'elle finit par nous donner pleinement raison sur le point principal du débat, et par déclarer sou-

verainement absurdes les efforts que font les catholiques libéraux pour concilier ensemble leur christianisme et leur libéralisme.

Écoutons ce verdict rendu en notre faveur par le plus hostile de tous les juges, et dont la vérité ressort avec d'autant plus d'éclat qu'il est mêlé à plus d'erreurs.

C'est dans sa livraison du 12 octobre 1869, que *Pall Mall Gazette* a publié l'article suivant sous ce titre : LA POSITION DES CATHOLIQUES LIBÉRAUX.

« Deux événements viennent de se produire auxquels, pour bien des motifs, les Protestants ne peuvent que prendre le plus grand intérêt, à savoir : la protestation du Père Hyacinthe contre la tendance à condamner la civilisation moderne qui est l'âme même du moderne ultramontanisme, et la réponse des professeurs de Munich aux questions qui leur ont été posées par le gouvernement bavarois, sur l'effet que produirait l'adoption du *Syllabus*, et l'affirmation de l'infaillibilité du Pape par le Concile.

« Il est un point d'abord qu'on ne peut, nous semble-t-il, révoquer en doute : c'est que de tous les événements propres à aider le progrès général du libéralisme, aucun n'aurait autant de portée et d'influence que la croissance du parti libéral au sein même de l'Église de Rome. Si ce parti acquérait une vraie puissance, *il serait contraint par la force des choses et par le pouvoir de la logique de renoncer aux articles les plus importants et les plus caractéristiques de la Doctrine romaine, et se transformerait finalement en un symbole qu'on pourrait à peine distinguer de l'anglicanisme modéré.* Ce symbole n'aurait pas pour lui la vérité, évidemment, mais il ne serait pas plus faux que beaucoup d'autres symboles, et pour bien des motifs, il offrirait moins d'inconvénients que les théories furibondes soutenues avec tant d'ardeur par les fanatiques, dont Monseigneur Manning est dans notre pays le représentant le plus connu.

« Il ne sera pas inutile de réfléchir pendant quelques instants pour nous faire une idée aussi juste que possible de la position que peut prendre un catholique libéral.

« Il peut d'abord se tenir sur la négative et se borner à combattre comme fausses et funestes les prétentions récentes du parti ultramontain, à la tête duquel sont le Pape et les Jésuites. Tant qu'il s'en tient là, sa position nous paraît inattaquable. C'est chose notoire, et les Jésuites les plus audacieux n'osent eux-mêmes élever à ce sujet aucun doute, que les doctrines relatives au Pape et à la Vierge Marie, qui sont en ce moment soutenues avec tant d'ardeur, ne sont pas aujourd'hui et n'ont jamais été jusqu'à ce jour au nombre des articles que les catholiques romains sont obligés de croire (1). »

« On peut, avec toute la certitude que comportent les faits de ce genre, faire l'histoire de ces croyances. On les voit naître bien après le temps de Jésus-Christ et des Apôtres et se développer graduellement et lentement dans les écoles au moyen de procédés logiques, d'où il suit que pour les ériger en articles de foi, le Pape et son Concile doivent nécessairement s'arroger un pouvoir suprême, soit législatif, soit judiciaire sur les consciences des hommes, quels que soient du reste les voiles sous lesquels ils déguiseront ce pouvoir (2).

(1) Bien que celui qui écrit ces lignes n'ait aucune raison pour se croire le plus audacieux des Jésuites, il se voit obligé de donner un démenti à l'écrivain anglais. L'infaillibilité du Pape n'est pas, il est vrai, à l'heure où nous écrivons, un article de foi, de même que l'Immaculée Conception de Marie n'était pas un article de foi, jusqu'au moment où le souverain Pontife définit solennellement ce dogme, et par conséquent on n'avait pas le droit d'appeler hérétiques ceux qui niaient ces deux vérités; l'une et l'autre pourtant appartenaient au dépôt de la révélation, et par conséquent la bonne foi pouvait seule excuser d'une faute grave les contradicteurs.

(2) L'Église n'a besoin d'aucun voile pour déguiser sa suprématie, soit législative, soit judiciaire, sur les consciences. Cette suprématie a été donnée soit au Pape seul, soit au Concile présidé par le Pape, lorsque Jésus-Christ a dit d'abord à saint Pierre seul et ensuite aux apôtres réunis à saint Pierre, que tout ce qu'ils lieraient ou délieraient sur la terre serait lié ou délié dans les cieux. C'est alors qu'est née la doctrine sur l'infaillibité du Pape et de l'Église. Les écoles ont pu

« Il n'y aurait là rien autre chose que la prétention de faire des lois sous prétexte de déclarer des traditions, et de prescrire par ces lois non-seulement ce qu'il faut faire ou penser, mais ce qui sera et ce qui a été... Les catholiques libéraux peuvent soutenir avec la force la plus irrésistible que dans les périodes précédentes de l'histoire de leur propre Église, de semblables prétentions auraient été repoussées. Ils peuvent dire que les plus autorisés même parmi les Docteurs catholiques ont reconnu que l'Église n'a le droit de dogmatiser qu'en tant qu'elle est la gardienne d'une tradition fixe et définie. — *Ipsius Christi ore ab Apostolis acceptæ, aut ab ipsis Apostolis Spiritu sancto dictante quasi per manus traditæ.* Ce sont les paroles du Concile de Trente. De là on a le droit de conclure que lorsqu'une assemblée d'evêques essaye d'attacher ce caractère traditionnel à des doctrines qui sont palpablement et notoirement modernes, ils font de leur pouvoir un usage abusif et frauduleux, et par conséquent perdent tout droit au respect. Les catholiques libéraux peuvent dire avec la plus parfaite vérité qu'autre chose est exposer une tradition, définir avec une clarté de plus en plus grande des doctrines qui, sous une forme ou une autre, avaient été dès l'origine admises dans l'Église, autre chose, mettre en avant sous ce prétexte des doctrines totalement nouvelles; que le premier de ces pouvoirs a constamment été attribué à l'Église par les catholiques, tandis que le second est en contradiction

éclaircir cette doctrine dans le cours des siècles par des procédés logiques, comme cela a eu lieu pour tous les autres dogmes; mais son auteur unique est Jésus-Christ. Quand donc l'Église définira plus tard cette doctrine, elle ne créera pas un dogme nouveau, elle ne fera que fixer par une formule nouvelle un dogme aussi ancien qu'elle-même, que de nouvelles erreurs s'efforçaient d'obscurcir. Ce qui serait absolument nouveau dans le catholicisme, ce qui serait contraire à son essence, ce serait le droit de repousser les décisions non-seulement du Pape, mais des conciles eux-mêmes, que l'auteur de l'article attribue ici aux catholiques libéraux. En qualifiant de plausible la défense de ce droit, l'écrivain protestant montre simplement qu'il ignore les premiers éléments de la doctrine catholique.

avec les principes fondamentaux du Christianisme, et en particulier avec ce principe que la foi chrétienne a été une fois pour toutes divinement révélée et ne peut plus recevoir d'addition.

« Que si on demande aux catholiques libéraux à qui il appartiendra de décider en dernier ressort les questions de foi, et comment il est possible de critiquer les actes des Papes et des Conciles sans tomber dans l'erreur protestante du jugement privé, ils peuvent faire cette réponse assez plausible qu'il n'est pas d'institution à l'égard de laquelle il soit possible d'établir des règles infaillibles pour tous les cas imaginables (1) ; que, par exemple, la théorie de l'absolutisme papal ne contient aucune provision pour le cas d'un Pape méchant ou hérétique (et il y a eu des Papes qui ont été l'un et l'autre), qui se ferait protestant et tournerait le dos à ses prédécesseurs. Ils peuvent dire avec vérité que si l'Église est un corps divinement constitué, en possession d'une révélation et d'une tradition miraculeuses, ce fait se fera sentir dans la suite des âges, et défendra infiniment mieux l'Église contre ses antagonistes qu'aucune règle définie, au moyen de laquelle la vérité serait déduite pour ainsi dire par un procédé mécanique. Il nous semble donc que sur le terrain du raisonnement

(1) De ce que toute institution humaine est fautive, il ne s'ensuit pas précisément qu'une institution divine doive l'être également. Si Jésus-Christ a donné aux successeurs de saint Pierre le pouvoir suprême d'éclairer et de gouverner les âmes, il ne peut permettre que dans l'exercice de ce pouvoir ils s'écartent de la vérité et de la justice. La théorie de l'infaillibilité du Pape pourvoit donc à ce cas en le déclarant impossible, et une pratique de dix-huit siècles donne à cette théorie une confirmation qui n'est pas à dédaigner. Quant à la théorie d'après laquelle l'Église serait divinement constituée et pourrait pourtant tromper les chrétiens, même dans ses conciles, non-seulement elle n'est pas plausible, mais elle est tout simplement absurde. Cette absurdité est le seul moyen de défense qu'un écrivain du reste ingénieux puisse mettre en avant en faveur de ses protégés les catholiques libéraux, quand il essaye de leur donner raison contre les catholiques purs. Nous allons le voir maintenant nous donner raison contre eux avec d'autant plus de force qu'il leur est plus évidemment favorable.

les catholiques libéraux peuvent se défendre avec un complet succès contre le parti ultramontain.

« Nous ne pouvons cependant concevoir aucune espérance tant soit peu sérieuse de leur succès définitif, même partiel. Le défaut irremédiable de leur théorie, aussi bien que de toutes les formes adoucies du Christianisme, est l'impossibilité pratique de concilier une forme quelconque du catholicisme avec cette tendance indéfinie que, faute d'un nom plus significatif, nous sommes obligés d'appeler libéralisme. Nous voyons par le Père Hyacinthe et par d'autres exemples illustres que cette tendance exerce l'attrait le plus puissant sur l'esprit des hommes les plus pieux parmi les catholiques aussi bien que parmi les protestants, et pourtant nous la croyons incompatible avec les principes du catholicisme. Qu'on nous permette de nous arrêter un instant pour en dire les raisons.

« Le tempérament de la civilisation moderne, avec son humanité, sa vive sympathie pour toutes les formes de la souffrance, sa répulsion pour tous les privilèges exceptionnels, ses tendances vers l'égalité et la fraternité et le reste, se rapproche considérablement non-seulement par la surface, mais par le fond même de certains côtés du Christianisme. Ce rapprochement est sous plusieurs rapports si complet, qu'il offre aux esprits plus tendres dans leur sensibilité qu'exacts dans leurs jugements une tentation presque insurmontable de fondre les deux éléments. Pourquoi, demandait Lamennais et plusieurs de ses disciples, pourquoi l'Église et la Révolution ne pourraient-elles pas se compléter et se suppléer l'une l'autre? Pourquoi l'Église ne baptiserait-elle pas, pour ainsi dire, la Révolution et ne lui donnerait-elle pas cet esprit de paix, de charité et d'ordre qui lui est si nécessaire? Voilà la question qui a été proposée plus ou moins distinctement par plusieurs aimables esprits, soit en France, soit en Angleterre. Ce n'est pas dans une seule communion religieuse, mais dans plusieurs que le problème a été soulevé. Coleridge et son école ont cherché à la résoudre dans l'Église anglicane. Il a également occupé d'autres corporations protestantes en Angleterre, en Allemagne et dans les États-Unis.

« Or, à cette question, il n'y a qu'une réponse : c'est qu il est impossible d'être assis à la fois sur deux siéges. La charité chrétienne est fort différente de la bienveillance et de la sympathie humaines. Ces deux sentiments sont basés sur une vue différente de la vie et sur une estimation différente des faits. Concilier des doctrines comme celle de la damnation éternelle avec la philanthropie moderne est chose impossible. Il n'est pas moins impossible de délivrer le Christianisme de ses doctrines sans en altérer le caractère et sans en bouleverser le plan de fond en comble. Donnez une place quelconque aux sentiments humains, laissez à la nature son libre jeu, admettez pratiquement, quelles que soient d'ailleurs vos restrictions spéculatives, que les aspirations et les passions de cette nature sont bonnes et non mauvaises, vous vous verrez par là même obligé de rejeter ouvertement ou de détruire par vos explications les quatre cinquièmes peut-être de la Théologie chrétienne.

« Nous ne prétendons en aucune manière affirmer (!) que la philanthropie moderne a raison et que le Christianisme a tort, mais seulement que les deux principes sont fondamentalement opposés l'un à l'autre. Si Bossuet était aujourd'hui vivant, et s'il pouvait combattre les modernes Jésuites, comme il combattit les ultramontains du dix-septième siècle, nous sommes persuadés qu'il n'aurait pas de peine à les vaincre; mais il éprouverait à l'égard de la civilisation moderne une opposition aussi insurmontable qu'à l'égard des Jésuites.

« *Impossible de concilier un système quelconque de théologie chrétienne avec ce que nous nommons civilisation et progrès. Aucun homme qui entend quelque chose à la question ne voudra même essayer d'opérer cette conciliation. Mais de tous les expédients inventés pour venir à bout de cette impossibilité, il n'en est peut-être aucun d'aussi absurde que celui qu'ont imaginé les catholiques libéraux. En divisant, comme ils le font, le domaine de l'État de celui de l'Église, ils ne tendent à rien moins qu'à couper en deux la vie humaine et à donner à chaque moitié son assortiment de principes contraires, mais également vrais dans leurs sphères respectives. Il nous semble impossible que cette ma-*

nière de penser et de parler puisse durer longtemps. Elle doit être supplantée par des méthodes plus hardies, et cela probablement avant peu. »

Pour mieux faire ressortir l'incontestable vérité de cette conclusion et rendre toute sa force à la démonstration sur laquelle l'écrivain protestant l'établit, il faut nous rendre un compte exact des principes d'où il tire cette démonstration.

Selon lui l'incompatibilité radicale entre le Christianisme et la civilisation moderne entendue dans le sens des libéraux, naît surtout de deux causes. Premièrement de la différence essentielle entre la charité chrétienne et la philanthropie libérale; secondement de l'opposition entre l'idée que le Christianisme nous donne de la nature humaine et celle que suppose le libéralisme. Le Christianisme considère la nature humaine comme corrompue et fait consister son vrai progrès dans la lutte des aspirations spirituelles contre les penchants sensuels. Le libéralisme, au contraire, suppose la nature hamaine droite et innocente, et le progrès consiste, selon lui, dans l'affranchissement et l'épanouissement de tous ses instincts. En signalant l'opposition de ces deux points de vue, l'écrivain protestant confirme d'une manière bien remarquable l'argumentation que Donoso Cortès a si bien développée dans son *Essai sur le Catholicisme, le Libéralisme et le Socialisme.* Cette argumentation qui a été si mal comprise par plusieurs des coréligionnaires de l'illustre publiciste espagnol, voici qu'un protestant anglais rend témoignage à son irrésistible évidence.

Rien n'est plus certain en effet. Si la nature humaine est viciée dès son origine, ce n'est pas en la livrant à ses propres instincts, comme le libéralisme prétend le faire, qu'on la conduira à sa perfection. Dans les masses, comme dans chaque individu, elle ne peut obtenir la liberté de ses facultés supérieures que par les entraves imposées au développement de ses penchants inférieurs.

L'écrivain anglais va plus loin que Donoso Cortès, et nous croyons qu'il touche à un principe encore plus profond de l'incompatiblité entre le Christianisme et le libéralisme. Ce

principe est l'opposition entre la charité chrétienne et la philanthropie libérale. Libéral lui-même et évidemment antichrétien, cet écrivain formule très-inexactement cette opposition; mais il suffira de la rétablir dans sa vérité pour nous convaincre qu'il n'a rien exagéré en la déclarant insurmontable.

En quoi donc consiste cette opposition? Elle consiste en ceci : que la charité chrétienne cherche en Dieu le principe, le motif et la règle de son dévouement envers les hommes, tandis que la philanthropie libérale prétend aimer les hommes en faisant complétement abstraction de Dieu.

La charité chrétienne voit en Dieu le souverain bien et le souverain amour. C'est lui qu'elle aime avant tout et par-dessus tout, et comme elle reconnaît dans tous les hommes les œuvres de Dieu, ses vivantes images, ses enfants adoptifs destinés à partager éternellement son bonheur, elle aime tous les hommes sans exception du même amour dont elle aime Dieu, et par conséquent elle les aime sans mesure, elle les aime toujours, et elle ne craint pas de porter à leur égard le dévouement jusqu'au sacrifice. Il n'est, en effet, aucun sacrifice, comme il n'est aucune ingratitude qui puisse lasser un amour qui a l'infini pour motif et pour règle.

Mais dans ces hommes pour qui elle fera ce que n'a jamais fait la philanthropie, la charité chrétienne n'aime que ce qui leur vient de Dieu, puisque cela seul est bon et digne d'amour, elle ne les aime qu'en vue de Dieu, puisque c'est en lui seul que se trouve leur véritable bonheur ; si aimer est vouloir le bien, il n'y a évidemment d'amour véritable que celui qui veut le véritable bien, et par conséquent, celui qui veut et qui donne Dieu à ceux qu'il aime.

La philanthropie libérale n'entend pas les choses ainsi : elle prétend aimer les hommes pour eux-mêmes et en faisant complétement abstraction de Dieu; d'où il résulte nécessairement deux choses : d'abord, que les hommes étant, pour la plupart, très-peu aimables en eux-mêmes, la philanthropie, en dépit de ses belles formules, est très-étroite dans ses affections et très-promptement lassée dans ses sacrifices. Secondement, en faisant abstraction du souverain bien de ces hommes,

qu'elle prétend cependant aimer, la philanthropie se met hors d'état de contribuer à leur véritable bonheur, ou plutôt elle se condamne à la nécessité de les en détourner. Le véritable bonheur, en effet, ne peut consister que dans la possession du souverain bien; c'est donc détourner ceux qu'on dit aimer de leur bonheur véritable que de faire profession vis-à-vis d'eux d'une complète indifférence à l'égard du souverain bien.

Tels sont les deux amours qui se font maintenant la guerre dans le monde; tels sont les principes constitutifs des deux civilisations qui se disputent l'empire de la société humaine. La civilisation chrétienne cherche à faire prévaloir l'amour dont Dieu est le principe, le motif, le terme et la récompense; l'amour qui, parti de l'infini, va à l'infini, qui, après avoir préparé à tous les hommes l'éternel bonheur, les pousse à s'entr'aider les uns les autres pour conquérir cette récompense.

La civilisation franc-maçonnique et libérale tend au contraire à éteindre la divine charité pour lui substituer un amour sans Dieu, dont l'homme seul serait le principe, l'objet, le motif et le terme; qui, parti du néant, n'aboutirait qu'au néant, puisqu'il n'aurait qu'un éternel néant à offrir comme récompense à ceux qui seraient assez stoïquement naïfs pour faire sous son impulsion de grands sacrifices.

Notre écrivain libéral n'exagère évidemment pas quand il nous dit qu'entre ces deux amours il y a incompatibilité absolue, et il n'est que juste quand il qualifie d'absurde l'inconséquence des catholiques libéraux qui, admettant spéculativement la charité chrétienne, exaltent comme l'idéal terrestre de la société humaine le système social qui est basé tout entier sur la philanthropie maçonnique. Avec ce protestant si clairvoyant dans ses ténèbres, nous dirons à nos frères qui s'aveuglent au sein même de la lumière : « Votre système est trop incohérent pour pouvoir plus longtemps être soutenu. Il est temps de prendre parti pour l'un des deux principes contradictoires que vous cherchez vainement à concilier. Cessez de vouloir séparer en deux la nature

humaine et de la soumettre à deux influences opposées, alors qu'elle n'a qu'une fin, le bonheur. Si vous croyez avec l'Église chrétienne que le seul vrai bonheur de l'homme est en Dieu et en Jésus-Christ, cessez de préconiser un système social qui est basé sur la négation pratique de Jésus-Christ et de Dieu. Soyez entièrement catholiques ou entièrement libéraux, mais ne contraignez plus nos oreilles à entendre la manifeste contradiction renfermée dans ces mots discordants : Catholiques libéraux. »

FIN DES NOTES.



TABLE

FIN DE LA TABLE.

F. AUREAU. — IMPRIMERIE DE LAGNY





